



HOPSCOTCH GROUPE

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

INCLUANT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

— EXERCICE 2020 —



Le document d'enregistrement universel a été déposé le 30 avril 2021 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n°2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n°2017/1129.

Des exemplaires du document d'enregistrement universel sont disponibles auprès de Hopscotch Groupe, 23-25 rue Notre Dame des Victoires, 75002 Paris, sur le site internet du Groupe : www.hopscotchgroupe.com et sur le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers : www.amf-france.org.

S O M M A I R E

P R É A M B U L E	6
1 # PERSONNES RESPONSABLES	8
1.1. Responsable du document d'enregistrement universel	8
1.2. Attestation du responsable du document d'enregistrement universel	8
2 # CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	9
2.1.1. Commissaires aux comptes titulaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2020	9
2.1.2. Commissaires aux comptes suppléants pour l'exercice clos le 31 décembre 2020	9
3 # FACTEURS DE RISQUES	11
3.1. Risques sectoriels	11
3.2. Risques opérationnels	13
3.3. Risques financiers	14
3.4. Risques environnementaux et humains	15
3.5. Risques règlementaires et juridiques	16
3.6. Assurance et couverture des risques	17
3.7. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques	18
3.7.1. Principe d'analyse	18
3.7.2. Environnement de contrôle	18
4 # INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	25
4.1. Raison sociale, nom commercial de l'émetteur	25
4.2. Lieu d'enregistrement de l'émetteur, numéro d'enregistrement et identifiant d'entité juridique (LEI)	25
4.3. Date de constitution, durée de vie de l'émetteur	25
4.4. Siège social, forme juridique de l'émetteur, législation applicable et site internet	25
5 # APERÇU DES ACTIVITÉS	26
5.1. Les expertises de Hopscotch Groupe	26
5.2. Activité de Hopscotch Groupe SA et de ses principales filiales	26
5.2.1. Activité de Hopscotch Groupe SA	26
5.2.2. Activité des principales filiales	27
5.3. Événements importants dans le développement des activités du groupe Hopscotch Groupe	30
5.4. Stratégie et objectifs financiers et non financiers	32
5.5. Degré de dépendance	33
5.6. Position concurrentielle	33
5.7. Investissements	33

5.7.1. Investissements importants réalisés.....	33
5.7.2. Investissements importants en cours ou engagements fermes	33
5.7.3. Coentreprises et participations significatives	33
5.8. Questions environnementales	34
6 # STRUCTURE ORGANISATIONNELLE.....	35
6.1. Description du groupe.....	35
6.2. Liste des filiales importantes	35
7 # EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE	35
8 # TRÉSORERIE & CAPITAUX PROPRES.....	37
8.1. Informations sur les capitaux propres	37
8.2. Source et montant des flux de trésorerie.....	37
8.3. Besoins de financement et structure de financement.....	37
8.4. Restriction à l'utilisation des capitaux influençant les activités de l'émetteur	37
8.5. Sources de financement attendues pour honorer les acquisitions de titres de participation	37
9 # ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE	37
10 # INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	38
11 # PRÉVISION OU ESTIMATION DU BÉNÉFICE	39
12 # ORGANES D'ADMINISTRATION.....	39
12.1. Composition du conseil de surveillance et du directoire.....	39
12.2. Conflits d'intérêt au niveau des organes de direction, de surveillance et de la direction générale.....	47
13 # RÉMUNÉRATIONS & AVANTAGES.....	48
13.1. Politique de rémunération des présidents et membres du Directoire, et des membres du Conseil de surveillance	48
13.2. Rémunérations versées et avantages octroyés aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance - Informations visées au I de l'article L.22-10-9 du Code de commerce pour chaque mandataire social de la société (11ème résolution soumise à l'AG du 27 mai 2021).....	51
13.3. Provisions pour retraites, pensions ou autres avantages	61
14 # FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	62
14.1. Durée des mandats de membres du Conseil de Surveillance et du Directoire.....	62
14.1.1 Conseil de Surveillance	62
14.1.2 Le Directoire	62
14.2 Contrat de service liant les membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance à la société ou à ses filiales	62

14.3	Conseil sous forme de Comité d'audit et Comité des rémunérations	62
14.4	Déclaration sur le gouvernement d'entreprise	63
14.5	Incidences significatives potentielles et modifications futures de la gouvernance	63
14.6	Fonctionnement et travaux du Conseil de Surveillance	63
15	# SALARIÉS	66
15.1.	Informations significatives.....	66
15.1.1.	Indicateurs clés	66
15.1.2.	Autres informations sociales.....	66
15.2.	Participations et stock-options	68
15.2.1.	Options de souscription et d'achat d'actions.....	68
15.2.2.	Attribution gratuite d'actions	68
15.2.3.	Augmentation de capital réservée aux salariés	70
16	# PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	71
16.1.	Actionariat.....	71
16.2.	Principaux actionnaires qui ont un droit de vote différent ou déclaration négative	78
16.3.	Contrôle de l'émetteur, nature de ce contrôle et mesures prises en vue d'éviter qu'il ne s'exerce de manière abusive	78
16.4.	Accord dont la mise en œuvre peut changer le contrôle qui s'exerce sur l'émetteur	78
17	# TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES	79
18	# INFORMATIONS CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR.....	79
18.1.	Informations réglementées au titre de l'article 221-1 du règlement général de l'AMF.....	79
18.2.	Informations intermédiaires	80
18.3.	États financiers	80
18.3.1.	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.....	80
18.3.2.	État des comptes consolidés – Hopscotch Groupe – Au 31 décembre 2020.....	87
18.3.3.	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	133
18.3.4.	État des comptes sociaux annuels	140
18.4.	Politique de distribution des dividendes.....	161
18.5.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	161
18.6.	Changements significatifs de la situation financière ou commerciale	161
18.7.	Tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices	161
19	# INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	163
19.1.	Capital social.....	163
19.1.1.	Informations sur le capital social.....	163
19.2.	Acte constitutif et statuts	167

19.2.1. Objet social	167
19.2.2. Directoire et Conseil de surveillance	168
19.2.3. Mode de convocation des AGO annuelles et des AGE.....	169
19.2.4. Disposition qui peut retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	169
19.2.5. Dispositions statutaires fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée quand les conditions sont plus strictes que la loi.....	169
20 # INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS & DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS.....	170
21 # DOCUMENTS DISPONIBLES	170
22 # AUTRES INFORMATIONS.....	171
22.1. Informations prévues au titre des délais de paiement (exercice 2020).....	171
22.2. Dépenses non déductibles et dépenses somptuaires.....	171
23 # TABLES DE CONCORDANCE	172
ANNEXES	175
Annexe 1 - HOPSCOTCH GROUPE - Descriptif du programme de rachat d'actions .	176
Annexe 2 - Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés.....	178
Annexe 3 - Rapport de responsabilité sociétale de l'entreprise	235
Annexe 4 - Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigne organisme tiers indépendant, sur la déclaration de performance extra-financière	235
Annexe 5 - Observations du Conseil de surveillance à l'Assemblée Générale annuelle du 27 mai 2021	238

PRÉAMBULE

En application de l'article 19 du règlement européen 2017/1129, les éléments suivants sont incorporés par référence dans le présent document d'enregistrement universel :

- › Les comptes consolidés et sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ainsi que les rapports des Commissaires aux comptes y afférents tels que présentés respectivement aux paragraphes 18.3.2 (pages 74 à 116) 18.3.1 (pages 67 à 73), 18.3.4 (pages 122 à 141) et 18.3.3 (pages 117 à 121) du document d'enregistrement universel 2019 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 11 mai 2020 sous le numéro D20-0456. (<https://hopscotchgroupe.com/finance-investisseurs/>).
- › Les comptes consolidés et sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ainsi que les rapports des Commissaires aux comptes y afférents tels que présentés respectivement aux paragraphes 20.3.1 (pages 50 à 89) et 20.3.2 (pages 90 à 111) du document de référence 2018 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 avril 2019 sous le numéro D.19-0436 (<https://hopscotchgroupe.com/finance-investisseurs/>).

Dans le cadre de leur mission de certification des comptes consolidés de la société Hopscotch Groupe S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, les Commissaires aux Comptes ont émis dans leur rapport une opinion avec Réserve, en lien avec la présentation bilantielle des emprunts et dettes financières comme suit :

A la clôture de l'exercice, le non-respect des covenants bancaires évoqué dans la note 31.1.4 du paragraphe 18.3.2 « Etat des comptes consolidés » aurait dû conduire à un reclassement de la totalité des emprunts concernés en « emprunts et dettes financières courants ». Si ce reclassement avait été enregistré, les « emprunts et dettes financières courants » figurant au passif du bilan au 31 décembre 2020 seraient majorés de 9,5 millions d'euros et les « emprunts et dettes financières non courants » seraient minorés du même montant.

Sous cette réserve, les Commissaires aux comptes ont certifié que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Hopscotch Groupe est à la disposition de ses actionnaires pour répondre à leurs questions ou adresser les documents qui leur sont destinés. Les actionnaires peuvent prendre contact auprès de :

Pierre-Franck Moley

Membre du Directoire

+33 1 41 34 20 00

pfmoley@hopscotchgroupe.com

PERSONNES RESPONSABLES

1.1. Responsable du document d'enregistrement universel

Monsieur Frédéric BEDIN, Président du Directoire de Hopscotch Groupe.

1.2. Attestation du responsable du document d'enregistrement universel



« J'atteste que les informations contenues dans le présent document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion dont la table de concordance figure en page 172 du présent document, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »

Frédéric BEDIN

Président du Directoire
Paris, le 28 avril 2021.

COORDONNEES

2.1.1. Commissaires aux comptes titulaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2020***KPMG S.A***

Société représentée par Monsieur Eric Lefebvre
2, avenue Gambetta - CS 60055 - 92066 Paris La Défense Cedex

Date de début de mandat : Assemblée Générale du 26 mai 2016 (en remplacement de KPMG Audit IS)

Date de fin de mandat : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

CABINET FOUCAULT

Société représentée par Monsieur Olivier Dausque
229, boulevard Pereire - 75017 Paris

Date de début de mandat : Assemblée Générale du 27 mai 2009

Renouvellement : Assemblée Générale du 30 juin 2015

Date de fin de mandat : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

2.1.2. Commissaires aux comptes suppléants pour l'exercice clos le 31 décembre 2020***Cabinet Salustro REYDEL***

2, avenue Gambetta - CS 60055 - 92066 Paris La Défense Cedex

Date de début de mandat : Assemblée Générale du 26 mai 2016

Date de fin de mandat : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Monsieur Foucault Olivier

229, boulevard Pereire - 75017 Paris

Date de début de mandat : Assemblée Générale du 30 Juin 2015, en remplacement de Monsieur Jean-Paul Foucault

Date de fin de mandat : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

CHANGEMENT DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale à tenir en 2021 de :

- › renouveler le Cabinet FOUCAULT dont le mandat arrive à échéance, aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six (6) exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2027 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026 ;
- › ne pas renouveler ni remplacer Monsieur Olivier FOUCAULT, dont le mandat arrive à échéance, aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant, en application de la loi.

FACTEURS DE RISQUES

Les facteurs de risque suivants inhérents à l'activité du Groupe, aux marchés et aux pays dans lesquels il intervient pour le compte de ses clients représentent les risques principaux qui pourraient avoir un effet significatif sur les résultats, les performances et la situation financière du Groupe. Ces risques nets s'appuient sur la cartographie des risques établie par le Groupe.

À ce jour, le Groupe n'a pas connaissance d'autres risques ou incertitudes qui pourraient également avoir un effet négatif et influencer de manière directe ou indirecte ses opérations.

FACTEURS DE RISQUE	IDENTIFICATION	ÉVALUATION	PROBABILITÉ	IMPACT
RISQUES SECTORIELS				
	Risques liés au Covid-19	Risque fort	***	***
	Risques liés à la conjoncture économique	Risque moyen	**	**
	Risques liés à l'environnement concurrentiel	Risque moyen	*	**
RISQUES OPÉRATIONNELS				
	Risques liés à la dépendance de l'activité du Groupe à ses Talents	Risque fort	**	***
	Risques liés à la présence internationale du Groupe	Risque moyen	**	**
	Risques liés aux systèmes d'information et à la cybercriminalité	Risque faible	*	**
	Risques liés au portefeuille de clients	Risque faible	*	*
RISQUES FINANCIERS				
	Risques de liquidité	Risque fort	***	***
	Risques liés aux acquisitions	Risque moyen	**	**
	Risques liés aux emprunts	Risque moyen	*	***
	Risques liés aux taux de change	Risque faible	*	*
RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET HUMAINS				
	Risques liés à la sécurité des personnes	Risque faible	*	*
	Risques liés aux changements climatiques	Risque faible	*	*
RISQUE RÉGLEMENTAIRES ET JURIDIQUES				
	Risques liés aux réglementations	Risque moyen	*	**
	Risques liés aux litiges judiciaires	Risque faible	*	*
	Risques liés à la corruption	Risque faible	*	*

3.1. Risques sectoriels

■ Risques liés au Covid-19.

Le contexte sanitaire et économique dans lequel se trouve le monde depuis le début de l'année 2020 a un double effet sur les activités du Groupe. D'une part, les campagnes événementielles ont été directement touchées par les interdictions de rassemblement et les mesures de confinement ou de distanciation sociales prises par les différents gouvernements. Ces mesures ont amené à l'annulation des événements publics et privés inscrits au carnet de commandes du 2^{ème} trimestre de l'année, puis ont gelé les projets du second semestre. D'autre part, les campagnes digitales et de relations

publiques ont été peu affectées par ces mesures sanitaires mais en revanche directement concernées par la prudence économique internationale qui a concerné la plupart des secteurs d'activité. Cette prudence s'est mesurée notamment dans les réductions des budgets communication et marketing observées à partir du 2^{ème} trimestre 2020.

Le Groupe a appliqué l'ensemble des mesures mises à sa disposition par les différents gouvernements (activité partielle, protection de la trésorerie, subventions pour maintenir l'emploi...) et suit quotidiennement l'évolution de son activité et de son carnet de commandes pour répondre au plus juste aux effets de ce contexte inédit. Il n'est pas possible de prévoir ce que sera l'exercice 2021 puisque la France et l'Europe affrontent précisément une troisième vague de propagation du Covid. Toutefois dans le pire des scénarios, le profil d'activité devrait être similaire à celui de 2020 avec le plein bénéfice des économies engagées, et sans les coûts associés qui ont été engagés en 2020, principalement constitués des coûts de restructuration des locaux et du Plan de Sauvegarde de l'Emploi.

Ainsi stabilisé, le Groupe, ayant gardé sa capacité de production, pourra profiter pleinement des premiers signes de redémarrage des activités événementielles dès lors que les réunions seront à nouveau possibles.

■ Risques liés à la conjoncture économique

Le secteur de la communication peut connaître des périodes de récession liées à celles de l'économie en général. Une crise économique qui amènerait les entreprises à revoir et diminuer leurs investissements en communication et marketing pèserait sur la santé financière du Groupe et pourrait se traduire par un ralentissement de son carnet de commandes.

Dans le contexte actuel du Covid 19, le carnet de commandes des activités de production événementielle est fortement ralenti et les projets dont le format évolue vers une digitalisation totale ou hybridation des formats, présentent des périmètres budgétaires plus faibles que ceux des événements physiques. Cependant, tant que cette situation perdure, le Groupe continue à bénéficier des mesures de soutien telles que notamment l'activité partielle.

Même si le Groupe n'a jusqu'à présent pas subi de problème de recouvrement majeur, le recouvrement de créances par des clients en faillite ou insolvable pourrait s'avérer difficile voire impossible. D'une part la diversification des secteurs d'activité de ses clients et d'autre part la diversification géographique et de métiers permettent d'atténuer ce risque. Une cartographie est réalisée régulièrement afin de contrôler la composition précise du portefeuille de clients.

■ Risques liés à l'environnement concurrentiel

De par ses activités, le Groupe évolue dans un paysage concurrentiel multiple, composé d'acteurs de tailles très diverses (des grands groupes de communication internationaux aux petites agences locales spécialisées). Le marché de la communication et du marketing est également un marché en dynamique constante, qui, grâce notamment aux nouvelles technologies se réinvente continuellement, laissant émerger en permanence des nouveaux acteurs. De plus, la crise du Covid-19 a également un impact fort sur l'écosystème concurrentiel du Groupe, entraînant des évolutions de périmètres importantes chez les différents acteurs. Cette pression concurrentielle qui s'exprime à l'occasion des appels d'offre de plus en plus nombreux, pourrait affecter les résultats du Groupe. La Direction veille à diversifier et renforcer les compétences, les expertises et les marchés sur lesquels il intervient pour maintenir son attractivité auprès de ses clients.

3.2. Risques opérationnels

■ Risques liés à la dépendance de l'activité du Groupe à ses Talents

La réussite du Groupe dépend très largement de ses talents et de leurs capacités à répondre au mieux aux enjeux et problématiques rencontrés par ses clients. Le secteur de la communication est un secteur dynamique et attractif qui favorise la mobilité professionnelle des collaborateurs opérationnels. La crise du Covid 19 a obligé le groupe à mettre en place un Plan de Sauvegarde de l'Emploi supprimant 93 postes principalement dans les métiers de l'évènementiel. Dans le cas d'une reprise d'activité rapide, une pénurie de ressources et d'expertises associées aurait nécessairement des conséquences négatives sur la capacité du Groupe à servir ses clients et ainsi sur ses performances financières. Pour mieux maîtriser ce risque, le Groupe a mis en place un suivi transversal et régulier des besoins et des ressources afin de répondre au mieux aux problématiques de chaque client. De plus, le Groupe a mis en place avec la direction des ressources humaines des programmes de formation, de détection et de rétention de ses talents. La mobilité interne est favorisée afin d'offrir aux collaborateurs des perspectives d'évolution attractives. Des systèmes de rémunération adaptés et l'accès à l'actionnariat salarié sont également des facteurs d'intéressement aux perspectives long terme du Groupe. Le taux de turnover est suivi annuellement afin de mesurer l'effet des actions entreprises. Enfin, les dirigeants du Groupe sont en veille continue pour attirer des nouvelles compétences qui viendraient renforcer celles déjà présentes.

■ Risques liés à la présence internationale du Groupe

Le Groupe développe ses activités dans plus de trente pays dans le monde. L'activité de chacun de ces bureaux est tributaire des différentes lois et réglementations applicables dans chacun de ces pays. Les risques principaux liés à cette présence peuvent comprendre notamment une instabilité politique ou économique, la détérioration de relations politiques ou économiques entre plusieurs pays ou encore la mise en place d'une réglementation locale qui affecterait les marchés de la communication et du marketing ou ceux de la commercialisation des produits de certains des clients du Groupe. De tels événements auraient un effet négatif sur les résultats financiers du ou des bureaux concernés et ainsi du Groupe.

Les directions opérationnelles des bureaux internationaux veillent en continu sur les contextes politiques, économiques et réglementaires de leurs marchés et partagent régulièrement leurs données avec la Direction générale du Groupe afin d'évaluer au mieux l'exposition à ces risques.

■ Risques liés aux systèmes d'information et à la cybercriminalité

La dépendance vis-à-vis des systèmes d'information est de plus en plus forte compte tenu de la digitalisation de l'environnement et des méthodes de travail, qui ont rapidement évolués suite aux contraintes des confinements. Des défaillances d'origine naturelle ou malveillante, ou la cybercriminalité entraveraient l'exercice normal des activités du Groupe et empêcherait sa capacité à servir ses clients. Ces risques provoqueraient des dysfonctionnements qui conduiraient à diminuer la performance du Groupe à la fois par une perte de revenus et à la fois par l'émergence de coûts supplémentaires.

Pour veiller à limiter ces risques, des tests d'intrusion et des actions de surveillance des cyberattaques sont régulièrement réalisés afin d'adapter en permanence les systèmes à la complexité des menaces et aux évolutions technologiques. Par ailleurs, les systèmes d'informations et les données critiques sont surveillés et protégés par des partenaires qui se trouvent faire partie des acteurs internationaux les plus reconnus du marché. Enfin, régulièrement des campagnes d'information à destination des salariés

sont menées par le Service IT afin de les sensibiliser aux différentes formes que prennent les actions de cybercriminalité.

■ Risques liés au portefeuille de clients

La nature éphémère des activités de l'Évènementiel du Groupe limite considérablement le risque de rupture de contrats. En revanche, les activités de Conseil en communication, de relations Publics, de Conseil et d'accompagnement digitaux sont quant à elles plus sensibles. Les contrats peuvent être remis en question par les clients à tout moment sous réserve du respect d'un préavis en moyenne de trois mois, ou remis en compétition à leur terme. Enfin, les référencements d'agence chez les gros annonceurs, qui eux concernent l'ensemble des métiers présents dans le Groupe, lorsqu'ils sont perdus, limitent l'accès aux marchés concernés pendant plusieurs années.

La croissance du Groupe, et donc la multiplication des contrats et des clients est un des moyens de limiter ce risque. En 2020, le Groupe compte plus de 550 clients. Le client principal représente moins de 5% de la marge brute du Groupe et les 10 plus gros clients réunis représentent moins de 25% de la marge brute du Groupe.

3.3. Risques financiers

■ Risque de liquidité

Le Groupe est exposé à un risque de liquidité si les encaissements ne couvraient plus les décaissements et que les capacités d'emprunt ne suffisaient pas à couvrir ce différentiel. Au 31 décembre 2020, la trésorerie du Groupe consolidée était de près de 38,1M€ dont 24,7M€ pour le Groupe Hopscotch et 13,4M€ pour Sopexa, et les lignes de crédit mobilisables accordées par les organismes bancaires (5 M€). Compte tenu du ralentissement économique constaté depuis le début de la crise de Covid-19, le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité à la date de dépôt du document d'enregistrement universel.

Au 31 mars 2021, la trésorerie consolidée s'élève à 42,7M€ pour le Groupe Hopscotch dont 19,4 M€ pour Sopexa. Afin d'assurer la continuité d'exploitation, le Groupe continue à mettre en place des mesures de protection de sa trésorerie telles que, la mise en chômage partiel des équipes opérationnelles ou encore le décalage du paiement de certaines charges patronales et fiscales.

De plus, afin de faire face à son besoin de financement, le Groupe a sollicité ses partenaires bancaires et obtenu le 30 juin 2020, 15M€ dans le cadre du dispositif PGE. A ce jour, ce PGE est intact dans les comptes du Groupe. Il a été décidé d'étaler son remboursement sur une période additionnelle de 5 ans avec une 1ère année de différé de remboursement en capital.

Certains emprunts contractés par le Groupe sont assortis de covenants qui doivent respecter certains ratios financiers. Les covenants sont calculés sur la base des comptes consolidés au 30 juin et au 31 décembre de chaque exercice. Au 31 décembre 2020, les covenants ne sont pas respectés. Comme à la clôture des comptes semestriels, une lettre de demande d'avenant aux contrats bancaires est à l'étude chez les partenaires financiers de la société. Ceux-ci ayant répondu favorablement à cette première demande.

Le risque de liquidité est évalué régulièrement notamment par le biais de prévisions de trésorerie sur 12 mois qui tiennent compte de l'évolution de l'activité des différents métiers du groupe au regard du contexte actuel. Ainsi, les dernières prévisions ne montrent pas de défaillance.

Risques liés aux acquisitions

Afin d'enrichir ses offres et les compétences proposées par le Groupe à ses clients, celui-ci mène depuis plusieurs années une politique active de croissance externe.

Dans cette perspective, l'identification de cibles à acquérir et, l'évaluation de la valeur d'acquisition d'une opération ou de prise de participation, peuvent s'avérer délicates et conduire à des estimations erronées ou pouvant également être la conséquence d'une conjoncture économique défavorable. Dans ce cas, les écarts d'acquisition inscrits à l'actif du bilan du Groupe peuvent devoir être dépréciés. À chaque clôture semestrielle et annuelle, une analyse est réalisée pour estimer les écarts d'acquisition et confirmer ou déprécier si nécessaire leur valeur.

Le Groupe dispose d'un processus centralisé d'acquisition porté par le Directoire du Groupe, renforcé par la direction financière, juridique et des ressources humaines, qui permet d'unifier les méthodes de valorisation employées. Une fois l'opération réalisée, l'entité acquise est accompagnée de manière personnalisée afin de créer au mieux le contexte qui lui permettra de développer ses activités tout en créant les synergies recherchées par ce rapprochement.

Risques liés aux emprunts

Le Groupe a souscrit plusieurs emprunts auprès de ses partenaires financiers. Certains de ces emprunts sont soumis au respect de certains ratios financiers calculés à chaque arrêté des comptes qui, s'ils devaient ne pas être respectés, pourraient amener le Groupe à devoir rembourser l'intégralité de ses dettes financières. Même si, les covenants ont été définis en concertation avec la direction financière de Groupe afin de tenir compte de ses performances économiques moyennes, de ses flux et besoins de trésorerie spécifiques liés à ses activités afin de maintenir son équilibre financier, le risque lié aux emprunts à un effet direct sur le risque de liquidité du Groupe.

La crise brutale du Covid et ses effets économiques n'ont pas permis au Groupe de respecter l'intégralité de ses covenants à la clôture du 31 décembre 2020.

Comme à la clôture des comptes semestriels, une lettre de demande d'avenant aux contrats bancaires est à l'étude chez les partenaires financiers de la société afin de déroger au respect des ratios financiers pour cet exercice et ne pas obliger le Groupe à rembourser l'intégralité des emprunts soumis à covenant. Cet accord a déjà été obtenu pour le non-respect des ratios des comptes semestriels 2020.

Risques liés aux taux de change

Depuis la prise de participation majoritaire dans le capital du groupe Sopexa en juillet 2019, le Groupe est exposé à des risques liés aux variations de taux de change principalement en ce qui concerne le dollar et le Yuan. Ces risques pourraient avoir un effet sur les performances du Groupe.

Depuis quelques mois, le Groupe a mis en place une couverture systématique des risques liés aux taux de change auprès de deux partenaires bancaires et d'un acteur spécialisé.

3.4. Risques environnementaux et humains

Risques liés à la sécurité des personnes

L'activité du Groupe implique une forte mobilité des collaborateurs dont les opérations événementielles peuvent les emmener bien au-delà des trente pays dans lesquels le Groupe est présent. Les collaborateurs représentent l'actif principal du Groupe et leur sécurité a toujours été la priorité.

La direction générale en collaboration avec la direction des Ressources Humaines a mis en place une politique voyage très stricte dans laquelle chaque déplacement international fait l'objet d'une autorisation préalable de la direction et tient compte des préconisations du ministère des affaires étrangères. Une police d'assurance spécifique est souscrite pour garantir à chaque collaborateur une couverture médicale et une assistance en cas de nécessité. La direction des Ressources humaines en collaboration avec les membres du Comité Opérationnel, est en capacité à chaque moment d'identifier la position géographique de chaque collaborateur.

■ Risques liés au changement climatique

Les activités de production événementielle peuvent être affectées par des sinistres liés au changement climatique et interrompre les services que le Groupe rend à ses clients dans le cadre de ces opérations. Pour diminuer ce risque, les équipes opérationnelles peuvent être amenées à souscrire des couvertures particulières auprès de sociétés d'assurance spécialisées.

De plus, la digitalisation croissante de l'ensemble des activités du Groupe, qui amène à une numérisation et une centralisation de l'ensemble de ses données opérationnelles peut également être susceptible d'être affectée en cas de sinistres liés au changement climatique si un événement naturel venait à perturber l'accès à ces données.

Des choix techniques ont été réalisés afin de tester la résistance des dispositifs informatiques, de valider l'efficacité des dispositifs de secours pour assurer la continuité de service et réduire l'effet de ces risques sur l'activité du Groupe.

3.5. Risques règlementaires et juridiques

■ Risques liés aux réglementations

Dans la conduite de ses activités, le Groupe est tenu de respecter une réglementation complexe, contraignante et évolutive, qui encadre notamment les secteurs de la communication, de la publicité, du voyage, de l'organisation d'événements accueillant du public mais aussi de la protection des données personnelles. Des changements importants dans l'environnement législatif dans les pays dans lesquels interviennent les agences du Groupe, tels que l'encadrement de la communication sur certains types de produits (santé, alcool, tabac, énergie ...) pourraient entraîner des dépenses supplémentaires ou conduire le Groupe à modifier ses services et affecter de manière significative son activité, ses résultats et ses perspectives de développement.

La direction juridique en collaboration avec l'ensemble des directions opérationnelles du Groupe s'assure, au moment de la conception de chaque opération, que celle-ci est bien conforme aux réglementations en vigueur. Une cellule de veille, épaulée par des experts externes informe et forme les équipes opérationnelles des évolutions réglementaires afin de réduire l'effet de ces risques sur l'activité du Groupe.

■ Risques liés aux litiges judiciaires

Le Groupe peut être assigné ou conjointement cité dans une action judiciaire intentée contre ses clients par des tiers, par des concurrents de ses clients, par une autorité administrative ou de régulation. Ces actions pourraient notamment porter sur un enjeu de propriété intellectuelle, une application erronée d'une contrainte réglementaire, une mauvaise interprétation d'une contrainte contractuelle ou encore un désaccord a posteriori sur la nature des services rendus par le Groupe pour ses clients. Ces risques pourraient avoir un effet sur l'activité du Groupe dans la mesure où ils ne seraient pas correctement anticipés.

Le service juridique du Groupe opère un contrôle régulier de l'exposition des activités du Groupe à ces risques et s'assure que les risques juridiques encourus par l'activité commerciale ordinaire sont correctement assurés.

■ Risques liés à la corruption

Le Groupe exerce ses activités dans un contexte soumis aux différentes réglementations en matière de lutte contre la corruption et le trafic d'influence et notamment au renforcement de la réglementation française sur l'identification et la prévention des risques de corruption (Loi Sapin II). Une mauvaise interprétation de ces nouvelles obligations qui conduirait par exemple à avoir un effet sur la participation du Groupe aux appels d'offre, pourrait engager des litiges avec les différentes parties prenantes du Groupe (collaborateurs, fournisseurs, clients) qui auraient un effet sur l'activité du Groupe et pourraient nécessiter des dépenses supplémentaires.

Un Comité d'éthique a été mis en place pour permettre d'identifier et prévenir les éventuels risques de corruption. Ce comité est composé de membres de la direction juridique, de la direction des ressources humaines, de la direction des achats et de la direction générale. Des dispositifs sont mis à la disposition de l'ensemble des collaborateurs pour permettre au comité d'éthique d'évaluer les risques, de les prévenir et ainsi d'en réduire les effets sur l'activité du Groupe. Le Groupe a opté pour la mise en place d'un seul et unique dispositif technique de recueil des lanceurs d'alerte interne dans le respect des dispositions légales en matière de protection des lanceurs d'alerte et des recommandations de l'Agence Française Anticorruption (AFA).

3.6. Assurance et couverture des risques

■ Risques liés à la couverture des risques

Le Groupe dispose des assurances suivantes :

En tant qu'organisateur d'événements : responsabilité Civile (RC) générale à hauteur de 10 millions d'euros et Responsabilité Civile (RC) Professionnelle à hauteur de 3 millions d'euros. Elle détient également une seconde ligne d'assurance RC à hauteur de 10 millions d'euros.

En tant qu'agence de voyages, conformément aux dispositions de la loi 92-645 du 13 juillet 1992 relative à cette activité : tous dommages à hauteur de 8 millions d'euros.

L'assurance matériels techniques et informatiques mobiles appartenant, confiés ou loués au Groupe est souscrite pour un montant allant jusqu'à 1.250 millions d'euros. Quant à l'assurance des locaux, les capitaux garantis pour les frais de reprises d'activité sont couverts pour des montants atteignant 3 millions d'euros.

La responsabilité civile des dirigeants est couverte à hauteur de 5 millions d'euros.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, une couverture Cyber Risk a été mise en place couvrant la totalité du Groupe et ses filiales aux dommages liés aux risques et fraudes informatiques, atteintes à la confidentialité des données ou à la sécurisation des réseaux, à hauteur de 1 millions d'euros par sinistre et par an, dont 50 000 € pour la fraude téléphonique et 1 millions d'euros pour les sanctions administratives. Elle a été renouvelée au 1^{er} janvier 2020.

Le montant total des primes s'élève sur l'exercice 2020 à environ 102 milliers d'euros, sans compter les éventuelles extensions souscrites en cours d'année.

3.7. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

3.7.1. Principe d'analyse

DEFINITION DU CONTROLE INTERNE

Il n'existe pas de définition communément admise en France du contrôle interne. Le COSO (The Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission) étant le référentiel le plus abouti et le plus reconnu au niveau international, c'est ce dernier qui est utilisé comme référence par HOPSCOTCH GROUPE.

Selon le COSO, « le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil de Surveillance, les dirigeants et le personnel d'une organisation et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- › la réalisation et l'optimisation des opérations,
- › la fiabilité des informations financières,
- › la conformité aux lois et aux règlements en vigueur ».

OBJECTIFS EN MATIERE DE PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Les procédures de contrôle interne ont pour objet :

- › d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- › d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

Limites inhérentes au contrôle interne

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

3.7.2. Environnement de contrôle

ORGANISATION GENERALE

HOPSCOTCH GROUPE est un Groupe comprenant environ vingt sociétés dont HOPSCOTCH GROUPE est la société mère.

Pour s'assurer de l'efficacité des activités, des actes de gestion et de l'atteinte des objectifs, ainsi que des activités de contrôle au sein du Groupe, les dirigeants tendent à harmoniser les règles de fonctionnement des différentes filiales. Ceci s'applique également aux activités de contrôle interne et se traduit par l'harmonisation progressive de l'organisation, des systèmes d'information et des processus. Celle-ci est facilitée par le fait que l'activité des filiales est généralement similaire à celle de la société mère, HOPSCOTCH GROUPE.

Compte tenu des contraintes existantes, notamment en termes de taille des filiales, de ressources humaines disponibles, la Société a mis en place une organisation favorable au développement d'une culture du contrôle interne forte, basée sur les facteurs clés suivants :

- › une organisation par pôle, par métiers clients et par types d'offres ;

- › un système d'information centralisé permettant le pilotage de l'activité du Groupe, et notamment, la mise en place d'une cellule comptable et d'une cellule de gestion centrale vers qui remonte la totalité des informations comptables et de gestion. Il en va de même pour la vie juridique de l'intégralité des sociétés du Groupe ;
- › le rétrécissement des niveaux hiérarchiques afin d'optimiser les processus de décisions et de définir clairement les responsabilités ;
- › une taille relativement modeste permettant de fluidifier la circulation de l'information entre les différents services et les entités.

LES ACTEURS DU CONTROLE INTERNE

■ Acteurs internes à la société

Le Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance veille à la politique de la Société mise en œuvre par le Directoire en matière d'évaluation des risques, de mise en place d'un système de contrôle interne adapté à la maîtrise de ces risques et de suivi de son efficacité. Cette politique correspond à des contrôles et des procédures de gestion financières, de suivi opérationnel et de conformité aux lois.

Le Directoire

Le Directoire assume la mise en œuvre de la politique de contrôle interne.

La Direction Générale opérationnelle

Le Groupe HOPSCOTCH GROUPE est organisé autour de pôles-métiers, comprenant un Directeur Associé (DA), responsable des activités et de la rentabilité de son pôle, et de collaborateurs dont le nombre varie d'une dizaine à une vingtaine par pôle en moyenne. À ce titre on peut considérer que HOPSCOTCH GROUPE fonctionne comme un agrégat de TPE (Très Petites Entreprises).

L'organisation interne est définie en conséquence, afin de conserver souplesse et réactivité, mais avec un haut niveau d'homogénéité, de contrôle et de sécurité.

La majorité des pôles-métiers est hébergée au siège social de Paris, ces derniers partageant des services centraux rattachés à la Direction Administrative et Financière, et notamment : la comptabilité, le contrôle de gestion central et reporting, le service RH et paye, le service juridique, le service achats, le service informatique ainsi que le service communication et documentation.

Tous ces services interviennent de façon homogène et centralisée sur la totalité des pôles-métiers, et selon les consignes et orientations définies par la Direction Générale.

La Direction Administrative et Financière

Elle assume la mise en œuvre de la politique de contrôle interne en :

- › établissant le mode opératoire du système de contrôle interne ;
- › réunissant les responsables des principales fonctions et entités de la société afin de passer en revue les responsabilités et la façon dont le contrôle interne doit être organisé au niveau des différentes activités.

Sont rattachés à la Direction Administrative et Financière les services suivants :

- › la comptabilité, notamment en charge de l'administration des ventes ;
- › le contrôle de gestion ;

- › la gestion du personnel et la paie ;
- › le service juridique.

Le service juridique

Son rôle est de prévenir les risques contractuels (contrats commerciaux et assurances). Les procédures de circulation de l'information prévoient la centralisation de l'ensemble des contrats afin d'assurer une couverture optimum des risques de litige.

Le service juridique s'assure du suivi et gestion de la vie sociale des filiales du Groupe et de la Société HOPSCOTCH GROUPE ainsi que du suivi de l'actionnariat et toutes autres opérations « Corporate » sur le Groupe.

Le service juridique gère et anticipe les risques de litige par une revue régulière des contrats et une veille juridique et suit la gestion des litiges avérés.

Les autres membres du personnel

Enfin, dans une certaine mesure, le contrôle interne relève de la responsabilité de tous les membres du personnel. Ils sont donc sensibilisés et impliqués à tous les niveaux dans les procédures de contrôle interne.

Acteurs externes à la société

Autorité des Marchés Financiers (AMF)

Elle vérifie que la Société publie, en temps et en heure, une information complète et de qualité, délivrée de manière équitable à l'ensemble des acteurs. En outre, elle peut être saisie de toute question concernant les comptes.

Sous-traitance auprès d'experts

Pour sécuriser certains de ses processus, HOPSCOTCH GROUPE a recours à des experts externes.

Expertise comptable

Un cabinet d'expertise comptable assiste périodiquement la société sur les points suivants :

- › assistance à l'établissement des comptes consolidés ;
- › évaluation des engagements au titre des indemnités de fin de carrière.

Avocats

HOPSCOTCH GROUPE fait appel à des cabinets d'avocats renommés pour la mise en œuvre des procédures judiciaires. Les affaires relevant du droit social sont confiées à des cabinets spécialisés.

La société fait également ponctuellement appel à des spécialistes pour la revue juridique des rapprochements et des acquisitions complexes.

AUTRES COMPOSANTES DE CONTROLE INTERNE

L'ensemble du contrôle interne a été amélioré par la mise en place d'un guide de procédures de gestion et comptables.

Un secrétaire général et un contrôleur financier ont été recrutés en décembre 2016 et en janvier 2017 ce qui permet depuis lors, à l'un des membres du Directoire de se

consacrer plus spécifiquement à la supervision du contrôle interne, et à l'évaluation des risques.

Le Groupe poursuit ses efforts de formalisation et de sécurisation rendus nécessaires par sa croissance.

Les autres composantes de la gestion des risques sont présentées au point 4 du présent paragraphe.

■ Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information comptable et financière

Les piliers du contrôle interne comptable et financier

Le contrôle interne comptable et financier s'organise autour des piliers suivants :

- › l'existence d'un service comptable et financier permettant une réelle dissociation des fonctions de saisie et de contrôle ;
- › le respect du principe de séparation des tâches permet une identification et une répartition rationnelle des responsabilités ;
- › la supervision et la délégation assurent l'efficacité et la continuité des procédures de contrôle interne comptables et financières ;
- › l'existence d'un système comptable, adapté à l'activité et à la taille de l'entreprise assurant la fiabilité des informations comptables et financières ;
- › la circulation de l'information fluidifiée grâce à la taille modeste de l'entreprise, le découplage des différents services permet une efficiente collaboration.

Les acteurs de la fonction comptable et financière

La société HOPSCOTCH GROUPE dispose d'une fonction comptable et financière qui se compose de la manière suivante :

Comptabilité

Les comptabilités des sociétés composant le Groupe partagent le même logiciel comptable standard TOTEM, hébergé de façon centralisée sur les serveurs du service informatique, lequel assure l'intégrité des données et effectue une sauvegarde quotidienne du contenu des serveurs.

Le service comptable assure l'enregistrement des événements comptables en comptabilité générale selon les normes en vigueur en France, et de façon identique pour toutes les sociétés composant le Groupe afin de favoriser les opérations de consolidation ; elle enregistre également les opérations en comptabilité analytique de façon à obtenir une vue de l'activité par pôle-métier d'une part, et une vue de la rentabilité opérationnelle de chacune des opérations réalisées par le Groupe (comptabilité par affaire) d'autre part.

La comptabilité est organisée pour codifier également les mouvements de cash selon les mêmes nomenclatures analytiques, de façon à contrôler opération par opération l'équilibre financier des dossiers en cours.

La consolidation est confiée à un cabinet d'expertise français de premier plan, qui assure la production des éléments consolidés selon les règles de l'art.

La comptabilité est en charge :

- › de la saisie et du contrôle de la comptabilisation des opérations ;
- › des opérations de trésorerie (gestion des flux de trésorerie générés par l'activité courante, placements, opérations de compensation entre les filiales) ;
- › de la clôture périodique des états financiers ;

- › de la conformité avec les obligations légales, fiscales et sociales.

Contrôle de gestion

Pour assurer un contact efficace entre les pôles-métiers et les services centralisés, le Groupe a créé le poste de « middle-office », soit une personne par pôle-métier, ou pour deux pôles quand ces derniers sont plus petits, tous rattachés hiérarchiquement au contrôle de gestion central.

Leur rôle est le suivant :

- › suivre le respect de la documentation administrative des opérations réalisées selon les consignes du contrôle de gestion ;
- › assurer le contact avec le service comptabilité afin de fluidifier la circulation et le traitement des pièces comptables et de réduire les risques d'erreurs ;
- › travailler étroitement avec le contrôle de gestion pour l'établissement des reportings et des prévisions ;
- › réaliser les travaux de séparation des exercices.

Le contrôle de gestion central est composé de quatre personnes avec pour missions principales l'établissement des prévisions, l'établissement des reportings, l'animation des « middle-offices », ainsi que la supervision des travaux de clôtures comptables et de consolidation.

Reportings

Les éléments de reporting sont adaptés à la nature et à l'organisation du Groupe.

Le contrôle de gestion prépare un budget annuel trimestrialisé, estimé et remis au Conseil de Surveillance et au Directoire vers le mois de novembre précédent l'exercice concerné. Ce budget est remis à jour vers le mois de février.

Ensuite, le budget est révisé chaque trimestre à l'issue des arrêtés comptables trimestriels, et après une phase de réévaluation des anticipations, réalisé avec chaque Directeur Associé de pôle.

Ces budgets détaillent les résultats de chaque pôle-métier, le contenu et l'évolution des frais généraux, par centre de coûts, et les charges de personnel, mensualisés et par centre analytique.

Par ailleurs, les opérations sont suivies au quotidien en utilisant divers documents dont les plus significatifs sont : le carnet de commande annualisé, également trié par pôle, la balance opérationnelle par opération et par pôle permettant de suivre la rentabilité de chacune des opérations réalisées, et la balance financière qui donne en temps réel la position cash de chacune des opérations.

Principales procédures d'élaboration, de traitement et de contrôle de l'information comptable et financière

Les principales procédures d'élaboration, de traitement et de contrôle peuvent être regroupées en six processus :

1. Les processus d'élaboration de l'information comptable et financière

Processus de clôture des états financiers

HOPSCOTCH GROUPE procède à une clôture trimestrielle des états financiers du Groupe et publie ses résultats d'exploitation sur une base semestrielle.

Cette périodicité prouve l'efficacité du processus de clôture rendue possible grâce à son système d'information.

Le processus de clôture est basé sur :

- › des procédures permettant de centraliser la remontée des données comptables et financières en provenance de chacune des entités du Groupe ;
- › l'existence d'un planning de remontée des informations précis et d'un calendrier des tâches à accomplir et des responsabilités des divers intervenants ;
- › une collaboration optimum entre la comptabilité et le contrôle de gestion qui se traduit par :
 - l'évaluation concertée des postes sensibles du compte de résultat et du bilan ;
 - le cadrage entre le résultat comptable et le résultat analytique.

Les résultats sont présentés et analysés avec la Direction Générale, qui contrôle l'évaluation des postes ayant un impact significatif sur les comptes.

2. Processus de suivi budgétaire et de reporting

Les prévisions annuelles sont établies en début d'exercice en fonction des objectifs du business plan revus par la Direction. Tout au long de l'année, le contrôle de gestion procède à un suivi budgétaire visant à contrôler le montant, la nature et l'affectation des dépenses par rapport au budget initial.

De nouvelles prévisions glissantes sont systématiquement effectuées à intervalles réguliers, au minimum une fois par trimestre.

Parallèlement à ce suivi budgétaire, un système de reporting, appliqué à l'échelle du Groupe, est effectué. Il s'appuie en particulier sur la comptabilité analytique tenue en temps réel. Ce travail, effectué au sein de chaque entité du Groupe par les équipes composant le « middle office », est contrôlé et consolidé par le contrôle de gestion au niveau Groupe.

Le contrôle de gestion fournit ainsi les indicateurs clés de gestion qui permettent de suivre les performances de l'entreprise. Ces indicateurs, communiqués aux dirigeants, fournissent les informations nécessaires au pilotage de la société.

3. Les processus comptables et de gestion

Processus de reconnaissance du chiffre d'affaires

La reconnaissance du chiffre d'affaires est de la responsabilité du responsable du contrôle de gestion qui s'assure de :

- › la réalité du chiffre d'affaires par rapport aux données contractuelles ;
- › l'exactitude des éléments de facturation ;
- › l'exhaustivité des prestations facturées.

4. Processus de gestion du risque clients

La gestion du risque client est assurée à deux niveaux :

- › en amont, par une évaluation du risque client avant traitement des commandes ;
- › en aval, par une procédure de relance automatique adaptée à chaque client permettant de réduire le montant des créances impayées ;
- › et par des réunions de trésorerie bimensuelles.

Les services comptables, en collaboration avec le middle office, revoient régulièrement la situation des comptes clients pour identifier les risques devant faire l'objet de provisions conformément aux normes comptables.

Le suivi régulier du délai de règlement moyen permet d'évaluer l'efficacité de la gestion des comptes clients.

5. Processus de gestion de la trésorerie

Le responsable comptable est responsable de la gestion des flux de trésorerie et contrôle :

- › le niveau de trésorerie servant à couvrir les besoins courants de l'activité de l'entreprise, en supervisant les encaissements et les décaissements ;
- › la rentabilité des différents placements de l'excédent de trésorerie ;
- › l'évaluation du risque de change afin de mettre en œuvre les actions correctives nécessaires.

6. Processus de gestion de la paie

Les processus de paie permettent de vérifier :

- › le traitement des divers éléments entrant dans le calcul de la paie : les congés et absences, les éléments variables comme les primes et augmentations, les entrées et départs, ...;
- › les contrôles, décrits dans des procédures spécifiques, assurant la réalité et l'exhaustivité des éléments enregistrés ;
- › le calcul et l'établissement des bulletins de salaires ;
- › la remontée en comptabilité des informations de paie ;
- › le provisionnement des congés payés servant à répartir la charge sur l'année ;
- › la conformité avec les obligations sociales déclaratives.

TRANSITION AUX NOUVELLES NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES (IFRS) POUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

HOPSCOTCH GROUPE a adopté les normes internationales du règlement européen (International Financial Reporting Standards, IFRS) et, conformément aux recommandations du CESR (reprises par l'AMF), les comptes semestriels sont présentés selon les nouvelles normes comptables internationales.

4.1. Raison sociale, nom commercial de l'émetteur

Raison sociale : Hopscotch Groupe

4.2. Lieu d'enregistrement de l'émetteur, numéro d'enregistrement et identifiant d'entité juridique (LEI)

Registre du commerce et des sociétés : 602 063 323 RCS Paris

Code NAF : 9001 Z

Identifiant d'entité juridique (LEI) : 9695003W8NIBIV7IN278

4.3. Date de constitution, durée de vie de l'émetteur

La société constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée dont le commencement d'activité date du 2 septembre 1960, enregistrée à Paris le 4 novembre 1960 sous le numéro 137C, a été transformée en société anonyme suivant délibération des associés en date du 30 décembre 1974 Elle a été immatriculée à l'origine le 24 juin 1993.

La durée de la société a été initialement fixée à 60 ans, soit jusqu'au 1^{er} septembre 2020. Cette durée a été prorogée par anticipation par l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2004 pour un nouveau terme de 60 ans. En conséquence, la société expire désormais au 1^{er} décembre 2080, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

4.4. Siège social, forme juridique de l'émetteur, législation applicable et site internet

Hopscotch Groupe

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 2.000.001 euros composé à ce jour de 2.666.668 actions d'un nominal de 0,75 euro chacune.

Elle est soumise à la législation française.

Siège social : 23-25, rue Notre-Dame-Des-Victoires - 75002 Paris - France

Téléphone : +33.1.41.34.20.00

Site internet : <https://hopscotchgroupe.com/finance-investisseurs/>

Les informations figurant sur le site internet de la société (<https://hopscotchgroupe.com/finance-investisseurs/>), à l'exception de celles incorporées par référence, ne font pas partie du présent document d'enregistrement universel. À ce titre, ces informations n'ont été ni examinées ni approuvées par l'AMF.

5 # APERÇU DES ACTIVITÉS

5.1. Les expertises de Hopscotch Groupe

HOPSCOTCH est un groupe de communication international créé en France, dirigé par ses fondateurs et ses managers, tous guidés par une vision d'entrepreneurs portée par la complémentarité des expertises. Le credo d'HOPSCOTCH ? Les « Global PR » qui s'articulent autour d'un mix inédit entre digital, événementiel, relations publics et marketing services.

Le Groupe HOPSCOTCH réunit, au sein de son Hub parisien, à Lyon, à Lille et à l'international, plus de 730 collaborateurs experts dans tous les métiers de la communication : influence, événement, activation, digitalisation, communication interne, affaires publiques, marketing services...

Convaincu que la valeur d'une entreprise ou organisation réside dans le soin apporté à son capital relationnel, le Groupe HOPSCOTCH structure ses expertises autour de sa marque propre « Hopscotch » (Event / PR / Travel / Décideurs / Congrès / Luxe), et d'agences spécialisées : Sopexa, Heaven, Sagarmatha, Human to Human, Le Public Système PR, Le Public Système Cinéma.

Le Groupe HOPSCOTCH dispose aujourd'hui d'un réseau international intégré, avec 34 bureaux répartis sur 5 continents, permettant une capacité d'intervention dans plus de 60 pays.

Côté sur Euronext Paris (Code ISIN : HOP FR0000065278), le groupe représente un volume d'affaires de 122 millions € et 55,2 millions € de marge brute.

Pour nous suivre :
www.hopscotchgroupe.com et sur LinkedIn/Twitter/Instagram
@HOPSCOTCHgroupe

5.2. Activité de Hopscotch Groupe SA et de ses principales filiales

5.2.1. Activité de Hopscotch Groupe SA

Le groupe avait été profondément remanié au cours de l'exercice 2015, année de transition vers un mode de fonctionnement plus efficace.

En particulier, la société de tête est devenue une holding animatrice, après avoir filialisé la totalité de ses activités opérationnelles soit vers Hopscotch SAS - agence opérationnelle- soit vers Hopscotch Congrès.

La société de tête a pris le nom de Hopscotch Groupe, et son activité de holding comprend :

- › Le rôle de société cotée en Bourse, et porteuse de ses participations : les activités opérationnelles
- › Le rôle de société animatrice en charge de la coordination du groupe, de son développement et de la stratégie
- › Le rôle de prestation des services fonctionnels : comptabilité gestion, systèmes d'information, RH et paye, juridique, service généraux...

À ce titre elle porte notamment les salaires des fonctions groupe et de direction générale, ainsi que ceux des fonctions support. La société holding assure le financement du groupe et porte notamment les emprunts bancaires, le bail des locaux, la plupart des

investissements informatiques, etc. et assume de manière générale la plupart des frais généraux.

Ses revenus sont assurés par la remontée des dividendes des filiales et la refacturation des services assurés au bénéfice des filiales.

Le chiffre d'affaires de Hopscotch Groupe atteint 13 267 milliers d'euros en 2020, contre 15 033 milliers d'euros l'an passé. Il est principalement constitué de prestations de services et de « management fee » facturés à la plupart des filiales.

Les charges d'exploitation ont diminué de 2 280 milliers d'euros. Les variations principales concernent la diminution des charges de personnel qui baissent de 900 milliers d'euros en lien notamment avec les indemnités de chômage partiel et des départs non remplacés, ainsi qu'une diminution des achats de 1 074 milliers d'euros.

Ainsi le résultat d'exploitation s'élève à 1 405 milliers d'euros, contre 765 milliers d'euros l'an passé. Après résultat financier (- 719 milliers d'euros), résultat exceptionnel (- 4 205 milliers d'euros), impôts et participation des salariés, le résultat net de l'exercice est une perte de - 3 432 milliers d'euros.

La société est endettée auprès d'établissements financiers à hauteur de 28 388 milliers d'euros. La trésorerie active s'élève à 8 872 milliers d'euros.

Les capitaux propres s'élèvent à 11 234 milliers d'euros.

5.2.2. Activité des principales filiales

Les filiales comme pour le Groupe d'une manière générale interviennent sur le marché de la communication non publicitaire au sens traditionnel. Il s'agit de répondre aux besoins des clients par des prestations de conception création, et de production de campagnes sous forme de temps passé en conseil et accompagnement du client et/ou en prestations de conseil et de production événementielle. Les filiales événementielles (Hopscotch, Sagarmatha, LPS Cinéma, LPS Ressources et Hopscotch Congrès) ont vu leur activité fortement impactée par la crise sanitaire liée au Covid19 qui a limité les réunions publiques.

HOPSCOTCH

Cette filiale est l'agence principale du groupe hébergeant notamment les métiers de RP et d'événements. À ce titre, Hopscotch facture tant des honoraires de conseils en RP que des productions événementielles.

Comprenant une grosse part des activités événementielles du groupe ainsi que la presque totalité des activités PR, la société a vu son activité baisser significativement en raison de la crise sanitaire liée au Covid19.

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'élève à 29 934 milliers d'euros en 2020 en diminution de 59 932 milliers d'euros.

Les charges d'exploitation ont diminué de 57 451 milliers d'euros principalement les achats en relation avec la baisse de l'activité pour 45 871 milliers d'euros, les autres charges et charges externes pour 4 219 milliers d'euros, les charges de personnel pour 4 816 milliers d'euros, mais également les dépréciations d'immobilisations pour 2 342 milliers d'euros.

Ainsi le résultat d'exploitation est de - 3 865 milliers d'euros, contre - 1 193 milliers d'euros l'an passé. Après résultat exceptionnel (- 2 998 milliers d'euros), impôts et participation des salariés, le résultat net de l'exercice est une perte de - 6 564 milliers d'euros.

Les capitaux propres s'élèvent à – 5 385 milliers d'euros et sont donc inférieurs à la moitié du capital social.

LE PUBLIC SYSTEME RESSOURCES

La société abrite les activités de Capdel, qui produit des événements de taille petite et moyenne et commercialise son activité au travers du site capdel.com. L'intégralité des salariés de la société est concernée par le Plan de Sauvegarde de l'Emploi et le groupe Hopscotch est en discussion avec des repreneurs pour céder cet actif.

Le chiffre d'affaires de la société s'élève à 816 milliers d'euros en 2020 contre 2 474 milliers d'euros en 2019.

Les charges d'exploitation ont diminué de 346 milliers d'euros principalement sur les charges de personnel pour 393 milliers d'euros et les achats et autres charges externes pour – 167 milliers d'euros en corrélation avec la diminution d'activité. Les dotations aux amortissements ont augmenté de 220 milliers d'euros relatifs à un complément de dépréciation du fonds de commerce.

Le résultat exceptionnel est une perte de - 364 milliers d'euros principalement liée à la provision pour le Plan de Sauvegarde de l'Emploi.

Le résultat net de l'exercice est une perte de – 2 080 milliers d'euros.

Les capitaux propres s'élèvent à 2 188 milliers d'euros et sont donc inférieurs à la moitié du capital social.

SAGARMATHA

Sagarmatha est une agence de communication interne et événementielle et adresse principalement les questions de transformation et de motivation des collaborateurs des clients.

Le chiffre d'affaires s'élève en 2020 à 16 313 milliers d'euros, contre 34 717 milliers d'euros l'an passé soit une baisse de 18 403 milliers d'euros.

Les charges de personnel diminuent corrélativement de 2 164 milliers d'euros, ainsi que les achats de 14 820 milliers d'euros.

Le résultat d'exploitation s'élève en conséquence à 204 milliers d'euros en diminution de 784 milliers d'euros par rapport à 2019.

Après participation des salariés, et impôts sur les sociétés, la perte nette s'élève à - 675 milliers d'euros.

Les capitaux propres s'élèvent à 940 milliers d'euros.

LE PUBLIC SYSTEME CINEMA

Cette filiale possède un savoir-faire autour de la création et organisation de festivals, des relations presse et des relations publiques et conseil en cinéma.

Le chiffre d'affaires de la société s'élève à 2 341 milliers d'euros en 2020, contre 3 408 milliers d'euros en 2019.

Le résultat d'exploitation s'élève à - 825 milliers d'euros contre - 386 milliers d'euros l'an passé.

Le résultat net est une perte de - 824 milliers d'euros.

Les capitaux propres s'élèvent à - 1 120 milliers d'euros et sont donc inférieurs à la moitié du capital social.

HOPSCOTCH CONGRES

Hopscotch Congrès est spécialisée dans l'organisation de réunions professionnelles et de congrès principalement sur les secteurs Santé / Pharmaceutique.

Le chiffre d'affaires de Hopscotch Congrès s'établit à 4 311 milliers d'euros contre 8 889 milliers d'euros l'an passé.

Les charges d'exploitation diminuent de 4 325 milliers d'euros, principalement les achats (- 4 034 milliers d'euros) et les charges de personnel (- 422 milliers d'euros).

Le résultat d'exploitation s'élève à - 223 milliers d'euros contre - 9 milliers d'euros l'an passé.

Le résultat net est une perte de - 603 milliers d'euros contre - 4 milliers d'euros l'année précédente.

Les capitaux propres sont de - 559 milliers d'euros et sont donc inférieurs à la moitié du capital social.

HEAVEN CONSEIL

La société Heaven Conseil est une agence conseil en communication et marketing digital.

Elle a dégagé un chiffre d'affaires de 10 856 milliers d'euros en 2020 en hausse de 1 111 milliers d'euros.

Les charges d'exploitation ayant augmenté de 287 milliers d'euros, le résultat d'exploitation s'établit à 171 milliers d'euros.

Après prise en compte d'un résultat financier de - 33 milliers d'euros, un résultat exceptionnel de - 20 milliers d'euros, le résultat net de la société Heaven Conseil est un bénéfice de 83 milliers d'euros en 2020 contre une perte de - 626 milliers d'euros en 2019.

Les capitaux propres s'élèvent à 4 milliers d'euros.

AU CAFE (U-PRO)

Cette filiale est experte en « Livestream » et en digitalisation d'événements. Elle édite aussi une plateforme de communication interne et collaborative sous le nom de « Beeshake ». Elle a cédé sa branche « Beeshake » début mars 2021 et la liquidation à l'amiable de la société a été votée le 9 février 2021.

La société a dégagé un chiffre d'affaires de 1 161 milliers d'euros en 2020.

Des investissements en développement diminuent le résultat d'exploitation qui représente une perte de - 377 milliers d'euros.

Le résultat net est une perte de - 377 milliers d'euros contre - 480 milliers d'euros l'année précédente.

Les capitaux propres sont de - 700 milliers d'euros et sont donc inférieurs à la moitié du capital social.

SOPEXA

SOPEXA est une agence internationale de Communication et de Marketing spécialisée dans l'alimentaire, les boissons et l'art de vivre. Elle accompagne les organisations collectives et les marques dans leur communication et promotion en France et à l'étranger grâce à une stratégie multicanale sur mesure. Elle opère au travers d'un réseau mondial de 19 agences pouvant intervenir dans 50 pays, et bénéficie d'une

connaissance unique des marchés locaux et du secteur agroalimentaire et du vin, ainsi que d'équipes de professionnels, créatifs et réactifs.

Le chiffre d'affaires de l'année 2020 s'élève à 55,4 millions d'euros, en diminution de -17% par rapport à 2019. La marge brute s'établit à 21m€, soit 38% du chiffre d'affaires. Elle dispose de capitaux propres s'élevant à plus de 19,9 millions d'euros.

Dans le cadre de l'intégration dans le groupe Hopscotch, l'activité est consolidée dans les comptes du groupe Hopscotch avec les impacts suivants :
CA : 55,3m€, MB : 21m€, REX : + 1.2 m€.

HOPSCOTCH DECIDEURS

La société HOPSCOTCH DECIDEURS, anciennement ALBERA CONSEIL, est une agence conseil en RP entrée dans le groupe en décembre 2019.

Elle a dégagé un chiffre d'affaires de 2 107 milliers d'euros en 2020.

Les charges d'exploitation s'élèvent 2 120 milliers d'euros, le résultat d'exploitation s'établit à - 13 milliers d'euros.

Le résultat net de la société est une perte de -16 milliers d'euros en 2020.

Les capitaux propres s'élèvent à 659 milliers d'euros.

5.3. Événements importants dans le développement des activités du groupe Hopscotch Groupe

Les principales étapes de la vie du Groupe sont les suivantes :

Le Groupe est issu de la fusion en 1993, entre Promo 2000 et Délires.

1968	Lionel Chouchan rachète l'agence Promo 2000 créée en 1960, et qui se spécialise dans les relations publiques et demeure l'un des pionniers dans ce secteur en France.
1986	Création de l'agence Délires par Frédéric Bedin, Benoît Désveaux, Gilbert Désveaux et Jean-Martin Herbecq. Cette société se positionne sur le marché émergent de l'événementiel en France.
1993	Naissance de la société Le Public Système à l'issue de la fusion de Promo 2000 et Délires, créant ainsi le 1er groupe indépendant de relations publiques et d'événements.
1998	Introduction au Second Marché de la Bourse de Paris.
2001	Acquisition de Sagarmatha (voyages, incentive et séminaires participatifs).
21-fév-08	Prise de participation majoritaire dans la société System T.V. (production de programmes et de contenus prêts à diffuser sur la télévision, l'internet et la téléphonie mobile).
10-juil-09	Prise de participation majoritaire dans le Groupe Heaven le 10 juillet 2009 (spécialiste du marketing on line et des réseaux sociaux).
20-mai-10	Acquisition du Groupe HOPSCOTCH.
22-sept-10	Création de la société Hopscotch Asia in One détenue à 100% par Public Système Hopscotch
06-juil-11	Prise de participation majoritaire dans la société U-PRO spécialisée en digital média et éditeur de logiciels.
5-déc-11	Création de la société Beijing Hopscotch Business Consulting Co Ltd détenue à 100% par Hopscotch Asia in One Ltd.
31-mai-12	Création de la société Public Système Hopscotch GMBH proposant des offres packagées de séminaires, formations soirées en Allemagne.

26- juin 12	Prise de participation majoritaire dans la société Brand Side Story spécialisée dans la production de contenus et agence Média.
11- sept-12	Création de la société Hopscotch Système Africa dont l'offre est dédiée au continent africain.
17-oct-12	Création de la société Le Système Hopscotch Américas dont l'offre est dédiée au continent sud-américain.
Fin 2013	Création de la société Hopscotch Système Africa Casablanca dont l'offre est dédiée au Maroc.
22- sept-14	Acquisition de la société ROUGE
31-janv-2015	Transmission universelle de patrimoine de la société Brand Side Story.
12-mars-15	Acquisition de la société HMM !
26-mars-2015	Ouverture de la liquidation judiciaire de System TV par le Tribunal de Commerce de Versailles
30-juin-15	Apport partiel d'actifs de la société Public Système Hopscotch vers ses filiales Think For et Le Public Système PCO. Changement de dénomination sociale : <ul style="list-style-type: none"> › Public Système Hopscotch devient Hopscotch Groupe › Think For devient Hopscotch Le Public Système › Le Public Système PCO devient Hopscotch Congrès › Hopscotch devient Hopscotch Paris
21-déc-2015	Hopscotch Le Public Système devient Hopscotch
01-janv-16	Dissolution et transmission universelle du patrimoine de la société Hopscotch Paris à la société Hopscotch
1^{er} juillet 2016	Dissolution et transmission universelle du patrimoine de la société Hopscotch Luxe à la société Hopscotch
14 avril 2016	Acquisition de la société A Trade International (ATI)
14 décembre 2016	Prise de participation minoritaire dans la société SOPEXA spécialisée en agroalimentaire, vin et art de vivre.
13 novembre 2017	Acquisition du solde du capital de la société Heaven
31 mars 2018	Acquisition du solde de capital de la société Human To Human
25 mai 2018	Acquisition des Sociétés WAMI et WAMI Concept, spécialisées dans la création de solutions informatiques
5 juin 2018	Prise de participation dans la société libanaise TRIPTIKUM SAL spécialisée dans la réalisation d'événements libanais et Moyen Orient.
25 janvier 2019	Acquisition de la société VIVACOM
1^{er} avril 2019	Prise de participation de 16% au capital de la société MAGNAWE
16 juillet 2019	Prise de participation de 66% de la société SOPEXA
3 décembre 2019	Prise de participation de 50% au capital de la société AMC
29 novembre 2019	Dissolution et transmission universelle du patrimoine de la société VIVACOM à la société SAGARMATHA
16 décembre 2019	Acquisition de la société ALBERA CONSEIL devenue Hopscotch Décideurs
1^{er} janvier 2020	Dissolution et transmission universelle du patrimoine de la société HOPSCOTCH AFRICA à la société HOPSCOTCH GROUPE.
21 décembre 2020	Apport partiel d'actif d'Hopscotch à Hopscotch Décideurs lié à l'exploitation de la branche d'activité Hopscotch Capital
Décembre 2020	Prise de participation minoritaire de la société REWORLD MEDIA au capital d'Hopscotch Groupe

Ci-dessous les modalités d'acquisition :

ACQUISITIONS	% EN NUMÉRAIRE	% EN TITRES	IMPACT DILUTIF	COMPLÈMENTS DE PRIX
Heaven	81,0%	19,0%	Aucun	
Hopscotch	49,6%	50,4%	Oui	(1)
U-PRO	51%	0%	Aucun	
Brand Side Story	80,0%	20,0%	Aucun	
Rouge	53,5%	46,5%	Aucun	
Hmm !	60,0%	40,0%	Aucun	Oui
Sopexa	66%	0%	Aucun	Non
Human To Human	45%	55 %	Aucun	Non
WAMI	100%	0%	Aucun	Oui
VIVACOM	100%	0%	Aucun	Oui (2)
AMC	50%	0%	Aucun	
Albera Conseil	100%	0%	Aucun	

(1) Acquisition de la totalité des actions d'Hopscotch en partie en numéraire pour un montant de 3,5 millions d'euros et en partie en échanges de titres conduisant à une augmentation de capital de 260.895 actions.

(2) Acquisition de la totalité des actions de la VIVACOM par la société SAGARMATHA le 25 janvier 2019.

5.4. Stratégie et objectifs financiers et non financiers

Hopscotch est un groupe de communication international, né en France et doté d'un réseau intégré. La valeur de sa proposition est le mix de ses expertises : PR EVENT DIGITAL et plus récemment SHOPPER EXPERIENCE. Dans le contexte COVID 2019, ses activités sont impactées, particulièrement l'événementiel. Son objectif est de maintenir son leadership en Europe et de se développer à l'international.

Se projeter est un exercice difficile. Pour autant, le groupe Hopscotch dispose d'atouts qui sont autant de leviers pour bâtir des scénarii à court et moyen terme.

1. Stratégie de développement

Hopscotch est un des leaders historiques de l'événementiel. Le groupe a su au cours des 35 dernières années, faire évoluer avec une croissance régulière, son offre auprès du marché avec des expertises solides en intégrant le digital, les relations publics, le marketing service et le shopper experience.

Le groupe souhaite renforcer le mix de ces métiers à l'international grâce à l'intégration du réseau Sopexa. L'agilité de son organisation est un atout au service de ses clients en activant les synergies entre les différents talents du groupe. Il est à même d'accompagner ses clients au global ou en régional grâce à son réseau intégré. Sa connaissance marché est renforcée par une expertise market intelligence et un service études. Ses expertises sectorielles lui permettent d'être au cœur des enjeux de ses clients et d'apporter la valeur conseil demandée particulièrement dans un contexte d'incertitude et de questionnement.

Hopscotch développe l'attractivité de sa marque pour ses clients mais aussi pour le recrutement des nouveaux talents en France et à l'international. Son organisation RH permet de gérer la mobilité interne et la communication marque employeur.

Ses grands comptes sont des entreprises qui opèrent une transformation liée aux enjeux RSE et qui développent des budgets que le groupe est à même de capter en renforçant ses expertises corporate, contenu et media.

Ses équipes commerciales sont affûtées pour aller capter les référencements du marché qui permettent des contrats en retainer.

2. Stratégie financière

L'objectif du groupe est de maintenir son niveau de marge variable. Son organisation en comptabilité analytique par activités lui permet un suivi rigoureux et régulier par un contrôle de gestion au cœur de l'organisation de la marge de contribution. D'ores et déjà le groupe a mis en place une veille et un accompagnement des activités qui rencontrent des difficultés. Sa trésorerie et le suivi de son BFR sont au cœur de ses préoccupations. Son autonomie lui permet d'être en veille des opportunités de croissance externe en France et à l'international, d'agences spécialisées qui viendraient renforcer sa position.

5.5. Degré de dépendance

Le Groupe recense plus de 550 clients en 2020, les 10 premiers clients représentent moins de 25% de la marge brute. Le chiffre d'affaires réalisé avec le premier client représente moins de 5% de la marge brute.

5.6. Position concurrentielle

Tel que précité au paragraphe 3.1, le groupe évolue dans un paysage concurrentiel multiple, composé d'acteurs de tailles très diverses (des grands groupes de communication internationaux aux petites agences locales spécialisées). Le marché de la communication et du marketing est également un marché en dynamique constante, qui, grâce notamment aux nouvelles technologies se réinvente continuellement, laissant émerger en permanence des nouveaux acteurs.

5.7. Investissements

5.7.1. Investissements importants réalisés

Compte tenu de la crise sanitaire, les investissements ont été limités au minimum, essentiellement constitués par des acquisitions de matériels informatiques.

En tant que société de prestations de services, le Groupe vise à contrôler ce poste du bilan et à limiter ses investissements au strict nécessaire. Les éventuelles évolutions du poste proviennent en majorité des changements de périmètre liés aux acquisitions. Les évolutions "organiques" du poste sont non significatives.

Les ressources financières du Groupe sont réservées prioritairement à des opérations de croissance externe, et au service des dividendes lorsque les résultats le permettent.

Les évolutions chiffrées des investissements sont détaillées dans l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2020, notes 15, 17 et 18 paragraphe 18.3.1 du présent document d'enregistrement universel.

5.7.2. Investissements importants en cours ou engagements fermes

À ce jour, il n'existe pas d'engagement considéré comme ferme autre que ceux qui concernent les investissements récurrents de matériels informatiques et de logiciels.

5.7.3. Coentreprises et participations significatives

Néant.

5.8. Questions environnementales

La déclaration de performance extra-financière est présentée en Annexe 3 du présent document d'enregistrement universel.

constatée – principal indicateur de l'activité du groupe – est de 55,2 millions contre 70,3 millions d'euros l'an passé. Bien que très défavorable, la moindre baisse de la marge brute par rapport au chiffre d'affaires provient d'un effet de mix anormal, dû au contexte sanitaire qui pénalise très fortement les activités événementielles, mais beaucoup moins les autres branches.

Malgré un recul de 23,5 millions de marge brute proforma, c'est à dire en considérant Sopexa sur 12 mois en 2019 alors que Sopexa a été acquise en juillet 2019, on constate une amélioration des performances opérationnelles dans le PR et le Digital, et chez Sopexa, et des baisses de charges de fonctionnement conséquentes. Le résultat opérationnel courant affiche une perte limitée à 2,3 millions d'euros. Le résultat opérationnel du Groupe s'élève à - 7,7 millions d'euros incluant une provision d'un montant de 5,3 millions d'euros pour couvrir les frais estimés du Plan de Sauvegarde pour l'Emploi.

Le résultat financier est principalement impacté par une différence de change latente négative cette année, par la neutralisation des titres d'une filiale liquidée au Brésil, ainsi que par la constatation des pertes de AMC (Mondial de l'Automobile) détenue à 50%. L'ensemble pèse pour un total de 1,7 million d'euros sur le résultat. Les charges financières liées aux emprunts restent stables par ailleurs.

La charge d'impôt est rendue positive par l'activation d'une partie des déficits fiscaux constatés sur le groupe, pour un montant de 1,5 million d'euros.

Après constatation des pertes des activités destinées à être cédées de 0,4 million d'euros, la perte de l'exercice s'élève finalement à - 8,7 millions d'euros.

BILAN

Au bilan, les capitaux propres s'élèvent à 16 millions d'euros dont une part du Groupe de 9,1 millions d'euros.

Le groupe a bénéficié d'un PGE de 15 millions d'euros, et sa trésorerie, de 38,2 millions d'euros à la clôture, a été maintenue par plusieurs éléments favorables autres : un BFR en évolution positive de +4,8 millions d'euros, une capacité d'auto-financement (retraitée des effets IFRS 16) modérément dégradée en partie grâce à des aides gouvernementales notamment le recours au chômage partiel à -1,6 M€, un décalage de charges grâce aux soutiens à l'économie, et de décalage de remboursements des emprunts. Le groupe ne prévoit pas de distribuer de dividendes cette année.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

L'évolution de la trésorerie s'explique principalement par les éléments suivants :

- › La capacité d'autofinancement opérationnelle (avant IS) dégage un surplus de 2,2 millions d'euros (-1,6 million d'euros hors effet de la norme IFRS 16) contre 8,2 millions d'euros l'an passé. Cette évolution est liée au contexte sanitaire qui pénalise la branche événementielle.
- › Le BFR de clôture s'améliore de 4,8 millions d'euros
- › Le Groupe a remboursé 1,7 millions d'euros sur les emprunts bancaires, et a augmenté sa dette pour 16 millions d'euros
- › Aucun dividende n'a été versé en 2020 (à l'exception de 163 milliers d'euros versés au titre des intérêts minoritaires).

8.1. Informations sur les capitaux propres

Les éléments relatifs aux capitaux du Groupe sont présentés à la note 25 des comptes consolidés au 31 décembre 2020 insérés au paragraphe 18.3.2 « États des comptes consolidés » du présent document d'enregistrement universel.

8.2. Source et montant des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie sont détaillés à la note 23 dans le tableau des flux de trésorerie des comptes consolidés au 31 décembre 2020 insérés au paragraphe 18.3.2 « États des comptes consolidés » du présent document d'enregistrement universel.

8.3. Besoins de financement et structure de financement

Ces derniers sont présentés à la note 26 des comptes consolidés au 31 décembre 2020 insérés au paragraphe 18.3.2 « États des comptes consolidés » du présent document d'enregistrement universel, ainsi qu'au chapitre 3 « Facteurs de risques ».

8.4. Restriction à l'utilisation des capitaux influençant les activités de l'émetteur

Au 31 décembre 2020, il n'y a aucune restriction à l'utilisation des capitaux propres pouvant influencer les opérations de l'émetteur, autre que les limites imposées aux délégations de compétences du Directoire, accordées par les Assemblées Générales des actionnaires des 28 mai 2019 et 28 mai 2020. Les délégations financières sont détaillées au paragraphe 19.1.1 du présent document d'enregistrement universel.

Cependant l'accès à la trésorerie de Sopexa est conditionné à l'accord de l'ensemble des actionnaires dont le groupe Hopscotch représente la majorité.

8.5. Sources de financement attendues pour honorer les acquisitions de titres de participation

Pour mettre en œuvre sa politique de croissance externe telle qu'évoquée au paragraphe 5.4, et afin de fidéliser les vendeurs et de leur faire partager le projet d'entreprise monté par le Groupe, Hopscotch Groupe a pour habitude de rémunérer une part significative de l'acquisition pouvant aller jusqu'à 50% du prix total par échange d'actions nouvelles ou anciennes de Hopscotch Groupe contre l'apport de titres de la société acquise. Le solde, payé en numéraire, est généralement couvert par un emprunt bancaire amortissable à taux fixe ou à taux variable encadré d'une durée usuelle de 5 ans.

Les investissements ordinaires tels que décrits au paragraphe 5.7 seront autofinancés par la société faisant le cas échéant l'objet d'un refinancement.

Hopscotch Groupe est un groupe de communication international dont certaines activités ont pour notamment objet la promotion des secteurs de l'agroalimentaire, du vin et l'art de vivre. Ses experts conçoivent et font rayonner des stratégies de communication en les adaptant aux contraintes des marchés locaux tout en se soumettant aux réglementations auxquelles sont soumis ses clients. À ce titre, une partie des clients de

ses filiales spécialisées sont des interprofessions européennes des secteurs agricoles et viticoles qui bénéficient, pour faire la promotion de leurs produits dans les pays de l'UE ou dans les pays tiers, de subventions européennes. Cela inclut des règles de passation d'appels d'offres publics, comme des typologies d'activités et de justification de ces activités.

10 # INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

PERSPECTIVES 2021 – INCIDENCE COVID-19

Le Plan de Sauvegarde de l'Emploi conduisant à la suppression de 93 postes est en cours.

Il n'est pas possible de prévoir ce que sera l'exercice 2021 puisque la France et l'Europe affrontent précisément une troisième vague de propagation du Covid. Toutefois dans le pire des scénarios, le profil d'activité devrait être similaire avec le plein bénéfice des économies engagées sur les frais de fonctionnement, et sans les coûts associés qui ont été engagés en 2020, représentés principalement par les coûts de restructuration liés au regroupement de l'ensemble des agences parisiennes au siège rue Notre Dame des Victoires et à ceux du Plan de Sauvegarde de l'Emploi.

Ainsi stabilisé, le Groupe, ayant gardé sa capacité de production, pourra profiter pleinement des premiers signes de redémarrage des activités événementielles dès lors que les réunions seront à nouveau possibles.

Le groupe n'a pas d'autres éléments significatifs postérieurs à la clôture à relever.

11 # PRÉVISION OU ESTIMATION DU BÉNÉFICE

Le Groupe ne communique pas sur des prévisions de bénéfices car celles-ci sont susceptibles de modifications à la hausse comme à la baisse tout au long de l'exercice, en raison des incertitudes et du manque de visibilité du marché.

Toutefois, la gestion du Groupe permet d'ajuster très rapidement les ressources mises en œuvre aux fluctuations du volume d'affaires.

De surcroît, la méthode de reconnaissance des revenus à l'avancement laisse une incertitude significative du résultat jusqu'à la toute fin des travaux de la clôture annuelle.

12 # ORGANES D'ADMINISTRATION

12.1. Composition du conseil de surveillance et du directoire

Composition du conseil de surveillance

Au 31 mars 2021, le Conseil est composé de 6 membres, de nationalité française qui sont :

NOM Prénom	Age	Fonction	Indépendance	1 ^{ère} nomination	Échéance mandat	Appartenance comité
CHENUT Christophe	58	Président du conseil		9 septembre 2014	AG 2022	Comité des rémunérations
CHEVALIER Pascal	53	Membre du conseil		25-fev-21 *	AG 2022	
PETIET Maxime	69	Vice-Président du conseil	Membre indépendant	22-mai-14	AG 2026	
ROUX Bernard	86	Membre du conseil	Membre indépendant	25-juin-04	AG 2025	Comité des rémunérations
CHOUCHAN Laure	58	Membre du conseil		25-juin-04	AG 2022	
CAPRON Isabelle	63	Membre du conseil	Membre indépendant	24-mai-13	AG 2025	

* Le Conseil de surveillance du 25 février 2021 a nommé provisoirement Monsieur Pascal Chevalier en qualité de membre du Conseil de surveillance, en remplacement de Monsieur Lionel Chouchan, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur. Cette nomination provisoire sera soumise à la ratification de la prochaine Assemblée Générale du 27 mai 2021.

Le tableau de synthèse figurant ci-dessous récapitule les changements ou renouvellements intervenus dans la composition du conseil au cours de l'exercice 2020 et au jour de l'établissement du présent document :

Nature	Membre concerné	Date	Conséquences en termes de diversification
Renouvellement de son mandat de membre du conseil de surveillance	Maxime Petiet	28 mai 2020	-
Désignation en qualité de Vice-Président du Conseil de surveillance	Maxime Petiet	15 juin 2020	-
Démission de son mandat de membre du conseil de surveillance	Lionel Chouchan	7 janvier 2021	-
Cooptation en tant que membre du conseil de surveillance en remplacement	Pascal Chevalier	25 février 2021	-

INDEPENDANCE DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément à la troisième recommandation du Code Middlednext de gouvernement d'entreprise, les critères retenus par le Conseil pour qualifier un membre d'indépendant sont les suivants :

- › Ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des cinq dernières années,
- › Ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.),
- › Ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif,
- › Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- › Ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

Ces critères sont repris à l'article 3 du règlement intérieur du Conseil.

Le Conseil a réexaminé la situation de chacun de ses membres au regard des critères susmentionnés lors de sa séance du 31 mars 2021 et a ainsi considéré que 4 d'entre eux : Madame Laure Chouchan, Monsieur Bernard Roux, Madame Isabelle Capron et Monsieur Maxime Petiet étaient indépendants, conformément à la définition donnée par le Code de référence.

Critères d'indépendance	Pascal Chevalier	Laure Chouchan	Bernard Roux	Isabelle Capron	Christophe Chenut	Maxime Petiet	Explications en cas de non conformité
Ne pas être, ni avoir été au cours des 5 dernières années, salarié ou dirigeant mandataire de la société ou d'une société du groupe	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.) ;		✓	✓	✓	✓	✓	<i>M Chevalier est actionnaire principal de la Société One expérience qui a une petite activité événementielle</i>
Ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif		✓	✓	✓	✓	✓	<i>La sté REWORLD MEDIA dont M.Chevalier est Psdt est actionnaire de référence au 31.03.21</i>
Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence	✓	✓	✓	✓		✓	<i>Christophe Chenut est proche de l'un des mandataires sociaux</i>
Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des 6 années précédentes	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Conclusion sur l'indépendance		Indépendant	Indépendant	Indépendant		Indépendant	

REPRESENTATION DES FEMMES ET DES HOMMES AU SEIN DU CONSEIL

Le Conseil comporte deux femmes et quatre hommes, représentant un écart de deux entres les membres de chaque sexe, conformément aux dispositions légales.

MANDATS ET FONCTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

A été nommé provisoirement par le Conseil de surveillance du 25 février 2021 en qualité de membre du Conseil en remplacement de Monsieur Lionel Chouchan, démissionnaire, pour la durée du mandat de son prédécesseur soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2022, en vue de statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, étant précisé que la ratification de cette nomination provisoire sera soumise à la prochaine Assemblée du 27 mai 2021 :

M. Pascal Chevalier exerçant les mandats suivants :

Au sein de Hopscotch Groupe :

Membre du Conseil de Surveillance de la SA Hopscotch Groupe, société cotée.

Autres mandats sociaux hors Groupe :

- Président Directeur Général de REWORLD MEDIA
- Gérant de la société EDI SIC,
- Administrateur de REWORLD MEDIA PTE LTD, société de droit chinois
- Président du Conseil d'administration de la société TRADEDOUBLER AB, société de droit suédois
- Directeur Général, via la société CPI et CPG, de la société LES PUBLICATIONS GRAND PUBLIC (filiale de REWORLD MEDIA),
- Directeur Général, via la société CPI et CPG, de la société R.M.
- Directeur Général, via la société CPI et CPG, de la société MEDIA 365

- Administrateur de la société SAS TRINOVA CREATION
- Administrateur de la société SA TRINOVA
- Administrateur de la société SA ARCHIPEL
- Administrateur de la société SA NEXTEDIA
- Administrateur de la société SA HOPIUM SA
- Président et Directeur général de la société SA ONE EXPERIENCE
- Président de la société SAS CPI
- Gérant de la « Société civile immobilière LES TENNIS DE CHAILLY
- Gérant de la société civile immobilière « IMMO VENTURE 1 »
- Gérant de la société SARL CTB
- Gérant de la société SARL JAFO MARITIME
- Gérant, via la société CTB de la société SCI LA BOULEAUNIÈRE, SCI
- Gérant de la société civile LES TERRASSES DU MONT BLANC,
- Président la société NETWORK ASIA VENTURES, société soumise à la loi de la République de Singapour,
- Directeur Général Délégué de la société NETWORK FINANCES 2,
- Administrateur de la société MON FINANCIER,
- Co-Gérant de la société 50 PARTNERS GESTION
- Président, via la société CPI, de la société NETMEDIA GROUP
- Président, via la société CPI, de la société SAS CPG

Autres mandats dans des sociétés à objet immobilier.

Expérience et expertise en matière de gestion : Diplômé d'un MBA de l'IAE Paris et de l'EPITA (ingénierie informatique).

A été renouvelé par l'Assemblée Générale du 28 mai 2020 pour une durée de 6 années soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2026, en vue de statuer sur les comptes de l'exercice écoulé :

M. Maxime Petiet exerçant les mandats suivants :

Au sein de Hopscotch Groupe :

Vice-Président du Conseil de Surveillance de la SA Hopscotch Groupe, société cotée,

Autres mandats sociaux hors Groupe : Capitaine de Vaisseau au CESM, administrateur de la Fondation de la Mer, Administrateur de la Fondation de l'IHEDN

Autres fonctions salariées ou non : Néant.

Expérience et expertise en matière de gestion :

Maîtrise de Gestion à Dauphine

Diplôme de Sciences Po Paris (Félicitations du Jury)

Diplôme d'Expert-Comptable

Diplôme de Commissaire aux Comptes

Arthur Andersen de 1977 à 2002 (associé de 1988 à 2002)

Associé chez Ernst and Young de 2002 à 2011

Associé de 2002 à 2011

Membre du Comité Exécutif France de 2002 à 2007.

Gérant de Advisory France puis de l'Europe de l'Ouest et du Sud de 2002 à 2009.

Ont été renouvelés par l'Assemblée Générale du 28 mai 2019 pour une durée de 6 années soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2025 en vue de statuer sur les comptes de l'exercice écoulé :

M. Bernard Roux, exerçant les mandats suivants :

Au sein de Hopscotch Groupe :

Membre du Conseil de Surveillance de la SA Hopscotch Groupe, société cotée
Membre du Comité des rémunérations de la SA Hopscotch Groupe

Autres mandats sociaux hors Groupe : Néant

Autres fonctions salariées ou non : Néant.

Mme Isabelle Capron, exerçant les mandats suivants :

Au sein de Hopscotch Groupe :

Membre du Conseil de Surveillance de la SA Hopscotch Groupe, société cotée

Autres mandats sociaux hors Groupe : Administrateur de Peugeot Saveurs

Autres fonctions salariées ou non : Vice-Présidente de Icycle Shanghai Fashion Group (Chine).

Expérience et expertise en matière de gestion : Diplômée de HEC Paris, Vice-Présidente exécutive de la société FAUCHON de 2004 à 2012, Vice-Présidente Internationale Paris Shanghai et Directrice générale France de la société ICICLE Fashion Group depuis 2013 à ce jour.

Ont été renouvelés par l'Assemblée Générale du 26 mai 2016 pour une durée de 6 années soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2022 en vue de statuer sur les comptes de l'exercice écoulé :

M. Christophe Chenut, exerçant les mandats suivants :

Au sein de Hopscotch Groupe :

Président du Conseil de Surveillance de la SA Hopscotch Groupe, société cotée
Membre du Comité des rémunérations de la SA Hopscotch Groupe

Autres mandats sociaux hors Groupe :

Président de la SAS Christophe Chenut Conseil, elle-même administratrice de la société Inès de la Fressange Paris,
Administrateur du Stade Rennais Football Club.

Autres fonctions salariées ou non : Néant.

Expérience et expertise en matière de gestion :

Dirigeant L'Equipe, Lacoste, l'Opinion, DDB, Président Stade de Reims
Maîtrise de gestion à Dauphine diplômé du MBA HEC

M. Lionel Chouhan, exerçant les mandats suivants :

Au sein de Hopscotch Groupe :

Membre du Conseil de Surveillance de la SA Hopscotch Groupe, société cotée.
Président du Conseil d'Administration de la SAS Public Système Cinéma,
Administrateur de Hopscotch SA.

Autres mandats sociaux hors Groupe : Néant.

Autres fonctions salariées ou non : Néant.

Expérience et expertise en matière de gestion : Diplômé Ecole de Commerce de Rouen, fondateur de l'agence Promo 2000.

Lionel Chouchan est le père de Laure Chouchan. À part ce lien de famille, il n'y a aucun autre lien familial entre les membres du Directoire ou du Conseil de surveillance de la Société.

Il est précisé que Monsieur Lionel Chouchan a démissionné de son mandat de membre du Conseil de surveillance le 7 janvier 2021.

Mme Laure Chouchan, exerçant les mandats suivants :

Au sein de Hopscotch Groupe :

Membre du Conseil de Surveillance de la SA Hopscotch Groupe, société cotée

Autres mandats sociaux hors Groupe : Néant.

Autres fonctions salariées ou non : Néant

Expérience et expertise en matière de gestion : Diplômée d'une maîtrise de Gestion Dauphine

Productrice (1990-2007), Directrice des jeux chez Fremantlemedia France (2007-2016)

Laure Chouchan est la fille de Lionel Chouchan. À part ce lien de famille, il n'y a aucun autre lien familial entre les membres des divers organes de direction du Groupe.

Pour les besoins de leurs mandats sociaux, les membres du Conseil de Surveillance sont domiciliés au siège social de la société.

À la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, au cours des cinq dernières années, aucune personne membre d'un organe d'administration ou de surveillance n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude, n'a été concernée par une faillite, mise sous séquestre, liquidation, ou placement d'entreprises sous administration judiciaire en ayant occupé des fonctions de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance, n'a fait l'objet d'une mise en cause et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés), ni n'a été déchue par un tribunal du droit d'exercer la fonction de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

COMPOSITION DU DIRECTOIRE

Au 31 mars 2021, le Directoire est composé de trois membres, de nationalité française, de la manière suivante :

NOM Prénom	Age	Fonction	1 ^{ère} nomination	Échéance mandat
BEDIN Frédéric	57	Président du Directoire	25 juin 2004	13 juin 2022
DESVEAUX Benoit	58	Membre du Directoire	25 juin 2004	13 juin 2022
MOLEY Pierre-Franck	58	Membre du Directoire	25 juin 2004	13 juin 2022

Sont membres du Directoire depuis le Conseil de Surveillance en date du 25 juin 2004 et ont été renouvelés par le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 24 juin 2010 puis du 13 juin 2016 pour une durée de 6 années, soit jusqu'au 13 juin 2022.

Pour les besoins de leurs mandats sociaux, les membres du Directoire sont domiciliés au siège social de la société.

M. Frédéric Bedin, qui exerce les mandats suivants :

Au sein de Hopscotch Groupe :

Président du Directoire de la SA Hopscotch Groupe et Directeur Général,
Président du Conseil d'Administration de Hopscotch Système Asia Limited
Président de la SAS Holding Système
Administrateur : Hopscotch System Asia, Beijing Hopscotch Système Consulting Ltd
Membre du Conseil de Surveillance de la SA SOPEXA

Autres mandats sociaux hors Groupe :

Membre du Conseil de Surveillance de Global Technologies
Administrateur de Catering International Service (CIS)
Administrateur de la Fondation Entreprendre
Administrateur d'UNIMEV

Autres fonctions salariées ou non : Néant

Expérience et expertise en matière de gestion :

Maitrise de gestion à l'Université de Dauphine

M. Benoît Desveaux, qui exerce les mandats suivants :

Au sein de Hopscotch Groupe :

Membre du Directoire de Hopscotch Groupe et Directeur Général
Président de Hopscotch Système Africa,
Gérant de la SARL Hopscotch Africa (Casablanca)
Président de la SAS Hopscotch Rouge
Administrateur de Hopscotch Système Asia Limited
Membre du Conseil de Surveillance de la SA SOPEXA

Autres mandats sociaux hors Groupe :

Président de la Fondation pour l'Innovation et la transmission du Goût

Vice-président et administrateur de Syntec Conseil en relations « publics », membre de la délégation Corporate de l'AACC, Membre fondateur et administrateur de la Fondation des transitions, membre de l'Observatoire de l'Immatriel ».

Autres fonctions salariées ou non : Néant

Expérience et expertise en matière de gestion : Diplômé de l'EFREI Paris

M. Pierre Franck Moley, qui exerce les mandats suivants :

Au sein de Hopscotch Groupe :

Membre du Directoire de la SA Hopscotch Groupe et Directeur Général

Président du Directoire de la SA SOPEXA

Directeur général de Hopscotch System Asia Limited

Administrateur de Hopscotch System Asia Limited,

Beijing Hopscotch Système Consulting Ltd,

Administrateur de Sopexa (Canada) Ltée

Superviseur de Sopexa Chine Co Ltd

Administrateur de Sopexa Food and Wine from France Inc

Administrateur et représentant légal de Sopexa Japon KK

Administrateur Sopexa Hong Kong Limited

Représentant légal de Sopexa Korea Yuhan Hoesa

Administrateur de Sopexa Australie Proprietary Limited

Administrateur de Sopexa Sopexa India Food Promotion Agency Private Limited

Autres mandats sociaux hors Groupe : Néant

Autres fonctions salariées ou non : Néant

Expérience et expertise en matière de gestion :

DESS de gestion Université Paris Dauphine

À la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, au cours des cinq dernières années, aucune personne membre d'un organe de direction n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude, n'a été concernée par une faillite, mise sous séquestre, liquidation, ou placement d'entreprises sous administration judiciaire en ayant occupé des fonctions de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance, n'a fait l'objet d'une mise en cause et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés), ni n'a été déchue par un tribunal du droit d'exercer la fonction de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

12.2. Conflits d'intérêt au niveau des organes de direction, de surveillance et de la direction générale

Concernant la prévention et la gestion des conflits d'intérêts au sein du Conseil, le règlement intérieur prévoit, dans son article 4, que « dans une situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit d'intérêts entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente, le membre du Conseil de Surveillance concerné doit :

- › en informer dès qu'il en a connaissance le Conseil,
- › et en tirer toute conséquence quant à l'exercice de son mandat.

Ainsi, selon le cas, il devra :

- › s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante,
- › ne pas assister aux réunions du Conseil durant la période pendant laquelle il se trouve en situation de conflit d'intérêts,
- › démissionner de ses fonctions de membre du Conseil.

À défaut de respecter ces règles d'abstention, voire de retrait, la responsabilité de l'intéressé pourrait être engagée.

En outre, le Président du Conseil ne sera pas tenu de transmettre au(x) membre(s) dont il a des motifs sérieux de penser qu'ils sont en situation de conflit d'intérêts au sens du présent paragraphe des informations ou documents afférents à la participation ou à la conclusion de l'accord à l'origine du conflit d'intérêts, et informera le Conseil de Surveillance de cette absence de transmission. »

Lors de sa réunion du 31 mars 2021, le conseil a procédé à la revue annuelle des conflits d'intérêts. À cette occasion, un conflit d'intérêt avec M. Pascal Chevalier a été identifié, en raison du fait qu'il est actionnaire de la Société One expérience, société dont une petite partie de son activité est l'évènementiel.

À la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe aucun autre arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires ou avec des clients, fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'une quelconque des personnes membre d'un organe de direction ou de surveillance a déjà été sélectionné en tant que membre d'un organe de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale.

À la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe aucune autre restriction acceptée par les membres d'un organe de direction ou de surveillance concernant la cession, dans un certain laps de temps, des titres de l'émetteur qu'elles détiennent.

13.1. Politique de rémunération des présidents et membres du Directoire, et des membres du Conseil de surveillance

Sur recommandation du comité des rémunérations et en tenant compte des recommandations du Code Middlednext, le Conseil de surveillance a établi une politique de rémunération pour chacun des mandataires sociaux de la société conforme à son intérêt social, contribuant à sa pérennité et s'inscrivant dans sa stratégie commerciale telle que décrite au paragraphe 5.4 du présent document. Pour ce faire, le Conseil a fixé la politique de rémunération des membres du Directoire en lien avec ces éléments, en particulier en fixant des critères de leur rémunération variable et de l'attribution définitive d'actions gratuites liés à la mise en œuvre de cette stratégie commerciale dans le respect de l'intérêt social (voir supra).

Aucun élément de rémunération, de quelque nature que ce soit, ne pourra être déterminé, attribué ou versé par la société, ni aucun engagement pris par la société s'il n'est pas conforme à la politique de rémunération approuvée. Toutefois, en cas de circonstances exceptionnelles, le conseil de surveillance pourra déroger à l'application de la politique de rémunération si cette dérogation est temporaire, conforme à l'intérêt social et nécessaire pour garantir la pérennité ou la viabilité de la société.

La détermination, la révision et la mise en œuvre de la politique de rémunération de chacun des mandataires sociaux est réalisée par le Conseil de surveillance sur recommandation du comité des rémunérations. Il est précisé que les membres du Directoire n'assistent pas aux délibérations du conseil sur ces questions.

Dans le cadre du processus de décision suivi pour la détermination et la révision de la politique de rémunération des mandataires sociaux, les conditions de rémunération et d'emploi des salariés de la société ont été prises en compte par le comité des rémunérations et le conseil de la manière suivante : les conditions de rémunération et d'emploi des salariés dépendent de plusieurs critères qui ne sont pas unifiés car les différents talents/profils et métiers sont très nombreux au sein du Groupe. Elles sont en mutation permanente. Toutefois, le Groupe se réfère aux indications du marché en termes d'évolution, d'embauche et de carrière, ce dont il tient compte également dans la détermination de la politique de rémunération des mandataires sociaux.

En cas d'évolution de la gouvernance, la politique de rémunération sera appliquée aux nouveaux mandataires sociaux de la société, le cas échéant avec les adaptations nécessaires.

Sous réserve de respecter les conditions ci-après définies, le conseil pourra déroger de façon temporaire à l'application de tout ou partie des éléments prévus dans le cadre de la politique de rémunération des membres du Directoire et du conseil de surveillance.

Le conseil statuera sur recommandations du comité des rémunérations et vérifiera si cette dérogation est conforme à l'intérêt social et nécessaire pour garantir la pérennité ou la viabilité de la société. Ces justifications seront portées à la connaissance des actionnaires dans le prochain rapport sur le gouvernement d'entreprise. Il est précisé que les membres du Directoire n'assistent pas aux délibérations du conseil sur ces questions pour ce qui les concerne.

1. Politique de rémunération du Président et des membres du Directoire (9^{ème} résolution soumise à l'AG du 27 mai 2021)

La politique de rémunération du Président et des membres du Directoire en raison de leur mandat, fixée par le conseil, sur recommandations du comité des rémunérations, est détaillée ci-après.

Les éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature qui peuvent leur être accordés en raison du mandat concerné, ainsi que leur importance respective sont les suivants :

Rémunération fixe

Au titre de leurs mandats sociaux, les membres du directoire perçoivent une rémunération fixe. Cette dernière est fixée en tenant compte des rémunérations fixes habituellement constatées dans le marché.

Sur proposition du Comité des rémunérations, le Conseil de Surveillance peut décider d'augmenter annuellement ladite rémunération.

Attribution de stock-options

Des stock-options pourront être octroyées sur proposition du comité des rémunérations, seulement dans le cas d'une surperformance financière manifestement établie, au regard des performances passées.

Attribution gratuite d'actions

Des actions pourront être attribuées gratuitement aux membres du directoire sur proposition du comité des rémunérations, étant précisé que leur attribution définitive sera subordonnée au respect d'une condition de présence et de conditions de performance pour tout ou partie de l'attribution et que la valorisation des actions ainsi attribuées gratuitement ne pourra dépasser 100 % de la rémunération fixe annuelle.

Les périodes d'acquisition et, le cas échéant, de conservation des actions applicable après l'acquisition définitive seront déterminées de la manière suivante : L'acquisition définitive des actions attribuées gratuitement interviendra, sous réserve du respect des conditions d'attribution, à l'issue d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le Directoire, celle-ci ne pouvant être inférieure à un an, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale du 28 mai 2019, dans sa vingt-troisième résolution à caractère extraordinaire. Les bénéficiaires devront, le cas échéant, conserver ces actions pendant une durée, fixée par le Directoire, au moins égale à celle nécessaire pour que la durée cumulée des périodes d'acquisition et, le cas échéant, de conservation ne puisse être inférieure à deux ans.

En matière d'attribution gratuite d'actions, le Conseil de surveillance a décidé de fixer à 5 % la quantité d'actions attribuées gratuitement devant être conservées au nominatif par les membres du Directoire jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

La rémunération en actions contribue aux objectifs de la politique de rémunération de la façon suivante : consolider la stabilité de l'actionariat et l'implication du Management dans la réussite globale du groupe

Rémunérations exceptionnelles

Le Conseil de surveillance peut décider sur proposition du comité des rémunérations d'octroyer une rémunération exceptionnelle aux membres du Directoire au regard de circonstances très particulières. Le versement de ce type de rémunération doit pouvoir être justifié par un événement tel que la réalisation d'une opération majeure pour la société ou le groupe etc. Le montant de la rémunération exceptionnelle ainsi décidée ne pourra pas excéder maximum de 50% de la rémunération fixe annuelle.

Le cas échéant, le versement des éléments de rémunération exceptionnelle attribués au titre de l'exercice écoulé est conditionné à l'approbation par l'Assemblée générale ordinaire des éléments composant la rémunération et les avantages de toute nature des membres du Directoire versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre dudit exercice (vote ex post individuel).

Engagements

Les membres du Directoire ne bénéficient au titre de leur mandat d'aucune indemnité de départ prédéfini, ou clause de non-concurrence, ni de régime de retraite supplémentaire.

Avantages de toute nature

Les membres du directoire disposent d'un véhicule de fonction. Des notes de frais sont remboursées exclusivement sur présentation de justificatifs.

Tout autre élément de rémunération attribuable en raison du mandat

Néant

2. Politique de rémunération du Président et des Membres du Conseil (8ème et 10ème résolutions soumises à l'AG du 27 mai 2021)

L'assemblée générale du 30 juin 2015 a fixé dans sa huitième résolution à caractère ordinaire la rémunération globale des membres du conseil à la somme fixe annuelle de 120 000 euros valable pour l'exercice en cours jusqu'à nouvelle décision de l'assemblée générale. Il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale du 27 mai 2021 de ramener la somme maximale annuelle à allouer au Conseil de Surveillance de 120 000 euros à 90 000 euros, valable pour l'exercice en cours jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale.

Le Conseil répartit cette enveloppe entre tous ses membres pour partie fixe et pour partie variable selon l'assiduité qui sera pris en compte. Une somme variable sera dès lors attribuée à chacun des membres en fonction de leur présence aux conseils.

Il n'est pas prévu que le Président du conseil bénéficie d'une somme complémentaire au titre de ses fonctions de Président du Conseil. Sa rémunération étant incluse dans l'enveloppe attribuée.

Par ailleurs, il peut être envisagé la rémunération d'une mission exceptionnelle confiée à des membres conseil, sous réserve de respecter les dispositions articles L. 225-84 et L. 22-10-28 du Code de commerce.

Avantages de toute nature

Des notes de frais sont remboursées exclusivement sur présentation de justificatifs.

3. Informations sur les mandats et contrats de travail et/ou de prestations de services des mandataires sociaux passés avec la Société

Le tableau ci-dessous indique la durée du ou des mandats des mandataires sociaux de la Société et, le cas échéant, des contrats de travail ou de prestations de services passés avec la société, les périodes de préavis et les conditions de révocation ou de résiliation qui leurs sont applicables.

Mandataires de la Société	Mandat exercé	Date d'échéance	Contrat de travail conclu avec la société	Contrat de prestations de services passés avec la Société (préciser sa durée)	Périodes de préavis	Conditions de révocation ou de résiliation
Frédéric Bedin	Président du Directoire	13 juin 2022	oui – contrat de travail à durée indéterminé ayant pour objet le développement commercial	Non	Préavis de droit commun pour les fonctions salariées	Révocation du mandat conformément à la loi et à la jurisprudence Résiliation du contrat de travail conformément à la loi et à la jurisprudence
Benoit Désveaux	membre du Directoire	13 juin 2022	oui – contrat de travail à durée indéterminé ayant pour objet les métiers RP/Conseils	Non	Préavis de droit commun pour les fonctions salariées	Révocation du mandat conformément à la loi et à la jurisprudence Résiliation du contrat de travail conformément à la loi et à la jurisprudence
Pierre Franck Moley	membre du Directoire	13 juin 2022	oui – contrat de travail à durée indéterminé ayant pour objet la direction administrative et financière	Non	Préavis de droit commun pour les fonctions salariées	Révocation du mandat conformément à la loi et à la jurisprudence Résiliation du contrat de travail conformément à la loi et à la jurisprudence

La durée des mandats des membres du conseil de surveillance figure au paragraphe 12.1 du présent document.

13.2. Rémunérations versées et avantages octroyés aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance - Informations visées au I de l'article I.22-10-9 du Code de commerce pour chaque mandataire social de la société (11ème résolution soumise à l'AG du 27 mai 2021)

Il est précisé que la rémunération totale de chaque mandataire social attribuée au titre de l'exercice 2020 respecte la politique de rémunération approuvée par l'assemblée générale du 28 mai 2020 dans ses 6^{ème} et 7^{ème} résolutions.

REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL

La rémunération des membres du Conseil de Surveillance est exclusivement composée d'une somme annuelle dont l'enveloppe est votée par l'Assemblée Générale.

Cette somme globale a été portée par l'assemblée générale du 30 juin 2015 de 100 000 euros à 120.000 euros pour l'exercice en cours et jusqu'à nouvelle décision.

Il sera proposé à la prochaine Assemblée de ramener la somme maximale annuelle à allouer au Conseil de Surveillance de 120 000 euros à 90 000 euros dès l'exercice en cours et jusqu'à nouvelle décision.

Jusqu'à présent, le Conseil répartissait ladite somme globale entre ses membres. Au regard d'une forte assiduité de ses membres constatée dans le temps, il n'a pas été jugé nécessaire d'assigner une part variable sur ce critère, la somme attribuée est donc fixe pour chacun d'entre eux.

A compter de l'exercice 2021 et sous condition suspensive de la politique de rémunération des membres du Conseil de surveillance décrite ci-dessus par la prochaine Assemblée, la répartition de cette somme entre les membres du Conseil devrait intervenir selon les modalités suivantes :

- › Une somme fixe annuelle de 6 000 euros par membre du Conseil de surveillance et de 15 000 euros pour le Président du Conseil

- › Une somme variable liée à un critère d'assiduité de 1 000 euros par membre du Conseil et de 2 500 euros pour le Président du Conseil versée par présence effective aux séances du Conseil.

Il n'est pas prévu d'indemnités supplémentaires au titre de la participation à un comité quelconque.

Il ne sera pas prévu que le Président du Conseil bénéficie d'une somme complémentaire au titre de ses fonctions de Président du Conseil. Sa rémunération serait incluse dans l'enveloppe attribuée.

Il est précisé, qu'à titre exceptionnel, par décision du 23 septembre 2020, les membres du Conseil de Surveillance ont décidé de réduire leur rémunération versée en 2020 de 20% à compter du 1^{er} avril 2020 jusqu'au 31 décembre 2020.

Le montant total des rémunérations attribuées aux membres du Conseil de Surveillance en raison de leur mandat était donc de 103 000 euros au titre de l'exercice 2019 (versée en 2020), dont 51 500 euros pour le Président du Conseil.

REMUNERATION DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

La rémunération des membres du Directoire est arrêtée chaque année par le Conseil de Surveillance, sur proposition du comité des rémunérations. Le Directoire est composé de trois membres (Messieurs Frédéric Bedin, Benoît Desveaux et Pierre-Franck Moley).

Elle est déterminée non seulement en fonction du travail effectué, des résultats obtenus, de la responsabilité assumée mais encore au regard des pratiques observées dans les entreprises comparables et des rémunérations des autres dirigeants de l'entreprise.

En raison de leur mandat et au cours de l'exercice 2020, tous les membres du Directoire ont perçus une rémunération fixe de 6 000 euros bruts mensuels sur 12 mois, soit 72 000 euros brut annuel. Il est toutefois précisé que depuis le 1^{er} janvier 2020 la rémunération fixe au titre du mandat social des membres du Directoire a été portée de 6 000 euros à 8 500 euros bruts mensuels. Ainsi, la rémunération fixe attribuée au titre de 2020 à chaque membre du directoire s'élève à 102 000 euros. Toutefois pour l'exercice 2020, il existe un écart de 30 000 euros entre la rémunération fixe attribuée et celle effectivement versée au titre de leur mandat à chaque membre du Directoire qui résulte de la renonciation temporaire par ces derniers d'une partie de leur rémunération équivalent à 2 500 euros bruts mensuel en raison du Covid-19.

En outre, les membres du Directoire ont perçu chacun une rémunération exceptionnelle d'un montant de 65 000 € au titre de l'intégration de la société Sopexa attribuée au titre de 2019, suite à son approbation par l'Assemblée Générale du 28 mai 2020.

Enfin, ils peuvent prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement de tous frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de leur mandat.

En outre, les membres du Directoire (Messieurs Bedin, Desveaux et Moley) bénéficient d'un contrat de travail, antérieur à leur nomination au Directoire, dont la rémunération est déterminée de la façon suivante :

- › Partie fixe sur l'exercice 2020 : la rémunération fixe attribuée aux membres du Directoire au titre de l'exercice 2020 est de 12.500 mensuels bruts chacun, soit 150.000 euros brut annuel. Il est toutefois précisé qu'en raison de la crise sanitaire du Covid-19, les membres du Directoire ont renoncé à 14% de leur rémunération sur la période du 1^{er} avril 2020 au 31 décembre 2020. Ainsi, la rémunération fixe annuelle versée à chaque membre du Directoire au cours de l'exercice 2020 s'élève à 130 000 euros brut annuel.
- › Partie variable sur l'exercice 2020 : Les membres du Directoire peuvent bénéficier d'à une part variable (au titre de leur contrat de travail et non de leur mandat social) dont la formule est régulièrement revue par le Conseil de Surveillance, et exclusivement

motivée par l'atteinte d'objectifs de performance de rentabilité du Groupe, en volume et en pourcentage : la base du calcul est le résultat opérationnel consolidé, auquel on applique un pourcentage croissant en fonction de la rentabilité financière dégagée par l'activité.

Les conditions de performance fixées pour l'exercice 2020 n'ayant pas été atteintes, aucune rémunération variable n'a été attribuée au titre de l'exercice 2020.

Le niveau de réalisation attendu des critères quantitatifs de la rémunération variable a été fixé par le Conseil de surveillance de manière précise mais n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

Stock-options et attribution gratuite d'actions

Aucun mandataire social n'est à ce jour bénéficiaire de stock-options.

En matière d'attribution gratuite d'actions, le Conseil a décidé de fixer à 5 % la quantité d'actions attribuées gratuitement devant être conservées au nominatif par les membres du Directoire jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

Il n'y a pas eu d'attribution gratuite d'actions aux dirigeants au cours des trois derniers exercices.

Avantages en nature

Les membres du Directoire bénéficient d'un véhicule de fonction. Il n'y a pas d'autre avantage en nature.

Conformément à l'article L.22-10-9 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après des éléments de la rémunération totale et des avantages en nature attribués au titre de l'exercice écoulé ou versés au cours dudit exercice par la société durant l'exercice à chaque mandataire social :

	Exercice 2020	Exercice 2019	Exercice 2018
Frédéric Bedin, Président du Directoire			
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice <i>(détaillées au tableau 2)</i>	256 200 €	226 198 €	225 600 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant	Néant
Valorisation des rémunérations exceptionnelles attribuées au cours de l'exercice	Néant	65 000	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant	Néant
Valorisation des actions attribuées gratuitement	Néant	Néant	Néant
TOTAL	256 200 €	291 198 €	225 600 €

	Exercice 2020	Exercice 2019	Exercice 2018
Benoît Desveaux, membre du Directoire			
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice <i>(détaillées au tableau 2)</i>	255 792 €	225 797 €	225 600
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant	Néant
Valorisation des rémunérations exceptionnelles attribuées au cours de l'exercice	Néant	65 000	Néant

	Exercice 2020	Exercice 2019	Exercice 2018
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant	Néant
Valorisation des actions attribuées gratuitement	Néant	Néant	Néant
TOTAL	255 792 €	290 797 €	225 600 €

	Exercice 2020	Exercice 2019	Exercice 2018
Pierre Franck Moley, membre du Directoire			
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	254 909 €	225 886 €	225 000 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant	Néant
Valorisation des rémunérations exceptionnelles attribuées au cours de l'exercice	Néant	65 000	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant	Néant
Valorisation des actions attribuées gratuitement	Néant	Néant	Néant
TOTAL	254 909 €	290 886 €	225 000 €

Tableaux récapitulatifs des rémunérations attribuées ou versées à chaque dirigeant mandataire social

Frédéric Bedin, Président du Directoire	Exercice 2020		Exercice 2019		Exercice 2018	
	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
Rémunération fixe	252 000* €	202 000** €	222 000 €	222 000 €	222 000 €	222 000 €
Rémunération variable annuelle	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Rémunération variable pluriannuelle	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	65 000€***	65 000€***	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature (1)	4 200 €	4 200 €	4 198 €	4 198 €	3 600 €	3 600 €
TOTAL	256 200 €	271 200 €	291 198 €	226 198 €	225 600 €	225 600 €

(1) Véhicule de fonction

* Dont 102 K€ au titre du mandat social et 150K€ au titre du contrat de travail

** Dont 72 K€ au titre du mandat social et 130K€ au titre du contrat de travail

Les membres du Directoire ont renoncé au versement d'une partie de leur rémunération fixe attribuée au titre de l'exercice 2020 et versée au cours du même exercice, voir paragraphe 13.2

***Rémunération exceptionnelle au titre de l'intégration de la Société SOPEXA suite à son approbation par l'Assemblée Générale du 28 mai 2020.

Benoît Desveaux, membre du Directoire	Exercice 2020		Exercice 2019		Exercice 2018	
	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
Rémunération fixe	252 000 *€	202 000** €	222 000 €	222 000 €	222 000 €	222 000 €
Rémunération variable annuelle	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Rémunération variable pluriannuelle	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	65 000€***	65 000€***	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature (1)	3 792 €	3 792 €	3 797 €	3 797 €	3 600 €	3 600 €
TOTAL	255 792 €	270 792 €	290 797 €	225 797 €	225 600 €	225 600 €

(1) Véhicule de fonction

* Dont 102 K€ au titre du mandat social et 150K€ au titre du contrat de travail

** Dont 72 K€ au titre du mandat social et 130K€ au titre du contrat de travail

Les membres du Directoire ont renoncé au versement d'une partie de leur rémunération fixe attribuée au titre de l'exercice 2020 et versée au cours du même exercice, voir paragraphe 13.2.

***Rémunération exceptionnelle au titre de l'intégration de la Société SOPEXA suite à son approbation par l'Assemblée Générale du 28 mai 2020.

Pierre-Franck Moley membre du Directoire	Exercice 2020		Exercice 2019		Exercice 2018	
	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
Rémunération fixe	252 000 *€	202 000**€	222 000 €	222 000 €	222 000 €	222 000 €
Rémunération variable annuelle	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Rémunération variable pluriannuelle	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	65 000€***	65 000€***	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature (1)	2 909 €	2 909 €	3 886 €	3 886 €	3 000 €	3 000 €
TOTAL	254 909 €	269 909 €	290 886 €	225 886 €	225 000 €	225 000 €

(1) Véhicule de fonction

* Dont 102 K€ au titre du mandat social et 150K€ au titre du contrat de travail

** Dont 72 K€ au titre du mandat social et 130K€ au titre du contrat de travail

Les membres du Directoire ont renoncé au versement d'une partie de leur rémunération fixe attribuée au titre de l'exercice 2020 et versée au cours du même exercice, voir paragraphe 13.2.

***Rémunération exceptionnelle au titre de l'intégration de la Société SOPEXA suite à son approbation par l'Assemblée Générale du 28 mai 2020.

Tableau sur les rémunérations versées ou attribuées aux mandataires sociaux non dirigeants

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants attribués au titre de l'exercice 2020	Montants versés au cours de l'exercice 2020	Montants versés au cours de l'exercice 2019	Montants versés au cours de l'exercice 2018
Lionel Chouchan				
Au titre du mandat de membre du conseil	12 000€	10 300 €***	12 000 €	34 999,98 €
Autres rémunérations	63 803 €	63 803 €	67 282,68 €*	31 408 €*
Christophe Chenut				
Au titre du mandat de Président du conseil	60 000€	51 500 €***	60 000 €	24 500 €**
Autres rémunérations	Néant	Néant	Néant	Néant
Maxime Petiet				
Au titre du mandat de membre du conseil	12 000 €	10 300 €***	12 000€	12 000 €
Autres rémunérations	Néant	Néant	Néant	Néant
Laure Chouchan				
Au titre du mandat de membre du conseil	12 000 €	10 300 €***	12 000€	12 000 €
Autres rémunérations	Néant	Néant	Néant	Néant
Bernard Roux				
Au titre du mandat de membre du conseil	12 000 €	10 300 €***	12 000€	12 000 €
Autres rémunérations	Néant	Néant	Néant	Néant
Isabelle Capron				
Au titre du mandat de membre du conseil	12 000€	10 300 €***	12 000€	12 000 €
Autres rémunérations	Néant	Néant	Néant	Néant
Pascal Chevalier				
Au titre du mandat de membre du conseil	-	-	-	-

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants attribués au titre de l'exercice 2020	Montants versés au cours de l'exercice 2020	Montants versés au cours de l'exercice 2019	Montants versés au cours de l'exercice 2018
Autres rémunérations	-	-	-	-
TOTAL	183 803,70 €	165 332,70 €	187 282,68 €	138 907,98 €

* Rémunération perçue par Lionel Chouchan au titre de son mandat de représentation de la société Le PUBLIC SYSTEME CINEMA.

** Christophe Chenut a bénéficié d'un trop perçu en décembre 2018 de 3 500 euros qui a été compensé par un versement en janvier 2019 prenant compte de la déduction du même montant.

*** A titre exceptionnel, par décision du 23 septembre 2020, le Conseil de Surveillance a décidé de réduire leur rémunération de 20% à compter du 1er avril 2020 jusqu'au 31 décembre 2020.

Les rémunérations versées au cours ou attribuées au titre de l'exercice 2020 aux mandataires sociaux présentées ci-dessus sont conformes à la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale du 28 mai 2020 dans ses 6^{ème} et 7^{ème} résolutions.

Il est précisé que pour l'ensemble des mandataires sociaux ci-dessus :

- › il n'existe pas de rémunération conditionnelle ou différée ;
- › il n'existe aucune prime d'arrivée ou de départ ou d'indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions.

En outre, ces membres peuvent prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement de tous frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de leur mandat et à la mise à disposition de voiture de service.

Il n'existe aucun accord prévoyant des indemnités en cas de rupture du contrat de travail sans cause réelle ou sérieuse ou en raison d'une prise de contrôle pas un tiers.

Il n'existe aucun prêt ou garantie accordé ou constitué en faveur des membres des organes de direction, de surveillance ou de direction générale.

Il est précisé que les mandataires sociaux de la société Hopscotch Groupe n'ont bénéficié d'aucun plan d'options ni d'action attribuée gratuitement au cours de l'exercice 2020.

De même, il n'y a eu aucune attribution gratuite définitive d'actions au profit de dirigeant mandataire de la société Hopscotch Groupe au cours de l'exercice 2020.

Toute autre information se rapportant aux plans d'actions gratuites en cours dans le Groupe est disponible au paragraphe 15.2 du document d'enregistrement universel.

Contrats de travail et régimes sociaux des dirigeants mandataires sociaux

Dirigeants Mandataires Sociaux		Contrat de Travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions.	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Frédéric Bedin	Président du Directoire	Oui	non	Non	Non
Benoît Désveaux	Membre du Directoire	Oui	non	Non	Non
Pierre Franck Moley	Membre du Directoire	Oui	non	Non	Non

Le maintien du contrat de travail des dirigeants mandataires sociaux est justifié par l'existence de fonctions techniques séparées, toutes antérieures à la prise de mandat, et par la faible rémunération de leur mandat social eu égard aux risques réels encourus.

Les membres du Directoire de Hopscotch Groupe, à savoir Frédéric Bedin, Benoît Desveaux et Pierre-Franck Moley, bénéficient d'un contrat de travail depuis de nombreuses années. Il est précisé que le Président du Directoire ne bénéficie d'aucun avantage salarial particulier, vis-à-vis des autres membres du Directoire.

Par ailleurs, il est précisé qu'il n'existe aucun accord prévoyant des indemnités pour les salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

Ratios d'équité entre le niveau de rémunération moyenne et médiane de chacun des membres du Directoire et la rémunération des salariés et évolution annuelle

	Ratio entre le niveau de rémunération du dirigeant mandataire et la rémunération moyenne des salariés de la société sur une base équivalent temps plein :	Frédéric Bedin, Président du Directoire	Benoît Desveaux, membre du Directoire (Directeur Général)	Pierre-Franck Moley, membre du Directoire (Directeur Général)	Christophe Chenut (Président du Conseil de Surveillance)
Exercice 2016	Ratio rémunération du dirigeant mandataire / rémunération moyenne des salariés de la société	4,15	4,15	4,13	0,15

	Ratio entre le niveau de rémunération du dirigeant mandataire et la rémunération moyenne des salariés de la société sur une base équivalent temps plein :	Frédéric Bedin, Président du Directoire	Benoît Desveaux, membre du Directoire (Directeur Général)	Pierre-Franck Moley, membre du Directoire (Directeur Général)	Christophe Chenut (Président du Conseil de Surveillance)
Exercice 2017	Ratio rémunération du dirigeant mandataire / rémunération moyenne des salariés de la société	5,50	5,50	5,49	0,15
Exercice 2018	Ratio rémunération du dirigeant mandataire / rémunération moyenne des salariés de la société	4,94	4,94	4,93	0,37
Exercice 2019	Ratio rémunération du dirigeant mandataire / rémunération moyenne des salariés de la société	4,53	4,52	4,52	0,83
Exercice 2020	Ratio rémunération du dirigeant mandataire / rémunération moyenne des salariés de la société	7,66	7,65*	7,63*	1,01*

La rémunération moyenne des salariés est calculée à partir des frais du personnel de l'année considérée, et de l'effectif ETP moyen.

**Pour l'exercice 2020, la mise en place de l'activité partielle influe fortement sur la rémunération moyenne, celle-ci étant assurée à la fois par le Groupe (en partie) et par les aides d'Etat.*

	Ratio entre le niveau de rémunération du dirigeant mandataire et la rémunération médiane des salariés de la société sur une base équivalent temps plein :	Frédéric Bedin, Président du Directoire	Benoît Desveaux, membre du Directoire (Directeur Général)	Pierre-Franck Moley, membre du Directoire (Directeur Général)	Christophe Chenut, Président du Conseil de Surveillance
Exercice 2016	Ratio rémunération du dirigeant mandataire / rémunération médiane des salariés de la société	5,41	5,41	5,39	0,28
Exercice 2017	Ratio rémunération du dirigeant mandataire / rémunération médiane des salariés de la société	6,85	6,85	6,84	0,27
Exercice 2018	Ratio rémunération du dirigeant mandataire / rémunération médiane des salariés de la société	6,10	6,10	6,08	0,66
Exercice 2019	Ratio rémunération du dirigeant mandataire / rémunération médiane des salariés de la société	7,59	7,58	7,59	1,56
Exercice 2020	Ratio rémunération du dirigeant mandataire / rémunération médiane des salariés de la société	5,07	5,06	5,04	1,25

La rémunération médiane des salariés est calculée à partir des rémunérations de référence. Le périmètre Sopexa n'est pas incluse, la paie Sopexa étant externalisée.

	Evolution annuelle de la rémunération de Frédéric Bedin, Président du Directoire (N/N-1)	Evolution annuelle de la rémunération de Benoît Desveaux, membre du Directoire (Directeur Général) (N/N-1)	Evolution annuelle de la rémunération de Pierre-Franck Moley, membre du Directoire (Directeur Général) (N/N-1)	Evolution annuelle de la rémunération de Christophe Chenu, Président du conseil de surveillance (N/N-1)	Evolution annuelle de la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés de la société (N/N-1)
Exercice 2016	-5%	-5%	-5%	0%	3%
Exercice 2017	24%	24%	24%	0%	-1%
Exercice 2018	-13%	-13%	-13%	145%	-1%
Exercice 2019	2%	2%	2%	145%	10%
Exercice 2020	18%	18%	16%	-14%	-30%*

*Pour l'exercice 2020, la mise en place de l'activité partielle influe fortement sur la rémunération moyenne, celle-ci étant assurée à la fois par le Groupe (en partie) et par les aides d'Etat.

	Evolution annuelle des performances de la société (N/N-1)		Evolution annuelle des ratios d'équité (N/N-1)			
	Résultat consolidé	%	Ratio /rémunération moyenne des salariés de la société			
			Frédéric Bedin, Président du Directoire	Benoît Desveaux, membre du Directoire (Directeur Général)	Pierre-Franck Moley, membre du Directoire (Directeur Général)	Christophe Chenu, Président du Conseil de Surveillance
Exercice 2016	1 174 000	29%	-8%	-8%	-8%	-3%
Exercice 2017	2 703 565	130%	32%	32%	32%	1%
Exercice 2018	2 926 427	8%	-10%	-10%	-10%	148%
Exercice 2019	1 859 984	-36%	-8%	-8%	-8%	121%
Exercice 2020	-8 745 188	-570%	69%*	69%*	69%*	23%*

13.3. Provisions pour retraites, pensions ou autres avantages

Les éléments relatifs aux provisions pour retraites, pensions ou autres avantages sont décrits à la note 3.18 de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2020 insérés au paragraphe 18.3.2 « États des comptes consolidés » du présent document d'enregistrement universel.

14 # FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

14.1. Durée des mandats de membres du Conseil de Surveillance et du Directoire

14.1.1 Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de surveillance sont nommés pour 6 années.

Par exception et afin de permettre exclusivement la mise en œuvre ou le maintien de l'échelonnement des mandats, l'Assemblée générale ordinaire pourra nommer un ou plusieurs membres du Conseil de surveillance pour une durée de cinq, quatre ou trois année(s) (article 14 des statuts).

14.1.2 Le Directoire

Le Directoire est nommé pour une durée de 6 ans (article 13 des statuts).

Tous les mandats de membres du Directoire ont été renouvelés par le Conseil de Surveillance lors de sa séance du 13 juin 2016, pour une durée de 6 ans venant à échéance le 13 juin 2022.

14.2 Contrat de service liant les membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance à la société ou à ses filiales

Il n'existe aucun contrat de services prévoyant l'octroi d'avantages liant les membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance à l'émetteur ou à l'une de ses filiales.

14.3 Conseil sous forme de Comité d'audit et Comité des rémunérations

Les fonctions du comité d'audit sont dévolues au Conseil de surveillance, qui se réunit sous forme de Comité d'audit notamment préalablement à l'arrêté des comptes annuels et semestriels. En effet, le Conseil a estimé que la Société n'avait pas une taille suffisante pour que soit constitué un Comité d'audit ad hoc.

Concernant le conseil réuni sous forme de comité d'audit, la société n'applique que partiellement les recommandations énoncées dans le rapport du Groupe de travail de l'AMF présidé par M. Poupard Lafarge sur le comité d'audit du 22 juillet 2010. Ainsi, la société respecte les recommandations suivantes dudit rapport :

- › le Conseil comprend un membre indépendant et compétent en matière financière, comptable ou de contrôle légal des comptes, au regard de son parcours professionnel,
- › les échanges d'informations légalement prévues entre les commissaires aux comptes et le comité ont lieu entre ces derniers et le Conseil,
- › le Conseil justifie sa position de se réunir sous forme de comité d'audit et de ne pas constituer de comité ad hoc dans le document d'enregistrement universel.

La taille de la société et l'effectif du Conseil justifient le choix de n'appliquer que partiellement lesdites recommandations.

Le Conseil se réunit en formation de comité d'audit deux fois par an au moment de l'arrêté des comptes annuels et celui des comptes semestriels. Ces sessions se concentrent particulièrement sur les données financières, à l'aide des états de reporting fournis par le management.

Par ailleurs, le Conseil de surveillance a constitué un Comité des rémunérations, lequel est composé de Messieurs Christophe Chenut et Bernard Roux, ce dernier étant

membre indépendant. Il se réunit en cas de besoin et s'exprime notamment sur la rémunération des membres du Directoire.

Il fait également des recommandations au Directoire relatives à la rémunération des principaux dirigeants du Groupe. Il transmet ces recommandations au Conseil de Surveillance.

Ces recommandations portent sur l'ensemble des éléments de rémunération : la partie fixe, les attributions d'options de souscription, d'options d'achat ou encore d'actions gratuites, pensions de retraite et avantages particuliers.

Elles portent également sur l'équilibre des différents éléments constituant la rémunération globale et leurs conditions d'attribution, notamment en termes de performances.

Le comité des rémunérations se réunit en moyenne une fois par an au moment de l'arrêté des comptes annuels.

14.4 Déclaration sur le gouvernement d'entreprise

Conformément aux dispositions de l'article L.22-10-104 du Code de commerce, les sociétés cotées peuvent se référer volontairement à un code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises dans le cadre du rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Le Conseil de Surveillance, lors de sa séance du 15 décembre 2010, a décidé d'adopter le Code Middlenext de gouvernement d'entreprise de décembre 2009 (modifié en septembre 2016) comme Code de référence de la société en matière de gouvernement d'entreprise car ce code est particulièrement adapté compte tenu de la taille et de l'actionnariat de la Société.

La Société se conforme à l'ensemble des recommandations dudit code.

Lors de l'adoption dudit Code, le Conseil de Surveillance a pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » de ce Code.

14.5 Incidences significatives potentielles et modifications futures de la gouvernance

Néant

14.6 Fonctionnement et travaux du Conseil de Surveillance

Les conditions de préparation des travaux du Conseil de Surveillance

Le Conseil de surveillance se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt social et au moins quatre fois par an dont une fois par trimestre, afin de permettre un examen approfondi des thèmes abordés.

Les comptes annuels, arrêtés par le Directoire ainsi que le projet de rapport sont transmis aux membres du Conseil de Surveillance et au comité social et économique dans un délai raisonnable avant leur réunion appelée à les examiner.

La tenue des réunions du Conseil de Surveillance

Conformément à l'article 5 du Règlement intérieur, les convocations des membres du Conseil peuvent être faites par tous moyens, et doivent, sauf circonstances particulières, être expédiées 3 jours au moins avant chaque réunion.

Les réunions se tiennent en tout lieu indiqué dans la convocation mais de préférence au siège social. Elles se sont tenues, en 2020, au siège social.

Le Conseil s'est réuni 6 fois au cours de l'exercice 2020.

Sur cette période, le taux d'assiduité des membres aux réunions du Conseil a été de 86,11%.

Les délégués du comité social et économique ont été convoqués à toutes les réunions du Conseil. Ils y ont assisté.

Les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil de Surveillance portant sur l'examen des comptes annuels et des comptes semestriels. Ils y ont effectivement participé régulièrement.

Les sujets débattus lors des réunions du Conseil et bilan d'activité

Les sujets suivants ont été débattus par le Conseil au cours de l'exercice 2020 :

- › Examen des comptes, des rapports et des documents de gestion prévisionnelle ;
- › Délibération sur la politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale ;
- › Politique de rémunération des mandataires sociaux et Répartition de la rémunération des membres du Conseil ;
- › Mise en œuvre du programme de rachat d'actions ;
- › Marche des activités par pôle métier, et stratégie ;
- › Mise à jour des prévisions annuelles du Groupe et analyse, en brut et pro-forma ;
- › Situation financière du Groupe, niveau de la trésorerie, de la dette, etc. ;
- › Mise en place d'Emprunts Garantis par l'Etat ;
- › Examen de la situation du Groupe au regard de la pandémie du Covid 19 ;
- › Politique de développement externe : cibles, stratégie, techniques d'acquisition ;
- › Rémunération, motivation, association des salariés au capital ;
- › Attributions gratuites d'actions ;
- › Évaluation des travaux du conseil ;
- › Examen de l'indépendance des membres du conseil=
- › Examen annuel des points de vigilance, suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- › Suivi des « indicateurs de gouvernance » listés par le Conseil ;
- › Revue annuelle des conflits d'intérêts connus ;
- › Point sur la succession des dirigeants, changement / évolution de management et de gouvernance, offre influence du groupe ;
- › Autorisation pour l'acquisition, le refinancement de l'Endettement Refinancé, mise en place des crédits, constitution des sûretés ;
- › Autorisation préalable de conventions réglementées,
- › Suivi de la procédure en matière d'évaluation des conventions courantes conclues à des conditions normales,
- › Projets divers.

Une fois par an, le Conseil après avis du comité des rémunérations se prononce sur la rémunération des membres du Directoire.

Les membres du Conseil sont amenés à échanger hors de la présence des membres du Directoires.

Le règlement intérieur du Conseil

Le Conseil de Surveillance du 15 décembre 2010 a adopté un règlement intérieur reprenant notamment les mentions recommandées aux termes du Code Middledenext. Il a été modifié en date du 5 avril 2017 suite notamment à la diffusion de la nouvelle édition du code Middledenext le 14 septembre 2016 puis modifié le 23 septembre 2020 à la suite de la réunion du Conseil du 23 septembre 2020.

Le règlement intérieur du Conseil est disponible sur le site Internet de la société www.hopscotchgroupe.com dans l'espace dédié à l'information réglementée.

Évaluation des travaux du conseil

La société a procédé à l'évaluation des travaux du Conseil sous la forme d'un questionnaire d'autoévaluation transmis à ses membres en février 2017. Ce questionnaire visait à évaluer la composition, l'organisation, le mode de fonctionnement ainsi que la préparation des travaux du Conseil.

Par ailleurs, lors de sa réunion du 23 septembre 2020 les membres du conseil ont été invités à s'exprimer sur le fonctionnement du conseil et du comité des rémunérations, ainsi que sur la préparation de leurs travaux. Il a alors été rappelé que parmi les pistes d'amélioration soulevées, le Conseil avait émis le souhait de se réunir hors la présence du Directoire et de voir certains points débattus. Il a été fait droit à ces demandes.

15 # SALARIÉS

15.1. Informations significatives

15.1.1. Indicateurs clés

Au 31 décembre 2020, le Groupe compte 629 collaborateurs permanents (CDI/CDD) dont 451 collaborateurs en France.

En moyenne annuelle, le Groupe compte 730,8 collaborateurs dont 534 en France. (Tous types de contrats confondus)

	Année 2020	Année 2019	Année 2018
Effectif total (moyenne annuelle)	731	552	533
Effectif au 31/12/2020	629	442	443
Répartition par site au 31 décembre 2020			
Paris	408	385	403
Lyon	30	44	40
Lille	13	13	0
Europe, Afrique, Middle East (Hors France)	78	Non disponible**	Non disponible**
Amériques	37	Non disponible**	Non disponible**
Asie-Pacifique	63	Non disponible**	Non disponible**
Répartition des salariés par métier au 31 décembre 2020 (France)**			
Achat / Marketing	17	20	Non disponible*
Cinéma	13	13	Non disponible*
Digital	62	73	Non disponible*
Événementiel	177	186	Non disponible*
Fonction Support	87	55	Non disponible*
RP	72	73	Non disponible*
Travel	14	16	Non disponible*
Luxe	9	6	Non disponible*
Main d'œuvre extérieure à la société	12 contrats d'intérim avec 8 personnes différentes	65 contrats d'intérim avec 20 personnes différentes	46 contrats d'intérim avec 23 personnes différentes
Nombre de contrat d'intermittents au cours de l'année	145	382	473

*La liste des indicateurs clés a été revue en 2019, certaines données de 2018 ne sont donc pas disponibles, car non reportées les années précédentes.

** L'effectif Hors de France n'était pas comptabilisé pour les années 2018 et 2019. Avec l'arrivée de Sopexa et son réseau international d'agences, il est désormais calculé.

*** Nos systèmes d'informations ne nous permettent pas d'avoir une répartition par métier fiable, pour les entités hors France. Seul l'effectif France a été comptabilisée dans cette rubrique.

15.1.2. Autres informations sociales

ÉVOLUTION ANNUELLE DE LA REMUNERATION ET DES CHARGES SOCIALES

La politique de la rémunération est strictement individuelle, les charges sociales sont les taux légalement en vigueur, le Groupe ne bénéficiant habituellement que très exceptionnellement des allègements existants.

Néanmoins, la crise sanitaire du coronavirus a affecté l'activité, notamment événementielle du Groupe. Celui-ci a pu bénéficier des mesures d'activité partielle et d'exonérations de charges sociales mises en place par le gouvernement.

ÉGALITE PROFESSIONNELLE

Le Groupe Hopscotch s'engage à lutter contre toutes formes de discriminations, c'est-à-dire toutes distinctions opérées entre les personnes en raison de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur état de santé, de leur handicap, de leurs mœurs, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée.

RELATIONS PROFESSIONNELLES ET BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS

Le Groupe a constitué une unité économique et sociale (UES) couvrant la presque totalité des filiales le 7 septembre 2000, à laquelle sont rattachées les Institutions représentant le personnel (CSE dont CSSCT). Ces dernières se réunissent selon un rythme moyen mensuel. Par ailleurs, le temps de travail dans l'entreprise est régi en conformité avec la loi selon les termes d'un accord d'aménagement et réduction du temps de travail (ARTT) signé le 5 septembre 2001 régulièrement déposé à la direction départementale du travail et appliqué à l'ensemble de l'UES.

4 accords ont été signés à savoir :

- › L'accord Participation (2002)
- › L'accord Génération (2014)
- › L'accord Bien être « Best Practices For Best Relationship » (2017)
- › L'accord Adaptation sur la périodicité des négociations obligatoires (2018)

Ces accords sont périodiquement revus et complétés.

Enfin, en raison des conséquences de la crise sanitaire du coronavirus, un accord de méthode a été conclu le 22 décembre 2020 avec les représentants de l'UES. Conformément aux dispositions de cet accord, et après négociations, un accord d'entreprise sur les modalités de mise en œuvre de la réduction des effectifs découlant de la réorganisation de HOPSCOTCH GROUPE et sur le contenu du Plan de Sauvegarde de l'Emploi, a été conclu et signé le 11 janvier 2021.

CONDITIONS HYGIENE ET SECURITE

Le Groupe étant constitué de sociétés de prestations de services, les conditions d'hygiène et de sécurité n'appellent habituellement pas de commentaire particulier. Toutes les obligations légales sont appliquées.

Néanmoins, en raison de la crise sanitaire, et afin d'assurer et garantir la sécurité de ses employés, le Groupe a suivi et appliqué les différents protocoles définis par le gouvernement dans le cadre de la lutte contre la Covid-19. De plus, des masques et des gels hydroalcooliques ont été mis à dispositions des salariés.

Enfin, le télétravail a été imposé lors des différentes périodes de confinement, et fortement recommandé et renforcé dans les autres temps de l'année 2020.

EMPLOI ET INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES

Dans la mesure du possible, le Groupe fait appel à des organismes du type CAT (centre d'aide pour le travail).

ŒUVRES SOCIALES

Les œuvres sociales sont intégralement supportées et mises en place par le CSE.

IMPORTANCE DE LA SOUS-TRAITANCE

La totalité des fonctions est assurée par les collaborateurs internes au Groupe. Toutefois, dans le cadre de ses opérations et en tant qu'assembleur notamment pour

celles à caractère événementiel, le Groupe a recours à des prestataires spécialisés externes.

15.2. Participations et stock-options

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel de la société au sens des dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, notamment dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise ou d'un fonds commun de placement est détaillée au chapitre 16 du présent document d'enregistrement universel.

Il est précisé que 41 000 actions gratuites ont été attribuées sur le fondement d'une autorisation postérieure à août 2015.

La participation des mandataires sociaux dans le capital social est détaillée au paragraphe 16.1 du document d'enregistrement universel.

Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier.

15.2.1. Options de souscription et d'achat d'actions

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale en date du 28 mai 2020 a autorisé le Directoire, pour une durée de 38 mois, à l'effet de consentir, au profit des cadres ou mandataires sociaux qu'il désigne au sein de la société ou de sociétés françaises ou étrangères ou groupement d'intérêt économique qui lui sont liées dans les conditions définies par l'article L.225-180 du Code de commerce, des options donnant droit à l'achat d'actions de la société (provenant de leur achat préalable par la société), ou encore des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles émises par la société, dans la limite de 10 % du capital social au jour de la première attribution.

Cette autorisation n'a pas été utilisée. Il n'existe plus à ce jour de plan d'option de souscription ni d'achat d'action en cours.

15.2.2. Attribution gratuite d'actions

L'Assemblée du 28 mai 2019 a autorisé le Directoire pour une durée de 38 mois à procéder dans le cadre des dispositions prévues par les articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des bénéficiaires qu'il déterminerait parmi les membres du personnel de la société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 dudit code et les mandataires sociaux visés à l'article L.225-197-1, II, et dans la limite de 10 % du capital social au jour de l'Assemblée générale.

Au titre de cette autorisation, un plan a été décidé le 4 décembre 2019 pour l'attribution gratuite de 9.000 actions, le 29 mars 2019 pour l'attribution gratuite de 13.400 actions, le 15 janvier 2020 pour l'attribution gratuite de 15.000 actions, le 7 février 2020 pour l'attribution gratuite de 3.000 actions, et un dernier plan a été décidé le 23 septembre 2020 pour l'attribution gratuite de 5.750 actions.

Tableau retraçant l'historique des attributions gratuites d'actions

Attributions gratuites d'actions ayant fait l'objet d'une attribution définitive au 31 décembre 2020

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée	Date de l'attribution par le Directoire	Nombre d'actions attribuées initialement	Nature des actions à attribuer : nouvelles ou existantes	Date de l'attribution effective*	Nombre d'actions attribuées définitivement	Date d'expiration de la période de conservation	Valeur des actions gratuites
Plan 2006 N°1	24 juin 2005	23 mars 2006	11 110	Existantes	23 mars 2008	11 110	23 mars 2010	13,55 €
Plan 2006 N°2	24 juin 2005	15 mai 2006	2 000	Existantes	15 mai 2008	2 000	15 mai 2010	14,10 €
Plan 2007	24 juin 2005	3 avril 2007	14 000	Existantes	3 avril 2009	14 000	3 avril 2011	13,50 €
Plan 2008	24 juin 2005	28 mars 2008	43 875	Existantes	28 mars 2010	40 275	28 mars 2012	9,27 €
Plan 2009	29 mai 2008	30 mars 2009	59 000	Existantes	30 mars 2011	48 200	30 mars 2013	5,36 €
Plan 2010	29 mai 2008	7 avril 2010	40 000	Existantes	7 avril 2012* 20 mai 2012	32 000	7 avril 2014 20 mai 2014	8,70 € 9,20 €
Plan 2011	29 mai 2008	28 mars 2011	49 000	Existantes	28 mars 2013	38 000	28 mars 2015	8,40 €
Plan 2012	24 mai 2012	25 juin 2012	16 474	Existantes	25 juin 2014	13 474	25 juin 2016	7,50 €
Plan 2013	24 mai 2013	5 mai 2014	2 000	Existantes	5 mai 2016	1 000	6 mai 2018	8,15 €
Plan 2014	22 mai 2014	9 septembre 2014	16 500	Existantes	9 Septembre 2016	16 500	10 septembre 2018	7,76 €
Plan 2014 N°3*	26 mai 2016	10 janvier 2017	5 000	Existantes	10 janvier 2018	0	10 janvier 2019	0
Plan 2016**	26 mai 2016	13 avril 2017	5 000	Existantes	13 avril 2018	0	13 avril 2019	0
Plan 2016	26 mai 2016	20 juin 2016	32 000	Existantes	20 juin 2018	31 500	21 juin 2020	8,01 €
Plan 2017	26 mai 2016	30 mars 2017	1 000	Existantes	30 mars 2019	500	31 mars 2021	7,30 €
Plan 2019	28 mai 2019	4 décembre 2019	9 000	Existantes	4 décembre 2020	9 000	5 décembre 2021	5,48 €

* sous réserve de la réalisation des conditions d'attribution

** Ces plans sont devenus caducs, car les conditions d'attribution n'ont pas été réalisées, les deux personnes bénéficiaires n'étant plus présentes au sein de la société au moment de la date d'attribution respective.

Attributions gratuites d'actions n'ayant pas fait l'objet d'une attribution définitive au 31 décembre 2020

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée	Date de l'attribution par le Directoire	Nombre d'actions attribuées initialement	Nature des actions à attribuer : nouvelles ou existantes	Date de l'attribution définitive*	Date de fin de période de conservation**	Nombre d'actions annulées ou caduques	Nombre d'actions restantes
Plan mars 2019	26 mai 2016	29 mars 2019	13 400	Existantes	29 mars 2021	30 mars 2022	-	-
Plan janvier 2020	28 mai 2019	15 janvier 2020	15 000	Existantes	15 janvier 2021	16 janvier 2022	-	-
Plan Février 2020	28 mai 2019	7 février 2020	3 000	Existantes	7 février 2021	8 février 2022		
Plan Septembre 2020	28 mai 2019	23 septembre 2020	5 750	Existantes	23 septembre 2021	24 septembre 2022		

*sous réserve que soient satisfaites à cette date les conditions d'attribution prévues au plan.

**sous réserve des restrictions à la cession mentionnées dans le plan.

TAUX DE DILUTION POTENTIEL MAXIMUM

Au 31 décembre 2020, le capital potentiel s'élève à 37 150 actions représentant 1,39% du capital social (sur une base non diluée). Ce capital potentiel est lié aux attributions gratuites d'actions récapitulées dans le tableau ci-dessus qui n'ont pas encore fait l'objet d'une attribution définitive et qui pourront être au choix du conseil des actions nouvelles ou existantes.

Le stock d'actions auto-contrôlées et affectées à l'objectif de distribution à des salariés couvre intégralement le volume d'action attribuées et non distribuées.

15.2.3. Augmentation de capital réservée aux salariés

L'Assemblée Générale du 28 mai 2020 a accordé au Directoire, pour une durée de 26 mois, la compétence de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, aux époques et selon les modalités qu'il déterminerait, par l'émission d'actions ordinaires réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de la société ou des entreprises, françaises ou étrangères, qui lui seraient liées au sens des articles L.225-180 du Code de commerce, dans les limites prévues par les articles L.3332-18 et suivants du Code du travail et dans la limite d'un plafond de 5% du capital atteint lors de la décision du Directoire de réalisation de cette augmentation.

16 # PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

16.1. Actionnariat

L'actionnariat se répartit selon le tableau ci-dessous au 31 décembre 2020 et au jour de l'établissement du présent document.

Actionnariat au 31 mars 2021

31/03/2021					
Actionnaires	Nombre d'actions	% Capital	Nb de droits de vote	% Droits de vote théoriques	% Droits de vote réels
Lionel Chouchan	2 383	0,09%	4 766	0,13%	0,13%
Autres	3 387	0,13%	6 774	0,18%	0,18%
Sous total Groupe Chouchan	5 770	0,22%	11 540	0,31%	0,31%
Frédéric Bedin	213 023	7,99%	426 046	11,18%	11,30%
Benoît Desveaux	212 314	7,96%	419 097	11,00%	11,12%
Pierre-Franck Moley	119 507	4,48%	207 133	5,44%	5,50%
Le Holding Système*	250 438	9,39%	478 244	12,55%	12,69%
Sous total Groupe BDM	795 282	29,82%	1 530 520	40,17%	40,61%
Total Actions de concert	801 052	30,04%	1 542 060	40,48%	40,92%
Collaborateurs (participation individuelle au nominatif)	281 859	10,57%	523 218	13,73%	13,88%
Conseil de surveillance (hors Lionel et Laure Chouchan, P. Chevalier)	13 849	0,52%	16 199	0,43%	0,43%
Reworld Media	740 025	27,75%	740 025	19,42%	19,64%
Pascal Chevalier	0	0,00%	0	0,00%	0,00%
Sous Total Concert Reworld Media	740 025	27,75%	740 025	19,42%	19,64%
SIRIUS INVESTISSEMENTS	132 000	4,95%	132 000	3,46%	3,50%
Autres nominatifs	193 388	7,25%	352 188	9,24%	9,35%
Auto détention	41 530	1,56%	0	1,09%	0,00%
Public (actions au porteur)	462 965	17,36%	462 965	12,15%	12,28%
Total Droits de vote réels	2 666 668	100%	3 768 655		100%
Total Droits de vote théoriques			3 810 185	100%	

Actionnariat au 31 décembre 2020

31/12/2020					
Actionnaires	Nombre d'actions	% Capital	Nb de droits de vote	% Droits de vote théoriques	% Droits de vote réels
Lionel Chouchan	476 721	17,88%	953 442	21,85%	22,23%
Autres	3 387	0,13%	6 774	0,16%	0,16%
Sous total Groupe Chouchan	480 108	18,00%	960 216	22,01%	22,38%
Frédéric Bedin	223 023	8,36%	446 046	10,22%	10,40%
Benoît Desveaux	222 314	8,34%	439 097	10,06%	10,24%
Pierre-Franck Moley	129 507	4,86%	227 133	5,20%	5,29%
Le Holding Système*	300 438	11,27%	578 244	13,25%	13,48%
Sous total Groupe BDM	875 282	32,82%	1 690 520	38,74%	39,41%
Total Actions de concert	1 355 390	50,83%	2 650 736	60,74%	61,79%
Collaborateurs (participation individuelle au nominatif)	250 534	9,40%	491 399	11,26%	11,46%
Conseil de surveillance (hors Lionel et Laure Chouchan)	13 849	0,52%	16 199	0,37%	0,38%
Reworld Media**	54 153	2,03%	54 153	1,24%	1,26%
Pascal Chevalier**	22 605	0,85%	22 605	0,52%	0,53%
Sous Total Concert Reworld Media**	76 758	2,88%	76 758	1,76%	1,78%
SIRIUS INVESTISSEMENTS	132 000	4,95%	132 000	3,02%	3,08%
Française Asset Management	59 161	2,22%	59 161	1,36%	1,38%
Autres nominatifs	162 034	6,08%	320 834	7,35%	7,48%
Auto détention	74 261	2,78%	0	1,70%	0,00%
Public (actions au porteur)	542 681	20,35%	542 681	12,44%	12,65%
Total Droits de vote réels	2 666 668	100%	4 289 768	100%	100%
Total Droits de vote théoriques			4 364 029	100%	

* Il est précisé que MM. Bedin, Desveaux et Moley, détiennent chacun 33,32% du capital de la Société Le Holding Système

** le concert REWORLD MEDIA bénéficiait au 7 décembre 2020 d'une promesse d'achat de 635 862 actions sur les actions détenues par M. Lionel Chouchan.

L'action de concert entre les groupes Chouchan et BDM est décrite ci-après :

- › Le « groupe Chouchan » comprend : Monsieur Lionel Chouchan, ancien membre du Conseil de Surveillance, Madame Laure Chouchan, membre du Conseil de Surveillance et Madame Sylvie Estevez.
- › Le « groupe BDM » comprend : Monsieur Frédéric Bedin, Monsieur Benoit Desveaux, Monsieur Pierre Franck Moley (chacun membre du Directoire) et la société Le Holding Système.

Le « groupe Reworld Media » comprend M. Pascal Chevalier et la société Reworld Média.

L'écart entre le nombre d'actions et de droits de vote s'explique par l'existence d'un droit de vote double qui intervient au bout d'une inscription nominative depuis 2 années complètes au moins au nom du même actionnaire.

Le nombre total de droits de vote théoriques correspond au nombre total de droits de vote réels augmenté du nombre d'actions auto-détenues.

À la connaissance de la société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant, directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 2% du capital ou des droits de vote.

Au cours de l'exercice 2020, les franchissements de seuils déclarés à l'AMF et/ou à la société ont été les suivants :

- › Par courrier reçu le 7 décembre 2020 (**Avis AMF n°220C5351**), complété notamment par un courrier reçu le 9 décembre, le concert composé de M. Pascal Chevalier et de la société Reworld Media a déclaré avoir franchi en hausse, le 2 décembre 2020, les seuils de 5% et 10% du capital et des droits de vote et 15% et 20% du capital de la société HOPSCOTCH GROUPE et détenir 635 862 actions HOPSCOTCH GROUPE représentant autant de droits de vote, soit 23,84% du capital et 14,52% des droits de vote de cette société, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Pascal Chevalier	22 605	0,85	22 605	0,52
Reworld Media	613 257	23,00	613 257	14,00
Total concert	635 862	23,84	635 862	14,52

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition d'une part, d'actions HOPSCOTCH GROUPE hors marché et d'autre part, d'une option d'achat portant sur des actions HOPSCOTCH GROUPE.

À cette occasion, la société Reworld Media a déclaré avoir franchi individuellement en hausse les mêmes seuils.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce, la société Reworld Media a précisé détenir une option d'achat portant sur 199 104 actions HOPSCOTCH GROUPE (prises en compte dans les détentions par assimilation visées ci-dessus), exerçable à tout moment jusqu'au 15 janvier 2023, au prix unitaire par action de 10 €.

La société anonyme Sycomore Asset Management (14 avenue Hoche, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré :

- › Par courrier du 24 février 2020 (**Avis AMF n°220C0740**), avoir franchi en baisse, le 21 février 2020, le seuil de 5% du capital de la société HOPSCOTCH GROUPE et détenir, pour le compte desdits fonds, 132 860 actions HOPSCOTCH GROUPE représentant autant de droits de vote, soit 4,98% du capital et 3,14% des droits de vote de la société. Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions HOPSCOTCH GROUPE sur le marché.
- › Par courrier du 20 avril 2020 avoir franchi à la baisse, le 17 avril 2020, le seuil de 2% du capital de la société HOPSCOTCH GROUPE et détenir, pour le compte desdits fonds, 83 023 actions HOPSCOTCH GROUPE représentant autant de droits de vote, soit 3,11% du capital et 1,93% des droits de vote de la société. Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions HOPSCOTCH GROUPE sur le marché.
- › Par courrier du 11 mai 2020 avoir franchi à la baisse, le 7 mai 2020, le seuil de 2% du capital de la société HOPSCOTCH GROUPE et détenir, pour le compte desdits fonds, 45 000 actions HOPSCOTCH GROUPE représentant autant de droits de vote, soit 1,69% du capital et 1,04% des droits de vote de la société. Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions HOPSCOTCH GROUPE sur le marché.

La société par actions simplifiée SIRIUS Investissements (13 bis rue St Honoré, 77300 Fontainebleau), a déclaré :

- › par courrier du 8 mai 2020 (**Avis AMF n°220C1478**), avoir franchi à la hausse le 7 mai 2020, le seuil de 5% du capital de la société HOPSCOTCH GROUPE et détenir 136 000 actions HOPSCOTCH GROUPE représentant autant de droits de vote, soit 5,10% du capital et 3,15 % des droits de vote de cette société. Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions HOPSCOTCH GROUPE sur le marché.
- › par courrier du 23 décembre 2020 (**Avis AMF n°220C5528**), avoir franchi à la baisse le 22 décembre 2020, le seuil de 5% du capital de la société HOPSCOTCH GROUPE et détenir 132 000 actions HOPSCOTCH GROUPE représentant autant de droits de vote, soit 4,95% du capital et 3,01 % des droits de vote de cette société. Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions HOPSCOTCH GROUPE sur le marché.

La Société par actions simplifiées La Française Asset Management (128 boulevard Raspail, 75006 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré à la société par courrier du 23 décembre 2020 avoir franchi à la hausse le 22 décembre 2020, le seuil de 2% du capital de la société HOPSCOTCH GROUPE et détenir, pour le compte desdits fonds, 59 161 actions HOPSCOTCH GROUPE représentant autant de droits de vote, soit 2,22 % du capital. Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions HOPSCOTCH GROUPE sur le marché.

En outre, il est précisé qu'entre le 31 décembre 2020 et la date de l'établissement du présent document, les franchissements de seuil déclarés à l'AMF ou à la société sont les suivants :

- › Par courrier du 22 février 2021, la Société par actions simplifiées La Française Asset Management (128 boulevard Raspail, 75006 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré à la société avoir franchi à la baisse le 21 février, le seuil de 2% du capital de la société HOPSCOTCH GROUPE et détenir, pour le compte desdits fonds, 23 000 actions HOPSCOTCH GROUPE représentant autant de droits de vote, soit 0,86 % du capital. Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions HOPSCOTCH GROUPE sur le marché.
- › Par courrier reçu le 18 février 2021 (**Avis AMF n°221C0390**), l'Autorité des marchés financiers a été destinataire des déclarations de franchissements de seuils suivantes, intervenus le 16 février 2021 :
 - M. Lionel Chouchan a déclaré avoir franchi individuellement en baisse les seuils de 5% du capital et des droits de vote la société HOPSCOTCH GROUPE et détenir individuellement 2 383 actions HOPSCOTCH GROUPE représentant 4 766 droits de vote, soit 0,09% du capital et 0,12% des droits de vote de cette société ;
 - le concert composé du groupe BDM et du groupe familial Chouchan a déclaré avoir franchi en baisse, les seuils de 1/3 et 30 % du capital de la société HOPSCOTCH GROUPE et détenir 799 200 actions HOPSCOTCH GROUPE représentant 1 540 208 droits de vote, soit 29,97% du capital et 40,27% des droits de vote de cette société, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Frédéric Bedin	213 023	7,99	426 046	11,14
Benoît Desvaux	211 214	7,92	417 997	10,93
Pierre-Franck Moley	119 507	4,48	207 133	5,42
Le Holding système ²	249 686	9,36	477 492	12,48
Total groupe BDM	793 430	29,75	1 528 668	39,96
Lionel Chouchan	2 383	0,09	4 766	0,12
Autres	3 387	0,13	6 774	0,18
Total groupe familial Chouchan	5 770	0,22	11 540	0,30
Total concert	799 200	29,97	1 540 208	40,27

Ces franchissements de seuils résultent de l'exercice par la société Reworld Media de l'option d'achat dont elle est bénéficiaire (promesse de vente octroyée par M. Lionel Chouchan, cf. D&I 221C0253 du 1er février 2021).

Il est précisé que ce seuil déclaré fera bientôt l'objet d'une nouvelle publication par l'Autorité des marchés financiers à la suite d'une demande de rectification.

- › Par courrier reçu le 1er février 2021 (**Avis AMF n°221C0285**), complété par des courriers reçus le 3 et 4 février 2021, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire des déclarations de franchissements de seuils suivantes, intervenus le 28 janvier 2021, à la suite de cessions d'actions HOPSCOTCH GROUPE hors marché :
- M. Lionel Chouchan a déclaré avoir franchi individuellement en baisse les seuils de 20% des droits de vote et 15% et 10% du capital et des droits de vote de la société HOPSCOTCH GROUPE et détenir individuellement 199 104 actions HOPSCOTCH GROUPE représentant 395 825 droits de vote, soit 7,47% du capital et 9,85% des droits de vote de cette société ;
 - la société Le Holding système a déclaré avoir franchi individuellement en baisse le seuil de 10% du capital de la société HOPSCOTCH GROUPE et détenir individuellement 249 686 actions HOPSCOTCH GROUPE représentant 477 492 droits de vote, soit 9,36% du capital et 11,88% des droits de vote de cette société ;
 - le concert composé du groupe BDM et du groupe familial Chouchan a déclaré avoir franchi en baisse, les seuils de 50% du capital et des droits de vote de la société HOPSCOTCH GROUPE et détenir de concert 995 921 actions HOPSCOTCH GROUPE représentant 1 931 267 droits de vote, soit 37,35% du capital et 48,05% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Frédéric Bedin	213 023	7,99	426 046	10,60
Benoît Desvaux	211 214	7,92	417 997	10,40
Pierre-Franck Moley	119 507	4,48	207 133	5,15
Le Holding système	249 686	9,36	477 492	11,88
Total groupe BDM	793 430	29,75	1 528 668	38,03
Lionel Chouchan	199 104	7,47	395 825	9,85
Autres	3 387	0,13	6 774	0,17
Total groupe familial Chouchan	202 491	7,59	402 599	10,02
Total concert	995 221	37,35	1 931 267	48,05

- › Par courriers reçus le 1er février 2021 (**Avis AMF n° 221C0253**), le concert composé de M. Pascal Chevalier et de la société Reworld Media a déclaré avoir franchi en hausse, le 29 janvier 2021, le seuil de 25% du capital de la société HOPSCOTCH GROUPE et détenir 669 791 actions HOPSCOTCH GROUPE représentant autant de droits de vote, soit 25,12% du capital et 16,66% des droits de vote de cette société, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Pascal Chevalier	22 605	0,85	22 605	0,56
Reworld Media ¹	647 186	24,27	647 186	16,10
Total concert	669 791	25,12	669 791	16,66

Ce franchissement de seuil résulte de l'acquisition d'actions HOPSCOTCH GROUPE sur le marché.

À cette occasion, la société Reworld Media a franchi individuellement en hausse le seuil de 15% des droits de vote.

¹ Sur la base d'un capital composé de 2 666 668 actions représentant 4 019 490 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce, la société Reworld Media a précisé détenir une option d'achat portant sur 199 104 actions HOPSCOTCH GROUPE (prises en compte dans la détention de la société Reworld Media visée ci-dessus), exerçable à tout moment jusqu'au 15 janvier 2023, au prix unitaire par action de 10 €.

- › Par courrier reçu le 25 janvier 2021 (**Avis AMF n° 221C0193**), le concert composé de M. Pascal Chevalier et de la société Reworld Media a déclaré avoir franchi en hausse, le 22 janvier 2021, le seuil de 15% des droits de vote de la société HOPSCOTCH GROUPE et détenir 664 812 actions HOPSCOTCH GROUPE représentant autant de droits de vote, soit 24,93% du capital et 15,18% des droits de vote de cette société, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Pascal Chevalier	22 605	0,85	22 605	0,52
Reworld Media ¹	642 207	24,08	642 207	14,66
Total concert	664 812	24,93	664 812	15,18

Ce franchissement de seuil résulte de l'acquisition d'actions HOPSCOTCH GROUPE sur le marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce, la société Reworld Media a précisé détenir une option d'achat portant sur 199 104 actions HOPSCOTCH GROUPE (prises en compte dans la détention de la société Reworld Media visée ci-dessus), exerçable à tout moment jusqu'au 15 janvier 2023, au prix unitaire par action de 10 €.

Actionnariat au 31 décembre 2019

	31/12/2019			
	Nombre d'actions	% Capital	Nb de droits de vote réels	% Droits de vote réels
Lionel Chouchan	476 721	17,88%	953 442	22,46%
Autres	3 387	0,13%	6 774	0,16%
Groupe Chouchan	480 108	18%	960 216	22,62%
Frédéric Bedin	223 023	8,36%	446 046	10,51%
Benoît Desveaux	221 214	8,30%	437 997	10,32%
Pierre-Franck Moley	125 004	4,69%	222 630	5,24%
Le Holding Système*	284 806	10,68%	554 462	13,06%
Groupe BDM	854 047	32,03%	1 661 135	39,13%
Total Actions de concert	1 334 155	50,03%	2 621 351	61,75%
Collaborateurs (participation individuelle au nominatif)	251 893	9,45%	475 277	11,20%
Conseil de surveillance (hors Lionel et Laure Chouchan)	2 351	0,09%	4 702	0,11%
Sycomore Asset Management	151 249	5,67%	151 249	3,56%
Autres nominatifs	179 029	6,72%	310 952	7,33%
Auto détention	66 672	2,50%	0	0,00%
Public (actions au porteur)	681 319	25,55%	681 319	16,05%
Total Droits de vote réels	2 666 668	100%	4 244 850	100%

Actionnariat au 31 décembre 2018

	31/12/2018			
	Nombre d'actions	% Capital	Nb de droits de vote	% Droits de vote
Lionel Chouchan	476 721	17,88%	953 442	22,77%
Autres	3 387	0,12%	6 774	0,15%
Groupe Chouchan	480 108	18%	960 216	22,93%
Frédéric Bedin	223 023	8,36%	446 046	10,65%
Benoît Desveaux	221 214	8,30%	437 997	10,46%
Pierre-Franck Moley	125 004	4,69%	222 630	5,32%
Le Holding Système*	277 806	10,42%	538 782	12,87%
Groupe BDM	847 047	31,77%	1 645 455	39,30%
Total Actions de concert	1 327 155	49,77%	2 605 671	62,23%
Collaborateurs (participation individuelle au nominatif)	254 768	9,55%	394 735	9,43%
Conseil de surveillance (hors Lionel et Laure Chouchan)	2 351	0,09%	4 702	0,11%
Sycomore Asset Management	188 784	7,08%	188 784	4,51%
Autres nominatifs	216 593	8,12%	377 614	9,02%
Auto détention	61 103	2,29%	0	0,00%
Public (actions au porteur)	615 914	23,10%	615 914	14,71%
TOTAL	2 666 668	100,00%	4 187 420	100,00%

Éléments de calcul et résultats de l'ajustement des bases de conversion et des conditions de souscription ou d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital ou des options de souscription ou d'achat d'actions

Néant.

16.2. Principaux actionnaires qui ont un droit de vote différent ou déclaration négative

Il est rappelé que les statuts prévoient un droit de vote double de celui conféré aux autres actions dès lors qu'il sera justifié d'une inscription nominative depuis plus de deux ans au nom du même actionnaire.

Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et description de ceux-ci (art. L.22-10-11 du Code de commerce)

L'article 12-3 alinéa 3 et suivants des statuts de la société prévoit qu'« *un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.*

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Les actions nominatives bénéficiant d'un droit de vote double converties au porteur ou transférées en propriété perdent le droit de vote double sauf dans les cas prévus par la loi. »

Il n'existe pas d'autres titres comportant des droits de contrôle spéciaux.

16.3. Contrôle de l'émetteur, nature de ce contrôle et mesures prises en vue d'éviter qu'il ne s'exerce de manière abusive

L'émetteur est contrôlé, comme indiqué ci-dessus au paragraphe 16.1 au 31 mars 2021. 40,89 % des droits de vote réels sont détenus par le concert Chouchan / BDM.

Les mesures prises en vue d'éviter que le contrôle ne s'exerce de manière abusive reposant sur le mode de fonctionnement même de la Société, le Directoire est soumis à un contrôle actif du Conseil de Surveillance dont 3 membres sont indépendants.

16.4. Accord dont la mise en œuvre peut changer le contrôle qui s'exerce sur l'émetteur

Néant

17 # TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les parties liées sont les sociétés gérées, détenues ou directement conseillées par des membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire.

Il n'existe aucune convention entre l'un des mandataires sociaux ou un actionnaire ayant plus de 10% des droits de vote et une société contrôlée au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Le Conseil de surveillance, en date du 5 mars 2020, a mis en place une procédure permettant d'évaluer régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales remplissent bien ces conditions. Les personnes directement ou indirectement intéressées à l'une de ces conventions ne participent pas à son évaluation. Elle vise, d'une part, à apporter des précisions quant aux critères retenus par la société, pour identifier et qualifier les conventions courantes conclues à des conditions normales auxquelles elle est partie, et, d'autre part, à formaliser une procédure permettant d'évaluer régulièrement si ces conventions continuent de remplir ces conditions.

Le 31 mars 2021, un rapport annuel d'examen des conventions courantes a été transmis aux membres du Conseil de surveillance.

18 # INFORMATIONS CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

Conformément aux normes en vigueur sur le gouvernement d'entreprise, il est rappelé que les rapports suivants ont été émis :

- › Le rapport de gestion du Directoire incluant le rapport sur la gestion du Groupe qui fait désormais partie intégrante du Document d'enregistrement universel.
- › Le rapport sur le Gouvernement d'entreprise du Conseil de Surveillance, comme prévu à l'article L.225-68 du Code de commerce.
- › Le rapport spécial du Directoire sur les actions attribuées gratuitement en 2020.

Ils ont été émis, et seront mis à la disposition et le cas échéant présentés lors de l'Assemblée Générale mixte du 27 mai 2021, et restent à la disposition des actionnaires au siège de la société.

18.1. Informations réglementées au titre de l'article 221-1 du règlement général de l'AMF

Une partie de l'information réglementée mentionnée à l'article 221-1 du règlement général de l'AMF est incluse dans le présent document :

- › Le rapport financier annuel (déclaration du responsable en paragraphe 1.2., comptes consolidés et sociaux et rapports des Commissaires aux comptes au paragraphe 18.3, les éléments du rapport de gestion requis au titre de l'article 222-3 3° du Règlement général de l'AMF (cf. table de concordance) ;
- › Le descriptif du programme de rachat d'actions (annexe 1 du présent document d'enregistrement universel) ;
- › Le rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise (cf. table de concordance.).

18.2. Informations intermédiaires

Le présent document d'enregistrement universel étant établi 4 mois après la clôture annuelle des comptes, il n'y a aucune information intermédiaire nouvelle à mentionner.

18.3. États financiers

18.3.1. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

À l'Assemblée générale des actionnaires de la société Hopscotch Groupe S.A.,

OPINION AVEC RESERVE

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Hopscotch Groupe S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Conseil de Surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION AVEC RÉSERVE

Motivation de la réserve

A la clôture de l'exercice, le non-respect des covenants bancaires évoqué dans la note 31.1.4 de l'annexe aurait dû conduire à un reclassement de la totalité des emprunts concernés en « emprunts et dettes financières courants ». Si ce reclassement que nous estimons nécessaire avait été enregistré, les « emprunts et dettes financières courants » figurant au passif du bilan au 31 décembre 2020 seraient majorés de 9,5 millions d'euros et les « emprunts et dettes financières non courants » seraient minorés du même montant.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS - POINTS CLES DE L'AUDIT

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation des goodwill

■ Risque identifié

Au 31 décembre 2020, la valeur nette des Goodwill du Groupe s'élève à 16,0 millions d'euros soit 13 % du montant total de l'actif.

Les goodwill, qui correspondent à l'excédent de la contrepartie transférée sur la part revenant au groupe de la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables des filiales, comptabilisée à la date d'acquisition, sont décrits dans la note 3.6. Ils ont été affectés à l'une des deux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) reconnues au sein du groupe tel que décrit dans les notes 3.6 et 15.

Chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur et au minimum une fois par an les UGT sont soumises à un test de dépréciation. La valeur de l'Unité Génératrice de Trésorerie est comparée à la valeur recouvrable qui correspond à la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur (diminuée des coûts de cession).

La valeur d'utilité de l'UGT est déterminée par la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés (DCF). Ces flux se fondent sur les budgets financiers 2021 complétés des projections sur les 4 années suivantes, retenant des hypothèses d'évolution du taux de croissance du chiffre d'affaires et de maintien du taux de marge et du besoin en fonds de roulement. Pour les flux au-delà de cinq ans, une extrapolation est faite en utilisant un taux de croissance de 2%.

Une perte de valeur est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur au bilan est supérieure à la valeur recouvrable de l'UGT et est imputée en priorité aux goodwill et est par la suite imputée aux autres actifs.

Les modalités et résultats des tests de dépréciation mis en œuvre sont décrits en notes 3.6 et 15.1.

Comme indiqué en notes 4 et 15.1 la détermination de la valeur recouvrable des goodwill repose sur le jugement de la direction, s'agissant notamment du taux de croissance retenu pour les projections de flux de trésorerie et du taux d'actualisation. Nous avons donc considéré l'évaluation des goodwill comme un point clé de l'audit.

■ Notre réponse

Nous avons contrôlé la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur.

Nous avons également effectué une analyse critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie et notamment :

- › pris connaissance des processus et des analyses conduites par la société afin de réaliser ces évaluations ;
- › apprécié le caractère raisonnable par rapport aux performances historiques des principales estimations et notamment les projections de flux de trésorerie, et le taux de croissance à long terme ;
- › apprécié avec l'aide de nos spécialistes en évaluation le caractère approprié du taux d'actualisation ;
- › apprécié la cohérence des projections de flux de trésorerie avec les budgets financiers présentés au conseil de surveillance ;
- › réalisé nos propres tests de sensibilité de la valeur d'utilité à une variation du taux d'actualisation, du taux de croissance, du besoin en fonds de roulement et des frais de structure.

Continuité d'exploitation

■ Risque identifié

Les activités événementielles du groupe ont été significativement impactées par la crise sanitaire sur l'exercice 2020 et continuent à l'être à ce jour.

Au 31 décembre 2020, le groupe affiche une baisse de chiffre d'affaires de 38%, un résultat opérationnel courant de -2,3M€, des dettes financières de 29,4M€ dont 15M€ de PGE contractés dans le cadre de la crise sanitaire.

Comme indiqué dans le fondement de notre opinion avec réserve, du fait du non-respect au 31 décembre 2020 de certains covenants bancaires indiqué en note 31.1.4 de l'annexe, les dettes financières exigibles à moins d'un an s'élèvent en réalité à 13,3 M€.

Toutefois les comptes consolidés ont été arrêtés en application du principe de continuité d'exploitation comme le précise la note 3.2 de l'annexe.

Comme indiqué en note 1.2.2 de l'annexe, au 31 mars 2021, date d'arrêt des comptes, le Directoire a apprécié le principe de continuité d'exploitation pour l'établissement des comptes sur la base des éléments suivants :

- › Niveau de la trésorerie et équivalents de trésorerie consolidées au 31 mars 2021, qui s'élève à 42,7M€ dont 19,4M€ chez Sopexa ;
- › L'évolution de la trésorerie entre le 31 décembre 2020 et le 31 mars 2021 ;
- › Flux futurs de trésorerie générés par l'activité, les opérations de financements et d'investissements du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022.

Nous avons donc considéré l'appréciation du principe de continuité d'exploitation comme un point clé de l'audit car :

- › le contexte de crise sanitaire a fortement dégradé la performance économique et la situation financière du groupe ;
- › elle repose sur des hypothèses et le jugement de la direction ;
- › elle présente dans le contexte de la crise sanitaire actuel, un risque inhérent accru lié aux prévisions des flux futurs de trésorerie.

■ Notre réponse :

Nous avons étudié les prévisions de flux de trésorerie établies par la direction pour les douze prochains mois. Nos travaux ont notamment consisté à :

- › apprécier la trésorerie figurant à l'actif du bilan et l'endettement financier au 31 décembre 2020 et au 31 mars 2021
- › comparer le montant du passif exigible, en tenant compte du non-respect de certains covenants bancaires, à celui de l'actif réalisable au 31 décembre 2020 ;
- › analyser l'adéquation des mesures de restructuration prises par la direction avec le niveau d'activité raisonnablement attendu ;
- › apprécier les hypothèses et intentions principales retenues pour l'établissement des prévisions de flux de trésorerie au regard de notre connaissance de la Société et des intentions de la direction ;
- › effectuer des tests de sensibilité afin de nous assurer qu'une variation raisonnable des hypothèses retenues ne remettrait pas en cause la continuité d'exploitation y compris en cas d'évolution défavorable des discussions avec les partenaires bancaires suite au non-respect de certains covenants bancaires ;
- › apprécier la cohérence des projections de flux de trésorerie avec les budgets financiers présentés au conseil de surveillance ;
- › interroger la direction concernant sa connaissance d'autres évènements ou de circonstances postérieurs au 31 décembre 2020 qui seraient susceptibles de remettre en cause la continuité d'exploitation ;
- › apprécier le caractère approprié des informations relatives à la continuité d'exploitation présentées dans la note 3.2 au risque de liquidité données dans la note 31.1.4 et aux évènements post-clôture dans la note 36 de l'annexe aux comptes consolidés.

Provisions pour restructuration

■ Risque identifié :

Comme indiqué dans la note 1.2.1 de l'annexe aux comptes consolidés, l'impact significatif de la crise sanitaire sur le Groupe, en particulier dans ses activités événementielles a conduit ce dernier à mettre en place un plan de sauvegarde de l'emploi, annoncé le 27 octobre 2020, et comptabiliser en conséquence des provisions à hauteur de 5,3m€ au 31 décembre 2020 correspondant à l'ensemble des droits des salariés et des mesures d'accompagnement.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu du caractère significatif de cette provision dans les comptes du groupe.

■ Notre réponse :

Afin d'obtenir une compréhension de la restructuration décidée par le groupe et des éléments de jugement afférents, nous nous sommes entretenus avec les directions financière et ressources humaines du groupe et avons étudié les procédures mises en œuvre pour recenser l'ensemble des risques et charges liés à la restructuration.

Par ailleurs, nous avons :

- › pris connaissance du processus mis en œuvre par la direction pour procéder à l'évaluation des provisions correspondantes, déterminer les informations à communiquer en annexe, et apprécier la méthodologie de détermination des montants provisionnés ;

- › apprécié la conformité des montants provisionnés avec les droits des salariés ressortant des livres I et II du Plan de Sauvegarde de l'Emploi ;
- › testé par sondage la concordance des hypothèses retenues (âge, salaire, ancienneté...) par pointage avec les données sous-jacentes des salariés concernés);
- › contrôlé l'exactitude arithmétique des calculs ;
- › apprécié la conformité aux principes comptables du classement de la dotation de la provision en autres produits et charges opérationnels ;
- › apprécié la pertinence des informations données dans la note 1.2.1 de l'annexe aux comptes consolidés concernant la restructuration.

■ Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Directoire.

A l'exception de l'incidence du point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

AUTRES VERIFICATIONS OU INFORMATIONS PREVUES PAR LES TEXTES LEGAUX ET REGLEMENTAIRES

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n°2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Hopscotch Groupe S.A. par l'Assemblée générale du 24 juin 2010 pour le cabinet KPMG S.A. et du 27 mai 2009 pour le Cabinet Foucault.

Au 31 décembre 2020, le cabinet KPMG S.A. était dans la 11ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Foucault dans la 12ème année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- › il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- › il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- › il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- › il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- › il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- › concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

RAPPORT AU CONSEIL DE SURVEILLANCE REMPLISSANT LES FONCTIONS DU COMITE D'AUDIT

Nous remettons un rapport au Conseil de Surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Conseil de Surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Conseil de Surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Conseil de Surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 29 avril 2021
KPMG Audit

Département de KPMG S.A.
Eric Lefebvre
Associé

Paris, le 29 avril 2021
Cabinet Foucault

Olivier Dausque
Associé

Sommaire

État du résultat global	88
Tableau des flux de trésorerie	89
État de la situation financière	90
État de variation des capitaux propres	91
Notes aux états financiers.....	92
1. Informations générales.....	92
2. Adoption de normes nouvelles et révisées	94
3. Principales méthodes comptables	95
4. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations	104
5. Périmètre de consolidation.....	106
6. Produits des activités ordinaires et information sectorielle	107
7. Achats consommés	108
8. Charges externes	108
9. Charges de personnel.....	108
10. Dotations aux amortissements et provisions	109
11. Autres charges et produits opérationnels	109
12. Coût de l'endettement net et autres produits et charges financiers.....	110
13. Impôt sur le résultat.....	110
14. Résultat par action	112
15. Goodwill.....	113
16. Droits d'utilisation des actifs loués et dettes locatives	115
17. Autres actifs incorporels	116
18. Immobilisations corporelles	118
19. Immobilisations financières	119
20. Stocks.....	119
21. Créances clients et comptes rattachés	120
22. Autres actifs.....	120
23. Trésorerie et soldes bancaires	120
24. Actifs et passifs non courants destinés à être cédés	120
25. Capitaux propres	121
26. Emprunts et dettes financières diverses	123
27. Provisions	125
28. Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	125
29. Autres passifs.....	125
30. Variation du besoin en fonds de roulement	126
31. Instruments financiers	126
32. Acquisition de filiales	131
33. Transaction avec les parties liées	131
34. Honoraires des commissaires aux comptes	132
35. Engagements hors bilan	132
36. Événements postérieurs à la clôture.....	132

État du résultat global

	Notes	31-déc-20	31-déc-19	Variation	Variation
		en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€	en %
Activités poursuivies					
Produits des activités ordinaires	6	121 941	197 920	(75 979)	-38%
Achats consommés	7	(68 718)	(129 350)	60 632	-47%
Charges externes	8	(10 964)	(11 937)	973	-8%
Impôts et taxes		(1 698)	(1 671)	(27)	2%
Charges de personnel	9	(38 177)	(45 749)	7 572	-17%
Dotations aux amortissements	10	(4 541)	(4 330)	(211)	5%
Dotations aux provisions (nette de reprises)	10	(345)	(1 247)	902	-72%
Autres charges d'exploitation		(616)	(605)	(11)	2%
Autres produits d'exploitation	6	811	377	434	115%
Résultat opérationnel courant		(2 306)	3 408	(5 714)	-168%
Autres charges opérationnelles	11	(6 372)	(888)	(5 483)	617%
Autres produits opérationnels	11	944	1 318	(374)	-28%
Résultat opérationnel		(7 734)	3 838	(11 572)	-302%
Coût de l'endettement financier net	12	(713)	(747)	33	-4%
Autres charges financières	12	(1 229)	(249)	(980)	393%
Autres produits financiers	12	523	239	284	119%
Quote-part du résultat des entreprises associées	19.1	(727)	2 687	(3 414)	-127%
Résultat avant impôt		(9 880)	5 768	(15 648)	-271%
Charge d'impôt sur le résultat	13	1 540	(1 572)	3 111	-198%
Résultat des activités poursuivies pour l'exercice		(8 340)	4 196	(12 537)	-299%
Activités abandonnées					
Résultat des activités abandonnées pour l'exercice	24	(405)	(2 336)		
Résultat de l'exercice		(8 745)	1 860	(10 605)	-570%
Attribuable aux :					
Porteurs de capitaux propres de la société mère		(8 686)	1 562	(10 248)	-656%
Participations ne conférant pas le contrôle		(60)	298	(357)	-120%
Total		(8 745)	1 860	(10 605)	-570%
Autres éléments du résultat global					
Ecart de conversion (élément recyclable en résultat)		(61)	104	(165)	-159%
Ecarts actuariels (élément non recyclable en résultat)		(182)	(58)	(124)	216%
Impôts sur les autres éléments du résultat global		28	15	13	91%
Total des autres éléments du résultat global		(215)	61	(276)	-453%
Résultat global		(8 960)	1 921	(10 880)	-566%
Attribuable aux :					
Porteurs de capitaux propres de la société mère		(8 864)	1 561	(10 425)	-668%
Participations ne conférant pas le contrôle		(96)	360	(456)	-127%
Total		(8 960)	1 921	(10 880)	-566%
Résultat par action	14				
Activités poursuivies :					
De base (Euros par action)		-3,19	1,50	-4,69	-313%
Dilué (Euros par action)		-3,19	1,49	-4,68	-314%
Activités abandonnées :					
De base (Euros par action)		-0,16	-0,90	0,74	-82%
Dilué (Euros par action)		-0,16	-0,90	0,74	-82%

Tableau des flux de trésorerie

	Notes	31-déc-20 en milliers d'€	31-déc-19 en milliers d'€
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Résultat net de l'exercice		(8 745)	1 860
Résultat des activités non poursuivies		405	
Total de la charge (du produit) d'impôt		(1 540)	1 572
Perte/(profit) sur la réévaluation d'actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat		(4)	
Amortissements et provisions		10 229	5 721
Elimination des résultats de cession et des pertes et profits de dilution		828	(582)
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		727	(2 687)
Elimination de l'impact des stocks options et actions gratuites		247	61
Dépréciation d'actifs non courants comptabilisés dans le compte de résultat		92	2 244
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		2 240	8 188
Variations du besoin en fonds de roulement	30	4 768	(4 673)
Trésorerie générée par les opérations		7 008	3 515
Intérêts payés		713	747
Impôts sur le résultat payés		121	(372)
Trésorerie nette générée par les activités opérationnelles		7 842	3 890
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements de l'acquisition d'actifs financiers		(3)	(2)
Dividendes reçus d'entreprises associées			
Variation des prêts et avances consenties		530	407
Paiements au titre d'immobilisations incorporelles		0	(32)
Paiements au titre d'immobilisations corporelles		(340)	(190)
Encaissement de la sortie d'immobilisations incorporelles			450
Encaissement de la sortie d'immobilisations corporelles		3	8
Encaissement de la sortie d'immobilisations financières			40
Incidence des regroupements d'entreprises	32		7 137
Trésorerie nette liée aux activités d'investissement		190	7 818
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Augmentation de capital			
Rachats et ventes d'actions propres		(141)	(58)
Encaissement découlant d'emprunts		18 000	11 800
Remboursement d'emprunts et dettes financières		(3 721)	(3 843)
Remboursement des dettes locatives		(4 164)	(3 666)
Intérêts financiers nets versés		(773)	(747)
Dividendes versés aux actionnaires (y compris aux actionnaires des filiales)			
* Porteurs de capitaux propres de la société mère			(1 301)
* Intérêts minoritaires		(163)	(100)
Trésorerie nette affectée aux activités de financement		9 037	2 085
Activités non poursuivies		556	
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		17 626	13 793
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		20 968	7 038
Effets des variations des cours de change sur le solde de la trésorerie détenue en monnaie étrangère		(437)	137
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	23	38 157	20 968

État de la situation financière

	Notes	31-déc-20 en milliers d'€	31-déc-19 en milliers d'€
ACTIF			
Actifs non courants			
Goodwill	15	16 009	15 984
Autres actifs incorporels	17	860	1 050
Droits d'utilisation	16	9 211	14 352
Immobilisations corporelles	18	1 759	3 023
Participations dans des entreprises associées	19.1		372
Actifs d'impôt différé	13.3	3 727	1 433
Autres actifs financiers	19.2	2 166	2 782
Total des actifs non courants		33 731	38 997
Actifs courants			
Stocks	20		0
Créances clients et comptes rattachés	21	37 453	63 102
Autres actifs	22	12 728	21 996
Instruments dérivés – Actif		4	
Trésorerie et soldes bancaires	23	38 764	23 296
Total des actifs courants		88 948	108 393
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	24	1 095	0
Total de l'actif		123 774	147 391
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
Capital émis		2 000	2 000
Primes d'émission		6 522	6 522
Réserves		9 257	7 839
Titres d'autocontrôle			
Résultats		-8 686	1 562
		9 093	17 923
Montants comptabilisés directement en capitaux propres à l'égard d'actifs classés comme détenus en vue de la vente			-
Capitaux propres attribuables aux porteurs de capitaux propres de la société mère		9 093	17 923
Participations ne conférant pas le contrôle		6 910	7 125
Total des capitaux propres	25	16 003	25 048
Passifs non courants			
Emprunts et dettes financières	26	25 477	11 432
Dettes locatives	26	7 825	12 609
Provisions	27	6 334	3 952
Passifs d'impôt différé	13.3	108	244
Autres passifs			
Total des passifs non courants		39 744	28 236
Passifs courants			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28	23 036	46 305
Instruments dérivés – Passif		302	
Emprunts et dettes financières	26	3 900	5 464
Dettes locatives	26	3 450	4 291
Passifs d'impôt exigible		327	153
Provisions	27	5 572	2 523
Autres passifs	29	29 176	35 371
Total des passifs courants		65 763	94 107
Passifs directement liés à des actifs classés comme détenus en vue de la vente	24	2 264	
Total du passif		107 771	122 343
Total des capitaux propres et du passif		123 774	147 391

État de variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)

	Capital social	Prime d'émission	Réserves consolidées	Résultats de l'exercice	Attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère	Intérêts minoritaires	Total
Solde au 31 décembre 2018	2 000	6 522	6 710	2 918	18 150	209	18 359
Autres éléments du résultat global			(1)		(1)	62	61
Résultat de l'exercice				1 562	1 562	298	1 860
Total du résultat global			(1)	1 562	1 561	360	1 921
Affectation du résultat			2 918	(2 918)			
Impact IFRS 16 première application au 01/01/19			(528)		(528)	(6)	(535)
Titres d'autocontrôle			(58)		(58)		(58)
Comptabilisation des paiements fondés sur des actions			50		50		50
Dividendes			(1 301)		(1 301)	(100)	(1 401)
Incidence variation de périmètre					0	6 710	6 710
Autres variations			3		3		3
Solde au 31 décembre 2019	2 000	6 522	7 792	1 562	17 876	7 172	25 048
Autres éléments du résultat global			(179)		(179)	(36)	(215)
Résultat de l'exercice				(8 686)	(8 686)	(60)	(8 745)
Total du résultat global	0	0	(179)	(8 686)	(8 864)	(96)	(8 960)
Affectation du résultat			1 562	(1 562)	0	0	0
Titres d'autocontrôle			(142)		(142)		(142)
Comptabilisation des paiements fondés sur des actions			247		247		247
Dividendes					0	(163)	(163)
Incidence variation de périmètre					0		0
Autres variations			(24)		(24)	(3)	(27)
Solde au 31 décembre 2020	2 000	6 522	9 257	(8 685)	9 093	6 910	16 003

Notes aux états financiers

1. Informations générales

1.1. LES EXPERTISES DU HOPSCOTCH GROUPE

HOPSCOTCH Groupe est le premier groupe de PR en France et le troisième groupe de communication.

HOPSCOTCH Groupe réinvente les 'Global PR', en mixant tous les métiers de la communication : influence, événement, activation, digitalisation, communication interne, affaires publiques, marketing services...

Il est structuré autour d'agences portant son nom : Hopscotch (PR / Event / Travel / Corporate / Rouge/ Décideurs / Congrès / Luxe), et d'agences spécialisées : Sopexa, Heaven, Sagarmatha, Human to Human, Le Public Système PR, Le Public Système Cinéma...

HOPSCOTCH Groupe a réuni ses équipes au cœur du Silicon Sentier à Paris, au carrefour du Paris des nouvelles technologies, de la culture et des médias. Dans un immeuble communiquant et ouvert dédié à la mobilité et au mélange, où aucun poste n'est fixe ou dédié, des experts de toutes les disciplines de communication réinventent la communication de l'ère post-publicitaire.

HOPSCOTCH Groupe a été classé dans le Top 35 au dernier classement mondial du Holmes Report. Côté sur Euronext Paris (Code ISIN : HOP FR0000065278), le groupe compte aujourd'hui un effectif de 644 collaborateurs permanents. Il a réalisé un chiffre d'affaires de 122 millions d'euros et une marge brute de 55.2 millions d'euros en 2020.

1.2. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE

1.2.1. Faits marquants de l'exercice

Le chiffre d'affaires est en diminution de 38,4% à 121,9 millions d'euros par rapport à l'année dernière et la marge brute de 21,5% pour atteindre 55,2 M€. Bien que très défavorable, la moindre baisse de la marge brute par rapport au chiffre d'affaires provient d'un effet de mix anormal, dû au contexte sanitaire qui pénalise très fortement les activités événementielles, mais beaucoup moins les autres branches.

Pour comprendre les évolutions très atypiques de l'année 2020, il faut raisonner en proforma (Sopexa n'a été consolidée que 6 mois en 2019) et considérer trois branches d'activité distinctes : l'événement et la production, le conseil en PR et le Digital et Sopexa à l'international. Le conseil PR et Digital ont bien résisté malgré la crise avec une perte de 0,9 M€ essentiellement dû au reclassement d'activités abandonnées ou cédées. L'événementiel a connu un arrêt brutal avec une marge brute en baisse de 20 M€ expliquant la quasi-totalité de la baisse globale. Le métier a évolué progressivement vers de nouveaux formats digitaux, hybrides, en petits groupes dispersés qui a permis une marge brute plus élevée au second semestre de 2 M€ par rapport au premier semestre. Sopexa a été touchée très différemment avec des effets singuliers en fonction des régions. Elle s'est adaptée rapidement d'autant qu'elle était déjà en cours de redressement. Tout en constatant un recul de 2,6 M€ de la marge brute, la société affiche en 2020 une exploitation positive.

Face à cette situation, le Groupe a mis en place toutes les mesures possibles pour combler au mieux son recul d'activité. Un travail sur la masse salariale a tout d'abord été réalisé avec un gel des salaires et la réduction naturelle des rémunérations variables, du

bénéfice des mesures de soutien (3,5 M€ de subventions relatives à l'activité partielle et 1,3 M€ d'exonération de charges notamment) comptabilisées en moins des charges de personnel. Le Groupe a engagé un Plan de Sauvegarde de l'Emploi de 93 personnes touchant majoritairement les effectifs liés à l'événement au début de l'exercice 2021 dont les coûts de 5,3 M€ affectent les comptes 2020 et couvrent les indemnités de départ et les mesures d'accompagnement proposées. Le Plan de Sauvegarde de l'Emploi a été annoncé au CSE le 27 octobre 2020 et l'accord de la DIRRECTE a été obtenu le 20 janvier 2021. D'autres mesures structurelles significatives ont été engagées sur 2020 comme l'accueil de Sopexa et d'Heaven au sein du siège, ainsi que la mise en sous-location d'une partie des locaux en 2021.

Le Groupe a bénéficié d'un PGE de 15 M€ en juin 2020 et la trésorerie de 38,8 M€ à la clôture dont 13,4 M€ chez Sopexa a été maintenue pour plusieurs raisons : une évolution positive de BFR de 4,4 M€, une capacité d'autofinancement (hors effet IFRS 16) modérément dégradée (charges liées au Plan de Sauvegarde de l'Emploi non encore décaissées et contribution positive de Sopexa), un décalage de charges sociales permises par les mesures de soutien et des remboursements différés d'emprunt à début 2021 (sans dégradation de la trésorerie actuelle).

Les sociétés suivantes ont fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine durant l'exercice :

- › La société VIVACOM dans la société SAGAMARTHA en date du 1er janvier 2020 ;
- › La société ATI BOOKING dans la société HOPSCOTCH CONGRES en date du 1er janvier 2020 ;
- › La société HOPSCOTCH AFRICA dans la société HOPSCOTCH GROUPE en date du 12 novembre 2020.

D'autres évènements ont eu lieu :

- › La société HOPSCOTCH a réalisé un apport partiel d'actif à la société HOPSCOTCH DECIDEURS. La Branche d'Activité Hopscotch Capital a ainsi été transmise ;
- › Deux filiales non consolidées ont été cédées : HOPSCOTCH AMERICA et PUBLIC SYSTÈME HOPSCOTCH GMBH ;
- › La société SOPEXA AMERICA DO SUL a été liquidée en décembre 2020.

1.2.2. Continuité d'exploitation

Au 31 décembre 2020, l'actif réalisable couvre le passif exigible.

Par ailleurs, le 31 mars 2021, le Directoire a arrêté les comptes consolidés selon le principe de la continuité d'exploitation en se basant sur le niveau de trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture (38,8M€), le niveau de trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 mars 2021 (42,7M€) dont 19,4 M€ chez Sopexa, et les prévisions de trésorerie à 12 mois du groupe.

Ces prévisions ont été construites selon les hypothèses suivantes :

- › Maintien des activités de Conseil et de celles de Sopexa en 2021 avec une production régulière des campagnes tout au long de l'année
- › Légère reprise des activités de production événementielles au second semestre de l'année.
- › Maintien des mesures de soutien (Activité partielle) au premier semestre
- › Maintien des remboursements des dettes financières selon les échéanciers initiaux
- › Remboursement du PGE à compter de juin 2022 étalé sur une durée de 5 ans.
- › Obtention d'un waiver relatif au bris de covenant suite à la lettre de demande d'avenant aux contrats bancaires transmise aux partenaires bancaires du groupe.

1.2.3. Information sectorielle

Les différentes activités font l'objet de deux secteurs opérationnels depuis l'intégration dans les comptes consolidés du Groupe Sopexa : le secteur opérationnel historique existant et le secteur Sopexa.

Les décisions stratégiques des deux secteurs opérationnels portent sur les agrégats de gestion suivants : chiffre d'affaires, marge brute et contributive tels qu'ils figurent dans le reporting financier du Groupe.

2. Adoption de normes nouvelles et révisées

2.1. NORMES ET INTERPRETATIONS EN VIGUEUR APPLIQUEES POUR LA PREMIERE FOIS AU COURS DE LA PERIODE CONSIDEREE

Les principes comptables et règles retenus pour l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2020 sont identiques à ceux retenus pour l'exercice clos au 31 décembre 2019 à l'exception des nouvelles normes, amendements et interprétations obligatoires à compter du 1er janvier 2020 appliquées par le Groupe.

Les nouvelles normes suivantes dont l'application est obligatoire à partir du 1er janvier 2020 n'ont pas eu d'effet significatif sur les comptes consolidés au 31 décembre 2020 :

- › Amendements à IAS 1 et à IAS 8 – Définition du terme « significatif »
- › Amendements à IAS 39, IFRS 7 et IFRS 9 – Réforme des taux d'intérêts de référence – Phase 1
- › Amendement à IFRS 3 - Définition d'une entreprise
- › Amendements des références au cadre conceptuel dans les normes IFRS

Les nouvelles normes dont l'application est possible à partir du 1er juin 2020 sont les suivantes :

- › Amendements à IFRS 16 : Allègements de loyer liés à la Covid-19 (publié le 28 mai 2020).

Le Groupe n'a pas appliqué les normes et interprétations qui n'ont pas été adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2020 ou dont l'application n'est pas obligatoire dès le 1er janvier 2020 :

- › IFRS 17 - Contrats d'assurance ;
- › Amendements d'IAS 1 – Classement des passifs en tant que courants ou non-courants
- › Amendements d'IFRS 3 – Mise à jour de la référence au Cadre conceptuel
- › Amendements d'IAS 16 – Immobilisations corporelles – Revenus pré-utilisation d'un actif corporel
- › Amendements d'IAS 37 – Coûts d'exécution d'un contrat
- › Amendements aux améliorations annuelles des IFRS 2018-2020
- › Amendements d'IFRS 4 - Contrats d'assurance - Report IFRS 9
- › Amendements à IAS 39, IFRS 7 et IFRS 9 : Réforme des taux d'intérêt de référence - Phase 2

L'analyse des impacts découlant de cette décision, qui sera appliquée pour la fin d'année, est en cours.

Enfin, les principes appliqués par Hopscotch Groupe au 31 décembre 2020 ne diffèrent pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB.

3. Principales méthodes comptables

3.1. DECLARATION DE CONFORMITE

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) telles qu'adoptées dans l'Union européenne à la date de préparation des états financiers.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS, les IAS (International Accounting Standards), et leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Le référentiel des normes comptables internationales IAS/IFRS est disponible sur le site internet de la Commission européenne

3.2. BASE D'ETABLISSEMENT

Les principales méthodes comptables sont présentées ci-après.

Les états financiers ont été établis selon le principe de continuité de l'exploitation.

Les présents états financiers ont été préparés selon la convention du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation de certains actifs non courants et instruments financiers.

Le Directoire a arrêté et donné son autorisation le 31 mars 2021 à la publication des comptes consolidés du 31 décembre 2020. Ces derniers ont été présentés au Conseil de Surveillance le 31 mars 2021 et seront soumis à l'assemblée générale des actionnaires le 27 mai 2021 pour approbation.

3.3. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros, arrondis au millier le plus proche.

- › Le bilan est présenté en distinguant le caractère courant ou non courant des actifs et des passifs, en fonction de leur maturité par rapport au cycle d'exploitation ;
- › Le compte de résultat est présenté par nature en distinguant le résultat opérationnel courant du résultat opérationnel, les autres produits et charges opérationnels étant constitués des transactions qui, en raison de leur nature, leur caractère inhabituel ou leur non-réurrence ne peuvent être considérées comme inhérentes à l'activité du Groupe.

3.4. METHODE DE CONSOLIDATION

Les présents états financiers consolidés au 31 décembre 2020 comprennent les états financiers de la Société Hopscotch Groupe et les états financiers des entités qu'elle contrôle (ses filiales). Le Groupe Hopscotch a le contrôle lorsqu'il :

- › détient le pouvoir de diriger les activités pertinentes de l'entité ;
- › est exposé aux rendements variables de l'entité, positifs comme négatifs ;
- › a la capacité d'agir sur ces rendements, c'est à dire qu'il existe un lien entre le pouvoir et les rendements.

Le groupe Hopscotch doit réévaluer s'il contrôle l'entité émettrice lorsque les faits et circonstances indiquent qu'un ou plusieurs des éléments du contrôle énumérés ci-dessus ont changé.

Les résultats des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice sont compris dans le compte de résultat consolidé à compter de la date d'entrée en vigueur du contrôle ou jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la cession, selon le cas.

Au besoin, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales afin que leurs méthodes comptables concordent avec les méthodes utilisées par le Groupe.

Les transactions, soldes, produits et charges intragroupe ont été entièrement éliminés lors de la consolidation.

Les sociétés du Groupe, situées dans la zone euro, établissent leurs comptes en euros. Les autres sociétés du groupe, situées hors de la zone euro, établissent leurs comptes dans leur monnaie de fonctionnement :

- › Hopscotch System Africa Casablanca en Dirham marocain (MAD)
- › Sopexa Australia en Dollar australien (AUD)
- › Sopexa America do Sul en Real brésilien (BRL)
- › Wofi en Yuan Renminbi chinois (CNY)
- › Sopexa Canada en Dollar canadien (CAD)
- › Sopexa Korea en Won coréen (KRW)
- › Food and Wines From France en Dollar américain (USD)
- › Sopexa Japan en Yen japonais (JPY)
- › Sopexa Hong-Kong en Dollar hongkongais (HKD)
- › Sopexa Russia: en Rouble russe (RUB)

Les transactions en devises étrangères sont enregistrées en utilisant les taux de change applicables à la date d'enregistrement des transactions ou au cours de couverture. A la clôture, les montants à payer ou à recevoir libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au taux de change de clôture. Les différences de conversion relatives aux transactions en devises étrangères sont enregistrées dans le compte de résultat.

Les Participations ne conférant pas le contrôle dans l'actif net (excluant le goodwill) des filiales consolidées sont présentées séparément des capitaux propres du Groupe. Les Participations ne conférant pas le contrôle comprennent le montant de ces intérêts à la date du regroupement d'origine des entreprises (se reporter à la note 3.5 ci-après) et la part des minoritaires dans les variations des capitaux propres depuis la date du regroupement.

3.5. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Le Groupe applique IFRS 3 Regroupements d'entreprises pour la comptabilisation des regroupements d'entreprises.

Le Groupe évalue le goodwill comme la juste valeur de la contrepartie transférée (incluant la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise) augmentée du montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, moins le montant net comptabilisé (généralement la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris, tous ces éléments étant évalués à la date d'acquisition. Quand la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat.

Le Groupe choisit, transaction par transaction, d'évaluer, à la date d'acquisition, toute participation ne donnant pas le contrôle soit à la juste valeur, soit à la quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise comptabilisé.

Les frais d'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, que le Groupe supporte du fait d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Lorsqu'un regroupement d'entreprises est assorti d'un engagement ferme d'achat de participations ne conférant pas le contrôle, la méthode retenue par le Groupe conduit à anticiper les effets de l'achat ultérieur en contrepartie des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère. Pour les engagements fermes d'achat de participations ne conférant pas le contrôle, intervenus avant l'application d'IFRS 3 révisée, la méthode retenue par le Groupe conduit à anticiper les effets de l'achat ultérieur en contrepartie d'un ajustement du goodwill au même titre que les variations subséquentes de la dette.

En application de la norme IAS 27, en cas d'acquisition ou de cession d'une participation dans une filiale consolidée, le Groupe comptabilise la différence entre le prix d'acquisition / le prix de cession et la valeur comptable des intérêts minoritaires en variation des capitaux propres attribuables aux actionnaires du Groupe.

3.6. GOODWILL

Le goodwill découlant de l'acquisition d'une filiale correspond à l'excédent de la somme de la contrepartie transférée sur la part revenant au Groupe et des participations ne donnant pas le contrôle sur le montant net comptabilisé au titre des actifs identifiables et passifs repris comptabilisés à la date d'acquisition. Le goodwill est initialement comptabilisé au coût à titre d'actif et est ultérieurement évalué au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Chaque Unité Génératrice de Trésorerie est soumise à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment s'il y a une indication que l'unité pourrait avoir subi une perte de valeur.

La valeur de l'Unité Génératrice de Trésorerie est comparée à la valeur recouvrable qui correspond à la valeur plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur (diminuée des coûts de cession). Afin de déterminer leur valeur recouvrable, les actifs immobilisés auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) à laquelle ils appartiennent.

La valeur d'utilité de l'UGT est déterminée par la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés (DCF).

La valeur recouvrable ainsi déterminée de l'UGT est ensuite comparée à la valeur comptable au bilan consolidé des actifs testés (y compris le goodwill). Une perte de valeur est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur au bilan est supérieure à la valeur recouvrable de l'UGT et est imputée en priorité aux goodwill et est par la suite imputée aux autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chacun des actifs compris dans l'unité.

Cette perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. Une perte de valeur comptabilisée pour un goodwill n'est pas reprise dans une période ultérieure.

Depuis l'acquisition de 35.5% de titres complémentaires de Sopexa, deux UGT sont reconnues au sein du groupe : UGT Hopscotch et UGT Sopexa.

3.7. ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels sont classés en actifs à durée de vie indéfinie ou finie :

- › Les immobilisations à durée de vie indéfinie ne sont pas amorties. Elles font l'objet d'un test annuel de dépréciation qui conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable.
- › Les immobilisations à durée de vie finie sont amorties sur leur durée d'utilisation.

3.8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont initialement évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements des immobilisations corporelles sont pratiqués en mode linéaire, sur les principales durées d'utilité estimées des immobilisations correspondantes.

3.9. PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES

Le principe général de mise en équivalence des comptes d'une entreprise consiste à substituer, dans le bilan consolidé, à la valeur comptable des titres de l'entreprise mise en équivalence, la part des capitaux propres (y compris le résultat de l'exercice) de cette entreprise, déterminés d'après les règles de consolidation. Cette quote-part de capitaux propres retraités est portée sur une ligne distincte du bilan consolidé intitulée « Participations dans les entreprises associées ». Les participations dans les entreprises associées font l'objet d'un test de dépréciation à chaque clôture d'exercice (cf § 19.1).

3.10. DROITS D'UTILISATION

Les contrats de location sont comptabilisés au bilan dès l'origine du contrat de location pour la valeur actualisée des paiements futurs. Ces contrats sont enregistrés en « dettes locatives » au passif avec inscription à l'actif en « droits d'utilisation relatifs aux contrats de location ».

Les actifs en locations concernent des baux relatifs aux locaux occupés et aux véhicules utilisés par les collaborateurs du Groupe Hopscotch

Ils sont amortis sur la durée du contrat qui correspond en général à la durée ferme du contrat sauf si une intention de renouveler ou de résilier le contrat est connue. Au compte de résultat, les charges d'amortissement sont comptabilisées dans la marge opérationnelle et les charges d'intérêts dans le résultat financier. Les contrats de location correspondant à des actifs de faible valeur unitaire ou de courte durée sont comptabilisés directement en charges.

3.11. DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES, EXCLUANT LE GOODWILL

À chaque date de clôture, le Groupe revoit les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et incorporelles afin de déterminer s'il existe une quelconque indication que ces actifs ont subi une perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée en vue de déterminer le montant de la perte de valeur (le cas échéant). S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, le Groupe évalue la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

Si un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut être déterminé, les actifs de support sont aussi affectés à des unités génératrices de trésorerie prises

individuellement ; sinon, ils sont affectés au plus petit groupe d'unités génératrices de trésorerie pour lequel un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut être déterminé.

Les immobilisations incorporelles qui ont une durée d'utilité indéfinie et celles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service sont soumises à un test de dépréciation annuellement et chaque fois qu'il y a une indication que l'actif peut s'être déprécié.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif pour lesquels les estimations des flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

Si la valeur recouvrable estimée d'un actif (ou d'une unité génératrice de trésorerie) est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est ramenée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat, sauf si l'actif connexe est comptabilisé à son montant réévalué ; dans ce cas, la perte de valeur est traitée comme une réévaluation négative.

Si une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif (ou cette unité génératrice de trésorerie) au cours d'exercices antérieurs. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat, sauf si l'actif connexe est comptabilisé à son montant réévalué ; dans ce cas, la reprise de perte de valeur est traitée comme une réévaluation positive.

Les marques ne font pas l'objet d'une réévaluation dans les comptes consolidés et sont testées individuellement.

3.12. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES / FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Les créances clients et les dettes fournisseurs sont évaluées, à la date de comptabilisation initiale, à la juste valeur de la contrepartie à recevoir ou à donner. Cette valeur correspond à la valeur nominale, en raison de l'intervalle de temps assez court existant entre la reconnaissance de l'instrument et sa réalisation (actif) ou son remboursement (passif).

Les créances douteuses donnent lieu à l'enregistrement de dépréciations en fonction de l'appréciation du risque de non-recouvrement.

3.13. ACTIFS DESTINES A ETRE CEDES

Un actif immobilisé, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Les actifs et passifs concernés sont reclassés en « Actifs ou passifs destinés à être cédés » sans possibilité de compensation et évalués à la plus faible de leur valeur comptable ou de leur juste valeur nette des frais de cession.

3.14. CAPITAL ET RESERVES

Les actions propres sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres, effet d'impôt y compris, sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

3.15. PROVISIONS

Les provisions sont comptabilisées si le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, s'il est probable que le Groupe sera tenu d'éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture, compte tenu des risques et des incertitudes liées à l'obligation. Si une provision est évaluée en fonction des estimations de flux de trésorerie nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle, sa valeur comptable correspond à la valeur actualisée de ces flux de trésorerie.

S'il est prévu qu'une partie ou la totalité des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision seront recouverts d'un tiers, le montant à recevoir est comptabilisé comme un actif si on a la quasi-certitude que le remboursement sera reçu et si le montant à recevoir peut être évalué de façon fiable.

Les obligations actuelles résultant de contrats déficitaires sont comptabilisées et évaluées comme des provisions. Un contrat est considéré déficitaire lorsque le Groupe a conclu un contrat pour lequel les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat.

3.16. COÛTS D'EMPRUNT

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'actifs qualifiés, lesquels exigent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés ou vendus, sont incorporés dans le coût de ces actifs, jusqu'à ce que l'actif soit pratiquement prêt pour son utilisation ou sa vente prévue.

Dans la mesure où les emprunts à taux variable sont utilisés pour le financement d'un actif qualifié et qu'ils sont visés par une couverture de flux de trésorerie efficace contre le risque de taux d'intérêt, la partie efficace du dérivé est différée dans les capitaux propres, puis comptabilisée en résultat lorsque l'actif qualifié a une incidence sur les résultats.

Dans la mesure où les emprunts à taux fixe sont utilisés pour le financement d'un actif qualifié et qu'ils sont visés par une couverture de juste valeur efficace contre le risque de taux d'intérêt, les coûts d'emprunt capitalisés reflètent le taux d'intérêt couvert.

Les produits obtenus du placement temporaire de fonds empruntés précisément en vue des dépenses relatives à un actif qualifié sont déduits des coûts d'emprunt incorporables au coût de l'actif.

Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en résultat dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

3.17. METHODE DE RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DES COUTS DE PRODUCTION LIES

Le groupe comptabilise le chiffre d'affaires selon la méthode à l'avancement.

Le pourcentage d'avancement retenu reflète le pourcentage d'avancement des travaux de préparation de l'événement à la date de clôture estimé par le groupe fonction de la date de livraison de l'évènement et de la typologie de l'évènement.

Ce principe entraîne l'enregistrement comptable de factures à établir ou de produits constatés d'avance lorsque la facturation à la date de clôture n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

Le groupe reconnaît son chiffre d'affaires en tant que principal au sens IFRS 15.

Une provision pour perte à terminaison est enregistrée en provision pour risques lorsque le prix de revient estimé d'un projet est supérieur au chiffre d'affaires prévisionnel.

3.18. PRESTATIONS DE RETRAITE

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi qui garantissent à certaines catégories de salariés des ressources complémentaires contractuelles ou par le biais de conventions collectives. Cette garantie de ressources complémentaires constitue pour le Groupe une prestation future pour laquelle un engagement est calculé. Le calcul annuel de la provision s'effectue en estimant le montant des avantages que les employés auront accumulés en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et l'exercice précédent.

Les prestations sont actualisées afin de déterminer la valeur actualisée de l'engagement au titre des prestations définies. Elles sont renseignées au bilan, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime qui couvrent, le cas échéant, les engagements.

Au sein du Groupe, les régimes à prestations définies regroupent uniquement les indemnités de départ en retraite.

Le Groupe enregistre ainsi une provision pour indemnités de fin de carrière conformément à la norme IAS 19 révisée qui a été appliquée pour la première fois par anticipation par le Groupe dans les états financiers clos le 31 décembre 2012. Cette provision, calculée sur une base actuarielle, est déterminée de manière prospective pour tous les salariés permanents de l'entreprise. La provision prend en compte les éléments suivants :

- › l'ancienneté ;
- › les conventions collectives en vigueur ;
- › un turn-over de 17,5% jusqu'à 55 ans et nul au-delà ;
- › la table de mortalité (TV 88/90) ;
- › taux d'actualisation de 0.34 %
- › taux de revalorisation des salaires de 3% pour les cadres et 2,5% pour les non cadres ;
- › départ à l'initiative des salariés (application d'un % de charges sociales de 50%).

Le taux d'actualisation est basé sur indice IBBOXX composite LT 10+ au 31 décembre 2020.

La charge calculée est intégrée en charge de personnel.

3.19. PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS

Les paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres qui sont versés aux dirigeants et à la plupart des salariés sont évalués à la juste valeur de ces instruments de capitaux propres à la date d'attribution.

La juste valeur déterminée à la date d'attribution des paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres est passée en charges selon une méthode linéaire, sur la période d'acquisition des droits et selon l'estimation du Groupe quant au nombre d'instruments de capitaux propres dont les droits seront éventuellement acquis. À chaque date de clôture, le Groupe révisé son estimation du nombre d'instruments de capitaux propres dont l'acquisition des droits est prévue. L'incidence de la révision des estimations initiales, le cas échéant, est comptabilisée en résultat sur la période d'acquisition des droits qui reste à courir et un ajustement correspondant est apporté à la réserve liée aux avantages du personnel réglés en instruments de capitaux propres (Cf. Note 25.4).

3.20. IMPOSITION

La charge d'impôt représente la somme de l'impôt exigible à payer et de l'impôt différé.

3.20.1. Impôt exigible

L'impôt exigible à payer est fondé sur le bénéfice imposable de l'exercice. Le bénéfice imposable diffère du bénéfice comptabilisé dans le compte de résultat consolidé, car il exclut des éléments de produits et de charges qui sont imposables ou déductibles au cours d'autres exercices de même que des éléments qui ne sont jamais imposables ni déductibles. Le passif d'impôt exigible du Groupe est calculé au moyen des taux d'impôt en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture.

3.20.2. Impôt différé

L'impôt différé est déterminé en fonction des différences entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers et les valeurs fiscales correspondantes utilisées dans le calcul du bénéfice imposable, et il est comptabilisé au moyen de l'approche bilan de la méthode du report variable. En général, des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables, alors que des actifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible. De tels actifs et passifs ne sont pas comptabilisés si la différence temporelle découle d'un goodwill ou de la comptabilisation initiale d'autres actifs et passifs liés à une transaction (autre qu'un regroupement d'entreprises) qui n'a d'incidence ni sur le bénéfice imposable, ni sur le bénéfice comptable.

Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes différences temporelles imposables liées à des participations dans des filiales, entreprises associées et coentreprises, sauf si le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et s'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible. Les actifs d'impôt différé découlant des différences temporelles déductibles générées par de telles participations sont comptabilisés seulement s'il est probable que le bénéfice imposable sera suffisant pour permettre d'utiliser les avantages de la différence temporelle et que la différence temporelle se résorbera dans un avenir prévisible.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et elle est réduite s'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre le recouvrement de la totalité ou d'une partie de l'actif.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue dans la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, en fonction des taux d'impôt (et lois fiscales) qui sont en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont le Groupe s'attend, à la date de clôture, à recouvrer ou régler la valeur comptable de ses actifs et passifs.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et des passifs d'impôt exigible et lorsqu'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale et s'il a l'intention de régler simultanément le montant net de ses actifs et passifs d'impôt exigible.

3.20.3. Impôt exigible et différé de la période

L'impôt exigible et différé est comptabilisé en résultat à titre de charge ou de produit, sauf s'il concerne des éléments qui ont été crédités ou débités directement dans les capitaux propres, dans ce cas l'impôt est aussi comptabilisé directement en capitaux propres, ou s'il découle de la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises. Dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, l'incidence fiscale est prise en compte dans le calcul du goodwill ou dans la détermination de tout excédent de la part de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise sur le coût du regroupement.

3.21. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

L'évaluation et la comptabilisation des instruments financiers ainsi que l'information à fournir sont définis par les normes IAS 32, IAS 39, IFRS 7 et IFRS 13. Celles-ci imposent de catégoriser les instruments financiers et de les évaluer à la clôture en fonction de la catégorie retenue.

Les titres de participation non consolidés et les titres immobilisés sont classés dans la catégorie des actifs financiers non courants et sont désignés comme disponible à la vente au sens de IAS 39. A chaque arrêté comptable, ils sont évalués en juste valeur et la variation de juste valeur est constatée en résultat.

Les créances liées et les dépôts et cautionnements sont classés dans la catégorie des actifs financiers non courants et sont désignés comme des prêts et créances émis par l'entreprise au sens d'IAS 39.

Les valeurs mobilières de placement et les placements de trésorerie court terme sont classés dans la catégorie des actifs courants (Trésorerie et équivalents de trésorerie).

Les justes valeurs des valeurs mobilières sont déterminées principalement par référence aux prix du marché.

Les passifs financiers comprennent les dettes bancaires et les autres dettes financières. Elles sont initialement comptabilisées à la juste valeur nette des frais de transaction et évaluées par la suite au coût amorti déterminé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le Groupe a consenti à des actionnaires minoritaires de certaines de ses filiales consolidées par intégration globale des engagements d'achat de leurs participations.

Le traitement comptable retenu pour les engagements d'achat conclus après le 1er janvier 2010 est le suivant :

- › lors de la comptabilisation initiale, l'engagement d'achat est comptabilisé en passifs financiers pour la valeur actualisée du prix d'exercice de l'option de vente ou de l'engagement ferme d'achat, par contrepartie principalement de la valeur comptable des intérêts minoritaires et, pour le solde, en variation des capitaux propres attribuables aux actionnaires du Groupe,
- › la variation ultérieure de la valeur de l'engagement est comptabilisée en passifs financiers par ajustement du montant des capitaux propres attribuables aux actionnaires du Groupe.

Pour les regroupements d'entreprise finalisés avant le 1er janvier 2010, la différence entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis dans le cadre d'un engagement d'achat consenti (option de vente) était comptabilisée en Goodwill. Les variations ultérieures de la valeur de l'engagement sont comptabilisées en Goodwill jusqu'au dénouement de l'option de vente.

3.22. METHODE DE CALCUL DU RESULTAT PAR ACTION

En application de la norme IAS 33, le résultat net par action se calcule en divisant le résultat net part du groupe attribuable aux actionnaires ordinaires, par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net dilué par action s'obtient en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période pour laquelle le calcul est effectué, ajusté de l'effet dilutif potentiel des instruments susceptibles de se dénouer par l'émission d'actions ordinaires selon la méthode dite du rachat d'actions.

3.23. INFORMATION SECTORIELLE

L'intégration dans les comptes consolidés du Groupe Sopexa a conduit le Groupe Hopscotch à considérer de ce fait un nouveau secteur d'activité.

Les décisions stratégiques du principal décideur opérationnel (la direction générale du Groupe Hopscotch Groupe) portent principalement sur les trois agrégats de gestion que sont le chiffre d'affaires, la marge brute et la marge contributive, tels qu'ils figurent dans le reporting financier du Groupe.

La définition et la valorisation de ces agrégats, ainsi que la réconciliation avec les données comptables, sont présentées à la note 6. Un rapprochement est fait entre les données chiffrées du reporting financier et les états consolidés. Les éléments intermédiaires de détermination du résultat ne font pas partie en tant que tels des critères majeurs de prise de décision stratégique, et ne sont par conséquent pas présentés.

3.24. FRANCHISE DE LOYER

Le bail de location immobilière du Groupe fait état de 18 mois de franchises de loyers. Ces franchises de loyer ont été comptabilisées linéairement sur les 9 années du bail (2015-2024).

4. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations

La préparation des états financiers implique que Hopscotch Groupe procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan, les montants de charges et de produits du compte

de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels ultérieurs pourraient présenter des différences.

Les principales estimations et hypothèses utilisées concernent l'évaluation des postes suivants :

- › Provisions : estimation du risque effectuée au cas par cas ;
- › Goodwill : hypothèses mises à jour annuellement dans le cadre des tests de perte de valeur, des flux de trésorerie futurs et des taux d'actualisation ;
- › Titres des sociétés mises en équivalence : l'estimation est réalisée par la direction en fonction d'hypothèses structurantes basées principalement sur la rentabilité et l'endettement net ;
- › Impôts différés : les impôts différés actifs sont comptabilisés en fonction de leur recouvrabilité ; Celle-ci est fondée sur les prévisions de résultats permettant d'établir un planning d'utilisation des impôts différés actifs ;
- › Avancement du chiffre d'affaires : Le pourcentage d'avancement retenu reflète le pourcentage d'avancement des travaux de préparation de l'événement à la date de clôture estimé par le groupe fonction de la date de livraison de l'évènement et de la typologie de l'évènement.

5. Périmètre de consolidation

Dénomination	Siège Social	Méthode de consolidation	% d'intérêt 12.2020	% d'intérêt 12.2019
Hopscotch Groupe (3)	23/25 rue Notre Dame des Victoires 75002 Paris	IG	100,0%	100,0%
LPS Ressources	23/25 rue Notre Dame des Victoires 75002 Paris	IG	100,0%	100,0%
Le Public Système Cinéma	23/25 rue Notre Dame des Victoires 75002 Paris	IG	100,0%	100,0%
Sagarmatha (1)	9-11, chemin des petites broches 69300 Caluire et Cuire	IG	100,0%	100,0%
Hopscotch Congrès (2)	23/25 rue Notre Dame des Victoires 75002 Paris	IG	100,0%	100,0%
Hopscotch	23/25 rue Notre Dame des Victoires 75002 Paris	IG	100,0%	100,0%
Au Café	23/25 rue Notre Dame des Victoires 75002 Paris	IG	51,0%	51,0%
Heaven	23/25 rue Notre Dame des Victoires 75002 Paris	IG	100,0%	100,0%
Blog Agency	23/25 rue Notre Dame des Victoires 75002 Paris	IG	100,0%	100,0%
Heaven Conseil	23/25 rue Notre Dame des Victoires 75002 Paris	IG	100,0%	100,0%
Human To Human	23/25 rue Notre Dame des Victoires 75002 Paris	IG	100,0%	100,0%
Hopscotch Africa (3)	23/25 rue Notre Dame des Victoires 75002 Paris	IG	100,0%	100,0%
Hopscotch Asia In One Ltd	Unit 4405, 44F Cosco Tower, 183 Queen's Road Central Hong Kong	NC	0,0%	0,0%
Hopscotch Beijing	13 Nongzhanguan South Road Chaoyang District, Beijing 100125 China	NC	0,0%	0,0%
Hopscotch America	Brésil	NC	0,0%	0,0%
Hopscotch Europe In One Ltd	22 kildare street Dublin	IG	65,0%	65,0%
Hopscotch Système Africa Casablanca	12, rue Sabri Boujemaa Casablanca Maroc	IG	100,0%	100,0%
Rouge	23/25 rue Notre Dame des Victoires 75002 Paris	IG	100,0%	100,0%
ATI Booking (2)	23/25 rue Notre Dame des Victoires 75002 Paris	IG	100,0%	100,0%
Wami	23/25 rue Notre Dame des Victoires 75002 Paris	NC	0,0%	100,0%
Wami Concept	23/25 rue Notre Dame des Victoires 75002 Paris	IG	100,0%	100,0%
Vivacom (1)	1 rue du Vertuquet 59960 Neuville en Ferrain	IG	100,0%	100,0%
Albera Conseil	23/25 Rue Notre Dame des Victoires, 75002 Paris	IG	100,0%	100,0%
AMC Promotions	23.25 rue Notre Dame des Victoires, 75002 Paris	MEE	50,0%	50,0%
Sopexa	23/25 rue Notre Dame des Victoires 75002 Paris	IG	66,0%	66,0%
Sopexa Australia	1/575 Darling Street, Rozelle	IG	66,0%	66,0%
Sopexa America do Sul Ltda (4)	Rua Cristiana Viana, Sao Pailo	IG	66,0%	66,0%
Sopexa Canada Ltée	2020, rue University, Montréal	IG	66,0%	66,0%
Sopexa China	660 Xinhua Road, Changning District, 200052 Shanghai	IG	66,0%	66,0%
Sopexa Korea	8F, Pennant Tower, Gangnam-gu, Séoul	IG	66,0%	66,0%
Food and Wines From France	250 Hudson Streer, New York	IG	66,0%	66,0%
Sopexa Hong Kong Ltd	56 Gloucester Road Wan Chai, Hong-Kong	IG	66,0%	66,0%
Sopexa India Fpap Ltd	S-369 Greater Kailash II	IG	66,0%	66,0%
Association For Promotion of French Foods	3-12-8 Ebisu, Shibuya-ku, Tokyo	IG	66,0%	66,0%
Sopexa Thaïland Ltd	11th Floor, Abdulrahim Place	IG	66,0%	66,0%
Sopexa Vostok	1er Lussinovskiy pereoulouk bur 513, Moscou	IG	66,5%	66,5%

IG : intégration globale

IP : intégration proportionnelle

MEE : mise en équivalence

NC : non consolidée

- 1) La société VIVACOM a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine dans la société SAGAMARTHA au 1er janvier 2020
- 2) La société ATI BOOKING a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine dans la société HOPSCOTCH CONGRES au 1er janvier 2020
- 3) La société HOPSCOTCH AFRICA a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine dans la société HOPSCOTCH GROUPE au 12 novembre 2020
- 4) La société SOPEXA AMERICA DO SUL a été liquidée en décembre 2020

6. Produits des activités ordinaires et information sectorielle

L'information synthétique destinée à l'analyse stratégique et à la prise de décision de la direction générale du groupe Hopscotch Groupe (notion de principal décideur opérationnel au sens de la norme IFRS 8) est articulée autour :

- › du chiffre d'affaires : le chiffre d'affaires correspond exactement au chiffre d'affaires tel que présenté dans les comptes consolidés ;
- › de la marge brute de gestion obtenue en diminuant le chiffre d'affaires de toutes les dépenses opérationnelles directement engagées ;
- › de la marge de contribution : la marge de contribution correspond au chiffre d'affaires diminué des achats consommés, de la main d'œuvre directe et de certains frais directement liés à l'activité. La marge de contribution est réconciliée globalement avec le résultat opérationnel courant ; les éléments en rapprochement correspondant aux frais généraux (loyers, main d'œuvre indirecte, frais administratifs) ainsi que notamment aux effets de la PIDR, de la participation, des retraitements liés à la CVAE.

	Produits des activités ordinaires		Marge brute (2)		Marge de contribution (3)	
	31-déc-20	31-déc-19	31-déc-20	31-déc-19	31-déc-20	31-déc-19
	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€
Activités poursuivies						
Groupe Hopscotch Hors Sopexa	66 567	157 955	34 207	55 156	10 204	16 733
Groupe Sopexa	55 374	39 965	20 961	15 158	9 351	6 600
Total des activités poursuivies	121 941	197 920	55 168	70 314	19 555	23 333
Frais fixes (1)					-27 289	-19 495
Résultat opérationnel					-7 734	3 838

- (1) Les frais fixes de structure groupe représentent 22.4% du chiffre d'affaires au 31 décembre 2020 contre 10% au 31 décembre 2019 et ne sont pas ventilés par secteur d'activité. Ils sont plus élevés qu'en 2019 car ils prennent en compte en 2020 les frais fixes du Groupe Sopexa sur une année complète et par ailleurs des coûts de restructuration notamment le plan de sauvegarde pour l'emploi mis en place dans le Groupe. Ils sont constitués essentiellement par des frais de personnel des supports administratifs, des frais de location immobilière et des honoraires.
- (2) La marge brute correspond aux produits des activités ordinaires diminués des achats consommés et tenant compte des variations de stocks et de produits en cours. L'écart entre la marge brute de gestion et la marge brute consolidée repose sur le retraitement des contrats courts travaillant avec les équipes de production ; ces natures de montants pris en compte dans la marge brute consolidée ne sont pas pris en compte dans la marge brute de gestion.
- (3) La marge de contribution correspond à la marge brute consolidée diminuée des charges directes de personnels internes et des coûts de prospections et de relations commerciales.

Tableau de réconciliation entre la marge brute de gestion et la marge brute consolidée

	31-déc-20	31-déc-19
Marge Brute de Gestion	55 168	70 314
Contrats courts travaillant avec les équipes de production	(1 945)	(1 744)
Marge Brute consolidée	53 223	68 570

7. Achats consommés

	31-déc-20	31-déc-19
	en milliers d'€	en milliers d'€
Activités poursuivies		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	(68 102)	(128 820)
Achats non stockés de mat. et de fournitures	(616)	(530)
Total des activités poursuivies	(68 718)	(129 350)

Les achats de matières premières correspondent à des achats directement engagés dans le cadre des opérations réalisées.

8. Charges externes

	31-déc-20	31-déc-19
	en milliers d'€	en milliers d'€
Activités poursuivies		
Sous-traitance générale	(812)	(943)
Locations	(1 236)	(784)
Entretiens et réparations	(686)	(842)
Primes d'assurance	(329)	(252)
Personnels extérieurs à l'entreprise	(1 410)	(1 109)
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	(3 889)	(4 262)
Publicité, publications, relations publiques	(170)	(311)
Transports de biens et transports collectifs	(22)	(22)
Déplacements, missions et réceptions	(520)	(1 368)
Frais postaux et frais de télécommunications	(569)	(750)
Services bancaires et assimilés	(249)	(232)
Autres charges externes	(1 075)	(1 063)
Total des activités poursuivies	(10 964)	(11 937)

9. Charges de personnel

	31-déc-20	31-déc-19
	en milliers d'€	en milliers d'€
Activités poursuivies		
Salaires et traitements (1)	(28 514)	(32 448)
Charges sociales	(9 316)	(12 595)
Participation des salariés		(468)
Autres Charges de personnel	(333)	17
Dotations aux provisions sur engagement de retraite	(14)	(256)
Total des activités poursuivies	(38 177)	(45 749)

(1) Les salaires et traitements comprennent les indemnités versées dans le cadre du chômage partiel pour un montant de 2,8 M€ pour les sociétés situées en France et 0,8 M€ pour les sociétés situées à l'étranger.

Les effectifs comprennent uniquement ceux des entreprises consolidées en intégration globale.

Les effectifs correspondent à des équivalents temps plein sur l'exercice.

Effectif total moyen des permanents	31-déc-20	31-déc-19
Cadres	390	353
Non cadres	254	212
Total des effectifs permanents moyen	644	565

10. Dotations aux amortissements et provisions

	31-déc-20	31-déc-19
	en milliers d'€	en milliers d'€
Activités poursuivies		
Dotations aux amortissements et provisions		
- sur immobilisations incorporelles	(3 681)	(3 523)
- sur immobilisations corporelles	(860)	(807)
Total des dotations aux amortissements	(4 541)	(4 330)
Dotations pour dépréciations / actifs circulant	(973)	(314)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(1 399)	(1 663)
Reprises de dépréciations / actifs circulant	739	226
Reprises de provisions pour risques et charges	1 288	504
Total des dotations aux provisions	(345)	(1 247)
Total des activités poursuivies	(4 886)	(5 577)

11. Autres charges et produits opérationnels

	31-déc-20	31-déc-19
	en milliers d'€	en milliers d'€
Moins ou Plus-value des immobilisations cédées	(525)	119
Divers charges opérationnelles	(773)	(1 008)
Dotations non récurrentes	(5 074)	
Autres charges opérationnelles	(6 372)	(888)
Produits de cession des immobilisations corporelles	3	458
Divers produits opérationnels	942	860
Autres produits opérationnelles	944	1 318
Autres charges et produits opérationnelles	(5 427)	430

Les postes « divers charges opérationnelles » et « divers produits opérationnels » comprennent principalement des régularisations sur exercices antérieurs.

Le poste « dotations non récurrentes » concerne principalement les provisions liées au Plan de Sauvegarde de l'Emploi annoncé le 27 octobre 2020.

12. Coût de l'endettement net et autres produits et charges financiers

	31-déc-20	31-déc-19
	en milliers d'€	en milliers d'€
Charges d'intérêts	(703)	(791)
Charges de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	(70)	(6)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	23	26
Revenus actifs financiers hors équivalents de trésorerie	36	25
Coût de l'endettement net	(713)	(747)
Pertes de change	(768)	(192)
VNC des titres cédés	(306)	(35)
Dotations aux provisions sur actifs financiers	(155)	(22)
Total des autres charges financières	(1 229)	(249)
Gain de change	249	157
Produits financiers de participation	0	0
Autres produits financiers	11	8
Cession autres actifs financiers		40
Reprises de provisions sur actifs Financiers	263	33
Total des autres produits financiers	523	239

13. Impôt sur le résultat

13.1. IMPOT SUR LE RESULTAT COMPTABILISE EN RESULTAT

La charge / Le produit d'impôt s'établit comme suit :

	31-déc-20	31-déc-19
	en milliers d'€	en milliers d'€
La charge / le produit d'impôt comprend les éléments suivants :		
Charge/Produit d'impôt exigible	(890)	(1 164)
Charge/Produit d'impôt différé découlant de la naissance et de la reprise de différences temporelles	2 343	(386)
Incidence des modifications aux taux d'impôt et aux lois fiscales	87	(22)
Total de la charge/du produit d'impôt	1 540	(1 572)
Attribuable aux :		
Activités poursuivies	1 540	(1 572)
Activités abandonnées		
	1 540	(1 572)

13.2. PREUVE D'IMPOT

Le tableau qui suit présente un rapprochement entre le total de la charge pour l'exercice et le bénéfice comptable :

	31-déc-20	31-déc-19
	en milliers d'€	en milliers d'€
Résultat des activités poursuivies	(8 340)	4 196
Résultat net des sociétés mises en équivalence	727	(2 687)
Résultat net des activités abandonnées	(405)	(2 336)
Réintégration de la charge d'impôt	(1 540)	1 572
Résultat avant impôt	(9 558)	744
Produit/charge d'impôt	2 764	(238)
Incidence des différences permanentes	(190)	(1 220)
Déficits non activés	(578)	(165)
CVAE	(357)	(398)
Crédits d'impôts et incidences des différences de taux	(53)	439
Impact des dépréciations GW	0	(20)
Impact des résultats de cessions de titres consolidés	(54)	36
Incidence des avantages au personnel	6	(6)
Produit/charge d'impôt	1 540	(1 572)
Taux d'impôt effectif	16,1%	211,2%

Le taux d'impôt utilisé pour le rapprochement du résultat de 2020 est le taux d'impôt de 28.92% qui s'applique au bénéfice imposable en vertu de la loi fiscale en vigueur en France. En 2019, le groupe avait appliqué le taux de 32.02%. Le montant des déficits reportables dont dispose le groupe d'intégration fiscale au 31 décembre 2020 est de 9 309 K€.

Les filiales étrangères du groupe appliquent les taux d'impôts suivants :

- › Hopscotch Système Africa Casablanca : 30.00%
- › Sopexa Australia : 27.50%
- › Wofi : 7.67%
- › Sopexa Canada : 26.46%
- › Sopexa Korea : 11.00%
- › Food and Wines From France: 29.83%
- › Sopexa Japan : 35.13%
- › Sopexa Hong-Kong : 16.50%
- › Sopexa Russia : 20%

13.3. ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOTS DIFFERES

	31-déc-20	31-déc-19
	en milliers d'€	en milliers d'€
Actifs d'impôt différés		
Engagements de retraite	643	700
Activation des déficits	2 404	
Autres différences temporaires fiscales	551	603
Retraitements locations simples IFRS 16	171	215
Élimination provisions actions propres	26	28
Autres	58	89
Compensation	(126)	(202)
Actifs d'impôt différés	3 727	1 433
Passifs d'impôt différés		
Provisions réglementées	4	21
Provisions internes	(59)	(83)
Autres différences temporaires fiscales	(164)	(251)
Autres	(14)	(133)
Compensation	126	202
Passifs d'impôt différés	(108)	(244)

Le déficit groupe activé provient du déficit de l'exercice lié à la crise sanitaire. Le groupe s'est restructuré de manière à présenter un plan d'affaires bénéficiaire permettant l'utilisation du déficit à court terme.

14. Résultat par action

Résultat de l'exercice compte tenu des éléments suivants :

	31-déc-20	31-déc-19
	en milliers d'€	en milliers d'€
Résultat de l'exercice		
Activités poursuivies	(8 281)	3 898
Activités abandonnées	(405)	(2 336)
Total du résultat de l'exercice "part du groupe"	(8 686)	1 562
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires aux fins du calcul du résultat de base par action	2 592 176	2 600 882
AGA et Options attribuées	40 140	10 886
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires aux fins du calcul du résultat dilué par action	2 632 316	2 611 768
	Euros par action	Euros par action
Résultat de base par action		
Activités poursuivies	-3,19	1,50
Activités abandonnées	-0,16	-0,90
Total du résultat de base par action	-3,35	0,60
Résultat dilué par action		
Activités poursuivies	-3,19	1,49
Activités abandonnées	-0,16	-0,90
Total du résultat dilué par action	-3,35	0,60

15. Goodwill

Les goodwill figurant au bilan consolidé au 31 décembre 2020 sont détaillés ci-après :

	Total
Valeurs brutes	
Solde au début de l'exercice	21 072
Montants supplémentaires comptabilisés par suite des regroupements d'entreprises survenus au cours de l'exercice	25
Solde à la fin de l'exercice	21 097
Cumul des pertes de valeur	
Solde au début de l'exercice	(5 089)
Dépréciation	
Solde à la fin de l'exercice	(5 089)
Valeur comptable	
Solde au 31 décembre 2019	15 984
Solde au 31 décembre 2020	16 009

15.1. TEST DE DEPRECIATION

La valeur de chaque unité génératrice de trésorerie fait l'objet d'un suivi à chaque arrêté et, le cas échéant, est évaluée selon la méthode des DCF (Flux de trésorerie actualisés) conformément à la note 3.6. Cette méthode est mise en œuvre chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur et au minimum une fois par an.

La valeur d'utilité retenue pour chaque UGT correspond aux flux de trésorerie actualisés qu'ils génèrent. Ces flux se fondent sur les budgets financiers 2021 complétés des projections sur les 4 années suivantes, retenant des hypothèses d'évolution du taux de chiffre d'affaires et de maintien du taux de marge et du besoin en fonds de roulement.

Pour les flux au-delà de cinq ans, une extrapolation est faite en utilisant un taux de croissance de 2% correspondant à une estimation du taux de croissance à moyen et long terme du secteur activité.

Les UGT font l'objet d'un test de dépréciation au 31 décembre 2020. Leur valeur recouvrable qui correspond à leur valeur d'utilité excède leur valeur comptable.

Les hypothèses retenues pour réaliser les tests de dépréciation sont décrites ci-dessous.

Composante du taux d'actualisation

Le taux d'actualisation appliqué a été déterminé sur la base du taux de rendement attendu des actions du Groupe avec un taux d'endettement cible de 26%.

Ce taux de rendement attendu des actions est assis sur le taux fixe des emprunts d'état français à 10 ans majoré notamment d'une prime de risque propre aux actions du Groupe de 7%.

Le coefficient bêta, utilisé dans le cadre du calcul du rendement des actions du Groupe, mesure la volatilité relative du titre du Groupe par rapport à un indice de référence (tous secteurs confondus). Les composantes du bêta et du taux d'endettement sont déterminées sur la base d'un échantillon de sociétés cotées exerçant des activités sensiblement identiques à celles du Groupe.

Le taux sans risque utilisé est le taux OAT TEC à 10 ans. Il s'élève à -0.33% au 31 décembre 2020.

Le taux d'actualisation calculé sur ces bases est de 9.50% au 31 décembre 2020 contre 9% au 31 décembre 2019.

Composante des budgets financiers

Les tests de dépréciation ont été réalisés sur la base du plan de développement des UGT. Le plan de développement retenu constitue le scénario intermédiaire d'une série de trois scénarios pessimistes, prudent et optimiste.

Les données utilisées et les hypothèses retenues pour l'élaboration des budgets financiers sont les suivantes :

■ Chiffre d'affaires et Marge brute

- › Année 2021 : budgets élaborés par le management au regard du carnet de commandes actuel, des contrats pluriannuels signés, d'hypothèses prudentes de reprise des activités événementielles et de la sensibilité des clients à la conjoncture en fonction du type d'opérations réalisées,
- › Années 2022 à 2025 : reprise graduelle de l'activité événementielle et croissance annuelle de 3% de l'activité de conseil et de celle de Sopexa.

■ EBIT

- › Année 2021 : budgets élaborés par le management au regard du carnet de commandes actuel, des contrats pluriannuels signés, et de la sensibilité des clients à la conjoncture en fonction du type d'opérations réalisées,
- › Années 2022 à 2025 : croissance annuelle des frais fixes de 2%.

Il a été tenu compte dans le budget des mesures structurelles initiées par le Groupe en 2020 dont les principaux effets seront sur 2021. Il s'agit notamment du Plan de Sauvegarde de l'Emploi de 93 personnes, de l'accueil de Sopexa et Heaven au sein du siège ainsi que la mise en sous-location d'une partie des locaux.

Les plans de développement utilisés pour les impairment tests étant prudents, les seuls paramètres pouvant impacter les résultats des tests sont le taux d'actualisation et le taux de croissance des cash flows à l'infini.

L'analyse de sensibilité réalisée en faisant varier le taux d'actualisation de +/- 0,5 point et le taux de croissance à l'infini de +/- 0,5 point ne remet pas en cause les tests réalisés.

Le taux d'actualisation qui conduirait à une première dépréciation partielle de certains actifs s'élève à 15.60%.

15.2. ATTRIBUTION DU GOODWILL AUX UGT

	31-déc-20	31-déc-19
	en milliers d'€	en milliers d'€
Hopscotch	16 009	15 984
Sopexa	0	0
Total	16 009	15 984

16. Droits d'utilisation des actifs loués et dettes locatives

16.1. DROITS D'UTILISATION

La variation du solde net des droits d'utilisation par nature d'actif sous-jacent est constituée des éléments suivants :

	Locations immobilières	Autres droits d'utilisation	Total
	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€
Valeurs brutes			
Solde au 1er janvier 2019	20 221	256	20 477
Mise en place de nouveaux contrats de location	93	70	163
Effets des modifications d'hypothèses	809		809
Fins et résiliations anticipées des contrats			0
Effets des variations de périmètre	8 355	176	8 531
Solde au 31 décembre 2019	29 478	502	29 980
Changement de méthode			
Mise en place de nouveaux contrats de location	267	125	392
Effets des modifications d'hypothèses	213	49	262
Fins et résiliations anticipées des contrats	(3 787)	(78)	(3 865)
Solde Au 31 décembre 2020	26 171	598	26 769
Amortissements et pertes de valeur cumulés			
Solde au 1er janvier 2019	(8 268)	(127)	(8 395)
Amortissements	(3 145)	(97)	(3 242)
Dépréciations			
Fins et résiliations anticipées des contrats			0
Effets des variations de périmètre	(3 901)	(90)	(3 991)
Solde au 31 décembre 2019	(15 314)	(314)	(15 628)
Changement de méthode			
Amortissements	(3 314)	(142)	(3 456)
Dépréciations			
Fins et résiliations anticipées des contrats	1 460	66	1 526
Effets des variations de périmètre			0
Solde au 31 décembre 2020	(17 168)	(390)	(17 558)
Valeur comptable			
Solde au 31 décembre 2019	14 164	188	14 352
Solde au 31 décembre 2020	9 003	208	9 211

Les effets des modifications d'hypothèses concernent principalement les indexations de loyers et les modifications de durée des contrats de locations. Au 31 décembre 2020, les fins et les résiliations anticipées des contrats concernent la résiliation des locaux situés Rue Feydeau pour un montant net de 878 milliers d'euros et la résiliation des locaux situés Rue de Cléry pour 735 milliers d'euros.

16.2. DETTES LOCATIVES

La ventilation des remboursements des dettes locatives par échéance s'établit comme suit :

	Restant dû à l'ouverture	Nouveaux contrats de locations	Remboursements de l'exercice	Effets des modifications d'hypothèses	Fins et résiliations anticipées des contrats	Variation de périmètre	Restant dû à la clôture	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes locatives	16 900	392	(4 164)	528	(2 382)		11 274	3 450	7 696	129

17. Autres actifs incorporels

Les autres immobilisations incorporelles au 31 décembre 2020 s'analysent comme suit :

	Logiciels	Immobilisations incorporelles en cours	Marques	Autres immobilisations incorporelles	Total
	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€
Coût					
Solde au 1er janvier 2019	1 662	0	799	160	2 621
Entrées d'immobilisations	32				32
Cessions-mises au rebut	(384)				(384)
Acquisitions au moyen de regroupements d'entreprises	2 942				2 942
Actifs reclassés comme détenus en vue de la vente					0
Autres mouvements	7				7
Solde au 31 décembre 2019	4 259	0	799	160	5 218
Entrées d'immobilisations					0
Cessions - mises au rebut	(265)				(265)
Acquisitions au moyen de regroupements d'entreprises					0
Actifs reclassés comme détenus en vue de la vente (1)	(82)				(82)
Autres mouvements					0
Solde au 31 décembre 2020	3 912	0	799	160	4 871
Amortissements et pertes de valeur cumulés					
Solde au 1er janvier 2019	(1 353)	0	0	(160)	(1 513)
Charge d'amortissement	(215)				(215)
Diminution d'amortissements	384				384
Charge d'amortissement au moyen de regroupements d'entreprises	(2 825)				(2 825)
Reprises de pertes de valeur imputées aux résultats					0
Écarts de change nets					0
Autres					0
Solde au 31 décembre 2019	(4 009)	0	0	(160)	(4 169)
Charge d'amortissement	(220)				(220)
Diminution d'amortissements	300				300
Charge d'amortissement au moyen de regroupements d'entreprises					0
Reprises de pertes de valeur imputées aux résultats					0
Actifs reclassés comme détenus en vue de la vente (1)	78				78
Autres					0
Solde au 31 décembre 2020	(3 851)	0	0	(160)	(4 011)
Valeur comptable					
Solde au 31 décembre 2019	250	0	799	0	1 049
Solde au 31 décembre 2020	62	0	799	0	860

(1) Suite au reclassement des actifs des sociétés LPS Ressources et AU CAFE en actifs destinés à être cédés.

LOGICIELS

Les actifs incorporels comprennent des logiciels, inscrits pour leur valeur d'acquisition.

Les logiciels sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité allant de 1 à 3 ans.

MARQUES

Seules les marques acquises sont inscrites à l'actif du bilan (0,8 M€). Elles ne sont pas amorties (compte tenu de leur exploitation continue) et font l'objet d'un test annuel de dépréciation qui conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable. La principale des marques du Groupe est la Semaine du Goût pour 0,7 M€.

AUTRES ACTIFS INCORPORELS

Les autres actifs incorporels acquis par le Groupe sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, moins les amortissements cumulés et les pertes de valeurs éventuelles.

18. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles au 31 décembre 2020 s'analysent comme suit :

	Immobilisations en cours	Constructions	Installations générales, agencements, aménagement	Autres immobilisations corporelles	Total
	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€
Coût ou évaluation					
Solde au 1er janvier 2019	8	18	86	4 688	4 800
Entrées d'immobilisations	2		3	297	302
Cessions - mises au rebut			(3)	(173)	(176)
Autres mouvements	(13)			20	7
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	3		86	3 625	3 714
Solde au 31 décembre 2019	0	18	172	8 457	8 647
Entrées d'immobilisations	20		1	209	230
Cessions - mises au rebut			(67)	(1 494)	(1 561)
Incidence passage IFRS 5 ⁽¹⁾				(54)	(54)
Autres mouvements				(144)	(144)
Solde au 31 décembre 2020	20	18	106	6 974	7 118
Amortissements et des pertes de valeur cumulés					
Solde au 1er janvier 2019	-	(6)	(69)	(3 051)	(3 126)
Charge d'amortissement par voie de regroupements d'entreprises			(64)	(1 786)	(1 850)
Charge d'amortissement		(3)	(16)	(789)	(808)
Diminutions d'amortissements			3	164	167
Autres mouvements				(8)	(8)
Solde au 31 décembre 2019	-	(8)	(145)	(5 470)	(5 625)
Charge d'amortissement par voie de regroupements d'entreprises					-
Charge d'amortissement		(2)	(10)	(750)	(762)
Diminutions d'amortissements			66	858	924
Incidence passage IFRS 5 (1)				54	54
Autres mouvements				49	49
Solde au 31 décembre 2020	-	(10)	(89)	(5 259)	(5 360)
Valeur comptable					
Solde au 31 décembre 2019		10	27	2 987	3 023
Solde au 31 décembre 2020	20	8	17	1 715	1 759

(1) Suite au reclassement des actifs des sociétés LPS Ressources et AU CAFE en actifs destinés à être cédés.

Les durées d'utilité suivantes ont été utilisées aux fins du calcul de l'amortissement :

- › Matériel de transport 3 à 5 ans
- › Matériel de bureau 5 à 10 ans
- › Installations générales, agencements, aménagements divers 2 à 10 ans
- › Matériel informatique 3 à 5 ans

19. Immobilisations financières

19.1. PARTICIPATIONS DES ENTREPRISES ASSOCIEES

(en milliers d'euros)	Titres MEE	Dépréciation titres MEE	Net
Au 01/01/2020	372		372
Quote-part résultat 2020	-726		-726
Quote-part écart de conversion 2020			
Reprise de provision titres			
Solde au 31/12/2020	-354	0	-354

Le groupe a pris une participation de 50% dans la société Auto Moto Cycle Promotion (AMCP) le 3 décembre 2019, pour un prix de 554 milliers d'euros. Au 31 décembre 2020 la quote-part du groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entité s'élève à -354 milliers d'euros. Cette quote-part a été reclassée en provisions à long terme.

19.2. AUTRES ACTIFS FINANCIERS

	Non courant	
	31 déc 2020	31 déc 2019
	en milliers d'€	en milliers d'€
Placements disponibles à la vente comptabilisés à la juste valeur		
Titres de participation non consolidés (1)	387	412
	387	412
Prêts comptabilisés au coût amorti		
Prêts à des parties liées	338	342
Autres titres immobilisés (2)	103	100
Dépôt et cautionnements (3)	1 451	2 022
	1 892	2 464
Valeurs brutes	2 280	2 876
Dépréciations	(114)	(94)
Valeurs nettes	2 166	2 782

(1) Les titres non consolidés sont constitués principalement des titres de la société JOB MARKER (52 %) et de la société AKTAN (26 %),

(2) Placement obligations et titres

(3) Les dépôts et cautionnements sont principalement constitués des cautions versées au titre des locations immobilières.

20. Stocks

Néant

21. Créances clients et comptes rattachés

	31-déc-20	31-déc-19
	en milliers d'€	en milliers d'€
Créances clients	37 532	63 865
Créances douteuses	2 258	1 299
Dépréciations pour créances douteuses	(2 338)	(2 063)
Total créances clients et autres créances	37 453	63 102

Les créances clients détenues par le Groupe sont composées principalement de créances sur des grands comptes. Les créances donnent lieu, le cas échéant, à l'enregistrement de dépréciations déterminées, client par client, en fonction de l'appréciation du risque de non-recouvrement.

22. Autres actifs

	31/12/2020	31/12/2019
	en milliers d'€	en milliers d'€
Avances et acomptes versés et fournisseurs débiteurs	4 314	11 164
Créances sociales	332	433
Créances fiscales	3 349	5 082
Compte Courant – actif	2 456	2 180
Débiteurs divers	2 358	1 984
Charges constatées d'avance	1 333	2 708
Provisions sur autres créances	(1 415)	(1 556)
Total autres actifs	12 728	21 996

23. Trésorerie et soldes bancaires

	31-déc-20	31-déc-19
	en milliers d'€	en milliers d'€
Valeurs mobilières de placement	190	201
Trésorerie et soldes bancaires	38 574	23 095
Trésorerie active au bilan	38 764	23 296
Découverts bancaires (dont intérêts courus)	(607)	(2 328)
Créances Dailly		
Trésorerie nette au tableau de flux de trésorerie	38 157	20 968

24. Actifs et passifs non courants destinés à être cédés

Les sociétés LPS Ressources et Au Café sont reclassés en actifs et passifs destinés à être cédés. Les actifs des deux entités sont disponibles pour une vente immédiate dans leur état actuel.

La société Au Café a cédé sa branche d'activité principale « Beeshake » début mars 2021 et la liquidation à l'amiable de la société a été votée le 9 février 2021.

L'intégralité des salariés de la société LPS Ressources est concernée par le Plan de Sauvegarde de l'Emploi. Une Lettre d'intention de cession de l'activité a été signée le 11 mars 2021 et le contrat de cession est en cours de discussion avec un repreneur.

		31-déc.-20		
		en milliers d'€		
Entités		Au Café	LPS Ressources	Total
	<i>Immobilisations</i>	2	5	7
	<i>Impôts différés actifs</i>		17	17
	<i>Créances Clients</i>	531	47	578
	<i>Autres actifs</i>	40	453	493
	Actifs non courants destinés à être cédés	573	522	1 095
	<i>Impôts différés passifs</i>	7	-	7
	<i>Provisions</i>		307	307
	<i>Dettes fournisseurs</i>	123	92	215
	<i>Emprunts à court terme</i>	723	554	1 277
	<i>Autres passifs</i>	189	269	458
	Passifs non courants destinés à être cédés	1 042	1 222	2 264
	Résultat des activités abandonnées	172	-577	-405

25. Capitaux propres

La société est cotée sur le listing d'Euronext Paris (compartiment C) : code ISIN : PUS FR 000006527 8.

25.1. ACTIONS ORDINAIRES ENTIEREMENT LIBEREES

Au 31 décembre 2020, le capital de Hopscotch Groupe est composé de 2 666 668 actions d'une valeur nominale de 0,75 euro, soit 2 000 001 euros. Il est entièrement libéré.

	31-déc-20	31-déc-19
	Nombre d'actions	Nombre d'actions
	en unité	en unité
Solde au 1er janvier	2 666 668	2 666 668
Augmentation de capital		
Réduction de capital		
Solde au 31 décembre	2 666 668	2 666 668

25.2. ACTIONS PROPRES

	31-déc-20	31-déc-19
	Actions propres en unité	Actions propres en unité
Solde au 1er janvier	59 270	52 604
Acquisition/Attribution	18 340	7 166
Livraison/Exercice	(9 000)	(500)
Solde au 31 décembre	68 610	59 270
Contrat de liquidité	5 651	7 402
Total au 31 décembre	74 261	66 672

Au 31 décembre 2020, la société détient 68 610 de ses propres actions soit 2.57 % de son capital pour un montant de 519 milliers d'euros.

Conformément aux notes d'information présentées à l'AMF, les actions propres sont affectées notamment à l'achat pour la conservation et la remise ultérieure des titres en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, conformément à la réglementation boursière.

25.3. ACTIONS GRATUITES ET STOCKS OPTIONS

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée	Date de l'attribution par le Directoire	Nombre d'actions attribuées initialement	Nature des actions à attribuer : nouvelles ou existantes	Date de l'attribution effective*	Nombre d'actions attribuées définitivement	Date d'expiration de la période de conservation	Valeur des actions gratuites
Plan 2006 N°1	24 juin 2005	23 mars 2006	11 110	Existantes	23 mars 2008	11 110	23 mars 2010	13,55 €
Plan 2006 N°2	24 juin 2005	15 mai 2006	2 000		15 mai 2008	2 000	15 mai 2010	14,10 €
Plan 2007	24 juin 2005	3 avril 2007	14 000	Existantes	3 avril 2009	14 000	3 avril 2011	13,50 €
Plan 2008	24 juin 2005	28 mars 2008	43 875	Existantes	28 mars 2010	40 275	28 mars 2012	9,27 €
Plan 2009	29 mai 2008	30 mars 2009	59 000	Existantes	30 mars 2011	48 200	30 mars 2013	5,36 €
Plan 2010	29 mai 2008	7 avril 2010	40 000	Existantes	7 avril 2012* 20 mai 2012	32 000	7 avril 2014 20 mai 2014	8,70 € 9,20 €
Plan 2011	29 mai 2008	28 mars 2011	49 000	Existantes	28 mars 2013	38 000	28 mars 2015	8,40 €
Plan 2012	24 mai 2012	25 juin 2012	16 474	Existantes	25 juin 2014	13 474	25 juin 2016	7,50 €
Plan 2013	24 mai 2013	5 mai 2014	2 000	Existantes	5 mai 2016	1 000	6 mai 2018	8,15 €
Plan 2014	22 mai 2014	9 septembre 2014	16 500	Existantes	9 Septembre 2016	16 500	10 septembre 2018	7,76 €
Plan 2014 N°3*	26 mai 2016	10 janvier 2017	5 000	Existantes	10 janvier 2018	0	10 janvier 2019	0
Plan 2016**	26 mai 2016	13 avril 2017	5 000	Existantes	13 avril 2018	0	13 avril 2019	0
Plan 2016	26 mai 2016	20 juin 2016	32 000	Existantes	20 juin 2018	31 500	21 juin 2020	8,01 €
Plan 2017	26 mai 2016	30 mars 2017	1 000	Existantes	30 mars 2019	500	31 mars 2021	7,30 €
Plan 2019	28 mai 2019	4 décembre 2019	9 000	Existantes	4 décembre 2020	9 000	5 décembre 2021	5,48 €

* sous réserve de la réalisation des conditions d'attribution.

** Ces plans sont devenus caducs, car les conditions d'attribution n'ont pas été réalisées, les deux personnes bénéficiaires n'étant plus présentes au sein de la société au moment de la date d'attribution respective.

Attributions gratuites d'actions n'ayant pas fait l'objet d'une attribution définitive au 31 décembre 2020

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée	Date de l'attribution par le Directoire	Nombre d'actions attribuées initialement	Nature des actions à attribuer : nouvelles ou existantes	Date de l'attribution définitive*	Date de fin de période de conservation**	Nombre d'actions annulées ou caduques	Nombre d'actions restantes
Plan mars 2019	26 mai 2016	29 mars 2019	13 400	Existantes	29 mars 2021	30 mars 2022	-	-
Plan janvier 2020	28 mai 2019	15 janvier 2020	15 000	Existantes	15 janvier 2021	16 janvier 2022	-	-
Plan Février 2020	28 mai 2019	7 février 2020	3 000	Existantes	7 février 2021	8 février 2022		
Plan Septembre 2020	28 mai 2019	23 septembre 2020	5 750	Existantes	23 septembre 2021	24 septembre 2022		

*sous réserve que soient satisfaites à cette date les conditions d'attribution prévues au plan.

**sous réserve des restrictions à la cession mentionnées dans le plan.

Actions gratuites		
	en unité	en unité
	31-déc-20	31-déc-19
Solde au 1er janvier	22 400	500
Attribution	22 950	22 400
Exercice/Livraison	(9 000)	(500)
Annulation		
Solde au 31 décembre	36 350	22 400

En application de la norme IFRS 2, le coût des services rendus au titre de l'attribution des actions gratuites et stock-options est constaté au compte de résultat en charges de personnel, en contrepartie des capitaux propres. Au 31 décembre 2020, la charge s'élève à 247 milliers d'euros.

25.4. POLITIQUE DE GESTION DU CAPITAL DU GROUPE

En tant que société de prestations de services ne nécessitant pas le maintien de fonds propres excessifs, la politique du Hopscotch Groupe est de distribuer ses résultats auprès de ses actionnaires dès que possible.

Dans le cadre de sa croissance externe, le Groupe peut être amené à rémunérer partiellement certaines acquisitions en actions.

26. Emprunts et dettes financières diverses

	Courant (part à moins d'un an)		Non courant (part à plus d'un an)	
	31 déc. 2020	31 déc. 2019	31 déc. 2020	31 déc. 2019
	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€
Découverts bancaires	607	2 328		
Emprunts contractés auprès :				
* de parties liées				

* d'autres entités	3 208	2 990	25 450	11 390
Emprunts liés aux locations financement de crédit baux				
Emprunts liés aux dettes locatives	3 450	4 291	7 825	12 609
Dettes sur attribution gratuite d'actions			27	42
Intérêts courus et autres	85	146		
Total emprunt	7 350	9 755	33 302	24 041

(a) Le détail des emprunts bancaires au 31 décembre 2020 est présenté à la note 31.1.4.

La ventilation des emprunts bancaires en fonction des taux d'intérêts s'établit comme suit :

	31-déc-20	31-déc-19
	en milliers d'€	en milliers d'€
Total taux fixe	16 918	2 580
Total taux variable	11 740	11 800
	28 658	14 380

L'augmentation des dettes bancaires est principalement liée à l'obtention d'un PGE de 15 M€ au cours de l'exercice. Il a été décidé d'étaler le remboursement du PGE sur une période additionnelle de 5 ans avec une 1ère année de différé de remboursement en capital.

27. Provisions

Les provisions non courantes et courantes couvrent les risques suivants :

	Courant		Non courant	
	31-déc-20	31-déc-19	31-déc-20	31-déc-19
	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€
Indemnités de fin de carrière (1)			3 429	3 517
Litiges	547	2 523	2 551	434
Plan de sauvegarde de l'emploi (2)	5 025			
Titres MEE			354	
Total provisions	5 572	2 523	6 334	3 952

(1) La méthode de calcul de la provision pour indemnités de fin de carrière et le traitement comptable sont décrits à la note 3.18.

(2) La provision constituée dans le cadre du plan de sauvegarde de l'emploi est de 5 332 K€. LPS Ressources étant reclassée en actifs et passifs destinés à être cédés au bilan, la provision de 307K€ concernant le PSE a été reclassée en passifs destinés à être cédés.

28. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

	31-déc-20	31-déc-19
	en milliers d'€	en milliers d'€
Dettes fournisseurs	23 017	46 176
Dettes fournisseurs d'immobilisations	20	129
Total dettes fournisseurs	23 036	46 305

29. Autres passifs

Le poste autres passifs courants et comptes de régularisation se décompose comme suit :

	Courant	
	31-déc-20	31-déc-19
	en milliers d'€	en milliers d'€
Dettes fiscales & sociales	14 703	16 765
Autres dettes (1)	7 004	5 797
Produits constatés d'avance (2)	7 469	12 809
Total autres passifs	29 176	35 371

(1) Les autres dettes correspondent principalement aux avances reçues et avoirs à établir sur affaires.

(2) Les produits constatés d'avance résultent principalement de l'application de la méthode à l'avancement pour la reconnaissance de la marge associée à ses prestations de service.

30. Variation du besoin en fonds de roulement

	31-déc-20	31-déc-19
	en milliers d'€	en milliers d'€
Stocks et en-cours		
Clients et comptes rattachés	22 622	-7 970
Autres créances	8 739	-1 535
Fournisseurs et comptes rattachés	-20 763	6 414
Autres dettes	-5 829	-1 582
Total de la variation du besoin en fonds de roulement	4 768	-4 673

31. Instruments financiers

31.1. GESTION DES RISQUES

31.1.1. Risque lié au capital

Le Groupe gère son capital de façon à s'assurer que les entités du Groupe seront en mesure de poursuivre leur exploitation tout en maximisant le rendement pour les parties prenantes au moyen de l'optimisation du ratio passif/capitaux propres.

La structure du capital du Groupe se compose de dettes, qui comprend les emprunts présentés à la note 26, de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, ainsi que des capitaux propres attribuables aux porteurs d'instruments de capitaux propres de l'entité mère, lesquels incluent le capital émis, les réserves et les résultats non distribués.

31.1.2. Risque de taux

La politique de gestion du risque de taux d'intérêt du groupe a pour but de limiter l'exposition au risque de variation des taux d'intérêts sur son résultat et son cash-flow, ainsi que de maintenir au plus bas le coût global de sa dette. Pour atteindre ces objectifs, les entreprises du Groupe empruntent à taux fixe et à taux variable, en minimisant le risque par la mise en place d'instruments de couverture.

31.1.3. Risque de change

Aucun des instruments financiers présentés dans les comptes au 31 décembre 2020 ne comprend de risque de change. Tous ces instruments sont en devise de présentation des comptes soit l'euro.

31.1.4. Risque de liquidité

La dette d'emprunts contractée auprès des établissements de crédit a les caractéristiques suivantes :

Banque	Montant initial	Fin	Taux	Restant dû à l'ouverture	Contracté sur l'exercice	Variations de périmètre	Remboursé sur l'exercice	Restant dû à la clôture	- 1 an	de 1 à 5 ans	+ 5 ans
SG	1 000	03/12/2021	Taux fixe 0,45%		502		124	378	252	126	
BPI	1 000	31/12/2014	Taux fixe 2,08%	1 000			100	900	200	700	
BPI	2 000	31/12/2020	Taux fixe 0,80%		672		335	337	337	0	
BP	450	24/05/2023	Taux fixe 0,40%		308		44	264	90	174	
CIC	6 000	16/07/2025	Taux Variable Euribor 3 mois 1,2%	6 000			500	5 500	1 500	4 000	
CIC	2 500	16/07/2026	Taux Variable Euribor 3 mois 1,7%		2 500			2 500		0	2 500
CIC	1 900	16/07/2025	Taux Variable Euribor 3 mois 1,2%	1 900			160	1 740	480	1 260	
CIC	1 000	16/07/2026	Taux Variable Euribor 3 mois 1,2%	1 000	1 000			2 000	340	1 360	300
CIC	400	17/12/2020	Taux Variable Euribor 3 mois 1,2%		400		400	0		0	
OSEO	316	31/03/2019	Taux fixe 4,51%		47		47	0		0	
CIC	21	05/12/2019	Taux fixe 0,93%		0			0		0	
BNP	70	30/11/2024	Taux fixe 0,95%		50		10	40	10	30	
CIC		27/06/2020				2 000	2 000	0		0	
CIC	4 000	31/07/2022	PGE			4 000		4 000		4 000	
HSBC	2 000	31/07/2022	PGE			2 000		2 000		2 000	
CA	2 000	31/07/2022	PGE			2 000		2 000		2 000	
BNP	2 000	31/07/2022	PGE			2 000		2 000		2 000	
BPI	5 000	31/07/2022	PGE			5 000		5 000		5 000	
Total				14 380	18 000	0	3 721	28 659	3 209	22 650	2 800

Les emprunts SG et CIC (12,1 M€ restant dû à la clôture) ont principalement été souscrits pour financer les prises de participation dans Sopexa en 2018 et en 2019 ainsi que d'autres acquisitions (Vivacom, Albera Conseil et AMC Promotion) et sont assortis de covenants qui doivent respecter tout ou partie des ratios suivants :

- › Le ratio fonds propres consolidés / Total bilan doit être supérieur à 15%(SG)
- › Le ratio dette financière consolidée / fonds propres consolidé ne doit pas être supérieur à 1 durant toute la durée des prêts (SG)
- › Le niveau de trésorerie du Groupe doit être supérieur à 10 M€ (CIC)
- › Le résultat opérationnel courant doit être positif (CIC)
- › Le ratio dettes financières nettes / Résultat opérationnel courant doit être inférieur ou égal à 0(CIC)

Les covenants sont calculés pour les emprunts CIC tous les semestres. Ceux-ci n'étaient pas respectés au 30 juin 2020 et un accord a été obtenu en décembre 2020 dans lequel les banques renonçaient à faire valoir leurs droits liés au non-respect du Covenant. Ceux-ci ne sont à nouveau pas respectés à la clôture du 31 décembre 2020 et une lettre de demande d'avenant aux contrats bancaires du groupe a été transmise aux partenaires bancaires du groupe.

Comme indiqué à la note 26, le groupe a décidé de conserver la présentation d'un remboursement à long terme sur ses emprunts malgré le non-respect des covenants.

L'augmentation des dettes bancaires est principalement liée à l'obtention d'un PGE de 15 M€ au cours de l'exercice. Il a été décidé d'étaler le remboursement du PGE sur une période additionnelle de 5 ans avec une 1ère année de différé de remboursement en capital. La trésorerie au 31 mars 2021 était de 42,7 M€ dont 19,4 M€ chez Sopexa.

31.1.5. Risque de crédit

De par son activité, la société n'est pas réellement exposée au risque de crédit sur son exploitation ; en effet, la société fait largement appel à des acomptes auprès de ses clients dans la réalisation de ses opérations.

31.1.6. Risque actions

Le Groupe n'est pas exposé au risque actions. Les actions auto-détenues sont généralement destinées à rémunérer une acquisition par échange de titres, ou à couvrir les engagements auprès des collaborateurs bénéficiaires de stock-options ou d'attributions gratuites d'actions.

Par ailleurs, les SICAV monétaires qui composent le poste valeurs mobilières de placement sont des placements liquides (valeur liquidative calculée quotidiennement), composés de produits à court terme (échéance inférieure à trois mois et indexés sur le taux du marché monétaire) et à faible sensibilité. Ce poste ne contient donc que des équivalents de trésorerie, et ne présente aucun risque spéculatif.

31.1.7. Risque de marché

Le groupe n'identifie pas de risque de marché particulier. Le groupe poursuit sa politique de diversification métier et de diversification géographique afin de limiter au maximum son risque d'exposition à un seul marché trop étroit.

31.2. BILAN PAR CATEGORIE D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Actif	31/12/2020		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Placements détenus jusqu'à leur échéance	Prêts et créances, y compris Trésorerie	Actifs financiers disponibles à la vente
en milliers d'€						
Actifs non-courants						
Actifs financiers	2 166	2 166		103	1 739	323
Total actifs non courants	2 166	2 166	0	103	1 739	323
Actifs courants						
Clients	37 453	37 453			37 453	
Autres débiteurs	12 728	12 728			12 728	
Instruments dérivés	4	4			4	
Trésorerie et équivalent de trésorerie	38 764	38 764			38 764	
Actif non courant destinés à être cédés	1 095	1 095			1 095	
Total actifs courants	90 044	90 044	0	0	90 044	0
Actif						
		31/12/2019		Ventilation par catégorie d'instruments		
en milliers d'€	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Placements détenus jusqu'à leur échéance	Prêts et créances, y compris Trésorerie	Actifs financiers disponibles à la vente
Actifs non-courants						
Actifs financiers	3 155	3 155		100	2 295	760
Total actifs non courants	3 155	3 155	0	100	2 295	760
Actifs courants						
Clients	63 102	63 102			63 102	
Autres débiteurs	21 996	21 996			21 996	
Trésorerie et équivalent de trésorerie	23 296	23 296			23 296	
Total actifs courants	108 393	108 393	0	0	108 393	0
Passif						
		31/12/2020		Ventilation par catégorie d'instruments		
en milliers d'€	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Passifs évalués au coût amorti	
Passifs non courants						
Emprunts et dettes financières à long terme	25 477	25 477			25 477	
Dettes locatives à long terme	7 825	7 825			7 825	
Total passifs non courants	33 302	33 302	0	0	33 302	
Passifs courants						
Partie courante des dettes financières à long terme	3 208	3 208			3 208	
Partie courante des dettes locatives	3 450	3 450			3 450	
Emprunts à court terme	692	692			692	
Fournisseurs	23 036	23 036			23 036	
Instruments dérivés	302	302		302		
Autres créditeurs	29 503	29 503			29 503	
Passif concernant des actifs non courant destinés à être cédés	2 264	2 264			2 264	
Total passifs courants	62 455	62 455	0	302	62 153	
Passif						
		31/12/2019		Ventilation par catégorie d'instruments		
en milliers d'€	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Passifs évalués au coût amorti	
Passifs non courants						
Emprunts et dettes financières à long terme	11 432	11 432			11 432	
Dettes locatives à long terme	12 609	12 609			12 609	
Total passifs non courants	24 041	24 041	0	0	24 041	

Passifs courants					
Partie courante des dettes financières à long terme	2 990	2 990			2 990
Partie courante des dettes locatives	4 291	4 291			4 291
Emprunts à court terme	2 474	2 474			2 474
Fournisseurs	48 828	48 828			48 828
Autres créiteurs	35 524	35 524			35 524
Total passifs courants	94 106	94 106	0	0	94 106

Les actifs financiers de gestion de trésorerie (VMP) sont valorisés à la juste valeur de niveau 1 (fondée sur des prix cotés sur des marchés proposant des actifs identiques), les actifs disponibles à la vente sont valorisés la juste valeur de niveau 3 (fondée sur des techniques d'évaluation ne reposant pas sur des données observables de marché). Les autres instruments financiers sont valorisés au coût amorti.

32. Acquisition de filiales

32.1. FILIALES ACQUISES

Aucune société n'a été acquise au cours de l'exercice 2020.

32.2. INCIDENCE DES REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES SUR LES FLUX DE TRESORERIE

	31-déc.-20	31-déc.-19
	en milliers d'€	en milliers d'€
Acquisition de 100% des titres de la société Vivacom		(1 143)
Acquisition de la trésorerie de Vivacom		250
Acquisition de 35,5% des titres du groupe Sopexa		(7 798)
Acquisition de la trésorerie du groupe Sopexa		16 564
Acquisition de 100% des titres de la société Albera Conseil		(220)
Acquisition de la trésorerie d'Albera Conseil		131
Acquisition de 50% des titres de la société AMC Promotions		(554)
Déconsolidation de la société Hopscotch Asia in One		(46)
Déconsolidation de la société Hopscotch America		(19)
Déconsolidation de la société Hopscotch Beijing		(29)
Incidence des regroupements d'entreprise	0	7 137

33. Transaction avec les parties liées

Les parties liées du Groupe comprennent les entreprises sur lesquelles le Groupe/ exerce un contrôle exclusif ou une influence notable, les actionnaires qui exercent un contrôle conjoint sur les coentreprises du Groupe, les actionnaires minoritaires qui exercent une influence notable sur les filiales du Groupe, les mandataires sociaux, dirigeants et administrateurs du Groupe, ainsi que les sociétés dans lesquelles ceux-ci exercent le contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable.

Les informations suivantes, concernant le montant annuel de la rémunération versée, sont données de façon globale pour les membres des organes de direction et de surveillance de la société Hopscotch Groupe et de l'ensemble de ses filiales entrant dans le périmètre de consolidation.

	31-déc-20	31-déc-19
	en milliers d'€	en milliers d'€
Salaires bruts et autres avantages en nature	3 549	2 465
Charges sociales	1 110	1 050
Jetons de présence	103	120
Total	4 762	3 635

Au titre de leur contrat de travail, les membres des organes de direction du Groupe bénéficieront d'une indemnité de départ en retraite, en application de la convention collective. L'engagement du Groupe afférent aux intéressés est inclus dans la provision constatée dans les comptes clos au 31 décembre 2020 (cf. note 27).

34. Honoraires des commissaires aux comptes

En milliers d'€	KPMG		Cabinet Foucault		AUDIAL		Total	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Audit, Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Hopscotch Groupe	31	46	36	39			67	85
Filiales	100	165	23	32		33	123	230
	132	211	59	71		33	190	315
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Hopscotch Groupe	17	15	13	4			30	20
Filiales		25					-	25
	17	40	13	4			30	45
TOTAL	149	251	71	75		33	220	360

35. Engagements hors bilan

35.1. ENGAGEMENTS DONNES

35.1.1. Nantissement des titres de participation et cautions de garantie

La société Hopscotch Groupe a accordé un nantissement de ces titres de participation à hauteur de 29 555 milliers d'euros.

35.1.2. Garantie bancaire à première demande

La société Hopscotch Groupe a accordé dans le cadre de ses activités des garanties bancaires à première demande à hauteur de 1 150 milliers d'euros.

La société Sopexa a accordé dans le cadre de ses activités des cautions bancaires à hauteur de 299 milliers d'euros, des garanties diverses à hauteur de 34 milliers d'euros dont 30 milliers d'euros sur des dettes sociales.

35.1.3. Engagements reçus

À la clôture de l'exercice, le groupe bénéficie d'une autorisation de Dailly d'un montant de 2 500 milliers d'euros et d'une autorisation de découvert d'un montant de 500 milliers d'euros.

36. Événements postérieurs à la clôture

Le Plan de Sauvegarde de l'Emploi conduisant à la suppression de 93 postes est en cours.

Il n'est pas possible de prévoir ce que sera l'exercice 2021 puisque la France et l'Europe affrontent précisément une troisième vague de propagation du Covid. Toutefois dans le pire des scénarios, le profil d'activité devrait être similaire avec le plein bénéfice des économies engagées, et sans les coûts associés qui ont été engagés en 2020.

Ainsi stabilisé, le Groupe, ayant gardé sa capacité de production, pourra profiter pleinement des premiers signes de redémarrage des activités événementielles dès lors que les réunions seront à nouveau possibles.

Le Groupe a reçu en date du 27 avril 2021 l'accord des banques sur la demande d'avenant qui leur avait été adressée par le Groupe sur les emprunts contractés auprès du CIC, dont il est fait mention à la note 31.1.4 de la présente annexe.

18.3.3. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

À l'Assemblée générale des actionnaires de la société Hopscotch Groupe S.A.,

OPINION AVEC RESERVE

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Hopscotch Groupe S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Conseil de Surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION AVEC RÉSERVE

Motivation de la réserve

Comme indiqué dans la note 12 de l'annexe, les covenants auxquels sont soumis des emprunts bancaires ne sont pas respectés au 31 décembre 2020. Contrairement aux dispositions du Plan comptable général, il n'a pas été effectué dans le tableau de la note 12 de l'annexe aux comptes annuels de reclassement de 9,5 millions d'euros dans la tranche « A moins d'un an » pour traduire le caractère exigible de ces emprunts.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et, notamment, nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS - POINTS CLES DE L'AUDIT

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces

mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation

■ Risque identifié :

Les titres de participation et les créances rattachées, figurant au bilan au 31 décembre 2020 pour un montant net de 19,1 millions d'euros, représentent 36% du montant total de l'actif. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition. Comme indiqué en note 4 de l'annexe, les titres de participation font l'objet d'un test de dépréciation systématique à la clôture fondé sur la méthode des capitaux propres ou sur celle des flux de trésorerie futurs actualisés (DCF).

Compte tenu du poids significatif des titres de participation à l'actif du bilan, de l'importance des jugements de la direction pour le choix des méthodes de valorisation et des agrégats, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation et des créances rattachées constituait un point clé de l'audit.

■ Notre réponse :

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, nos travaux ont consisté principalement à :

- › évaluer la pertinence des modalités de calcul de la valeur d'utilité qui repose soit sur des capitaux propres de l'entité soit sur la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés (DCF);
- › apprécier le caractère raisonnable par rapport aux performances historiques des principales estimations et notamment les projections de flux de trésorerie, le taux de croissance à long terme ;
- › apprécier avec l'aide de nos spécialistes en évaluation le caractère approprié du taux d'actualisation ;
- › apprécier la concordance avec les états financiers des sociétés détenues des données chiffrées utilisés ;

Nos travaux ont consisté également à :

- › apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres de participation ;
- › apprécier le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes annuels.

Continuité d'exploitation

Risque identifié

Les activités événementielles du groupe ont été significativement impactées par la crise sanitaire sur l'exercice 2020 et continuent de l'être à ce jour.

Au 31 décembre 2020, les emprunts et dettes auprès des établissements de crédits s'élèvent dans les comptes annuels à 28,4M€ dont 15M€ de PGE contractés dans le cadre de la crise sanitaire.

Comme indiqué dans le fondement de notre opinion avec réserve, du fait du non-respect au 31 décembre 2020 de certains covenants bancaires indiqué en note 12 de l'annexe, les emprunts et dettes auprès des établissements de crédits exigibles à moins d'un an s'élèvent en réalité à 18,9M€.

Toutefois, les comptes annuels ont été arrêtés en application du principe de continuité d'exploitation comme le précise le paragraphe « Principes généraux » de la note 4 de l'annexe.

Comme indiqué en note 2 de l'annexe, au 31 mars 2021, date d'arrêté des comptes, le Directoire a apprécié le principe de continuité d'exploitation pour l'établissement des comptes consolidés et annuels sur la base des éléments suivants :

- › Niveau de trésorerie et équivalents de trésorerie Groupe au 31 mars 2021 qui s'élève à 42,7M€ dont 19,4M€ chez Sopexa ;
- › L'évolution de la trésorerie entre le 31 décembre 2020 et le 31 mars 2021 ;
- › Flux futurs de trésorerie générés au niveau du Groupe par l'activité, les opérations de financements et d'investissements du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022

Nous avons donc considéré l'appréciation du principe de continuité d'exploitation comme un point clé de l'audit car :

- › le contexte de crise sanitaire a fortement dégradé la performance économique et la situation financière du groupe.
- › elle repose sur des hypothèses et le jugement de la direction ;
- › elle présente, dans le contexte de crise sanitaire actuel, un risque inhérent accru lié aux prévisions des flux futurs de trésorerie.

Notre réponse :

Nous avons étudié les prévisions de flux de trésorerie établies par la direction pour les douze prochains mois. Nos travaux ont notamment consisté à :

- › apprécier la trésorerie figurant à l'actif du bilan et l'endettement financier au 31 décembre 2020 et au 31 mars 2021 ;
- › comparer le montant du passif exigible, en tenant compte du non-respect de certains covenants bancaires, à celui de l'actif réalisable au 31 décembre 2020 ;
- › analyser l'adéquation des mesures de restructuration prises par la direction avec le niveau d'activité raisonnablement attendu ;
- › apprécier les hypothèses et intentions principales retenues pour l'établissement des prévisions de flux de trésorerie au regard de notre connaissance de la Société et des intentions de la direction ;
- › effectuer des tests de sensibilité afin de nous assurer qu'une variation raisonnable des hypothèses retenues ne remettrait pas en cause la continuité d'exploitation y compris en cas d'évolution défavorable des discussions avec les partenaires bancaires suite au non-respect de certains covenants bancaires ;

- › apprécier la cohérence des projections de flux de trésorerie avec les budgets financiers présentés au conseil de surveillance ;
- › interroger la direction concernant sa connaissance d'autres événements ou de circonstances postérieurs au 31 décembre 2020 qui seraient susceptibles de remettre en cause la continuité d'exploitation ;
- › apprécier le caractère approprié des informations relatives à la continuité d'exploitation présentées dans la note 2, aux emprunts et dettes financières données dans la note 12 et aux événements post-clôture dans la note 25 de l'annexe aux comptes annuels.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires

A l'exception de l'incidence du point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

AUTRES INFORMATIONS

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

AUTRES VERIFICATIONS OU INFORMATIONS PREVUES PAR LES TEXTES LEGAUX ET REGLEMENTAIRES

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n°2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Hopscotch Groupe S.A. par l'Assemblée générale du 24 juin 2010 pour le cabinet KPMG S.A. et du 27 mai 2009 pour le Cabinet Foucault.

Au 31 décembre 2020, le cabinet KPMG S.A. était dans la 11ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Foucault dans la 12ème année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Conseil de Surveillance remplissant les fonctions de comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- › il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- › il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- › il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- › il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- › il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

RAPPORT AU CONSEIL DE SURVEILLANCE REMPLISSANT LES FONCTIONS DE COMITE D'AUDIT

Nous remettons un rapport au Conseil de Surveillance remplissant les fonctions de comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Conseil de Surveillance remplissant les fonctions de comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Conseil de Surveillance remplissant les fonctions de comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et

dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Conseil de Surveillance remplissant les fonctions de comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 29 avril 2021
KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Paris, le 29 avril 2021
Cabinet Foucault

Eric Lefebvre
Associé

Olivier Dausque
Associé

ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

— AU 31 DÉCEMBRE 2020 —

18.3.4. État des comptes sociaux annuels

Bilan en milliers d'euros

ACTIF	31/12/2020		31/12/2019	
	BRUT	AMORT / PROV.	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE				
Frais d'établissement	-	-	-	-
Concession de brevets et droits similaires	386	308	77	77
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	386	308	77	77
Installations techniques, matériels	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	2 207	1 414	793	999
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	2 207	1 414	793	999
Participations	22 084	3 022	19 062	19 646
Prêts	957	-	957	-
Autres immobilisations financières	1 356	25	1 331	1 262
Immobilisations financières	24 398	3 047	21 351	20 909
Total I	26 990	4 769	22 221	21 985
ACTIF CIRCULANT				
Avances et acomptes sur commandes	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	18 154	377	17 776	15 577
Autres créances	4 924	1 413	3 511	3 741
Valeurs mobilières de placement	63	16	47	65
Disponibilités	8 825	-	8 825	1 270
Total II	31 966	1 806	30 160	20 652
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	230	-	230	1 047
Ecart de conversion actif	-	-	-	-
Total III	230	-	230	1 047
TOTAL ACTIF	59 186	6 576	52 610	43 684

PASSIF	31/12/2020	31/12/2019
Capital social	2 000	2 000
Primes d'émission	7 674	7 674
Réserves	294	294
Report à nouveau	4 526	2 593
Résultat de l'exercice	(3 432)	1 933
Provisions réglementées	173	173
Capitaux propres	11 234	14 666
Provisions pour risques	2 907	41
Provisions pour charges	599	-
Provisions pour risques et charges	3 505	41
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	28 388	14 054
Emprunts et dettes financières divers	131	4 723
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 037	5 143
Dettes fiscales et sociales	5 258	4 939
Autres dettes	1 058	119
Dettes	37 872	28 977
Produits constatés d'avance	-	-
Ecart de conversion passif	-	-
Comptes de régularisation	-	-
TOTAL PASSIF	52 610	43 684

Compte de résultat en milliers d'euros

	2020	2019
Production vendue (services)	13 267	15 033
Production stockée	-	-
Subvention d'exploitation	-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges d'exploitation	102	(25)
Autres produits d'exploitation		
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	13 369	15 009
Achats matières & autres approvisionnements	(461)	(1 535)
Autres achats et charges externes	(5 474)	(5 713)
Impôts, taxes et versements assimilés	(681)	(644)
Salaires et traitements	(3 254)	(3 921)
Charges sociales	(1 543)	(1 777)
Dotations aux amortissements des immobilisations	(265)	(369)
Dotations aux provisions sur actif circulant	-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	(180)	(41)
Autres charges	(105)	(243)
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	(11 963)	(14 243)
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 405	765
Produits financiers de participation	-	1 750
Autres intérêts et produits assimilés	4	2
Reprises sur provisions et transferts de charge	299	69
Différences positives de change	1	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	36	25
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	340	1 845
Dotations financières aux amortissements et provisions	(3 356)	(431)
Intérêts et charges assimilées	(323)	(444)
Différence négative de change	(1)	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	(782)	(6)
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	(4 462)	(881)
RESULTAT FINANCIER	(4 122)	964
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	(2 716)	1 729
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	93	43
Produits exceptionnels sur opérations en capital	-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	93	43
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(115)	(157)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	(182)	(218)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(599)	-
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	(895)	(375)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(802)	(332)
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	-	24
Impôts sur les bénéfices	86	511
5- BENEFICE OU PERTE	(3 432)	1 933

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

L'exercice a une durée de douze (12) mois, recouvrant la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels et sont tous communiqués en milliers d'euros, sauf stipulation contraire.

Note 1 : Evénements significatifs de la période

Note 2 : Continuité d'exploitation

Note 3 : Principales données financières

Note 4 : Principes et méthodes comptables

Note 5 : Immobilisations et amortissements

Note 6 : Clients et comptes rattachés

Note 7 : Dettes d'exploitation

Note 8 : Comptes de régularisation

Note 9 : Produits à recevoir et charges à payer

Note 10 : Capitaux propres

Note 11 : Provisions pour risques et charges

Note 12 : Emprunts et dettes financières

Note 13 : Autres créances et autres dettes

Note 14 : Trésorerie

Note 15 : Reprises sur provisions et transferts de charges d'exploitation

Note 16 : Produits et charges financiers

Note 17 : Produits et charges exceptionnels

Note 18 : Tableau des filiales et participations

Note 19 : Effectif

Note 20 : Rémunération des dirigeants

Note 21 : Gestion des risques

Note 22 : Engagements hors bilan

Note 23 : Intégration fiscale

Note 24 : Opérations effectuées avec les parties liées

Note 25 : Evènements postérieurs à la clôture

NOTE 1 : EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE

La diminution des activités événementielles (40% de l'activité du Groupe) du fait des interdictions et limitations des rassemblements et des voyages a eu des répercussions sur Hopscotch Groupe qui rassemble toutes les fonctions administratives du Groupe.

Le niveau d'activité des fonctions administratives a diminué du fait de la baisse des volumes d'opérations événementielles. Les sources de revenus de la holding liées aux management fees proportionnelles au niveau d'activité des filiales et aux remontées de dividendes se sont amoindries.

La masse salariale a été contenue par un gel des salaires et la réduction naturelle des rémunérations variables, le bénéfice des mesures de soutien (0,2 M€ de subventions relatives à l'activité partielle comptabilisées en moins des charges de personnel). Le Groupe a annoncé un Plan de Sauvegarde de l'Emploi le 27 octobre 2020 touchant la holding sur 10 postes pour un coût estimé de 0,6 M€ affectant les comptes 2020 ; ces coûts couvrent les indemnités de départ et les mesures d'accompagnement proposées. La société mère a par ailleurs initié des mesures structurelles significatives en 2020 comme l'accueil de Sopexa et Heaven au sein du siège, ainsi que la mise en sous-location d'une partie des locaux dont les bénéfices seront visibles en 2021.

La société a bénéficié d'un PGE de 15 M€ en juin 2020 et pour lequel il est envisagé un remboursement sur une période de 5 ans à compter de 2022.

La société Hopscotch Africa a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine en date du 12 novembre 2020. La filiale Public Système Hopscotch GmbH (Allemagne) a été dissoute au cours de l'exercice.

NOTE 2 : CONTINUITE D'EXPLOITATION

Au 31 décembre 2020, l'actif réalisable couvre le passif exigible.

Par ailleurs, le 31 mars 2021, le Directoire a arrêté les comptes annuels et consolidés selon le principe de la continuité d'exploitation en se basant sur le niveau de trésorerie et équivalents de trésorerie Groupe à la clôture (38,8M€), le niveau de trésorerie et équivalents de trésorerie Groupe au 31 mars 2021 (42,7M€ dont 19,4M€ chez Sopexa), et les prévisions de trésorerie à 12 mois du Groupe.

Ces prévisions ont été construites selon les hypothèses suivantes :

- › Maintien des activités de Conseil et de celles de Sopexa en 2021 avec une production régulière des campagnes tout au long de l'année
- › Légère reprise des activités de production événementielles au second semestre de l'année.
- › Maintien des mesures de soutien (Activité partielle) au premier semestre
- › Maintien des remboursements des dettes financières selon les échéanciers initiaux
- › Remboursement du PGE à compter de juin 2022 étalé sur une durée de 5 ans.
- › Obtention d'un waiver relatif au bris de covenant suite à la lettre de demande d'avenant aux contrats bancaires transmise aux partenaires bancaires du groupe.

NOTE 3 : PRINCIPALES DONNEES FINANCIERES

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2020	31/12/2019
Chiffre d'affaires	13 267	15 033
Résultat courant avant impôts	686	1 729
Résultat net	(3 432)	1 933
Capitaux propres	11 234	14 666
Total Bilan	52 610	43 684

NOTE 4 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement ANC 2015-06 et 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables.

Les comptes de l'exercice sont présentés selon les dispositions comptables en vigueur et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels applicables en France.

Les conventions comptables suivantes ont été notamment respectées :

- › principe de prudence ;
- › continuité de l'exploitation ;
- › indépendance des exercices ;
- › permanence des méthodes comptables ;
- › la méthode de base retenue pour l'enregistrement des éléments d'actifs en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

METHODE D'EVALUATION RETENUE POUR CERTAINS POSTES DU BILAN :

Suivi ultérieur de la valeur des actifs

Par application du règlement CRC 2002-10, un test de dépréciation (perte de valeur) est effectué :

- › à chaque clôture pour les actifs à durée de vie indéterminée (fonds de commerce, marque,...) ;
- › en cas d'indice de perte de valeur pour les autres actifs.

Pour les principaux actifs concernés, la valeur nette comptable au bilan des actifs est comparée à la valeur d'utilité. La valeur actuelle est la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage. La valeur d'usage est calculée à partir des estimations des avantages économiques futurs attendus.

Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant si la valeur nette comptable au bilan est supérieure à la valeur actuelle.

Immobilisations incorporelles et corporelles

La valeur brute des immobilisations incorporelles et corporelles correspond à la valeur d'entrée dans le patrimoine, compte tenu des frais accessoires nécessaires à leur mise en état d'utilisation.

Les amortissements sont calculés sur la durée normale de vie des biens par application des durées suivantes :

Logiciels	Linéaire	1 an
Autres immobilisations incorporelles	Linéaire	10 ans
Matériel et outillage	Linéaire	5 ans
Agencements installations	Linéaire	10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 et 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 et 10 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 et 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	7 et 10 ans

Immobilisations financières

Les titres de participation figurent à leur coût d'acquisition. Les titres de participation font l'objet d'un test de dépréciation systématique à la clôture basé sur la méthode des capitaux propres ou des flux de trésorerie futurs actualisés (DCF).

Actions propres

Les actions propres sont enregistrées dans les comptes suivants :

- › immobilisations financières lorsqu'elles sont détenues à des fins de couverture d'option d'achat d'actions, dans la perspective d'une livraison aux salariés de la Société ou de ses filiales ou autre système d'actionnariat des salariés ;
- › valeurs mobilières de placement : lorsqu'elles sont affectées au «contrat de liquidité» confié à un mandataire en vue de favoriser la liquidité des titres et la régularité de leurs cotations.

Elles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Pour déterminer la valeur brute des actions propres cédées, la méthode FIFO est utilisée. Si la valeur d'inventaire des actions propres est inférieure à leur valeur d'acquisition, ces actions font l'objet d'une dépréciation.

Plan d'options de souscription d'actions et attributions gratuites d'actions

Concernant les plans d'options d'achat d'actions, le coût d'entrée ou le coût probable d'achat, est diminué du prix d'exercice susceptible d'être acquitté par les employés. En application du PCG, les charges, dotations et reprises correspondant à l'attribution d'options et à l'attribution gratuite d'actions aux salariés de la société étant des éléments de rémunération, elles sont comptabilisées en charges de personnel.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances donnent lieu, le cas échéant, à l'enregistrement de dépréciations déterminées, client par client, en fonction de l'appréciation du risque de non-recouvrement.

Une convention de trésorerie Groupe a été signée entre la société Hopscotch Groupe et l'ensemble de ses filiales le 14 février 2017. Cette convention prévoit la rémunération des comptes courants au taux fiscal maximum autorisé déduction de 0,5% et est renouvelable chaque année par tacite reconduction.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées, pour leur valeur brute, au prix d'acquisition. Elles sont dépréciées lorsque la valeur d'inventaire (déterminée par référence aux cours officiels en fin d'année) est inférieure au prix d'acquisition.

Les plus-values latentes calculées sur les mêmes bases ne sont pas comptabilisées.

Méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires et des coûts liés

Depuis le 1er janvier 2015, compte tenu des apports partiels d'actifs réalisés, la société assure exclusivement les fonctions d'animation du groupe, de détention des titres des filiales et participations, des activités de gestion et d'administration et des fonctions opérationnelles propres.

Le chiffre d'affaires 2020 est donc essentiellement constitué des prestations de management et de services facturées à l'ensemble des filiales selon les termes définis dans les conventions de prestations de services signées entre la société et ses filiales.

Par ailleurs la société porte des charges et des produits pour le compte de ses filiales qu'elle leur refacture sans marge :

- › Les salaires de certains opérationnels
- › Des projets pour lesquels elle applique le chiffre d'affaires selon la méthode de l'avancement.

L'avancement est évalué selon des méthodes statistiques propres à chaque filiale pour lesquelles Hopscotch Groupe porte des projets.

Ce principe entraîne l'enregistrement comptable de factures à établir et de produits constatés d'avance lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

NOTE 5 : IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeurs brutes	Valeurs brutes à l'ouverture	Variation de Périmètre	Augmentation	Diminution	Valeurs brutes à la clôture
Frais d'établissement	-				-
Concessions et droits	77		-		77
Logiciels	308			-	308
Fonds commercial	-				-
Autres immobilisations incorporelles	-				-
Immobilisations incorporelles en cours	-				-
TOTAL	386	-	-	-	386

Amortissements	Amortissements à l'ouverture	Variation de Périmètre	Augmentation	Diminution	Amortissements à la clôture
Frais d'établissement	-				-
Concessions et droits	-				-
Logiciels	308		-	-	308
Fonds commercial	-				-
Autres immobilisations incorporelles	-				-
Immobilisations incorporelles en cours	-				-
TOTAL	308	-	-	-	308

Valeurs nettes	77	-	-	-	77
-----------------------	-----------	----------	----------	----------	-----------

Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de licences et logiciels.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeurs brutes	Valeurs brutes à l'ouverture	Variation de Périmètre	Augmentation	Diminution	Valeurs brutes à la clôture
Installations techniques, matériel et outillage	-				-
Autres immobilisations corporelles	2 148		59		2 207
Immobilisations en cours	-				-
TOTAL	2 148	-	59		2 207

Amortissements	Amortissements à l'ouverture	Variation de Périmètre	Augmentation	Diminution	Amortissements à la clôture
Inst. techniques, matériel et outillage	-				-
Autres immobilisations corporelles	1 149		265		1 414
Immobilisations en cours	-				-
TOTAL	1 149	-	265	-	1 414

Valeurs nettes	999	-	(206)		793
-----------------------	------------	----------	--------------	--	------------

Les acquisitions d'immobilisations corporelles (59 milliers d'euros) concernent principalement du matériel informatique (55 milliers d'euros).

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	31/12/2020			31/12/2019		
	Valeurs brutes	Prov.	Valeurs Nettes	Valeurs brutes	Prov.	Valeurs Nettes
Titres de participation	22 084	3 022	19 062	22 162	2 516	19 646
Autres titres	-	-	-	-	-	-
Autres formes de participation	-	-	-	-	-	-
Titres auto-détenus	519	-	519	422	-	422
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-	-
Prêts	957	-	957	-	-	-
Dépôts et cautionnements	837	25	812	864	23	841
Autres immobilisations financières	-	-	-	-	-	-
	24 398	3 047	21 351	23 448	2 539	20 909

Au cours de l'exercice, les principaux mouvements sur les titres de participation ont été les suivants :

- › Acquisition de titres de la société Hopscotch Africa au Maroc, à la suite de la Transmission Universelle de Patrimoine d'Hopscotch Africa (Paris), pour 27 milliers d'euros.
- › Sortie des titres de la société Le Public Système Hopscotch GmbH, société dissoute, pour 25 milliers d'euros.
- › Sortie des titres de la société Hopscotch Africa, à la suite de la Transmission Universelle de Patrimoine pour 80 milliers d'euros.

Les dépôts et cautionnements sont constitués essentiellement par les dépôts de garantie versés aux bailleurs des locaux utilisés par la société.

Au 31 décembre 2020, la société détient 68 610 de ses propres actions soit 2,57 % de son capital, pour un montant de 519 milliers d'euros. Ces titres ont été acquis au cours moyen de 7,56 euros dans le cadre du programme de rachat d'actions selon les notes d'information présentées à l'AMF et sont affectées intégralement à l'achat pour la conservation et la remise ultérieure des titres en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, conformément à la réglementation boursière.

Le cours de bourse de clôture au 31 décembre 2020 a atteint 7,56 euros.

NOTE 6 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Les créances (hors groupe) donnent lieu, le cas échéant, à l'enregistrement de dépréciations déterminées, client par client, en fonction de l'appréciation du risque de non-recouvrement.

Au 31 décembre 2020, l'encours client s'élève à 17 776 milliers d'euros et est ventilé comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Total Brut	Provisions	Total Net	A moins d'un an	Entre 1 et 5 ans
Créances Clients	18 154	377	17 776	17 776	-
Dont Factures à établir	818		818	818	-

Les clients douteux sont de 390 milliers d'euros couverts par une provision pour dépréciation des clients douteux de 377 milliers d'euros, provenant essentiellement de la Transmission Universelle de Patrimoine de la société Hopscotch Africa.

NOTE 7 : DETTES D'EXPLOITATION

Ventilation des dettes d'exploitation au 31 décembre 2020 :

<i>En milliers d'euros</i>	Total	A moins d'un an	Entre 1 et 5 ans
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 037	3 037	-
Dettes fiscales et sociales	5 258	5 258	-
Dettes sur immobilisations	-	-	-
TOTAL	8 295	8 295	-

Les mesures de soutien du gouvernement ont permis de décaler le paiement des dettes sociales de 993 milliers d'euros. Les échéanciers de remboursement de ces dettes ne sont pas encore définis.

NOTE 8 : COMPTES DE RÉGULARISATION

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2020	31/12/2019
Produits constatés d'avance	-	-
Charges constatées d'avance	230	1 047

Les charges constatées d'avance au 31 décembre 2020 sont constituées principalement de droits de licences informatiques pour 2021.

NOTE 9 : PRODUITS À RECEVOIR ET CHARGES À PAYER

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2020	31/12/2019
Factures à établir	818	1 369
Autres	4	(1)
Produits à recevoir	1 308	1 368
Factures non parvenues	2 542	3 104
Dettes fiscales et sociales	1 241	1 332
Charges à payer	4 325	4 437

NOTE 10 : CAPITAUX PROPRES

CAPITAL

Au 31 décembre 2020, le capital social de la société Hopscotch Groupe est composé de 2 666 668 actions de 0,75 euro chacune.

<i>En milliers d'euros</i>	Ouverture	Affectation du résultat	Distribution dividendes	Autres mouvements	Clôture
Capital	2 000				2 000
Prime d'émission	929				929
Prime d'apport	6 745				6 745
Prime de fusion	-				-
Réserve légale	267				267
Autres réserves	27				27
Report à nouveau	2 593	1 933			4 526
Résultat de l'exercice	1 933	(1 933)		(3 432)	(3 432)
Amort. dérogatoires	-				-
Provisions règlementées	173				173
TOTAL	14 666	-	-	(3 432)	11 234

ATTRIBUTIONS D' ACTIONS ET D' OPTIONS

	31/12/2020	31/12/2019
	Actions gratuites en unité	Actions gratuites en unité
Solde au 1er janvier	22 400	500
Attribution	22 950	22 400
Exercice	(9 000)	(500)
Annulation	0	0
Solde au 31 décembre	36 350	22 400

Au titre des Attributions Gratuites d'Actions en cours, la société a constaté une provision de 180 milliers d'euros, et une reprise de 5 milliers d'euros au titre des attributions sur l'exercice.

NOTE 11 : PROVISIONS

<i>En milliers d'euros</i>		Valeur comptable à l'ouverture de l'exercice	Provisions constituées au cours de l'exercice	Montants utilisés au cours de l'exercice	Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	Valeur comptable à la clôture de l'exercice
Provisions pour dépréciation	Immobilisations financières	2 539	636	105	23	3 047
	Comptes clients	5	373			377
	Comptes courants	175	1 409	171		1 413
Provisions pour risques et charges		41	3 469	5		3 505
Provisions réglementées		173				173
Total		2 932	5 886	280	23	8 515

Les provisions pour dépréciation sur immobilisations financières correspondent aux titres de 4 filiales du groupe, dont LPS Ressources et Au Café.

Les provisions pour dépréciation sur comptes clients proviennent essentiellement de la Transmission Universelle de Patrimoine de la société Hopscotch Africa.

Les provisions pour dépréciation sur comptes courants d'associés concernent des filiales à l'étranger, dont une reprise de 171 milliers d'euros sur 2020 liée à la dissolution de la filiale brésilienne Hopscotch Americas.

Les provisions pour risque sont constituées au titre de la couverture des attributions d'actions gratuites (180 milliers d'euros) ainsi que de la situation nette négative de 2 filiales (2 690 milliers d'euros). De plus, a été comptabilisée pour le Plan de Sauvegarde de l'Emploi une provision de 599 milliers d'euros couvrant les indemnités de départ et les mesures d'accompagnements proposées.

NOTE 12 : EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

Ventilation de la dette au 31 décembre 2020 par échéance :

<i>En milliers d'euros</i>	Total	A moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts à moyen et long terme	28 354	3 108	25 246	-
Intérêts courus	33	33	-	-
Concours bancaires courants	-	-	-	-
Avances en comptes courants consentis par les filiales	131	131	-	-
Autres	-	-	-	-
TOTAL	28 518	3 272	25 246	-

Au 31 décembre 2020, les emprunts se détaillent comme suit :

Banque	Montant			Couverture	Restant du à l'ouverture	Contracté sur l'exercice	Rembours. exercice	Restant dû à la clôture	- 1 an	de 1 an	
	initial	Fin	Taux							à 5 ans	+ 5 ans
CIC	400	17/12/2020	Taux variable 1,20%		400	-	400	-	-	-	-
BPI	2 000	30/01/2021	Taux fixe 0,80%		672	-	335	337	337	-	-
BPI	1 000	30/06/2025	Taux fixe 2,08%		1 000	-	100	900	200	700	-
SG	1 000	03/06/2022	Taux fixe 0,45%		502	-	124	377	251	126	-
CIC	2 000	27/06/2020	Taux fixe 1%		-	2 000	2 000	-	-	-	-
CIC	1 000	16/07/2026	Taux fixe 1,20%		1 000	1 000	-	2 000	340	1 660	-
CIC	6 000	16/07/2025	Taux variable 1,20%		6 000	-	500	5 500	1 500	4 000	-
CIC	1 900	16/07/2025	Taux variable 1,20%		1 900	-	160	1 740	480	1 260	-
CIC	2 500	16/07/2026	Taux variable 1,70%		2 500	-	-	2 500	-	2 500	-
CIC	4 000	30/06/2021	Taux variable 0,00%		-	4 000	-	4 000	-	4 000	-
HSBC	2 000	30/06/2021	Taux variable 0,00%		-	2 000	-	2 000	-	2 000	-
Caisse d'Epargne	2 000	30/06/2021	Taux variable 0,00%		-	2 000	-	2 000	-	2 000	-
BNP	2 000	30/06/2021	Taux variable 0,00%		-	2 000	-	2 000	-	2 000	-
BPI	2 000	30/06/2021	Taux variable 0,00%		-	5 000	-	5 000	-	5 000	-
					13 974	18 000	3 620	28 354	3 108	25 246	-

Les emprunts SG et CIC ont principalement été souscrits pour financer les prises de participation dans Sopexa en 2018 et en 2019 ainsi que d'autres acquisitions (Vivacom, Albera Conseil et AMC Promotion) et sont assortis de covenants qui doivent respecter tout ou partie des ratios suivants :

- › Le ratio fonds propres consolidés / Total bilan doit être supérieur à 15%
- › Le ratio dette financière consolidée / fonds propres consolidé ne doit pas être supérieur à 1 durant toute la durée des prêts
- › Le niveau de trésorerie du Groupe doit être supérieur à 10 M€
- › Le résultat opérationnel courant doit être positif
- › Le ratio dettes financières nettes / Résultat opérationnel courant doit être inférieur ou égal à 0

Les covenants sont calculés pour les emprunts CIC tous les semestres. Ceux-ci n'étaient pas respectés au 30 juin 2020 et un accord a été obtenu en décembre 2020 dans lequel les banques renonçaient à faire valoir leurs droits liés au non-respect du covenant. Ceux-ci ne sont à nouveau pas respectés à la clôture du 31 décembre 2020 et une lettre de demande d'avenant à nos contrats bancaires est à l'étude chez nos partenaires.

L'augmentation des dettes bancaires est principalement liée à l'obtention d'un PGE de 15 M€ au cours de l'exercice. Il a été décidé d'étaler le remboursement du PGE sur une période additionnelle de 5 ans avec une 1ère année de différé de remboursement en capital. La trésorerie au 31 mars 2021 était de 42,7 M€, dont 19,4 M€ chez Sopexa.

NOTE 13 : AUTRES CREANCES ET AUTRES DETTES

Ventilation des autres créances au 31 décembre 2020 par échéance :

<i>En milliers d'euros</i>	Total	A moins d'un an	Entre 1 et 5 ans
Fournisseurs débiteurs	135	135	-
Avoirs à recevoir des fournisseurs	19	19	-
Créances de TVA	513	513	-
Avances en compte courant consenties aux filiales	3 461	1 013	2 448
Autres	797	797	-
TOTAL	4 924	2 476	2 448

Ventilation des autres dettes au 31 décembre 2020 par échéance :

<i>En milliers d'euros</i>	Total	A moins d'un an	Entre 1 et 5 ans
Clients créditeurs	11	11	-
Avoirs à établir aux clients	924	924	-
Avances en compte courant consenties par les filiales	-	-	-
Autres	123	123	-
TOTAL	1 058	1 058	-

NOTE 14 : TRÉSORERIE

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2020	31/12/2019
Valeurs mobilières de placement	63	65
Disponibilités	8 825	1 270
Trésorerie brute au bilan	8 888	1 335
Dépréciation VMP	16	-
Concours bancaires courants	-	-
Trésorerie nette	8 872	1 335

NOTE 15 : REPRISES SUR PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGE D'EXPLOITATION

Les transferts de charges concernent principalement des remboursements de frais de formation.

NOTE 16 : PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2020	31/12/2019
Produits financiers	340	1 845
Charges financières	(4 462)	(881)
Résultat Financier	(4 122)	964

Les produits financiers sont composés principalement de reprises de provisions pour dépréciation de titres de filiales : Hopscotch Africa suite à la TUP pour 80 milliers d'euros, Le Public Système Hopscotch GmbH pour 25 milliers d'euros, et Hopscotch Americas pour 170 milliers d'euros, entités dissoutes courant 2020.

Les charges financières sont principalement composées de dépréciations d'immobilisations financières (provision pour risque de deux filiales pour 2 690 milliers d'euros, dépréciation de titres pour 611 milliers d'euros), du mali de fusion suite à la TUP de la société Hopscotch Africa (713 milliers d'euros), d'intérêts sur emprunts (144 milliers d'euros), et de pertes sur créance liées à des participations (171 milliers d'euros).

NOTE 17 : PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2020	31/12/2019
Produits exceptionnels	93	43
Charges exceptionnelles	(895)	(375)
Résultat exceptionnel	(802)	(332)

Les charges exceptionnelles se composent principalement de la provision pour le Plan de Sauvegarde de l'Emploi pour 599 milliers d'euros, d'un abandon de créances de 66 milliers d'euros en faveur de l'augmentation du capital d'une filiale du groupe, de créances devenues irrécouvrables pour 50 milliers d'euros, et de l'apurement des comptes de tiers, selon le délai de prescription de droit commun (64 milliers d'euros).

NOTE 18 : TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Hopscotch Groupe est également société mère et consolide les comptes des entités du groupe (Hopscotch Groupe + filiales). Une copie des états financiers consolidés (Document Universel d'Enregistrement) peut être obtenue sur le site internet dont voici le lien : <https://hopscotchgroupe.com/finance-investisseurs/>

	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue	Valeur BRUTE comptable des titres détenus	Valeur NETTE comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Provision pour Risques et Charges
<i>En milliers d'euros</i>							
Filiales détenues à + de 50%							
Hopscotch Décideurs	150	45	100,00%	220	220	-	
Heaven	14	1 133	100,00%	3 254	3 254	-	
Hopscotch	2 179	-1 000	100,00%	2 259	2 259	-	
Hopscotch Asia in One	1	NC	100,00%	1	-	-	
Hopscotch Congrès	68	-90	100,00%	2 713	1 439	-	
Human To Human	39	733	100,00%	938	938	-	
Le Public Système Cinéma	264	-560	100,00%	694	-	-	
Le Public Système Ressources	37	-146	100,00%	555	-	-	2 190
Rouge	139	265	100,00%	440	206	-	
Sagarmatha	58	1 558	100,00%	1 601	1 601	-	
Sopexa	153	15 394	66,00%	8 256	8 256	-	
U-Pro/Au Café	115	-438	51,00%	200	-	-	500
Hopscotch Système Africa CASA	27	86	100,00%	27	27	-	
AMC	1 000	-1 268	50,00%	554	554	-	
Operel	75	NC	33,00%	25	-	-	
Job Marker	NC	NC	20,00%	200	200	-	
Filiales détenues à - de 20 %	NC	NC	NC	148	109	-	
TOTAL	4 319	15 713		22 084	19 062	-	2 690

	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Le Public Système Cinéma	-	2 341	(824)	0
Le Public Système Ressources	-	816	(2 080)	0
Sagarmatha	-	16 313	(675)	0
Hopscotch Congrès	-	4 311	(603)	0
Heaven	-	2 324	103	0
Hopscotch	-	29 934	(6 564)	0
U-Pro/Au Café	-	1 161	(377)	0
Rouge	-	353	(96)	0
Hopscotch Décideurs	-	2 107	(16)	0
Human To Human	-	2 433	34	0
Sopexa	-	34 753	(1 079)	0
Autres	-	NC	NC	0

NOTE 19 : EFFECTIF

L'effectif moyen (en ETP) se répartit comme suit au 31 décembre 2020 :

Effectif	Cadres	Non cadres	Total
Permanents	37	21	57
Intermittents	-	-	-
Total	37	21	57

NOTE 20 : REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS

Le montant global des rémunérations brutes et avantages en nature versées aux dirigeants est le suivant :

<i>En milliers d'euros</i>	2020	2019
Membres des organes de direction	949	976
Membres des organes de surveillance	103	120

Au titre de leur contrat de travail, les membres des organes de direction du Groupe bénéficieront d'une indemnité de départ en retraite, en application de la convention collective. L'engagement afférent aux intéressés est inclus dans le montant des engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite et est évalué à 630 milliers d'euros (cf. note 22 - Engagements hors bilan - Engagements de retraite).

NOTE 21 : GESTION DES RISQUES

RISQUE LIE AU CAPITAL

La société gère son capital de façon à s'assurer que les entités du Groupe seront en mesure de poursuivre leur exploitation tout en maximisant le rendement pour les parties prenantes au moyen de l'optimisation du ratio passif/capitaux propres.

La structure du capital se compose de dettes, qui comprend les emprunts, de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, ainsi que des capitaux propres attribuables aux porteurs d'instruments de capitaux propres de l'entité mère, lesquels incluent le capital émis, les réserves et les résultats non distribués.

RISQUE DE TAUX

La politique de gestion du risque de taux d'intérêt a pour but de limiter l'exposition au risque de variation des taux d'intérêts sur son résultat et son cash-flow, ainsi que de maintenir au plus bas le coût global de sa dette. Pour atteindre ces objectifs, la société emprunte à taux fixe et à taux variable, en minimisant le risque par la mise en place d'instruments de couverture.

RISQUE DE CHANGE

Aucun des instruments financiers présentés dans les comptes au 31 décembre 2020 ne comprend de risque de change. Tous ces instruments sont en devise de présentation des comptes soit l'euro.

La société exerce une partie de son activité à l'international ; cette activité est facturée majoritairement en euros et n'est pas susceptible d'être exposée à un risque de change significatif.

RISQUE DE CREDIT

De par son activité, la société n'est pas réellement exposée au risque de crédit sur son exploitation ; en effet, la société fait largement appel à des acomptes auprès de ses clients dans la réalisation de ses opérations.

NOTE 22 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENTS DONNES :

Nantissement sur fonds de commerce

Néant

Nantissement sur titres de participation et caution de garantie

La société Hopscotch Groupe a des nantissements de comptes de titres financiers à hauteur de 28 354 milliers d'euros.

Garantie bancaire à première demande

La société Hopscotch Groupe a accordé dans le cadre de ses activités des garanties bancaires à première demande à hauteur de 1 150 milliers d'euros.

Autres

La société a accordé dans le cadre de ses activités une contre-garantie sur engagement par signature de 500 milliers d'euros.

ENGAGEMENTS ENVERS LES SALARIES

Engagements de retraite

Le montant des engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite est évalué à 1 145 milliers d'euros (1 103 milliers d'euros au 31/12/2019).

Cette évaluation calculée sur une base actuarielle, est déterminée de manière prospective pour tous les salariés. La provision prend en compte les éléments suivants :

- › l'ancienneté ;
- › les conventions collectives en vigueur ;
- › un taux de turnover de 17,5% jusqu'à 55 ans et 0% au-delà ;
- › la table de mortalité (TV 88/90) ;
- › les hypothèses actuarielles suivantes : taux d'actualisation de 0,34%
- › taux de réévaluation salariale de 3% pour les cadres et 2,5% pour les non cadres.
- › Un taux de charges sociales de 50%

La retraite est ouverte aux salariés à l'initiative de la société dès lors que ces derniers ont atteint leur droit maximum ou l'âge de 65 ans. Le Groupe intègre les charges sociales dans le calcul de l'engagement. La prise en compte des nouvelles dispositions de la loi Fillon n'a pas d'impact significatif sur le montant de l'engagement au 31 décembre 2020, compte tenu de la structure de l'effectif.

ENGAGEMENTS DE CREDIT-BAIL MOBILIER ET LOCATION FINANCEMENT

Néant.

LOCATIONS SIMPLES

Les engagements donnés en matière de locations mobilières et immobilières (principalement des baux commerciaux) s'élèvent à :

<i>En milliers d'euros</i>	A moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	+ de 5 ans
Locations mobilières et immobilières	2 262	5 569	-

ENGAGEMENTS REÇUS :

Néant.

NOTE 23 : INTÉGRATION FISCALE

La société Hopscotch Groupe a choisi d'opter pour le régime de l'intégration fiscale pour la détermination de l'impôt sur les sociétés.

Les modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés sont les suivantes :

Chaque société calcule sa charge d'impôt comme si elle était imposée séparément, l'économie éventuelle d'impôt générée du fait de l'intégration étant conservée par la société Hopscotch Groupe.

Le périmètre de l'intégration fiscale comprend les sociétés suivantes :

- › Hopscotch Groupe (tête du Groupe) ;
- › Le Public Système Ressources ;
- › Sagarmatha ;
- › Le Public Système Cinéma ;
- › Hopscotch Congrès ;
- › Hopscotch ;
- › Human to Human ;
- › Heaven ;
- › Heaven Conseil ;
- › Blog Agency ;
- › Wami Concept

IMPOT COMPTABILISE

La ventilation de l'impôt sur les bénéfices entre les éléments courants et exceptionnels se décompose comme suit :

En milliers d'euros	Avant impôt	Impôt correspondant	Résultat net
Résultat courant	686	-405	281
Résultat exceptionnel	-4 205	188	-4 016
Crédits d'impôt		1	1
Impôt de l'exercice lié aux filiales intégrées fiscalement		301	301
Participation des salariés			0
		86	-3 432

NOTE 24 : OPÉRATIONS EFFECTUÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

Les parties liées de la société comprennent les entreprises sur lesquelles la société exerce un contrôle exclusif ou une influence notable, les actionnaires qui exercent un contrôle conjoint sur les coentreprises de la société, les actionnaires minoritaires qui exercent une influence notable sur les filiales de la société, les mandataires sociaux, dirigeants et administrateurs de la société, ainsi que les sociétés dans lesquelles ceux-ci exercent le contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable.

BILAN

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2020	31/12/2019
Dettes fournisseurs	299	937
Clients avoires, à établir		
Clients créditeurs		
Dettes liées à l'intégration fiscale	91	47
Comptes courants passifs		4 726
Clients et comptes rattachés	17 616	15 102
Fournisseurs Avoir à recevoir	-	8
Créances liées à l'intégration fiscale	-	616
Comptes courants actifs	2 359	1 630

COMPTE DE RESULTAT

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2020	31/12/2019
Charges d'exploitation	(522)	(1 124)
Produits d'exploitation	12 964	13 831
Charges d'intérêts	(2)	(7)
Autres produits financiers	1	2
Charges exceptionnelles		
Produits exceptionnels		

NOTE 25 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Le Plan de Sauvegarde de l'Emploi conduisant à la suppression des 10 postes au sein de Hopscotch Groupe est en cours.

La filiale Au Café a cédé sa branche d'activité principale « Beeshake » début mars 2021 et la liquidation à l'amiable de la société a été votée le 9 février 2021.

L'intégralité des salariés de la filiale LPS Ressources est concerné par le Plan de Sauvegarde de l'Emploi et le groupe est en discussion avec des repreneurs pour céder cet actif.

Il n'est pas possible de prévoir ce que sera l'exercice 2021 puisque la France et l'Europe affrontent précisément une troisième vague de propagation du Covid. Toutefois dans le pire des scénarios, le profil d'activité devrait être similaire à celle de 2020 avec le plein bénéfice des économies engagées, et sans les coûts associés qui ont été engagés en 2020.

Ainsi stabilisé, le Groupe, ayant gardé sa capacité de production, pourra profiter pleinement des premiers signes de redémarrage des activités événementielles dès lors que les réunions seront à nouveau possibles.

Le Groupe a reçu en date du 27 avril 2021 l'accord des banques sur la demande d'avenant qui leur avait été adressée par le Groupe sur les emprunts contractés auprès du CIC, dont il est fait mention à la note 31.1.4 de l'annexe « état des comptes consolidés ».

18.4. Politique de distribution des dividendes

Il n'existe pas de politique de distribution ad hoc. En tant que société de prestations de services ne nécessitant pas le maintien de fonds propres excessifs, la politique de Hopscotch Groupe est de distribuer ses résultats auprès de ses actionnaires dès que possible en tenant compte du contexte.

Ce pourquoi, compte tenu de la situation toujours actuelle de pandémie mondiale liée à la COVID 19, le Directoire a décidé cette année de ne pas proposer de dividendes aux actionnaires.

AU TITRE DE L'EXERCICE	REVENUS ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION		REVENUS NON ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION
	DIVIDENDES	AUTRES REVENUS DISTRIBUÉS	
2017	1 066 667 €	–	–
	soit 0,40 € par action		
2018	1 333 334 €	–	–
	soit 0,50 € par action		
2019	0	–	–
	0		

18.5. Procédures judiciaires et d'arbitrage

Au cours des douze derniers mois précédant la date d'établissement du présent document, il n'a pas existé et il n'existe pas de procédure administrative, judiciaire ou d'arbitrage, y compris les procédures en cours ou menaces de procédures dont la société a connaissance, qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe.

18.6. Changements significatifs de la situation financière ou commerciale

Il n'y a pas à ce jour de changement significatif ni de la situation financière, et notamment dettes et trésorerie, ni de la situation commerciale.

18.7. Tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Capital social	2000	2000	2000	2000	2 000	2 000
Nombre d'actions ordinaires existantes	2 666 668	2 666 668	2 666 668	2 666 668	2 666 668	2 666 668
dont actions d'autocontrôle	74 261	59 270	52 604	130 751	210 034	107 308
Opérations et résultat de l'exercice						
Chiffre d'affaires	13 267	15 033	15 010	17 478	15 113	12 346
Résultat avant impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	384	2 195	1 595	2 007	- 588	-172

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Impôts sur les bénéfices	86	511	-268	-310	-818	-452
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	-24	79	3	19	4
Résultat après impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	-3 432	1 933	1 964	482	-638	1 084
Résultat à distribuer de l'exercice	0	0	1 333	1 067	1 067	667
Résultat par action (1)						
Résultat après impôts, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,21	1,01	0,50	0,87	0,09	0,10
Résultat après impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	-1,29	0,72	0,74	0,18	-0,24	0,41
Dividende attribué à chaque action	0	0	0,50	0,40	0,40	0,25
Personnel						
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	57	56	51	52	54	56
Montant de la masse salariale pendant l'exercice	3 254	3 921	3 301	3 956	3 444	3 125
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales)	1 543	1 777	1 709	1 627	1 677	1 408

* Hors contrat de liquidité

(1) En euros

19.1. Capital social**19.1.1. Informations sur le capital social**

Le capital social de la société est, à ce jour, de 2.000.001 euros, divisé en 2.666.668 actions de 0,75 euro de nominal chacune, entièrement libérées

Au 31 décembre 2020, le nombre d'actions composant le capital était donc de 2.666.668 représentant 4 364 029 droits de vote théoriques et 4 289 768 droits de vote réels. Au 31 mars 2021, le nombre d'actions composant le capital était de 2.666.668 représentant 3 810 185 droits de vote théoriques et 3 768 655 droits de vote réels. L'écart entre le nombre d'actions et de droits de vote s'explique par l'existence d'un droit de vote double. Par ailleurs, la différence entre le nombre total de droits de vote réels et le nombre total de droits de vote théorique résulte de l'existence d'actions auto-détenues.

Il n'existe pas d'actions non représentatives du capital, ni de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions ouvrant droit au même dividende, qui peuvent être nominatives ou au porteur.

Elles sont inscrites en compte et cessibles dans les conditions prévues par la loi.

DROIT DE VOTE DOUBLE (ART. 12 - 3 DES STATUTS)

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux (2) ans au moins au nom du même actionnaire.

Il est précisé que l'Assemblée générale du 22 mai 2014 a mis en harmonie les statuts avec la loi n° 2014-384 du 29 mars 2014 visant à reconquérir l'économie réelle en supprimant la possibilité de réserver le droit de vote double aux actionnaires de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne.

En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double pourra être conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Les actions nominatives bénéficiant d'un droit de vote double converties au porteur ou transférées en propriété perdent le droit de vote double sauf dans les cas prévus par la loi.

NANTISSEMENT

Il n'existe pas de nantissement sur le capital.

Le montant du capital social n'a pas été modifié au cours des trois derniers exercices, la dernière modification remontant à 2014.

Tableau synthétique des délégations et autorisations accordées au directoire en matière d'augmentation de capital en cours de validité au 31 décembre 2020

Nature	Montant autorisé	Durée / Date de l'AGE	Utilisation au cours des exercices précédents	Utilisation au cours de l'exercice 2020	Montant résiduel au 31 /12/ 2020
Délégation de compétence donnée au Directoire aux fins d'émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance et /ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires avec maintien droit préférentiel de souscription	1.000.000 € (montant nominal maximum des actions)	26 mois, à compter du 28 mai 2019	N/A	Néant	1.000.000 € (actions)
Délégation de compétence donnée au Directoire aux fins d'émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance et /ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public	1.000.000 € ¹ (montant nominal maximum des actions)	26 mois, à compter du 28 mai 2019	N/A	Néant	1.000.000 € (actions) 1
Délégation de compétence donnée au Directoire aux fins d'émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance et /ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé	1.000.000 € ¹ (et 20% du capital par an) (montant nominal maximum des actions)	26 mois, à compter du 28 mai 2019	N/A	Néant	1.000.000 € (actions) 1
Délégation de compétence donnée au Directoire à l'effet de procéder à l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	10% du capital social au jour de l'Assemblée	26 mois, à compter du 28 mai 2019	N/A	Néant	10 % du capital social
Délégation de compétence donnée au Directoire à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes	1.500.000 €	26 mois, à compter du 28 mai 2019	N/A	Néant	1.500.000 €
Autorisation donnée au Directoire en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux	10% du capital social au jour de la première attribution	38 mois, à compter du 28 mai 2020	Néant	Néant	10% du capital social au jour de la première attribution
Autorisation donnée au Directoire en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux	10% du capital social au jour de l'Assemblée	38 mois, à compter du 28 mai 2019	N/A	(2)	8,77%
Délégation de compétence donnée au Directoire pour augmenter le capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail	5% du capital social au jour de la décision d'émission	26 mois, à compter du 28 mai 2020	NA	Néant	5% du capital social au jour de la décision d'émission
Délégation conférée au Directoire en vue d'émettre des bons de souscription d'actions (BSA), des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) et/ou des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes	200.000€	18 mois à compter du 28 mai 2020	NA	Néant	200.000€

1 Plafond commun.

2 Cette autorisation a été utilisée par le Directoire du 4 décembre 2019 (9 000 AGA), puis par le Directoire du 15 janvier 2020 (15 000 AGA), du 7 février 2020 (3 000 AGA) et du 23 septembre 2020 (5 750 AGA), soit un solde de 32 750 AGA, représentant 1,23% du nombre d'actions composant le capital au jour de l'Assemblée générale. Le plafond résiduel s'élève donc à 233 916 actions, soit 8,77% du capital au jour d'établissement du présent document (sur la base de 2 666 668 actions composant le capital à ce jour).

Nature	Montant autorisé	Durée / Date de l'AGE	Utilisation au cours des exercices précédents	Utilisation au cours de l'exercice 2020	Montant résiduel au 31 /12/ 2020
remboursables (BSAAR) avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes					
Délégation donnée au Directoire aux fins d'émettre des bons de souscription d'actions à attribuer gratuitement aux actionnaires en cas d'offre publique	2.000.000€	18 mois à compter du 28 mai 2020	NA	Néant	2.000.000€

ACTIONS DETENUES PAR HOPSCOTCH GROUPE OU PAR SES FILIALES

L'émetteur est la seule entité du Groupe Hopscotch Groupe à détenir ses propres actions.

À titre préalable, il est rappelé que l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2020, aux termes de sa treizième résolution, a autorisé le Directoire à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Dans le cadre de ce programme le prix maximum d'achat par action a été fixé à 40 €, le montant maximal de programme ressortant ainsi à 10.666.640 €.

NOMBRE D'ACTIONNAIRES PROPRES ACHETÉES ET VENDUES PAR LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE 2020

Conformément aux dispositions de l'article L.225-211 al.2 du Code de commerce, il vous est ci-après indiqué le nombre d'actions achetées et vendues au cours de l'exercice en application de l'article L.22-10-62 du Code de commerce ; les cours moyens des achats et des ventes ; le montant des frais de négociation ; le nombre des actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice et leur valeur évaluée au cours d'achat, ainsi que leur valeur nominale ; pour chacune des finalités, le nombre des actions utilisées, les éventuelles réallocations dont elles ont fait l'objet et la fraction du capital qu'elles représentent. :

Mouvement	Nombre d'actions	Cours moyen d'opération	Motif	Fraction de capital correspondant
Achat	110 949	5,75 €	Contrat de liquidité	4,2%
Vente	112 700	5,84 €	Contrat de liquidité	4,2%
Opérations hors contrat de liquidité	18 340	8,81 €	Contrat de rachat	-

MONTANT TOTAL DES FRAIS DE NEGOCIATION :

Néant.

Nombre des actions inscrites au nom de la société à la clôture :

68 610 actions affectées à l'objectif de croissance externe et l'actionnariat salarié (2,57% du capital)

5 651 actions au titre du contrat de liquidité (0,21% du capital)

Soit 74 261 actions détenues par la société (2,78 % du capital).

Valeur du portefeuille :

Valeur comptable du portefeuille : 518 837,35 € au 31 décembre 2020

Valeur de marché du portefeuille : 561 413,16 € au 31 décembre 2020

Valeur nominale totale : 55 695,75 €

Enfin il sera proposé lors de la prochaine Assemblée Générale dans les termes indiqués au paragraphe ci-dessous le vote d'un nouveau programme de rachat d'actions.

NOMBRE DE TITRES ET PART DU CAPITAL DETENU PAR LA SOCIETE ET REPARTITION PAR OBJECTIFS DES TITRES AUTO-DETENUS

Au 31 décembre 2020, la société détient 74 261 de ses propres actions soit 2,78% de son capital. Les actions actuellement auto-détenues par la société sont affectées aux objectifs suivants :

Finalité poursuivie	Nombre d'actions détenues	% du capital	Prix des actions détenues	Volume des actions utilisées pour cette finalité en 2020	Réaffectations à d'autres finalités que celles initialement prévues en 2020
Objectif a)	26 635	1,00%	8,21 €	-	-
Objectif b)	41 975	1,57%	7,15 €	9 000	
Objectif c)	-				
Objectif d)	-				
Objectif e)	5 651	0,21%	7,56€		

Objectif a) : conservation et remise ultérieure de titres en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe

Objectif b) : attribution aux salariés ou mandataires sociaux de la société ou du Groupe, notamment pour la remise d'options d'achat ou l'attribution d'actions gratuites

Objectif c) : remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière

Objectif d) : annulation, par voie de réduction du capital

Objectif e) : animation du marché ou de la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la réglementation.

NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT SOUMIS AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 27 MAI 2021 ET AUTORISATION DE REDUIRE LE CAPITAL PAR VOIE D'ANNULATION DES ACTIONS AUTO DETENUES

Il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale, aux termes de la seizième résolution, de conférer au Directoire, pour une période de dix-huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 28 mai 2020 dans sa treizième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue :

- › d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action HOPSCOTCH GROUPE par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,
- › de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- › d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- › d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- › de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 28 mai 2020 dans sa dix-septième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourraient être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire apprécierait.

La société se réserverait le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 40 euros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 10 666 640 euros.

Le Directoire disposerait donc des pouvoirs nécessaires pour faire le nécessaire en pareille matière.

19.2. Acte constitutif et statuts

19.2.1. Objet social

L'article 3 des statuts définissant l'objet social est formulé comme suit :

La société a pour objet :

- › d'acquérir, détenir, gérer et, éventuellement, céder des participations, directes ou indirectes, dans toutes entités juridiques et notamment dans toute société ayant pour activité l'organisation d'évènements, de relations publiques, d'opérations promotionnelles et marketing d'élaboration de tout support et notamment de films, de formation et plus généralement d'opérations de communication off et online,
- › le cas échéant, d'exercer directement ces activités,
- › d'animer le groupe qu'elle contrôle notamment dans les domaines juridique, comptable, financier, marketing, communication, social, administratif.
- › et plus généralement, de faire toutes opérations, quelle qu'en soit la nature, susceptibles de participer à l'objet social.

19.2.2. Directoire et Conseil de surveillance

LIMITATIONS DES POUVOIRS DU DIRECTOIRE

Extrait de l'article 13 des statuts- Directoire

[...]

Le Directoire est investi à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

Toutefois, à titre de mesure strictement interne inopposable aux tiers, les prêts, les emprunts, les achats, échanges et ventes d'établissements commerciaux, les achats d'immeubles, la constitution de sociétés et tous apports à des sociétés constituées ou à constituer, ainsi que toute prise d'intérêt dans ces sociétés doivent, préalablement à leur conclusion, être autorisées par le Conseil de Surveillance.

NOMINATION ET REMPLACEMENT DES MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Extrait de l'article 13 des statuts- Directoire

Un Directoire administre et dirige la société sous le contrôle d'un Conseil de Surveillance. Le nombre de ses membres est fixé par le Conseil de Surveillance sans pouvoir excéder le chiffre de sept. Si un siège est vacant, le Conseil de Surveillance doit dans les deux mois modifier le nombre de sièges qu'il avait antérieurement fixé ou pourvoir à la vacance.

Les membres du Directoire, personnes physiques, peuvent être choisis en dehors des actionnaires.

Nommés par le Conseil de Surveillance, ils peuvent être révoqués par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ainsi que par le Conseil de Surveillance.

Les membres du Directoire sont nommés pour une durée de six ans.

Tout membre du Directoire est réputé démissionnaire d'office lorsqu'il atteint l'âge de 75 ans.

Le Conseil de Surveillance confère à l'un des membres du Directoire la qualité de Président, mais le Directoire assume en permanence la direction générale de la société.

Extrait de l'article 14 des statuts- Conseil de Surveillance

Un Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le Directoire. Il est composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, en cas de fusion, ce nombre de dix-huit peut être dépassé dans les conditions et limites fixées par la loi.

Dans le cas où le capital détenu par les salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise représente plus de 3% du capital social, un membre du Conseil de Surveillance est nommé dans les conditions fixées par la loi et la réglementation parmi les salariés actionnaires ou parmi les salariés membres du Conseil de Surveillance du fonds commun de placement d'entreprise détenant les actions. Ce membre du Conseil de Surveillance n'est pas pris en compte pour la détermination du nombre minimal et du nombre maximal de membres du Conseil de Surveillance.

Les membres du Conseil sont nommés pour six années par l'assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. Par exception et afin de permettre exclusivement la mise en œuvre ou le maintien de l'échelonnement des mandats, l'assemblée générale ordinaire pourra nommer un ou plusieurs membres du Conseil de surveillance pour une durée de cinq, quatre ou trois années.

Le nombre des membres du Conseil de Surveillance ayant atteint l'âge de 75 ans ne peut dépasser le tiers des membres du conseil. Si cette limite est atteinte, le membre le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

Le conseil élit parmi ses membres un Président et un Vice-président qui sont chargés de convoquer le conseil et d'en diriger les débats et qui exercent leurs fonctions pendant la durée du mandat du Conseil de Surveillance. Le Président et le Vice-président sont des personnes physiques.

19.2.3. Mode de convocation des AGO annuelles et des AGE

Selon l'article 15 des statuts :

Les assemblées générales ordinaires, les assemblées générales extraordinaires et les assemblées spéciales ont les compétences que leur attribue respectivement la loi.

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions légales et réglementaires.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales, de s'y faire représenter ou de voter par correspondance, quel que soit le nombre de ses titres de capital, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits à son nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité .

Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les mêmes conditions.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et conformes à la réglementation en vigueur, lorsque le Directoire décide l'utilisation de tels moyens de participation, antérieurement à la convocation de l'assemblée générale.

Les votes s'expriment soit à main levée soit par tous moyens techniques appropriés décidés par le Directoire.

19.2.4. Disposition qui peut retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Néant

19.2.5. Dispositions statutaires fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée quand les conditions sont plus strictes que la loi

Le paragraphe 3 de l'article 9 des statuts intitulé « Actions » prévoit l'existence de seuils statutaires, devant être déclarés selon les modalités suivantes ;

« Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions ou de droits de vote représentant plus de l'un des seuils fixés par la loi doit respecter les obligations d'information prévues par celle-ci dans le délai imparti.

La même information est également donnée lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils légaux.

En outre, toute personne physique ou morale qui, seule ou de concert, vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, une fraction égale ou supérieure à 2% du capital ou des droits de vote ou un multiple de cette fraction, est tenue d'informer la société dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, du nombre d'actions, de valeurs mobilières donnant accès au capital et des droits de vote qui y sont attachés, qu'elle détient. Pour l'application de cette obligation statutaire, les seuils de participation sont déterminés dans les mêmes conditions que les seuils de participation légaux.

En cas de non-respect de l'obligation statutaire, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5% au moins du capital social. »

20 # INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS & DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

Il n'existe pas de rapport autre que ceux émis dans le cadre normal et légal du Groupe par les Commissaires aux comptes et par les organes de direction.

21 # DOCUMENTS DISPONIBLES

Hopscotch Groupe est à la disposition de ses actionnaires pour répondre à leurs questions ou adresser les documents qui leur sont destinés.

Les actionnaires peuvent prendre contact auprès de

Monsieur Pierre-Franck Moley

Membre du directoire et Directeur Général.

Par téléphone : +33 1 41 34 20 00

Par mail : pfmoley@hopscotchgroupe.com

Par courrier : 23-25, rue Notre-Dame-Des-Victoires 75002 Paris

La dernière version à jour des statuts, les communiqués de presse et rapports ainsi que le calendrier prévisionnel des publications périodiques sont disponibles sur le site de la société : www.hopscotchgroupe.com

Les informations légales concernant le Groupe sont également disponibles sur le site de l'AMF.

22 # AUTRES INFORMATIONS

En milliers d'euros	2020	2019	2018	2017
Chiffre d'affaires	121 941	197 920	145 629	149 034
Marge Brute*	55 169	70 314	54 798	54 277
Rés. Opérationnel Courant	-2 306	3 408	3 310	2 835
Résultat Net Part du Groupe	-8 686	1 562	2 918	2 641
BNPA (€ / action)	-3,19	1,50	1,13	1,08
Capitaux Propres	16 003	25 048	18 359	16 710
Trésorerie	38 157	20 968	7 038	9 051
Effectif moyen	644	615	520	528

22.1. Informations prévues au titre des délais de paiement (exercice 2020)

	Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombres de factures concernées	53					17	19					91
Montant total des factures concernées HT	-389K€	0K€	0K€	-2K€	-21K€	-23K€	7 453K€	469K€	4 306K€	0K€	1 893K€	6 668K€
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	-6,55%	0,00%	0,00%	-0,03%	-0,36%	-0,39%						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice							56,18%	3,54%	32,46%	0,00%	14,27%	50,26%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												21
Montant total des factures exclues												390K€
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : La plupart des dettes de la société sont liées à des refacturations de prestations intra-groupe et sont payées trimestriellement. - Délais légaux						- Délais contractuels : La plupart des créances de la société sont liées à des refacturations de prestations intra-groupe payées trimestriellement. Pour le reste, payable à 30 ou 45 jours fin de mois selon les clients. - Délais légaux					

22.2. Dépenses non déductibles et dépenses somptuaires

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charges 74 905,75 euros de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même code, et l'impôt correspondant.

23 # TABLES DE CONCORDANCE

Table de correspondance entre le rapport de gestion et le document d'enregistrement universel

Rubriques	RFA	URD
1. L'attestation du responsable	RFA	1.2
2. Comptes sociaux	RFA	18.3.4
3. Comptes consolidés	RFA	18.3.2
4. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	RFA	18.3.3
5. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	RFA	18.3.1
6. Rapport de gestion :		Cf. table de concordance du rapport de gestion
6.1 Informations relatives à l'activité de la société et du groupe		
Situation de la société et du groupe durant l'exercice écoulé, évolution prévisible et événements importants survenus depuis la clôture L.232-1 II + V ; L. 233-26 Code de commerce		6 et 9 Note 36 Cptes consolidés
Activité et résultats de la société et du groupe par branche d'activité L.233-6 Code de commerce		5.2.2
Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière (notamment de la situation d'endettement) de la société et du groupe L.225-100-1 Code de commerce	RFA	5.2
Indicateurs clefs de performance de nature financière de la société et du groupe L.225-100-1 Code de commerce	RFA	7
Indicateurs clefs de performance de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la société et du groupe, notamment les informations relatives aux questions d'environnement et de personnel L. 225-100-1 Code de commerce	RFA	Annexe 3 / page 188
Principaux risques et incertitudes de la société et du groupe L.225-100-1 Code de commerce	RFA	3
Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière de la société et du groupe L.225-100-1 Code de commerce		3.7
Objectif et politique de couverture des transactions pour lesquelles il est fait usage de la comptabilité de couverture de la société et du groupe	RFA	N/A
Exposition aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie de la société et du groupe Utilisation d'instruments financiers de la société et du groupe L.225-100-1 Code de commerce	RFA	11
Risques financiers liés aux effets du changement climatique et présentation des mesures prises pour les réduire (stratégie bas carbone) de la société et du groupe L.225-100-1 Code de commerce		Annexe 3 / page 188
Activité en matière de recherche et développement de la société et du groupe L.232-1 II + V ; L.233-26 Code de commerce		5.7
Succursales L.232-1 II + V Code de commerce		N/A
6.2 Informations juridiques, financières et fiscales de la société		
Répartition et évolution de l'actionariat L.233-13 Code de commerce		16

Rubriques	RFA	URD
Nom des sociétés contrôlées et la part du capital de la société qu'elles détiennent L.233-13 Code de commerce		N/A
Prises de participation significatives de l'exercice dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire français L.233-6 Code de commerce		5.3 et comptes consolidés note 19
Participations croisées R.233-19 Code de commerce		N/A
État de la participation des salariés au capital social L225-102 Code de commerce		15.2
Acquisition et cession par la société de ses propres actions (rachat d'actions) L.225-211 Code de commerce	RFA	19.1.1
Ajustements des titres donnant accès au capital en cas d'opérations financières R.228-91 Code de commerce		N/A
Ajustements des titres donnant accès au capital et les stock-options en cas de rachats d'actions R.228-90 et R. 225-138 Code de commerce		N/A
Dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents 243 bis CGI		18.4
Dépenses et charges non déductibles fiscalement 223 quater CGI		22.2
Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anti-concurrentielles L464-2 I al 5 Code de commerce		N/A
Délais de paiement et décomposition du solde des dettes fournisseurs et clients L.441-6-1 ; D.441-4 ; A 441-2 Code de commerce		22.1
Montant des prêts interentreprises L511-6 3 bis Comofi		N/A
Informations relatives à l'exploitation d'une installation SEVESO (art. L. 515-8 C. de l'environnement) L225-102-2 Code de commerce		N/A
6.3 Informations portant sur les mandataires sociaux		
État récapitulatif des opérations sur titres des personnes exerçant des responsabilités dirigeantes et des personnes étroitement liées. L621-18-2 Comofi ; 223-26 RG AMF		Néant
6.4 Informations RSE		
Déclaration de performance extra-financière L225-102-1 ; R225-105 ; R225-105-1 Code de commerce		Annexe 3 / page 188
Documents joints au rapport de gestion		
Rapport sur les paiements aux gouvernements L225-102-3 Code de commerce		N/A
Tableau des résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices R. 225-102 Code de commerce		18.7
Rapport sur le gouvernement d'entreprise L.22-10-8 à L.22-10-11 ; L225-68 ; Code de commerce		cf. table de concordance ci-dessous

Table de concordance du rapport sur le gouvernement d'entreprise

Rubriques	Paragraphes
Informations relatives aux rémunérations	
Politique de rémunération des mandataires sociaux en raison du mandat	13.1
Informations mentionnées au I de l'article L22-10-9 du Code e-commerce concernant notamment la rémunération totale et avantages de toute nature versés au cours l'exercice ou attribués au titre de l'exercice à chaque mandataire social (et ratio d'équité).	13.2
Choix du conseil relatif aux modalités de conservation par les mandataires des actions attribuées gratuitement et/ou des actions issues d'exercice de stock-options	13.2
Informations relatives à la composition, au fonctionnement et aux pouvoirs du conseil	
Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice	12.1
Conventions conclues entre un mandataire social ou un actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote et une société contrôlée au sens de L233-3 C.com (hors conventions courantes)	Néant
Procédure mise en place en matière d'évaluation des conventions courantes conclues à des conditions normales	17
Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires en matière d'augmentations de capital	19.1.1
Choix fait de l'une des deux modalités d'exercice de la direction générale à l'occasion du premier rapport ou en cas de modification	N/A
Composition, conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil	12.1 et 14.6
Limitations des pouvoirs de la direction générale	19.2.2
Référence à un code de gouvernement d'entreprise ou, à défaut, justification et indication des règles retenues en complément des exigences légales	14.4
Modalités particulières de participation des actionnaires à l'assemblée générale ou dispositions des statuts prévoyant ces modalités.	19.2.3
Informations relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	
Structure du capital de la société	16.1
Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11	19.2.5
Participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12	16.1
Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et description de ceux-ci	16.2
Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier	N/A
Accords entre actionnaires dont la société a connaissance pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote	Néant
Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du directoire ainsi qu'à la modification des statuts de la société	19.2.2
Pouvoirs du directoire en particulier en ce qui concerne l'émission ou le rachat d'actions	19.1.1
Accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société (sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts)	Néant
Accords prévoyant des indemnités pour les membres du directoire ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange	13.1 (N/A)
Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et les comptes de l'exercice	Annexe 5 / page 239



HOPSCOTCH GROUPE

ANNEXES

ANNEXE 1 - HOPSCOTCH GROUPE - DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

HOPSCOTCH GROUPE

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 2 000 001 €

Siège social : 23-25, rue Notre-Dame-Des-Victoires 75002 Paris
602 063 323 R.C.S. Paris

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article 5 du règlement européen 596-2014, de l'article 2 du règlement délégué 2016-1052 et de l'article 241-2 du règlement général de l'AMF, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société. Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 27 mai 2021 et présente les caractéristiques suivantes :

2) Nouveau programme de rachat d'actions

Autorisation du programme : Assemblée Générale du 27 mai 2021

Titres concernés : actions ordinaires

Part maximale du capital dont le rachat est autorisé : 10% du capital (soit 266 666 actions à ce jour), étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.

Prix maximum d'achat : 40 euros par action

Montant maximal du programme : 10 666 640 euros

Modalités des rachats :

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire appréciera, y compris en période d'offre publique.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Objectifs

- › Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action HOPSCOTCH GROUPE par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,

- › Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- › Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- › Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- › Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par l'Assemblée Générale des actionnaires du 27 mai 2021 dans sa dix-septième résolution à caractère extraordinaire.

Durée de programme : 18 mois à compter de l'Assemblée Générale du 27 mai 2021 soit jusqu'au 26 novembre 2022.

ANNEXE 2 - RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-86 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article L. 225-86 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article 225-88 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Convention de prestation d'hébergement avec la filiale SOPEXA

Personne concernée :

Pierre-Franck MOLEY, Directeur Général Membre du Directoire d'HOPSCOTCH GROUPE et Président du Directoire de SOPEXA

Filiale concernée :

SOPEXA

Nature et objet :

Mise à disposition par la société HOPSCOTCH GROUPE d'une partie de ses locaux dont elle est locataire à sa filiale SOPEXA, incluant les taxes, les charges locatives et d'accueil.

Modalités :

Le montant de cette mise à disposition est fixé en fonction des prestations et coûts selon les mètres carrés, comme suit :

- › Loyer + charges locatives du bailleur : 756€ / m² HT
- › Fiscalité : 59€/m² HT
- › Frais généraux liés au bureau : 137€/m² HT

Soit un total de 459 864 euros HT par an. Une réduction de prix est accordée sous forme d'une franchise de 5 mois à compter de l'entrée en vigueur de la convention soit jusqu'au 31 décembre 2020.

- › Motifs justifiant de son intérêt pour la société : Cette mise à disposition va permettre de regrouper les équipes sur un même site favorisant les rapprochements et les créations de synergies.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**Conventions approuvées au cours de l'exercice écoulé**

Nous avons par ailleurs été informés de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale du 28 mai 2020, sur rapport spécial des commissaires aux comptes du 7 mai 2020.

Conventions de trésorerie et de refacturation avec la filiale Au Café**Personnes concernées :**

Messieurs Frédéric Bedin, Pierre-Franck Moley et Benoît Desveaux, respectivement Président du Directoire et directeurs généraux et membres du Directoire de votre société, qui est Présidente de la société Au Café.

Filiale concernée :

Au Café.

Nature et objet :

La convention de refacturation porte sur la refacturation à la filiale Au Café des frais de fonctionnement administratif et du coût lié à la mise à disposition des équipements et infrastructure d'HOPSCOTCH GROUPE.

La convention de trésorerie porte sur les modalités des avances en compte courant entre les sociétés du groupe.

Modalités :

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le montant des refacturations internes s'élève à 91 570 H.T.

Convention de refacturation du coût du Président du Directoire de la société SOPEXA à votre société

Personne concernée :

Monsieur Pierre-Franck Moley, directeur général et membre du Directoire de votre société et Président du Directoire de la société SOPEXA.

Filiale concernée :

SOPEXA.

Nature et objet :

Prise en charge par la société SOPEXA de l'équivalent de la moitié du montant global tout compris (fixe, variable, frais, avantage nature, ...) versé par HOPSCOTCH GROUPE à Monsieur Pierre-Franck Moley au prorata temporis de son mandat chez SOPEXA sur l'année civile de référence, et dans la limite d'un plafond annuel de € 220.000 (charges sociales employeur incluses).

Modalités :

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le produit comptabilisé par votre société au titre de cette convention s'élève à 220 000€.

Paris La Défense, le 28 avril 2021

Paris, le 28 avril 2021

KPMG Audit

Cabinet Foucault

Département de KPMG S.A.

Eric Lefebvre

Olivier Dausque

Associé

Associé

H O P
S C O
T C H

GLOBAL PR GROUP

ANNEXE 3 -
RAPPORT DE RESPONSABILITE SOCIETALE
DE L'ENTREPRISE

S O M M A I R E

ÉDITO	184
24 # LE MODÈLE D’AFFAIRES, RISQUES & OPPORTUNITÉS, STRATÉGIE	188
24.1. Le modèle d’affaires	188
24.2. Les risques et les opportunités	190
24.3. Une stratégie qui intègre la RSE	191
24.3.1. 5 piliers stratégiques du Groupe qui intègrent les valeurs de la RSE	191
5 piliers stratégiques du Groupe qui intègrent les valeurs de la RSE	191
24.4. Hopscotch GROUPE et les objectifs de développement durable	192
24.5. Les certifications et les labels	193
24.5.1. Global Compact	193
24.5.2. Ecovadis	194
24.5.3. Lucie	194
24.5.4. Great Place to Work	194
24.5.5. Certification ISO 20121 – Système de Management Responsable	194
25 # CRÉER LES LIENS ENTRE LES HOMMES	194
25.1. Accompagner nos collaborateurs avec de nouveaux outils internes	195
25.2. Identifier les talents et accompagner les parcours	196
25.3. Développer les compétences des collaborateurs (formation)	198
25.4. Promouvoir la diversité comme une richesse	201
25.5. Assurer la sécurité de tous les collaborateurs – La situation exceptionnelle de la COVID	203
25.6. Dialogue interne et bien-être des équipes en temps de COVID	204
25.7. Se renouveler grâce à l’intelligence collective : le HACKATON HOP.E	209
26 # RELIER LA PLANÈTE ET LES GÉNÉRATIONS FUTURES	210
26.1. Eco-concevoir les événements et les campagnes	210
26.1.1. Gestion des déchets	211
26.1.2. Les autres enjeux principaux :	212
26.1.3. Norme ISO 20121	214
26.1.4. Exemple concret : Eco-conception de l’événement EWAYS	214
26.2. Impact carbone & expert agréé GCI	215
26.3. Sensibiliser et former les parties-prenantes aux enjeux environnementaux	216
26.3.1. Sensibilisation des équipes à l’éco-conception de leurs événements	216
26.3.2. Sensibilisation de nos clients et prestataires	217
26.3.3. FOCUS / les 12 Green-Flexs Sagarmatha	218
26.4. Maîtriser l’impact de notre siège	219
27 # CONNECTER TOUTES LES COMMUNAUTÉS	220
27.1. Animer un dialogue au sein de la filière	220

27.2. Accompagner la Société, nos clients et nos prestataires dans leur transition ..	222
27.2.1. Innover et créer des offres dédiées aux besoins de nos clients	222
27.2.2. Accompagner les nouveaux usages numériques et la protection de la réputation	223
27.2.3. Structurer des grands projets sociétaux	224
27.3. Accompagner les partenaires et les fournisseurs dans leur démarche de progrès (achats responsables)	225
27.4. Rendre les actions de communication accessibles à tous les publics.....	226
27.5. Soutenir des causes et des actions solidaires	227
27.6. Focus Innovation - All Wr !te.....	229
28 # ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX	230
28.1. Éthique et lutte contre la corruption au sein du Groupe Hopscotch.....	230
28.2. Le respect des droits de l'homme	230
28.3. La lutte contre l'évasion fiscale	231
28.4. Le respect du bien-être animal.....	231
28.5. La sécurité des données personnelles.....	231
29 # MÉTHODOLOGIE	231
29.1. Avant-propos.....	231
29.2. Définition du périmètre	232
29.3. Organisation du reporting	232
29.3.1. Période et fréquence	232
29.3.2. Planning	232
29.4. Contrôles internes et externes.....	233
29.5. Définition des indicateurs	233
29.6. Précisions concernant la définition du Modèle d'affaires et du tableau des risques et opportunités	234

É D I T O

INTERVIEW DE BENOIT DESVEAUX

Directeur général de HOPSCOTCH Groupe

Comment le Groupe Hopscotch intègre les enjeux du Développement Durable ?

Notre démarche de progrès a été lancée dès 2003. En 2010, nous avons formalisé notre politique RSE autour de sept enjeux et en 2019, nous avons intégré nos engagements sociétaux et environnementaux dans la stratégie du groupe à travers 5 piliers stratégiques. Le déploiement de cette politique s'effectue sous la forme d'un plan d'actions pilotées par des équipes dédiées. Nous avons défini des indicateurs clés qui nous permettent d'évaluer notre performance RSE. Chaque année nous sommes audités par KPMG et nous sommes fiers d'avoir obtenu la note 69/100 pour notre performance extra financière selon le barème Ecovadis.

Votre politique d'intégration des enjeux du développement durable a-t-elle été remise en cause lors de cette année de crise ?

L'année 2020 a été particulièrement difficile pour les métiers de l'événement. En revanche, les relations publics, la communication digitale et l'International se sont bien maintenus. Avec nos offres diversifiées, nous avons démontré notre capacité de résilience et nous avons dû adapter notre politique RSE en priorisant le volet social et sanitaire. Malgré les aides mises à notre disposition par le gouvernement pour compenser la perte d'activité sur les métiers de l'événement, le manque de visibilité nous a obligés à prendre la décision très difficile de lancer un Plan de Sauvegarde de l'Emploi (« PSE »). Toutes les dispositions à notre portée ont été prises pour accompagner le mieux possible une centaine de collaborateurs de ce plan.

En parallèle, nous avons réinventé notre organisation du travail pour assurer la continuité des missions tout en assurant la sécurité et le bien-être de nos collaborateurs. Nous avons profité des quelques événements que nous avons pu organiser en 2020 pour inventer co-définir avec Socotec des procédures permettant d'assurer la sécurité sanitaire de nos événements. Les résultats furent positifs puisqu'aucun de nos événements, y compris des gros événements publics comme la REF 2020 (ex : Universités d'Été du Medef) ou le 46ème Festival du Film Américain de Deauville ne se sont transformés en cluster. Dans le prolongement de cette initiative nous avons lancé avec Socotec la solution Meeting Ready pour garantir une sécurité sanitaire optimale. MEETING READY, c'est la sécurité des protocoles sanitaires stricts, et le suivi des mesures de prévention contre la Covid-19 (QHSE, hotline santé, évaluation en continu).

Avez-vous arrêté les autres chantiers de votre démarche ?

La crise a été une opportunité pour accélérer les transformations de notre Groupe. Nous avons développé de nouvelles offres autour de la digitalisation des événements avec pour objectif d'inventer des solutions afin de maintenir le lien entre le management des

entreprises et leurs équipes à distance et plus globalement avec l'ensemble de leurs publics.

Preuve de la continuité de notre démarche RSE, nos agences événementielles (Hopscotch Event et Sagarmatha) ont passé avec succès l'audit de BSI et ont été certifiées ISO 20121. Ce challenge a été possible car nous nous sommes appuyés sur les équipes pilotes du groupe travaillant selon cette norme depuis 2011.

Quelle sera la prochaine étape de votre démarche de progrès ?

Depuis 3 ans, nous sommes engagés dans une démarche de formalisation de notre mission. Celle-ci s'axe autour du développement de relations puissantes et durables entre l'entreprise et l'ensemble de ses publics : ce que l'on appelle le capital relationnel. Ce capital relationnel est l'un des ressorts majeurs de la vitalité de l'entreprise et de son aptitude à créer de la valeur.

On le voit particulièrement aujourd'hui, avec la crise de la COVID : les entreprises qui ont su pivoter et s'adapter sont celles qui ont trouvé des ressources auprès de leurs parties-prenantes. Le cadre de la transformation environnementale et sociale, qui est celui dans lequel se positionnent toutes les entreprises actuellement, demande une évolution à l'unisson de tout leur écosystème : on s'aperçoit que le meilleur atout pour la réussite de cette transformation est un capital relationnel préalable solide.

C'est ce troisième capital, avec le capital matériel et le capital immatériel, que nous cherchons aujourd'hui à faire connaître et à évaluer. Il confirme notre vision initiale de vouloir rassembler au sein d'une même agence tous les métiers et expertises permettant d'accompagner les organisations dans la gestion de leurs relations avec l'ensemble de leurs publics.

Pouvez-vous nous donner des précisions sur la méthode utilisée pour définir votre raison d'être ?

Depuis le début, nous avons réfléchi à notre raison d'être avec l'ambition d'inscrire notre démarche dans une réflexion plus globale au service de notre vision. Pour identifier et nourrir cette vision, nous avons opté pour une méthodologie collaborative afin d'assurer l'appropriation de l'ensemble des collaborateurs du groupe.

Les travaux ont commencé avec notre board constitué d'une cinquantaine de managers. Ensuite, la meilleure façon de susciter l'engagement autour de cette mission était de demander à nos collaborateurs ce qu'ils en pensaient et comment ils vivaient dans l'exercice de leur pratique au quotidien ce capital relationnel : comment ils le développaient auprès de leurs clients, comment ils l'inscrivaient dans la mutation digitale, ce qu'ils souhaitaient faire pour le développer... Le projet ALL WRITE est né de cette volonté de partage auprès de tous, s'est présenté sous la forme de débats ouverts puis a évolué pendant la COVID sous celle d'un livre collaboratif sur la relation à l'ère COVID et post-COVID. Aujourd'hui, nous sommes dans l'étape finale de notre démarche et nous espérons présenter ce livre à la rentrée.

INTERVIEW DE PIERRE-FRANCK MOLEY

Directeur général de HOPSCOTCH Groupe et membre du Directoire en charge des ressources humaines, du juridique et des finances.

Quel est l'impact de l'engagement RSE sur la dynamique économique de notre entreprise ?

Cette année a démontré la nécessité pour les entreprises d'intégrer la RSE au cœur de leurs métiers, afin de survivre. Toutes les entreprises, qu'elles soient de conseil, agricoles ou industrielles, doivent aujourd'hui légitimer leurs activités en démontrant l'importance qu'elles portent au respect du sol et de l'humain. La RSE est assurément un mouvement de fond mondial : l'ensemble des pays où nous sommes implantés sont plus que concernés par la montée en puissance des enjeux sociétaux.

Dans le contexte que nous connaissons, notre économie est secouée par la COVID et la priorité est aujourd'hui pour nous de prendre soin de nos salariés, en leur offrant un travail et une visibilité. Offrir cette stabilité à nos équipes implique en premier lieu le maintien de notre activité : il n'y a pas de RSE au sein d'une structure inconstante. Le profit est ainsi représentatif du niveau de défense immunitaire de l'entreprise : lors d'une situation difficile, elle aura la capacité fondamentale de protéger ses salariés.

Dans quelle mesure peut-on transformer des entreprises pour qu'elles restent profitables tout en s'alignant sur un projet de société ?

Craindre que l'intégration de la RSE soit un frein à la rentabilité est une assertion bien dépassée : aujourd'hui, il n'y a pas un fonds qui n'investit pas dans des entreprises à impact positif, il n'y a pas une entreprise qui n'associe pas la RSE à la création de valeur. Aujourd'hui une entreprise qui n'intègre pas les enjeux de la RSE est un facteur de risque majeur.

Cet équilibre vertueux assure un système économique durable et résistant ; et notre mission quotidienne chez Hopscotch Groupe est de démontrer la vertu de cet équilibre en conseillant nos clients sur les choix stratégiques améliorant leurs impacts.

Post-Covid, est-ce que les objectifs RSE sont menacés face aux enjeux économiques ?

L'urgence de la situation place les enjeux économiques au premier plan.

Nous allons avoir un risque de chômage très important : le marché du travail sera tendu, notamment pour les jeunes qui auront des difficultés à accéder à l'emploi. Pour autant, le reste de la démarche est toujours bien présent : la RSE n'est pas optionnelle. On remarque bien les enjeux de solidarité qui se sont déployés partout par exemple.

De plus, d'autres éléments sont bénéfiques : en tant que consommateurs, nous nous sommes aperçus qu'il était possible de vivre avec moins pendant deux mois, mais peut-être mieux. Est-ce que la consommation reprendra son niveau d'antan ? Peut-être. Mais avec un niveau certainement plus qualitatif, il y aura sans doute un « après » légèrement différent : je ne crois pas qu'il y ait de révolution mais certaines lignes vont assurément être modifiées, en mieux.

GOVERNANCE

Piloter le développement durable

Un membre du Directoire, Benoît Désveaux, porte le développement durable au plus haut niveau de l'entreprise.

Par ailleurs, les managers membres du directoire insufflent les principes de la RSE à tous les niveaux de l'organisation.

Instaurer une gouvernance responsable

HOPSCOTCH Groupe est une société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance. Le Conseil de surveillance se réunit cinq à six fois par an et convoque tous les membres du Directoire.

Il prend acte de l'état d'avancement des affaires et de notre stratégie, des prévisions budgétaires remises à jour, avalise la politique de croissance externe et s'assure des grands équilibres financiers, notamment en termes d'endettement et de trésorerie.

La taille de l'entreprise ne justifie pas la création d'un comité d'audit indépendant. Toutefois, le Conseil de Surveillance se réunit sous forme de conseil d'administration en présence des membres de la direction.

HOPSCOTCH Groupe adhère au référentiel de gouvernance de Middlednext, bien adapté à sa taille et validé par les autorités de contrôle.

Innovation

Focus Gouvernance chez Sagarmatha

Sagarmatha

Start
With
People

Créé en 2016, le Sagboard de Sagarmatha est une version élargie du Comité de direction. Il rassemble des collaborateurs élus et des managers de différents bureaux et marques, ainsi que les quatre directeurs généraux. Le Sagboard a pour ambition de faire remonter, sélectionner et faire avancer les sujets concrets et stratégiques qui concernent la vue de l'agence et le business en allant toujours vers plus de responsabilité au sein de l'équipe.

Ce sont ainsi une dizaine de participants (8 d'entre eux élus par leurs pairs, ainsi que 2 tirés au sort) représentant toutes les fonctions de l'entreprise, qui se sont réunis à 2 reprises au cours de l'année 2020 pour prendre les grandes décisions d'orientation pour l'entreprise, autour des thématiques choisies par les équipes :

- › Créativité et communication
- › Rémunération
- › Stratégie de marque

LE MODÈLE D’AFFAIRES, RISQUES & OPPORTUNITÉS, STRATÉGIE

24.1. Le modèle d’affaires



UNE CRÉATION DE VALEUR DURABLE

NOS RESSOURCES



629 Collaborateurs

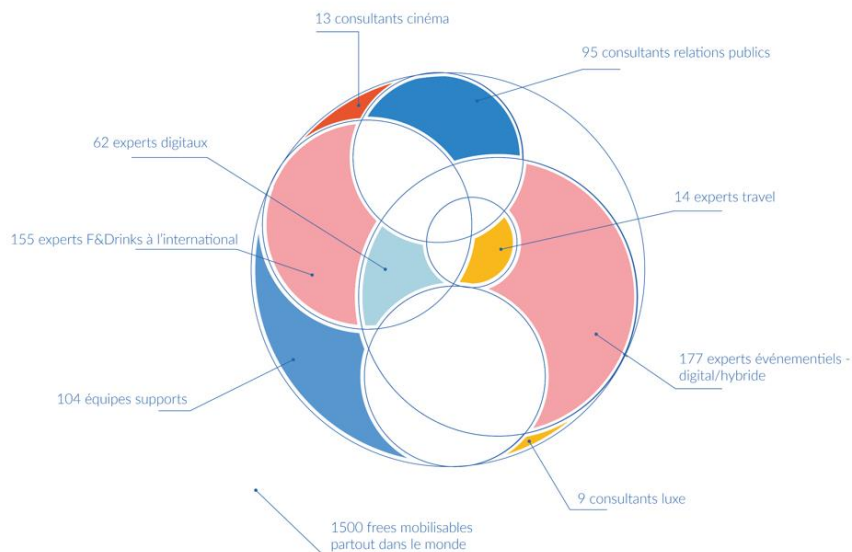
- 170 Consultants à l'international
- 350 Experts événementiel digital
- 250 Consultants en relations publics & digital
- 40 Créatifs & planneurs stratégiques

Hopscotch génère aussi de la valeur humaine, sociale et sociétale au bénéfice de ses communautés, en 2020 :

- 79** recrutements
- 276** collaborateurs ont bénéficié d'une formation
- 76 454** euros affectés aux causes solidaires



NOS CONSULTANTS EXPERTS



NOTRE ACCOMPAGNEMENT CLIENT



Rencontrer nos clients et valoriser notre offre

Communiquer autour de nos valeurs : participer à des événements engageants (France & Monde).

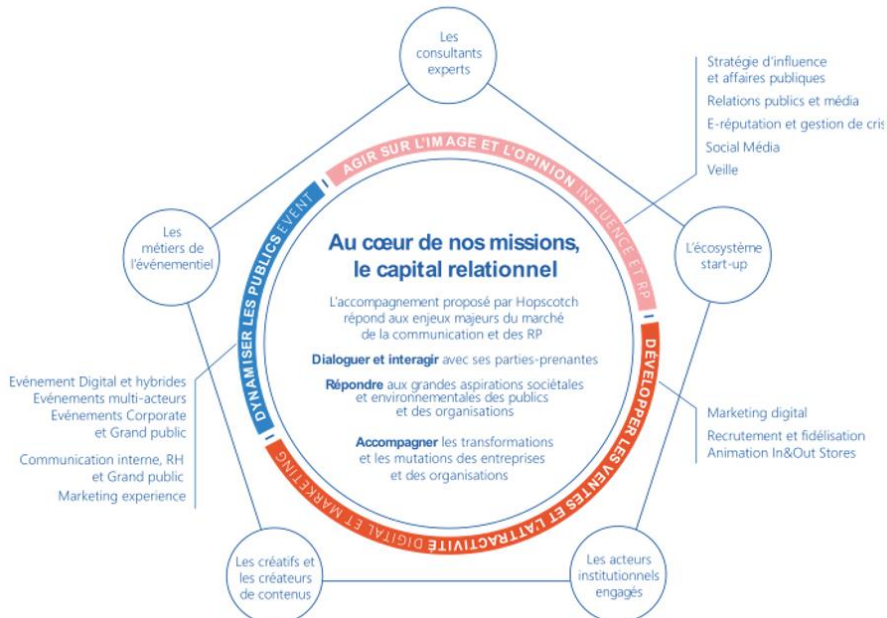
Prendre la parole pour montrer notre savoir-faire : dans les médias, à l'occasion de rencontres thématiques ou d'actions de relations publiques sur les Réseaux Sociaux.

Créer des événements propriétaires pour établir un dialogue entre toutes nos parties prenantes.

Répondre aux attentes des clients et des institutions : être présent sur les compétitions et marchés publics notamment.

Sensibiliser et accompagner nos clients sur les grands enjeux de notre époque : sociétaux et environnementaux.

NOS ACTIVITÉS ET VALEURS

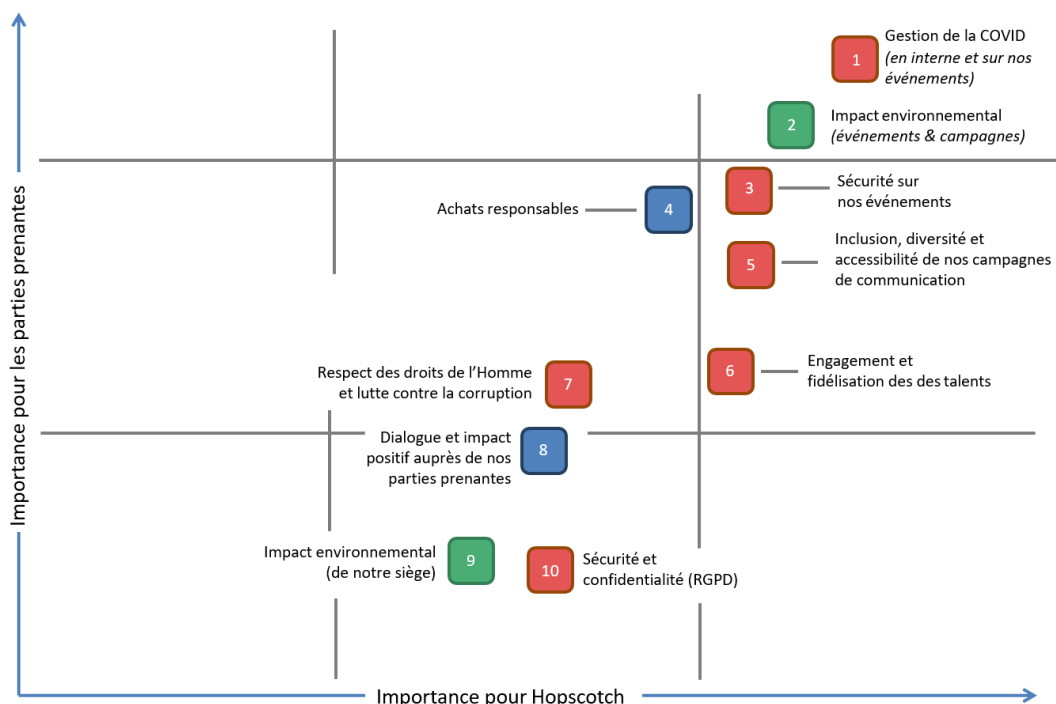


24.2. Les risques et les opportunités

Enjeux RSE prioritaires

	Risque/opportunité	Enjeu	Actions	indicateur chiffré	2019	2020
1	SOCIAL Gestion de la COVID (en interne et sur nos événements)	Assurer la sécurité sanitaire pour nos collaborateurs (au siège et sur nos événements)	Mettre en place notre protocole de sécurité COVID et protocole SOCOTEC sur les événements Partager notre protocole avec nos clients et fournisseurs Gérer l'isolement, le stress des collaborateurs, le télétravail.	<i>Nbre de cas contaminés chez Hopscotch</i>	/	42
2	ENVIRONNEMENT Impact environnemental (événements & campagnes)	Réduire l'impact environnemental des productions événementielles et campagnes de communication (déchets, GES, énergie, matériaux)	Mettre en place des dispositifs favorisant l'économie circulaire et l'éco-conception Mettre en place notre Programme Zéro Déchet Déployer des outils de calcul de notre impact carbone	<i>Quantité de matériaux donnés à des associations (en m3)</i>	527 m3	143 m3
3	SOCIAL Sécurité sur nos événements	Assurer la sécurité de toutes les parties prenantes de nos événements (production et événements digitaux)	Réaliser des plans de prévention pour tous les événements produits Sensibiliser/former nos équipes en interne Assurer la cybersécurité de nos événements digitaux	<i>Nombre d'incidents sur les événements</i>	/	0
4	ECONOMIQUE Achats responsables	Assurer l'engagement de nos fournisseurs référencés et identifier ensemble les meilleures pratiques en matière de RSE.	Evaluer nos partenaires et fournisseurs sur leur stratégie RSE Insérer des clauses environnementale et sociale dans les cahiers Sensibiliser, co-construire et former nos prestataires en éco-socio-conception	<i>Nombre de commandes passées à des fournisseurs liés au handicap (EA et ESAT)</i>	/	10
5	SOCIAL Inclusion, diversité et accessibilité	Lutter contre les discriminations en interne et mieux incarner les valeurs inclusives de l'entreprise. Assurer l'accessibilité de nos actions de communication (messages, événements) pour tous les publics	Réaliser des campagnes d'informations et de sensibilisations régulières sur le handicap, l'inclusion, la diversité Rendre nos campagnes et événements accessibles à tous les publics (situation de handicap ou éloignés des standards de communication classiques), avec des partenaires experts (Inspirence, Les Ateliers de l'Accessibilité) ou l'utilisation du Français pour tous	<i>Taux de travailleurs handicapés</i> <i>Taux de femmes managers</i>	0,46% 64%	0,91% 64%
6	SOCIAL Engagement et fidélisation des talents	Séduire, intégrer et fidéliser les meilleurs talents en interne Anticiper et adapter les trajectoires professionnelles aux évolutions de nos métiers et de la société	Travailler notre attractivité pour attirer/conservier nos talents (QVT, mobilité interne, télétravail, gestion de l'isolement, communication interne...) Former nos collaborateurs (notamment à la RSE)	<i>Nombre de personnes recrutées en 2020</i> <i>Nombre d'heures de formations suivies</i> <i>Nombre de salariés formés</i>	132 8781 295	79 4012 271
7	SOCIAL Respect des droits de l'Homme et lutte contre la corruption	Assurer le respect des droits de l'Homme et des pratiques éthiques	Diffuser et appliquer notre Code de conduite anticorruption Animer notre comité "éthique" au sein de Hopscotch et informer sur la procédure d'alerte existante	<i>Nombre d'alertes reçues</i>	0	0
8	ECONOMIQUE Dialogue et impact positif auprès de nos parties prenantes	Soutenir le secteur associatif Faire évoluer la profession vers un impact plus positif Favoriser le dialogue entre des communautés (experts, grand public, institutions, entreprises, associations...) Accompagner et encourager nos clients dans la mise en place de politiques responsables et de l'intelligence collective	Réaliser des actions philanthropiques (dons et mécénat) auprès du secteur associatif Partager notre expérience RSE avec nos pairs, et participer à des groupes de travail pour faire évoluer la profession Créer des événements propriétaires qui instaurent un dialogue (L'Usine Extraordinaire, Solutions COP 21) Créer l'offre Hopscotch pour conseiller et encourager les actions RSE et l'intelligence collective des entreprises et organisations	<i>Montant total des dons et mécénats aux associations</i> <i>Nombre de strike organisés</i>	205 043 € 23	76 454,00 € 14
9	ENVIRONNEMENTAL Impact environnemental (de notre siège)	Limiter les consommations d'énergie liées et améliorer la gestion de nos déchets au siège	Optimiser les consommations d'énergies et de fournitures Optimiser le tri et la réduction de nos déchets Sensibiliser les équipes internes aux gestes responsables	<i>Quantité de déchets recyclés au siège (kg)</i>	17 564	23 001
10	SOCIAL Sécurité et confidentialité (RGPD)	Respecter les obligations liées à la RGPD	Former nos collaborateurs aux principes de protection des données personnelles	<i>Nombre de salariés formés à la RGPD</i>	/	47

Matrice de matérialité - 2020



24.3. Une stratégie qui intègre la RSE

24.3.1. 5 piliers stratégiques du Groupe qui intègrent les valeurs de la RSE

5 piliers stratégiques du Groupe qui intègrent les valeurs de la RSE

- › **Innovation** / Faire évoluer en permanence les théories et les pratiques de nos métiers de la communication. Renforcer notamment la partie digitale qui permet d'établir des liens durables et forts avec nos communautés. Aller vers des technologies permettant de faire vivre des expériences et créer des nouvelles relations entre les hommes.
- › **Entrepreneuriat** / Développer l'esprit d'entreprendre dans l'ensemble de notre écosystème, c'est-à-dire encourager nos partenaires à prendre part aux grands enjeux de notre époque, qu'ils soient environnementaux, sociétaux ou éthiques, et travailler ensemble à établir des solutions à tous les publics. C'est dans le dialogue et l'échange que naît la volonté d'entreprendre de façon responsable.
- › **Talents** / Promouvoir un cadre de travail qui favorise la diversité et l'inclusion, le transfert de compétences, et renforce la sécurité de nos collaborateurs. Faire grandir la connaissance de la RSE et l'engagement des collaborateurs en interne pour mieux incarner la mission responsable du groupe vers les publics externes.
- › **Conseil** / S'appuyer sur nos expertises pour aider nos clients à mieux identifier, faire connaître, évaluer le capital relationnel de leurs marques, entreprises et de leurs organisations ; ce capital relationnel constitue pour nous un des piliers du capital immatériel essentiel à toute entreprise qui veut développer sa responsabilité et s'engager dans un projet de transformations. En cohérence avec notre raison d'être sur la construction de la relation, faire évoluer nos propositions et optimiser notre écoute et nos liens afin de consolider notre écosystème relationnel.

- › **Responsabilité** / Intégrer, avec nos fournisseurs et partenaires, les enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux dans nos projets dès leur conception et à toutes les étapes de leurs réalisations. Faire évoluer l'ensemble de notre écosystème vers une plus grande conscience des enjeux d'une communication responsable et inclusive. Eduquer à la RSE et partager nos enseignements. Généraliser le calcul du bilan carbone pour nos événements et nos campagnes de communication afin de mesurer leur impact et savoir où réduire nos émissions de GES en priorité.

24.4. Hopscotch GROUPE et les objectifs de développement durable

Le groupe Hopscotch GROUPE contribue, à son échelle, à la transformation de la société. La stratégie RSE mise en place par l'entreprise participe d'une démarche de progrès, pour un avenir meilleur et durable. En ce sens, les actions RSE de Hopscotch GROUPE peuvent être rattachées aux Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par les Nations-Unies pour répondre aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés, et pour engager les organisations à agir.

Dans le cadre de sa stratégie RSE, Hopscotch GROUPE mobilise **8 des 17 Objectifs de Développement Durable**.



Objectif 1 : Pas de pauvreté

La croissance économique doit être partagée pour créer des emplois durables et promouvoir l'égalité

- › Hopscotch Groupe dessine un entrepreneuriat plus inclusif, en participant à des réseaux d'entrepreneurs engagés pour la croissance : Croissance +, Réseau Entreprendre, ou encore le Parlement des entrepreneurs.



Objectif 2 : Faim « Zéro »

Le secteur de l'alimentation et de l'agriculture offre des solutions clés pour le développement, et il est au cœur de l'éradication de la faim et de la pauvreté

- › Avec l'appui de ses partenaires, Hopscotch GROUPE lutte contre le gaspillage alimentaire et œuvre pour la redistribution de denrées



Objectif 3 : Bonne santé et « bien-être »

Donner les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges est essentiel pour le développement durable.

- › Hopscotch Groupe déploie pour ses collaborateurs un accord d'entreprise pour le bien-être au travail
- › Grâce à sa Fondation pour l'innovation et la transmission du goût, Hopscotch Groupe lutte contre la précarité alimentaire.
- › Hopscotch Groupe a transformé son organisation pour intégrer la crise de la Covid et assurer la sécurité sanitaire (en interne et lors de ses événements)



Objectif 5 : Égalité entre les sexes

L'égalité des sexes n'est pas seulement un droit fondamental de la personne, mais aussi un fondement nécessaire pour l'instauration d'un monde pacifique, prospère et durable.

- › Chez Hopscotch Groupe, 64% des managers sont des Femmes
- › Chez Hopscotch Groupe, 50% d'Hommes sont au CODIR



Objectif 8 : Travail décent et croissance économique

Nous devons revoir et réorganiser nos politiques économiques et sociales visant à éliminer complètement la pauvreté.

- › La sélection de partenaires responsables fait partie de la performance globale des achats du groupe Hopscotch (insertion, ESS, clause sociale...)
- › Des campagnes de sensibilisation internes sont menées sur la thématique du handicap et de l'emploi



Objectif 12 : Établir des modes de consommation et de production durables

La consommation et la production durables visent à « faire plus et mieux avec moins ».

- › Pour Hopscotch GROUPE, la priorité est au « Zéro déchet » pour l'ensemble des événements
- › Un programme de tri sélectif poussé est mis en place pour les activités du siège social



Objectif 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

Hopscotch est engagé pour limiter son impact et ses émissions de Gaz à effet de serre.

- › Nous avons mis en place une Travel Policy afin d'encadrer les déplacements et limiter notre impact
- › Nous sommes Expert Agréé de GCI (Global Climate Initiatives), un outil pour calculer son bilan carbone, que nous proposons à nos clients



Objectif 17 : Partenariat pour la réalisation des objectifs

Des partenariats inclusifs construits sur des principes et des valeurs, une vision commune et des objectifs communs sont nécessaires.

- › Via les associations et les syndicats de sa filière, Hopscotch GROUPE contribue à différentes démarches collaboratives de transformation des métiers du conseil, de la communication et de l'événement

24.5. Les certifications et les labels

24.5.1. Global Compact



Global Compact
Réseau France

Nous sommes membres du Global compact et signataire des 10 principes de l'ONU depuis 2009. Ces engagements attestent notre respect des Droits de l'Homme, Normes internationales du Travail, l'Environnement et la Lutte contre la corruption.

24.5.2. Ecovadis

En 2020, le groupe Hopscotch obtient une note de 69 / 100 pour l'ensemble de sa stratégie RSE.

L'évaluation porte sur actions et résultats du groupe en termes de politique environnementale et sociale, et concerne également la mise en place d'initiatives pour les achats responsables, l'éthique ou les droits de l'homme.



24.5.3. Lucie



Sagarmatha a été labellisée « LUCIE » pour la première fois en 2008 et poursuit son engagement en faveur du développement durable depuis près de 12 ans.

Suite au dernier audit du 16 décembre 2019, le certificat d'attribution du Label, a été remis le 27 février 2020 pour une durée de 36 mois. Une évaluation à mi-parcours sera effectuée par le Bureau Veritas Certification sur la mise en œuvre des engagements de progrès.

24.5.4. Great Place to Work

En 2019, Sagarmatha s'est placé 2ème au classement Great Place to Work des entreprises de moins de 50 salariés. Placer l'humain au cœur de la raison d'être et de la stratégie, telle est la devise qui est ancrée au quotidien dans le fonctionnement de l'organisation Sagarmatha, marquée parallèlement par le contexte 2020 et la pandémie de Covid-19.

La filiale Sagarmatha renouvèlera à l'avenir un diagnostic de son organisation « où il faut bon travailler ».



24.5.5. Certification ISO 20121 – Système de Management Responsable



Fort de 15 ans d'expérience en éco-conception des événements, Hopscotch Event et Sagarmatha obtiennent en octobre 2020 la certification de leur système de management responsable.

Cette norme reconnaît nos procédures visant à l'éco-conception de nos événements responsable appliquées à nos événements mise en place depuis déjà 10 ans : Hopscotch GROUPE avait déjà fait certifier l'une de ses équipes en 2011, puis Solution Cop 21 en 2015 et les Universités d'été du Medef en août 2020.

25 # CRÉER LES LIENS ENTRE LES HOMMES

Responsabilité sociale

Hopscotch GROUPE est avant tout une entreprise de services. Les femmes et les hommes qui composent le Groupe en sont la première richesse, son principal actif immatériel.

Les collaborateurs sont ainsi au cœur de la création de valeur et des enjeux de développement durable. C'est la raison pour laquelle Hopscotch GROUPE s'engage à

promouvoir les talents, à construire un cadre de travail inspirant et positif, et à assurer la sécurité de tous.

Soucieux d'enrichir ses process de travail et ses collaborations, Hopscotch GROUPE expérimente des organisations du travail plus flexibles et plus transversales, propices à l'épanouissement de ses équipes, et à la qualité de ses offres pour ses clients.

Cette année, la COVID a été un véritable défi pour nos équipes, à la fois pour gérer les nouvelles façons de travailler mais également pour assurer la sécurité de nos collaborateurs à notre siège. Il a fallu réinventer notre façon de communiquer pour réunir tous nos collaborateurs malgré le télétravail et assurer leur bien-être malgré la distance.

Score ECOVADIS pour l'item « Social et droits de l'homme »

70/100

25.1. Accompagner nos collaborateurs avec de nouveaux outils internes

Depuis 2018, Hopscotch GROUPE renforce son service des ressources humaines démontrant ainsi notre volonté d'instaurer un dialogue interne plus cohérent au sein du Groupe.

Hopscotch GROUPE étant constitué de nombreuses agences (dont depuis cette année Sopexa) nous avons eu besoin de renforcer notre capacité d'accompagnement pour tous les collaborateurs. Cela fut un succès notamment grâce à une équipe RH étoffée, qui a su proposer des innovations et renforcer les échanges, notamment numériques, pour tous les collaborateurs.

« Aujourd'hui, la direction des ressources humaines se positionne comme un véritable business partner, et déploie encore mieux sa capacité d'accompagnement. », déclare Marie de Beauregard, Directrice des ressources humaines.

Digitalisation

Depuis deux ans, le chantier de digitalisation est une priorité. Les tickets restaurant mais aussi les bulletins de paie ont ainsi été dématérialisés, permettant aux équipes RH de se concentrer sur leur mission première d'accompagnement des talents.

- › L'utilisation de l'outil Talentsoft permet de centraliser et d'actualiser en temps réel l'ensemble des informations relatives à un collaborateur, notamment celles liées aux entretiens d'évaluation et d'évolution.
- › Odoo, l'outil de gestion administratif, a été enrichi d'une modalité RH mais aussi d'assurer une gestion des absences entièrement digitalisé, permettant aux managers de renseigner l'arrivée et le départ des agents, et ainsi de mieux anticiper les intégrations.

Cette digitalisation s'est accélérée avec la crise de la COVID. Le suivi du télétravail, la jauge des collaborateurs présents au siège ou enregistrement des taux de chômage partiel ont dû être digitalisés. Le contact humain restant primordial chez Hopscotch GROUPE, nous avons souhaité garder le contact grâce à des réunions de familiarisation à nos outils digitaux, en distanciel.

On le constate aujourd'hui : ce chantier de digitalisation initié en 2018 permet d'instaurer un accompagnement plus attentif des collaborateurs, et de construire un environnement plus fluide et plus transparent.

COVID

En 2020, la COVID nous a demandé de réinventer nos manières de travailler. Le confinement strict annoncé en mars nous a imposé de généraliser le télétravail (qui était déjà en place de façon beaucoup plus mesurée).

Nous avons ainsi accompagné la mise en place du travail à la maison, notamment en équipant nos équipes de création d'écrans et d'ordinateurs fixes. Le reste de nos équipes étant déjà équipées en ordinateurs portables, chacun a simplement pu être rapidement opérationnel chez soi.

L'équipe RH a, dès le début, veillé à la prévention de l'isolement des collaborateurs. Suite à plusieurs remontées des managers concernant un isolement difficile à vivre pour certains collaborateurs, nous avons fait le choix de rouvrir les locaux exceptionnellement pour apporter un soutien pendant cette période compliquée à partir du 12 mai 2021. Un protocole sanitaire très complet a alors été créé pour assurer la sécurité de nos collaborateurs au siège (détaillé au paragraphe 25.5). Depuis ce premier déconfinement, les locaux sont restés ouverts laissant aux collaborateurs le choix de venir ou non tout en respectant les jauges. Tous nos outils internes (intranet et réseau social interne) ont été mobilisés pour une parfaite circulation de l'information.

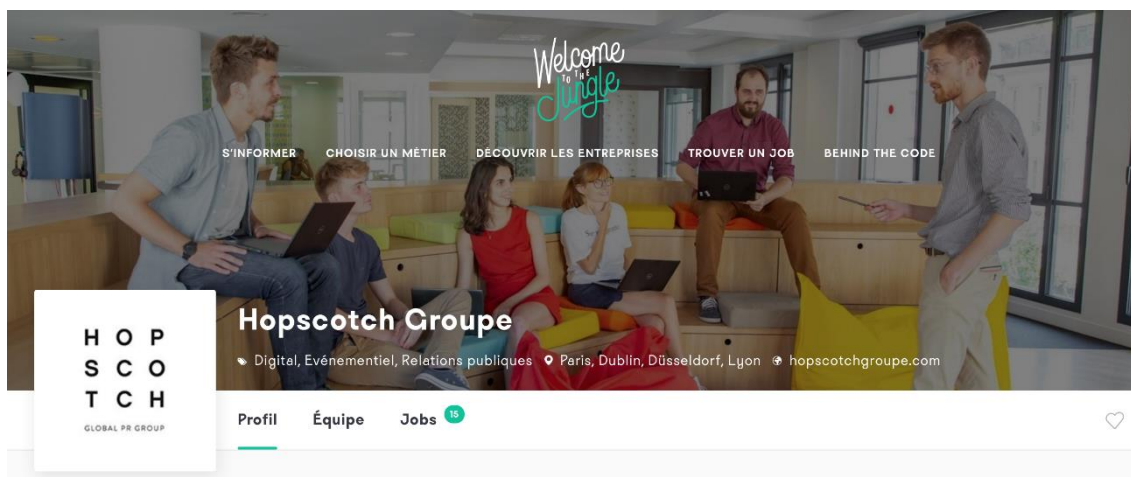
En 2020, seuls 42 cas contaminés ont été identifiés au plus vite afin d'assurer leur isolement et de prévenir toutes les personnes cas-contacts.

25.2. Identifier les talents et accompagner les parcours

Recrutement

Le recrutement a toujours été un enjeu stratégique pour Hopscotch GROUPE. Nos talents sont la première richesse de notre entreprise.

La page LinkedIn du groupe regroupe toutes les entités de Hopscotch GROUPE, et est régulièrement enrichie pour montrer la vie dans l'entreprise, les coulisses d'un événement, les photos des temps forts, et bien sûr les offres d'emploi. D'autres canaux, notamment via les réseaux sociaux du Groupe, sont également activés pour faire rayonner la marque auprès des candidats : le groupe Hopscotch GROUPE est présent depuis 2019 sur le réseau « Welcome to the Jungle », média qui permet de valoriser les offres et l'univers de son entreprise.



**En 2020, 79 personnes ont rejoint le groupe Hopscotch (vs 132 en 2019, notamment à cause du confinement et de l'interdiction des événements).
L'entreprise totalise ainsi 629 collaborateurs en 2020, dont 451 en France.**

Malgré la situation très difficile de 2020, Hopscotch GROUPE a mis à jour sa page entreprise en présentant notamment de nouveaux métiers afin de continuer à valoriser l'expérience collaborateur.

Désormais l'ensemble de nos recrutements s'effectue via notre Outils Talentsoft, qui permet d'avoir un processus de recrutement plus fluide et engageant pour le candidat. En outre, il permet de centraliser pour le recruteur l'ensemble des candidatures au même endroit et d'assurer une gestion plus attentive des candidatures.

Embauche et inclusion

L'inclusion étant un sujet prioritaire dans notre stratégie RSE, nous cherchons proactivement à valoriser l'embauche des personnes en situation de handicap. Tout comme en octobre 2019, nous avons participé en avril 2020 à un forum de recrutement en ligne (Hello Handicap) destiné aux PSH (personnes en situation de handicap) : l'objectif était notamment de se faire connaître auprès de profils juniors. Tout notre travail interne de sensibilisation à l'inclusion est détaillé au paragraphe 25.4.

L'attractivité de notre marque employeur se déploie donc beaucoup vers l'externe, mais également en interne et nous nous appliquons à faire évoluer nos talents en interne.

Évaluation des talents

Pierre angulaire de la gestion des talents, l'évaluation des collaborateurs est maintenant bien structurée. Deux entretiens sont obligatoires chaque année : l'entretien d'évaluation (en Janvier) et d'évolution (en Juin).

- › L'entretien d'évaluation permet de faire un bilan de l'année écoulée et d'évaluer la performance du collaborateur sur celle-ci, puis de fixer les objectifs de l'année à venir
- › L'entretien d'évolution permet de réserver un temps d'échange et d'expression entièrement dédié à l'évolution du collaborateur, ses souhaits de formation, ses désirs de mobilité.

Cette année, à la suite de la COVID, l'entretien d'évolution a été re-structuré pour permettre une revue des objectifs et surtout un échange plus informel sur la perception de cette situation exceptionnelle.

Pour fidéliser nos collaborateurs, nous avons également créé un programme BOOSTER en 2019. Celui-ci permet d'accompagner les collaborateurs à fort potentiel c'est-à-dire ceux qui sont considérés comme sur-performants, ayant envie de se développer rapidement et étant exemplaires dans leur savoir être. Identifiés au cours des entretiens individuels, 35 collaborateurs ont pu bénéficier du parcours proposé intégrant notamment un échange individuel RH et deux sessions de réflexion collectives sur les nouvelles tendances du monde du travail ainsi que sur les nouveaux enjeux personnels et professionnels.

Mobilité interne

Depuis 2019, la mobilité interne est encore plus encouragée au travers notamment du « module recrutement » du SIRH TalentSoft. L'idée ? L'accessibilité à l'ensemble des postes disponibles en interne à tous les collaborateurs.

Pour encourager cette mobilité, nous avons rédigé un Guide de la mobilité disponible sur l'intranet. Les candidats internes peuvent ainsi exprimer leur souhait de mobilité lors de leur entretien d'évolution, et priorité sera donnée à ces candidats internes désireux d'exercer leurs talents au sein de nouvelles équipes.

En 2020, Nancy qui était hôteesse d'accueil depuis 2019 a émis son souhait de mobilité et est coordinatrice administrative au sein de l'Agence Hopscotch PR.

Un succès de mobilité et d'intégration !

La mobilité internationale s'est également développée grâce à l'intégration de Sopexa. Les collaborateurs reçoivent régulièrement les offres du réseau et la transversalité est encouragée.

25.3. Développer les compétences des collaborateurs (formation)

Notre politique de formation vise à accompagner la montée en compétences de tous nos collaborateurs. Les 4 formations majeures chez Hopscotch ces 3 dernières années étaient :

- › **Le programme « Global PR Certificate »** : formation diplômante de niveau BAC + 5, permettant aux collaborateurs de devenir des experts en stratégie digitale, d'explorer toutes les facettes des Public relations, et de faire le lien entre le positionnement anglo-saxon et français. En 2020, la 2^{ème} promotion pu avoir sa remise de diplôme.
- › **Le parcours du « Manager augmenté »** : deux nouvelles capsules sont venues enrichir le parcours initial entamé en 2017. Une capsule concernant « le courage managérial », et « Accompagner le Manager dans l'incertitude. Nous avons également un module interne portant sur « les bons réflexes du manager »
- › **« La gestion de la relation client »** : pendant ½ journée, les collaborateurs apprennent à gérer le temps et à prendre conscience de leurs ressources face aux situations stressantes.
- › **« La sensibilisation sur les propos et comportements sexistes, discriminants »** : pendant ½ journée, les collaborateurs bénéficient d'un rappel des textes réglementaires, participent à des mises en situation, et échangent les outils pertinents.

Plébiscitées par nos collaborateurs, ces formations contribuent avec succès à faire évoluer les parcours des collaborateurs et favorisent l'enrichissement de leurs compétences.

Innovation

Focus Capsules RSE

En 2020, la Direction Générale a demandé la formation de l'ensemble de ses équipes à la RSE. Ainsi, le service RSE a créé une série de 5 Capsules RSE pour former tous les collaborateurs au développement durable et à son application dans nos métiers quotidiens.

- › **Le B.A.-BA du développement durable**
- › **L'éco-conception et le Zéro déchet**
- › **Le bilan carbone et la compensation**
- › **La clause sociale et l'inclusion**
- › **La communication responsable et la sobriété numérique**

Ces formations se sont adaptées au confinement et ont été réalisées sur Teams, sous le format 30 minutes par jour pendant une semaine. Ces capsules ont rencontré un grand succès et 6 sessions ont été dispensées, d'abord pour le board (nos directeurs d'agences), puis leurs équipes, dans tous nos bureaux en France et à l'international (notamment avec Sopexa).

NOS CAPSULES RSE

5 sessions de 45 minutes
30 minutes de formation
15 minutes d'échanges et questions

Le B.A.-BA du développement durable	<i>Environnement</i> Eco-conception et 0 déchet	<i>Environnement</i> Bilan carbone et compensation	<i>Social</i> Inclusion et Clause sociale	Communication responsable et Sobriété numérique
Très généraliste et très complet pour faire un bon tour d'horizon, connaître le vocabulaire, les certifications, des exemples d'action...	Pour enfin comprendre la différence entre réemploi et recyclage et voir métier par métier, comment éco-concevoir	Pour comprendre pourquoi le Coronavirus est une conséquence du réchauffement climatique, ou quels outils existent pour compenser nos émissions carbone	Pour vous démontrer en quoi la diversité est une grande richesse et comment aborder un AO avec une clause sociale	Pour découvrir le dark mode, l'impact d'une vidéo ou de ENFIN comprendre la communication inclusive

En 2020, ce sont 271 collaborateurs qui ont bénéficié d'au moins une action de formation contre 295 en 2019.

Au total, 4 012 heures de formation ont été dispensées en 2020, soit une certaine baisse par rapport à 2019 (8 781 heures), principalement liée au COVID et à l'activité partielle, mais également lié à une formation RSE dispensée de façon très condensée (5 modules de 30 minutes)

En 2020, la formation a évolué avec la COVID, principalement porté sur les procédures liées à notre Politique de protection des données (RGPD) et sur la gestion sécurisée de nos outils (primordiale en temps de télétravail) : des formations pratiques ont été dispensées par notre service juridique et notre service IT a inventé un nouveau format, le « Coffee it ».

De quoi s'agit-il ? Lors du confinement, l'idée était de mobiliser les équipes en télétravail à conserver leur vigilance face à la protection des données et la sécurisation des outils (tous les ordinateurs étant en dehors de l'agence). Ces formats réguliers et informels ont eu beaucoup de succès.

Se former pour innover chez nos équipes PR

Côté PR, la formation est au cœur des priorités, particulièrement dans des métiers où les évolutions sont permanentes. Les collaborateurs d'Hopscotch PR ont pu bénéficier de **formation aux outils de social listening, notamment Talkwalker**. La maîtrise de ce type d'outil est indispensable pour avoir un meilleur accompagnement des clients et évaluer l'impact des campagnes menées.

Également pour être au fait de toutes les nouvelles tendances, **une séquence dite inspiration** a lieu chaque lundi en réunion de service. Elle permet de rencontrer un nouveau partenaire potentiel (Wibbitz, Elocance...) ou de découvrir des nouvelles fonctionnalités et solutions d'une media ou réseau social (LinkedIn...).

La formation entre pairs est aussi un axe fort du développement du groupe et de l'agence Hopscotch PR. Ces démarches permettent à chacun d'acquérir de nouvelles compétences en continu et de profiter de savoir-faire diversifiés de tous les profils qui l'entourent afin de favoriser son employabilité.

Nous avons installé des dynamiques de knowledge management pour former les consultants PR aux logiques du planning stratégique (détection d'insights, positionnements et plate-forme de marques, parcours clients) ; puis nous les avons initiés aux nouveaux outils créés par la cellule innovation pour identifier le capital relationnel des marques avec notre social MAP. A chaque session digitale de 4 heures, plusieurs dizaines de consultants étaient connectés et formés.

Renforcer les expertises chez Sopexa

En 2020, les 220 collaborateurs de Sopexa (y compris alternants et stagiaires) à travers le monde ont bénéficié d'un programme de formations internes visant à développer leurs compétences métier, renforcer les expertises phares de Sopexa et fidéliser les talents. Quelques exemples :

- › **Comment développer une recommandation pertinente et gagnante ?** Q2/2020
- › **Gestion des contrats, formation RGPD** Q4/2020
- › **Formation de 75 commerciaux à Pipedrive** Q4/2020
- › 9 modules visant à développer les compétences des collaborateurs autour des **programmes 1144** (programmes de promotion co-financés par l'Union Européenne) Q3 et Q4/2020

Innovation

Intelligence collective – Strike

Dans le contexte du COVID et de l'annulation / du report de nombreuses campagnes de communication, il nous a semblé nécessaire d'accompagner les équipes dans la recherche et la création de nouvelles offres afin de pivoter et se réinventer pour trouver de nouveaux relais de croissance.



6. Créer un télé-achat des produits

Créer un télé-achat de produits locaux

> **Pour écouler facilement les stocks**

> Et inciter à la consommation et crédibiliser la démarche

La proposition : un télé-achat culinaire

- Un plateau-télé depuis la maison ou en studio, animé par des ambassadeurs cuisine connus, permettant d'écouler la production des producteurs français en direct.
- Un ou plusieurs produits de saison mis à l'honneur.
- Pain point adressé : difficulté de sourcer des revendeurs de produits frais.
- Réassurance sur l'origine des produits.
- Ecouler régulièrement des stocks de saison
- Valorisation des producteurs (qui peuvent prendre la parole en duplex)

Sopexa - travaillant principalement sur des appels d'offres publics très réglementés – était particulièrement en demande de nouvelles méthodes de réflexion et de créativité. Nous avons donc associé l'équipe Intelligence Collective d'Hopscotch Groupe à celle de Sopexa France autour d'un atelier d'intelligence collective : le STRIKE.

L'atelier a eu lieu le 20 avril 2020 – en plein confinement – et a permis de définir une dizaine de concepts, immédiatement commercialisables :

De la même manière, Str!ke a permis à l'entité **Travel & Luxury Moments** d'ouvrir de nouvelles dynamique. Habituellement spécialisée dans les voyages à l'étranger, il a fallu réinventer leur métier en transposant ses savoir-faire de service à des communautés dédiées au service des régions afin d'attirer de nouveaux publics. Lors de cette session, les équipes du Travel ont travaillé avec des collaborateurs issus de toutes les B.U. (innovation, digital, influence, PR, affaires publics, RSE) pour inaugurer d'autres propositions éloignées de leurs métiers premiers.

25.4. Promouvoir la diversité comme une richesse

Signataire de la Charte de la Diversité en entreprises, Hopscotch GROUPE est engagé sur le terrain de la lutte contre les discriminations et entend développer une culture de la chance offerte à tous.

■ **En 2020, le Groupe emploie 64% de femmes à des postes d'encadrement.**

Le Groupe a poursuivi son action sur le champ du handicap en 2020.

Semaine des diversités

En décembre 2019 nous avons organisé la Semaine des diversités où les RH ont déployé le volet 2 de leur campagne d'information et de sensibilisation à destination des collaborateurs internes, avec deux objectifs :

- › Collaborateurs, vous pouvez être en situation de handicap
- › Collaborateurs, vous pouvez embaucher des personnes en situation de handicap
- › Collaborateurs, vous pouvez faire appel à des prestataires Entreprises Adaptées

Pendant plusieurs jours, les collaborateurs ont pu participer à des animations ludiques sur le thème du handicap et ainsi renforcer leurs connaissances du sujet et un Hopcase a été organisé : 7 prestataires de l'inclusion sont venus présenter leurs activités aux chefs de projets événementiels et entamer des possibles collaborations.

A la suite de cette semaine de la diversité, plusieurs succès sont à mentionner :

- › Des collaborateurs ont pris contact avec les RH pour faire **reconnaître leur situation de handicap** grâce à l'accompagnement proposé par notre partenaire Edion
- › Nos équipes ont **fait appel à des sociétés de l'inclusion** (entreprises adaptées ou structures de l'IAE (Insertion par l'Activité Economique) pour des missions clients

En 2020 au sein d'Hopscotch Groupe, le taux de travailleurs en situation de handicap est de 0,91% (*versus* 0,49% en 2019).

En 2020, nous avons poursuivi ces actions de sensibilisation pour encourager nos collaborateurs à être plus inclusifs dans leurs missions.

La capsule de formation « Inclusion et Clause sociale » (dispensée durant nos semaines de formation RSE) explique par exemple la différence entre inclusion et intégration » ou guide nos collaborateurs en donnant des outils concrets et des noms d'entreprises adaptées, associations entreprises de l'ESS.

C'est quoi ? L'entreprise inclusive



L'INTEGRATION :
C'est à la personne de
S'ADAPTER à la société



L'INCLUSION :
Cultiver le MEILLEUR
de chacun

Partenariat Arpejeh

Hopscotch GROUPE a noué un partenariat avec l'association Arpejeh, qui accompagne les jeunes en situation de handicap pour les mener vers le monde du travail à travers notamment des stages et du mentorat. Hopscotch GROUPE est membre ce qui lui permet de faire appel aux bénéficiaires de l'association ; et nous intervenons également pour faire du mentorat ou des prises de parole. En 2020, l'équipe Travel a pu venir

présenter son métier et conseiller ces jeunes qui pourront intégrer nos équipes ! Malheureusement, à cause de la Covid, des stages prévus n'ont pas pu être réalisés.

Achats internes et inclusion

Concernant les achats internes, Hopscotch GROUPE a continué à faire appel à des établissements et services d'aide pour le travail (ESAT et Entreprises Adaptées) :

- › HOPSCOTCH GROUPE et HOPSCOTCH : à hauteur de 9 298,00 €
- › SAGARMATHA, à hauteur de 367,00 €
- › CONGRES à hauteur de 3 953€

Plus généralement, Hopscotch GROUPE essaie de faire appel dès que possible à un acteur inclusif pour tous nos achats internes, dès que cela est possible.

Les événements internes du groupe sont l'occasion de faire appel à des ESAT, notamment sur des prestations de traiteur. Les déjeuners de formation, petits déjeuners client, ou encore les déjeuners du Bocal (journée d'intégration) sont assurés par « Les Ateliers Gourmands », Mamie Foodie ou Baluchon.

Une vidéo en Motion design résumant notre politique RSE a également été réalisée par Séquences Clés, une Entreprise Adaptée.

25.5. Assurer la sécurité de tous les collaborateurs – La situation exceptionnelle de la COVID

La sécurité sur nos événements

La sécurité est un enjeu important sur des métiers liés aux prestations de services : les équipes d'Hopscotch GROUPE sont en effet amenées à intervenir sur des montages parfois complexes, ce qui implique de respecter des règles strictes garantissant la sécurité de chacun sur les chantiers.

Les plans de prévention sur tous les événements sont appliqués de manière systématique.

■ En 2020, aucun incident n'a été constaté sur nos événements.

En 2019, 10 collaborateurs ont été formés à des thématiques concernant la sécurité (évacuation guide-file et serre-file, SST, habilitation électrique, incendie et évacuation).

Afin de protéger nos collaborateurs en déplacement à l'étranger, un « guide du voyageur » a été créé en 2019, rappelant aux équipes qui travaillent en dehors de nos frontières les règles de rapatriement et les réflexes à adopter.

COVID

En 2020, la gestion de la COVID nous a permis de renforcer nos procédures de sécurité sanitaire. Pour les quelques événements organisés, nous avons été formés aux règles par des organismes (Socotec) et nous avons dorénavant tout un protocole sanitaire pour nos équipes terrains (réfèrent Covid, signalétique renforcée, masques et gel hydroalcooliques, suivi des présences etc.)

Aujourd'hui, tous nos événements sont organisés en suivant ce protocole qui évolue grâce à une veille permanente de notre service juridique et de nos équipes de production. La sécurité sanitaire est prise très au sérieux par nos équipes et le strict suivi du protocole est assuré par le réfèrent COVID nommé pour chaque événement.

Nous avons également débuté un partenariat avec la SOCOTEC afin d'assurer à nos clients la rigoureuse gestion des règles sanitaires. Le lancement public de ce protocole se fera début 2021.

La sécurité en interne pour nos collaborateurs

Assurer la sécurité sanitaire pour nos collaborateurs a été traité comme la plus grande priorité en 2020. A la suite de l'annonce du confinement, notre siège a été entièrement mis en conformité :

- › les protocoles sanitaires ont été mis à jour,
- › un référent Covid a été nommé
- › une très forte signalétique a été installée (ascenseurs limités à 2 personnes, sens de circulation, gestes barrières, aération etc.)
- › Les jauges des salles de réunions ont été limitées
- › Les repas ont été interdits dans les bureaux ou salles de réunion fermées mais uniquement possibles dans les espaces prévus à cet effet

Ces protocoles ont été diffusés à toutes les équipes par mail, et notre référent Covid a réalisé une vidéo pour faire découvrir ces nouvelles habitudes à prendre de façon plus ludique.

A leur retour dans nos locaux, les collaborateurs ont également pu trouver 4 masques en tissu fabriqués en France et du gel hydroalcoolique dans leurs casiers individuels.

Notre DUERP a été mis à jour ainsi que tous les protocoles sanitaires et nous suivons activement l'évolution de la situation pour toujours assurer une sécurité maximale.

25.6. Dialogue interne et bien-être des équipes en temps de COVID

Accord QVT

« C'est en commençant par nos propres liens que nous aurons des relations enrichissantes et source de créativité avec nos clients, que nous aurons plaisir à venir au quotidien dans nos locaux et à collaborer ensemble. ».

Cette affirmation de principe et de valeur se retrouve au cœur de l'accord Qualité de vie au travail et au bien-être des salariés dans l'univers professionnel, conclu avec les partenaires sociaux en 2017. Cet accord recouvre :

- › La prévention des risques psycho-sociaux
- › Les modes de communication interne
- › La conciliation vie professionnelle et vie personnelle
- › Le bien vivre ensemble dans la sphère professionnelle
- › Le respect de la diversité dans le milieu professionnel

Cet accord se veut évolutif, pour adapter toujours au mieux les conditions de travail de nos salariés et assurer leur bien-être : à notre siège, comme chez eux.

En 2019, l'accord Qualité de Vie au Travail s'est enrichi à la suite d'une nouvelle négociation. D'un côté, le temps partiel a été intégré pour les forfaits jour afin de bénéficier de RTT malgré le temps partiel, Pour les Séniors, 5 ans avant l'âge légal de départ à la retraite, les salariés peuvent travailler à temps partiel tout en maintenant leurs cotisations à taux plein.

Le Télétravail a également été augmenté (hors COVID) et prévoit 6 jours/mois pour tous les collaborateurs et 8 pour les femmes enceintes et personnes en situation de handicap.

En 2020, la COVID a accéléré certaines décisions et un avenant a été signé avec les partenaires sociaux pour adapter nos règles à cette situation exceptionnelle :

- Systématisation du télétravail
- Agilité de nos process à distance (signature électronique etc.)

Le livret « bien-vivre au travail »

Si tu es en difficulté, ne t'isole pas, il faut en parler !

Les Risques Psychosociaux, c'est quoi ?

Les RPS sont les risques pour la santé mentale, physique et sociale liés aux conditions d'emploi, aux facteurs organisationnels et aux relations professionnelles.

Le bien vivre au travail

La relation est au cœur de notre métier et de notre attention. C'est en commençant par nos propres faits, que nous aurons des relations enrichissantes et source de réactivité avec nos clients, que nous aurons plaisir à venir au quotidien dans nos locaux et à collaborer ensemble. Notre environnement de travail a été pensé ainsi, à l'écoute de la façon vivre dans ce sens !

Le livret « Travail à distance »

Volontaire ? Alors, vérifie bien les points suivants

Conditions

- ✓ Je suis en CDI ou en CDD
- ✓ Je suis au moins 6 mois d'ancienneté
- ✓ J'ai l'accord de mon manager et j'ai vérifié avec lui que mon poste est compatible avec ce mode de travail (cf liste des postes compatibles dans l'Accord ou à la DRH)

Durée

- Possibilité 2 jours max/mois
- En demi-journée ou journée entière
- Théoriquement 3 semaines d'un mois sur l'année entière
- 1 jour supplémentaire possible/mois en cas d'handicap ou pour les femmes enceintes

Lieu

- A mon domicile
- Ou ailleurs en France à condition de bien spécifier l'adresse et d'en informer son manager au préalable.

Tout est OK ! Le présent est simple : tu informes ton manager lorsque tu tentes à distance par mail ou CDD.

Et demain, l'avis automatisé dans le VO d'Office.

Bien-être au siège

Hopscotch GROUPE cherche à ce que ses salariés aient plaisir à venir à l'agence, nous faisons donc tout notre possible pour leur offrir des locaux agréables : espaces informels, grande agora pour les événements internes, cours et balcons extérieurs, salle de repos, de musique, de yoga ou douches pour les sportifs. La décoration a été réalisée lors d'ateliers d'équipes. Un bureau a également été adapté pour une personne en situation de handicap et l'équipe RH se fait accompagner par un ergonome pour concevoir des espaces de travail adaptés.

En 2020, la mascotte de Hopscotch GROUPE est devenue un jeune chien, accepté exceptionnellement dans nos locaux car étant en apprentissage pour devenir chien d'aveugle !

Dans un souci d'intégration et de transversalité croissante, les équipes du siège de Sopexa et de Sopexa France ont rejoint les locaux d'Hopscotch GROUPE en juillet 2020. Afin de faciliter l'acclimatation et la coopération des équipes, des Hopcases - séances de présentation – ont été régulièrement organisés. Par ailleurs, les équipes ont systématiquement été mélangées avec les autres agences du groupe pour créer un effet d'émulation et encourager les échanges.

Enquête Great Place to Work – équipes PR

Hopscotch GROUPE a lancé en juin 2020 une enquête Great Place to Work auprès de l'équipe Hopscotch GROUPE PR : le but était de solliciter directement les collaborateurs pour faire le point sur la qualité de vie au travail, après un début d'année particulier, pour établir un état des lieux fidèle à la situation et d'arbitrer éventuellement sur des leviers à actionner.

Ainsi, 80 % des collaborateurs estiment que l'entreprise s'est bien adaptée à la période de confinement, 97% déclarant qu'elle avait mis à disposition les outils de travail à distance pour la réalisation de son activité. 80% des collaborateurs d'Hopscotch GROUPE PR considèrent que leur manager a été présent et à l'écoute pendant le confinement.

La confiance est également un item qui est favorablement ressorti dans cette enquête : 85% des répondants ayant estimé que son manager lui avait fait confiance pendant cette période. Enfin, cette enquête a révélé que les collaborateurs avaient retenu comme impacts positifs de cette période pour Hopscotch GROUPE : la solidarité, le développement du travail à distance et la confiance.

Pour l'avenir, ils souhaitent conserver le travail à distance, les échanges réguliers avec les managers et la direction du Groupe et les méthodes de travail collaboratif via Teams. Autant d'enseignements précieux sur lesquels la direction a travaillé par la suite pour les pérenniser.

Communication interne

Le bien-être des salariés passe aussi par le renforcement du collectif.

À ce titre, la communication interne du Groupe participe à l'animation et au dialogue interne. Depuis l'accueil des nouveaux collaborateurs et la remise d'un livret d'accueil, jusqu'aux réunions d'échanges fréquentes (les Hopcase), le dialogue actif est favorisé à tous les moments de la vie du collaborateur.

- › La journée d'intégration : le « Bocal », se déroulant sur 1 journée entière depuis avril 2019. Répartis par équipe, les nouveaux arrivants suivent un programme entre découverte des entités du groupe, jeux collectifs et rencontres avec les directeurs généraux de Hopscotch GROUPE. À l'issue de la session, les nouveaux collaborateurs sont invités à expérimenter l'intelligence collective au sein d'un « Str!ke » à propos d'un besoin d'innovation interne.

Depuis 2019, les sessions du Bocal sont également organisées pour l'intégration des stagiaires, sur un format d'une matinée.

En 2020, 1 seule réunion « BOCAL » (contre les 4 habituelles) a été organisée à cause du COVID.

Les Hopcases



Les réunions Hopcase quant à elles ont pour objectif de présenter à l'ensemble des collaborateurs une sélection des réalisations du Groupe, une bonne pratique, un projet inspirant, un questionnaire sur un sujet de communication.

Depuis septembre 2019, les Hopcase sont tenus tous les mardis à 10h et connaissent un très grand succès. C'est un rendez-vous d'apprentissage informel attendu par toutes les équipes : Il renforce le sentiment d'appartenance au groupe, la collaboration entre agence et les connaissances d'autres métiers (digital, cinéma, communication interne, RSE...).

En 2020, environ 40 réunions Hopcase ont été organisées en teams.

MOMENTS DE SOCIABILITE :

Le dialogue interne et la convivialité se sont fortement enrichis et structurés depuis quelques années :

- › **Création des « Blind Lunch »** permettant à des collaborateurs qui ne se connaissent pas de déjeuner ensemble, et ainsi de mieux connaître les autres fonctions et directions du Groupe. En 2019, près de 14 déjeuners ont été organisés, et 170 personnes se sont rencontrées.
- › **Les séminaires d'équipes**, où chaque agence réunit chaque année leurs collaborateurs dans un cadre différent
- › **Les célébrations internes (nouvelle année, galette des rois, arrivées et départs...)** sont régulières et entretiennent cette ambiance chaleureuse et bienveillante dans notre agence
- › **Les soirées Hopscotch GROUPE**, organisées en hiver et en été, participent de cet esprit convivial et chaleureux. En 2019, plus de 100 anciens collaborateurs du Groupe ont participé à la fête du mois de juillet, dans un esprit « Alumni ».

En 2020, malheureusement, ces moments d'échanges n'ont pour la plupart pas pu avoir lieu à cause du COVID.

Communication interne renforcée et digitalisée en temps de COVID

En 2020, toutes nos équipes se retrouvent isolées, chacun à son domicile. Conserver une communication interne efficace, garder le lien, éviter le sentiment d'isolement deviennent alors nos priorités.

Pour cela, de nombreux canaux ont été utilisés :

- › **Les Coffee Break** ont remplacé nos moments d'échanges informel. L'idée était de se réunir sur teams, en petit comité, pour simplement garder un lien, comme lors d'une pause café au bureau ! Ces coffee break comptaient toujours sur la présence de la direction générale.
- › **Notre direction générale a fortement tenu à maintenir le lien** avec les équipes en envoyant des mails très réguliers à tout le groupe pour tenir au courant des actualités d'Hopscotch GROUPE. Ils ont également organisé des prises de paroles officielles pour annoncer les résultats du groupe et répondre aux questions des collaborateurs.
- › **Les Hopcase** ont été conservés et ont été digitalisés ce qui a attiré encore plus de collaborateurs à se connecter, surtout dans nos équipes internationales !
- › Notre responsable de la communication interne a également organisé **une semaine dédiée à l'innovation et à l'influence de la Covid** sur nos métiers (*benchmark de l'événementiel en temps de Covid, ce que veulent nos clients, etc.*)
- › **Des séminaires virtuels** ont été organisés en remplacement des déplacements habituels

Lutte contre l'isolement

La gestion du chômage partiel et de l'isolement a également été des enjeux prioritaires : L'équipe RH a beaucoup communiqué, s'est tenue à disposition des collaborateurs et a organisé des sessions d'information sur le fonctionnement du chômage partiel ou la présentation d'un bulletin de paye simplifié pour accompagner les équipes dans cette situation inédite.

Lutter contre l'isolement a véritablement été un défi pour nos équipes et nos managers. Des échanges ont été proposés et des appels ont été passés à toutes les personnes étant au chômage partiel à 0% pour éviter l'isolement et recueillir leurs besoins. Grâce à toute la communication interne assurée nous avons pu prévenir les situations

compliquées et prendre les mesures nécessaires pour prendre soin de nos équipes à distance.

A l'automne, les consignes sanitaires perdurant, il a été décidé d'actionner une cellule d'écoute psychologique (avec Pros-Consulte) afin de proposer une écoute aux salariés qui vivraient mal la situation. Il était possible d'appeler un numéro 7jrs/7 et 24h/24 ou de prendre rendez-vous avec un psychologue.

Un cycle d'accompagnement a été mis en place pour accompagner nos managers après l'annonce du PSE en octobre afin de les aider à gérer cette situation compliquée.

3 sessions sont prévues avec l'aide d'un intervenant externe formateur pour guider les managers à gérer l'impact de ce PSE.

- › « Comment manager après l'annonce d'un PSE (à distance) »
- › « Comment annoncer un départ »
- › « Comment remobiliser les équipes restantes »

Cet accompagnement a été plébiscité, d'autant plus au vu de cette période complexe.

Également, nous avons tenu à accompagner nos managers dans cette situation compliquée (Q&A, réunions d'échanges sur la gestion de ce nouveau fonctionnement).

Innovation

Focus Innovation : Corona Cup chez Sagarmatha



La dynamique interne est un sujet fort chez Sagarmatha, le renforcement du collectif a pris la forme d'un grand concours interne mis en place dès le début du confinement en mars 2020 sous le nom de « CORONA CUP ».

Les membres des « Happy Committee » (équipe chargée de l'animation et du bien-être des collaborateurs à Lille, Lyon et Paris) se sont regroupés et ont animé durant 2 mois, des jeux et moments de partage à destination de l'ensemble des collaborateurs.

Des défis photos, blind test et quizz ont été proposés à tous 2 fois par semaine toujours dans un esprit collaboratif, le but étant de faire gagner son équipe, son bureau.

Chaque collaborateur était libre de participer ou non suivant son activité et son envie. Les retours ont été extrêmement

positifs, les créations originales et certains bureaux ont continué à faire vivre le challenge en interne. Cette parenthèse durant le confinement a permis la continuité du dialogue interne chez Sagarmatha hors du cadre purement professionnel, de garder le lien et à renforcer l'esprit d'équipe, une des valeurs fondatrices de Sagarmatha.

CSE

Pour finir, notre CSE a également tenu un rôle primordial :

L'élection d'un nouveau CSE en novembre 2019 a montré une bonne participation. 12 titulaires et 11 suppléants ont été élus, soit 23 personnes au total.

Hopscotch Groupe a lancé un projet de PSE fin octobre 2020, portant en grande partie sur les activités événementielles. Une période de négociation avec les élus s'est enclenchée et s'est clôturée début janvier 2021 par la signature d'un accord.

La situation fut particulièrement douloureuse car il s'agissait du premier PSE du Groupe, ainsi, il y a eu une multiplication des réunions CSE. L'enjeu était que les équipes RH et les élus du CSE soient en contact permanent pour se tenir informés mais également recueillir des informations liées aux équipes afin d'accompagner au plus proche chacun des collaborateurs.

Devenir acteur de son mieux-être :

Afin d'éviter les situations de stress, d'isolement ou d'angoisse, notre CSE a organisé un parcours « Devenir acteur de son mieux-être » avec 3 modules :

- Une heure pour redevenir acteur de sa propre vie
- Boite à outils de la gestion des émotions
- Gestion des émotions pour vivre mieux

25.7. Se renouveler grâce à l'intelligence collective : le HACKATON HOP.E

HOP.E, Le « Hackaton » dédié au renouvellement du groupe

A la fin du 1^{er} confinement, Le Groupe Hopscotch a mise en place un dispositif inédit d'intelligence collective et de démocratie participative : un hackathon hébergé sur la plateforme collaborative Beeshake rebaptisée « Hop(e) », pour réinventer nos métiers post-Covid.

Ce programme a été orchestré par la communication interne et le service innovation du Groupe.

Pour alimenter leur réflexion, un programme Teams de conférences d'inspiration a été initié sur des sujets tels que les RP, les tendances de l'événement ou les réseaux sociaux de demain, dispensé par les gens des différentes structures. Plus de 150 personnes se sont connectées à chaque intervention avec des retours extrêmement positifs. Cette innovation sprint a duré deux semaines et c'est très précisément à ce moment-là que nous avons pu évaluer l'engagement dont les salariés étaient capables

**72 projets proposés,
Plus de 180 collaborateurs du monde entier ont participé
5 projets déjà vendus ou en production**

Certes, le groupe avait proposé des gratifications sous forme d'actions pour les finalistes, mais nous avons perçu que le moteur, c'était le caractère d'urgence, l'émulation, l'envie d'être entrepreneur, de pouvoir proposer en toute liberté des idées. Ainsi, les valeurs affichées sur le manifeste de l'agence, valeurs faites d'entrepreneuriat, de responsabilité, de solidarité et où l'intelligence collective se sont incarnées fortement au travers de ce temps fort.

26 # RELIER LA PLANÈTE ET LES GÉNÉRATIONS FUTURES

RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

Hopscotch GROUPE porte une ambition forte en matière de politique environnementale :

Mettre en œuvre ses engagements en matière de développement durable et d'éco-socio-conception sur l'ensemble de ses services et projets (notamment événementiels) mais aussi maîtriser l'impact environnemental lié à son fonctionnement interne et son siège.

Le groupe défend une vision cohérente de la responsabilité environnementale : sensibiliser ses collaborateurs et l'ensemble de ses parties-prenantes pour faire progresser la performance des actions de communication, et la transmission de valeurs précieuses pour la préservation de la planète.

Performance

- › Score ECOVADIS de l'item « Environnement » : **70 /100**
- › Score ECOVADIS de l'item « Achats responsables » : **60 / 100**

26.1. Eco-concevoir les événements et les campagnes

Hopscotch Groupe travaille depuis plus de 10 ans à l'écoconception de ses événements et campagnes, ce qui nous permet aujourd'hui de jouir d'une démarche de plus en plus mature.

L'éco-conception est un principe que nous appliquons à tous les niveaux d'un projet et dans tous nos métiers, de la conception à la réalisation : création, projet, scénographie, production. Nous formons toutes nos équipes afin qu'ils comprennent l'impact de nos métiers sur l'environnement et sachent comment le réduire.

Voici comment nous réduisons notre impact :

26.1.1. Gestion des déchets

Notre premier chantier aura été la gestion des déchets, l'un des enjeux majeurs de la filière événementielle. Nous avons mis en place un programme Zéro Déchet pour tous nos événements suivant le principe des 3R : Réduire, Réutiliser, Recycler.

› Réduire :

Pour cela, nous réinventons notre façon de concevoir nos événements. A la conception, nous repensons à l'utilité de chaque construction, badge ou moquette : que le visiteur va-t-il voir ? A-t-on une alternative ? En a-t-on vraiment besoin ? Toutes ces questions nous aident à réduire notre impact en nous concentrant sur ce qui est véritablement utile.

› Réutiliser :

Pour toutes nos opérations, si nous ne pouvons pas louer nos éléments, nous prévoyons de les donner à des associations grâce au partenariat avec Phenix. Nos produits les plus donnés sont le bois, le coton gratté, des bâches, ou des structures métalliques. Nous redistribuons également les surplus alimentaires à des associations à la fin des événements.

En 2020, Hopscotch Groupe poursuit son engagement et renforce son Programme Zéro Déchet sur l'ensemble de ses opérations événementielles.

Malgré un nombre d'événements limités, nous avons tout de même pu donner 143m3 de scénographie à 7 associations d'Ile-de-France (vs 527m3 en 2019, une forte baisse liée à l'interdiction de tenir des événements et le nombre d'événements digitaux organisés, qui produisent moins de déchets.)

› Recycler

Si nous n'avons pas réussi à réduire et réutiliser, nous prévoyons bien sur le recyclage des éléments de scénographie ou des déchets de l'exploitation. Cette année, une attention particulière a été portée aux déchets « cachés » : ceux de l'équipe organisatrice du montage au démontage.

26.1.2. Les autres enjeux principaux :



- › L'impact carbone
- › L'approvisionnement local (matériaux, goodies, traiteur)
- › Une offre traiteur responsable (labels, végétarien, commerce équitable)
- › Le déplacement de nos participants
- › L'éco-édition
- › La logistique optimisée
- › La pollution numérique

- › Les matériaux éco-responsables pour nos scénographies

Tous ces sujets sont en constante amélioration afin de toujours trouver la meilleure option qui conviendra à chacune des typologies d'événements que nous allons réaliser. Notre équipe RSE travaille également à identifier ces meilleures pratiques et à les diffuser en interne à nos équipes (notamment grâce aux capsules). Une grande sensibilisation est également réalisée pour prévenir le greenwashing

Création du Studio Hopscotch

Pour faire face au Covid et à l'interdiction de tenir des événements physiques, Hopscotch Groupe a su réagir et s'adapter rapidement. Hopscotch Event a ainsi créé une nouvelle offre « Digital by Hopscotch » mais également et surtout créé un studio en interne !

Dans notre sous-sol, nous avons ainsi aménagé un studio avec une régie complète afin de répondre aux besoins de nos clients de continuer à se réunir malgré la distance et le COVID. Ce studio intégré a été pensé dans le cadre de notre politique RSE : situé en plein centre de Paris et donc accessible en transports en commun ; et avec une régie entièrement louée (longue durée)

Innovation

Focus Innovation : Heaven conçoit une communication digitale « green » pour Engie



#BlackIsTheNewGreen

Heaven, notre agence digitale, réalise en 2020 une campagne pour Engie afin d'alerter les publics sur l'impact du numérique.



La campagne sera pertinente à la fois sur le fond comme sur la forme :

-Des articles de sensibilisation expliquant l'impact du numérique

-Des posts sur les réseaux sociaux décrivant les bons gestes à avoir (passer en dark mode, limiter la qualité des vidéos, limiter son visionnage de vidéos...)

-Tout cela grâce à un site avec accès en dark mode et posts au fond noir pour allier le fond et la forme !

Team Planet - Sagarmatha

Autre initiative menée en interne : la constitution d'une « **TEAM PLANET** », créée par Sagarmatha en 2017. Composée de 5 collaborateurs et d'un référent DG initialement, la team 2020 est passée à 7 collaborateurs, son travail sur 3 ans a déjà permis de :

- › Relancer la relation avec les prestataires locaux pour vérifier leur niveau d'engagement RSE et identifier de nouveaux partenaires responsables
- › Mettre à jour les contenus RSE dans les recommandations adressées aux clients
- › Organiser un « Knowledge Planet » sur le serveur commun, accessible à tous les collaborateurs internes
- › Engager la réflexion sur l'expérience collaborateur à travers le prisme « planet ».
- › Formaliser un processus de calcul et de compensation carbone
- › Développer les outils de pédagogie à destination des équipes notamment par le biais de fiches conseil mis à disposition de tous.

En 2020, plus particulièrement les actions suivantes ont été menées :

- › Organisation d'une grande réunion Planet au mois de juillet 2020 pour faire un point sur les nouveaux outils à dispositions des collaborateurs, des présentations de projets RSE et la sensibilisation globale de l'ensemble des collaborateurs aux bons réflexes RSE
- › Organisation d'un « moment planet » en octobre 2020 par bureau pour répondre aux questions des équipes et partager les bons réflexes et les questions à se poser pour un événement hybride ou 100% digital
- › Veille et recherche au sujet des masques et de leur recyclage et règles sanitaires sur toutes nos opérations
- › Réalisation des engagements pris lors du renouvellement de LUCIE (basée sur l'ISO 26 000) tels que la mise au niveau de l'agence de Lille sur nos actions RSE, étude et limitation de nos dépenses GES informatiques, formation et sensibilisation de nos collaborateurs, partenaires et clients...
- › Formation des collaborateurs aux process de la norme ISO 20121

26.1.3. Norme ISO 20121



Hopscotch Groupe est engagé depuis plus de 10 ans à l'éco-conception de ses événements. Ainsi, depuis 2011, nous avons certifié 12 événements ISO 20121 (Ou BS 8901, norme britannique ayant inspirée l'ISO 20121).



En 2020, nous certifions notre 13^{ème} événement (La REF – Université d'été du Medef) puis nous décidons de faire certifier l'ensemble de nos activités événementielles (Hopscotch Event et Sagarmatha).

La norme ISO 20121–SYSTÈMES DE MANAGEMENT RESPONSABLE APPLIQUÉS À L'ACTIVITÉ ÉVÉNEMENTIELLE nous guide et apporte un cadre à notre démarche RSE. Celle-ci se trouve plus structurée, plus complète, et s'attache à mieux prendre en compte toutes nos parties prenantes.

Elle nous permet également d'être dans une démarche d'amélioration continue grâce à une procédure d'audits internes portant sur l'ensemble de nos actions.

26.1.4. Exemple concret : Eco-conception de l'événement EWAYS

En octobre 2020, nous organisons Eways : le lancement des véhicules électriques pour notre client Renault. Organisé en suivant les procédures de la Norme ISO 20121, l'événement sera conçu selon notre démarche d'éco-conception. Voici entre autres, les actions RSE mises en place sur cet événement.

RÉDUIRE L'EMPREINTE CARBONE

1

Source d'énergie renouvelable : un groupe électrogène à l'huile de Colza

1

Navette électrique pour les transferts depuis le parking



ÉCO-CONCEVOIR ET ZÉRO DÉCHET

Distribution de gourdes et fontaines à eau

→ Objectif 0 bouteille plastique

0

Flyer/Programme

Signalétique limitée & réutilisable

90m³

de matériel sauvé de la poubelle et donné à des associations

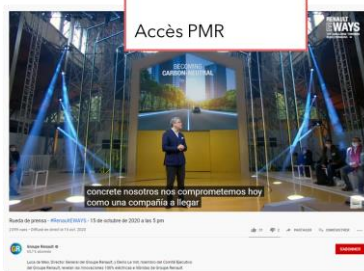


ACCESSIBILITÉ

Traduction en direct
4 langues

Sous-titrage sur le site internet

Accès PMR



IMPACT LOCAL

97%

De prestataires venant d'Ile-de-France



DIVERSITÉ ET INCLUSION

420H

de ménage réalisées par des personnes en réinsertion

vitamine^{IP}
Entreprise d'insertion

26.2. Impact carbone & expert agréé GCI

Impact carbone dans nos missions/événements

L'impact carbone a toujours été un enjeu prioritaire chez Hopscotch Groupe : le déplacement des visiteurs d'un événement est souvent responsable de plus de 70% des émissions de GES d'un événement.

Ainsi, nous proposons automatiquement à nos clients de calculer le bilan carbone de leur événement afin de mieux appréhender notre impact.



En 2020, nous renforçons notre engagement pour diminuer nos émissions de gaz à effet de serre en devenant Expert Agréé GCI (Global Climate Initiatives), un outil de calcul du bilan carbone

adaptable à tous types d'événements ou de missions de communication.

Il est primordial de rappeler que pour Hopscotch, le plus important est de baisser nos émissions de Gaz à Effet de Serre en amont, notamment grâce à l'éco-conception.

Par la suite, nous proposons à nos clients de compenser les émissions qui n'auraient pas pu être évitées dans des projets solidaires, notamment avec l'aide de GCI.

Impact carbone en interne

Nous travaillons évidemment à limiter également l'impact carbone en interne. Ainsi, nous avons emménagé en 2015 dans des locaux en plein centre de Paris, très accessible en transport en commun, installé un parc à vélo et une borne de rechargement pour les scooters électriques.



Nous avons également une Travel Policy où nous préconisons les transports en commun, le covoiturage et le train pour les trajets de moins de 500 km. Les exceptions sont à valider avec ses managers.

En 2020, La filiale Sagarmatha a opéré une compensation carbone des déplacements des collaborateurs sur la base des trajets aller-retour bureau et domicile auprès de l'entreprise Reforest'Action



26.3. Sensibiliser et former les parties-prenantes aux enjeux environnementaux

Le dialogue interne à l'entreprise et la formation sont les meilleures réponses pour intégrer les enjeux environnementaux aux pratiques quotidiennes des collaborateurs.

26.3.1. Sensibilisation des équipes à l'éco-conception de leurs événements

Capsules RSE

En 2020, une grande campagne de formation a été proposée à l'ensemble des collaborateurs du Groupe, au niveau international : les Capsules RSE (focus p.19). L'une des 5 capsules portait entièrement sur l'éco-conception des événements et formait nos équipes :

- › Savoir repenser l'utilité de chaque élément pour supprimer le superflu
- › Check-list RSE par item (impression, signa, scénographie, traiteur, logistique...)
- › Exemples de prestataires sélectionnés pour leurs engagements RSE
- › Exemples et success story pour motiver les équipes

A la suite de ces capsules, un guide de l'éco-conception a été rédigé et mis à disposition des équipes et de nos freelances afin d'assurer l'application de nos grands principes RSE pour toutes les missions.

Grâce à notre fort engagement RSE déjà présent depuis les années 2000, les équipes font preuve d'une acculturation toujours plus grande à ces sujets, et l'appliquent avec conviction dans leurs missions.

Réutilisation et don de matériaux

Chez Hopscotch Groupe, dans le cadre de notre Programme Zéro Déchet, nous avons mis en place le don de la scénographie à des associations.

Ainsi, si nous avons été contraints de construire ou acheter des matériaux et mobilier, il est obligatoire pour nos équipes de prévoir la seconde vie de ces produits : le don à des associations.

Auparavant réalisé par notre partenaire Phenix, nous avons dorénavant intégré la démarche. Chaque collaborateur est ainsi formé au don grâce à un guide du don, et a accès à notre réseau associatif ouvert aux dons.

The infographic on the left is titled "Don matériel à des associations" in a green box. Below it is a white box with a green border titled "PRATIQUE OBLIGATOIRE CHEZ HOPSCOTCH". The text inside reads: "Permet d'éviter la poubelle", "De tendre vers le zéro déchet", and "De faire un geste solidaire pour des associations". Below this are three checkboxes: "Je liste tous les éléments de la scénô", "Je cherche des associations locales intéressées par les produits", and "Je prévois la récupération des produits le jour du démontage". At the bottom, a black box says "Si c'est votre première fois, appelez Cécile Bidon !".

The photo on the right shows a "ZONE DE DON" sign on an easel in a warehouse. The sign says "MATERIAUX AUX ASSOCIATIONS" and "PHENIX". Above the photo is a white box with a green border titled "PROGRAMME ZÉRO DÉCHET". It contains the text: "90m³ sur 120m³ de matériel sauvé de la poubelle" and "→ Soit 25 kangoo !". To the right of this box is another white box with a green border titled "Donné à 3 Associations d'île de France".

D'autres bonnes pratiques sont également transmises aux équipes de création. Début 2020, le service Performance Globale de Hopscotch a organisé une matinée de sensibilisation à l'éco-conception et à l'économie circulaire. Cet atelier fut suivi d'une visite à « La Réserve des Arts », une ressourcerie artistique qui stocke des matériaux de seconde main. L'objectif était de sensibiliser les équipes de création à une autre façon de concevoir des décors et des scénographies.

26.3.2. Sensibilisation de nos clients et prestataires

Auprès de ses clients

Enfin, le groupe Hopscotch est également soucieux de transmettre son engagement et ses bonnes pratiques auprès de ses parties prenantes.

Tout d'abord à ses clients : un panel a été interrogé lors du diagnostic de notre certification ISO 20121 pour donner leurs avis, leurs besoins et leurs enjeux RSE prioritaires qu'Hopscotch doit également respecter.

Nous les incluons dans nos démarches d'éco-conception, les sensibilisons et cherchons ensemble les meilleures options RSE pour leurs événements.

En fin de mission, nous leur adressons un bilan RSE, permettant de voir facilement les actions ayant été réalisées sur leurs événements. Cela permet de comprendre l'impact positif concret de nos actions RSE. Ce bilan est également un outil de sensibilisation et de communication interne (ou externe).

BILAN RSE ENVIRONNEMENTAL



RÉDUIRE L'EMPREINTE CARBONE

0 Climatisation en plein été	2 Navettes électriques pour les transferts depuis le métro
---------------------------------	---

99,18_{t eq.CO2}
Bilan carbone de l'événement et compensation

ÉCO-CONCEVOIR ET ZÉRO DÉCHET

Distribution de gourdes et fontaines à eau → Objectif 0 bouteille plastique	0 Moquette 0 Stands construits = structures Be matrix	40m3 de matériel sauvé de la poubelle et donné à 2 Associations
--	--	---

43 kg
de nourriture sauvée de la poubelle et donné à
2 Associations

ON FERA MIEUX LA PROCHAINE FOIS !

- Trop de signalétique « inutile » (Oriflammes...)
- Programme non éco-conçu
- Tri non adapté aux déchets de l'événement
- Traiteur : Peu de produits de saison/offre végétarienne
- Vaisselle jetable aux food trucks

Auprès de ses prestataires

Côté prestataire, nous avons une politique d'achats responsables qui souhaite assurer une collaboration avec des fournisseurs actifs et engagés en RSE (détail paragraphe 28.2). Nous les accompagnons et organisons par exemple des réunions communes pour réfléchir ensemble aux meilleures actions RSE réalistes.

Par exemple, suite à l'événement de l'Usine Extraordinaire pour lequel nous avons réalisé une grande opération de don matériel à des associations, le service Performance Globale d'Hopscotch (Achats et RSE) a réuni le 24 janvier 2019 l'ensemble des prestataires de décoration et de technique, afin de bien capitaliser sur les bonnes pratiques qui ont été mises en œuvre. Une réflexion s'est amorcée sur la généralisation du don des matériaux et l'éco-conception des événements. Un an après, les mêmes acteurs se sont réunis en janvier 2020 pour partager leurs bilans et poursuivre leur engagement : c'est dorénavant un rendez-vous annuel de recherche et développement.

26.3.3. FOCUS / les 12 Green-Flexs Sagarmatha

Depuis plusieurs années, les équipes de Sagarmatha sont sensibilisées aux principes du développement durable. C'est une philosophie interne, concrétisée et formalisée dans les éco-gestes, manifeste interne destiné à rappeler à tous les collaborateurs les gestes importants pour limiter son impact environnemental.

Soucieux de dialoguer avec toutes ses parties prenantes, Sagarmatha a décidé de partager ces principes auprès de ses clients.

Mis à jour tous les 3 ans, les Green-Flexs constituent un véritable guide pour l'éco-conception des projets et des événements. Les Green-Flexs couvrent l'organisation, la conception, la facilité d'accès des sites, l'existence de dispositifs de gestion de l'énergie, de l'eau, de tri sélectif, mobilier réutilisable ou recyclable, transport en commun, véhicules électriques, covoiturage...

En 2020, les équipes ont expérimenté les premiers Green-Flexs sur des événements digitaux en activant le mode sombre sur les plateformes de diffusion de streaming

digitales ou en améliorant l'accessibilité des contenus tels que le sous-titrage dans la langue de l'orateur. Une mise à jour du guide est prévue courant 2021.

26.4. Maîtriser l'impact de notre siège

Présents dans les offres et produits à destination des clients de Hopscotch GROUPE, les enjeux environnementaux se retrouvent aussi dans la gestion de l'impact généré par l'activité et le fonctionnement de son siège social.

En 2020, Hopscotch GROUPE a poursuivi ses actions internes en faveur de l'économie circulaire.

D'importants efforts ont été déployés depuis plusieurs années pour réduire les quantités de déchets produits par les activités du siège, permettant ainsi d'économiser environ 20% d'achats sur l'année suivant la transition :

- › Rationalisation des achats de fournitures : stock centralisé et limité mis en place par notre coordinateur Mourad Berjeb
- › Gestion des retours de fournitures ou petits matériels non utilisés pendant les événements
- › Badges pour débloquent une impression, limitant ainsi les impressions « orphelines »
- › Fournitures labellisées (FSC, ecolabel, etc.) et café en grain
- › En 2018, le groupe supprime les gobelets jetables au siège : 150 000 gobelets en plastique jetés chaque année sont désormais remplacés par 17 850 gobelets en plastique réutilisables.

Fabriqués par la start-up Newcy, disposent d'une durée de vie d'environ 150 utilisations. Collectés dans des bacs dédiés, les gobelets sont ensuite récupérés et lavés par un ESAT, avant d'être redistribués dans les espaces d'Hopscotch GROUPE.



Par ailleurs, un tri sélectif rigoureux est organisé dans les locaux du siège depuis plusieurs années, en partenariat avec des éco-organismes :

- › PAPREC, pour les déchets papier, canettes et bouteilles plastiques
- › CONIBI, pour les consommables usagers des copieurs
- › VINCI, pour les ampoules et les néons du bâtiment
- › AP2R et ATS, pour les déchets industriels et volumineux

Deux nouvelles collectes ont été mises en place en 2018 :

- › La collecte des mégots, en partenariat avec MEGO
- › La collecte des gobelets, en partenariat avec NEWCY

La quantité de déchets recyclés est à la hausse pour notre siège :
23 001 kg de déchets ont été triés et recyclés en 2020, 31% de plus qu'en 2019, chiffre en augmentation étant donné que nous avons réuni nos agences Heaven et Sopexa au sein de notre siège et sommes donc plus nombreux.

Innovation

Team DD

Team DD – Hopscotch GROUPE

En 2018, le groupe Hopscotch GROUPE crée 3 Teams Développement Durable, afin d'engager ses équipes internes à la RSE :

- › La TEAM DD : pour sensibiliser les collaborateurs aux écogestes
- › La TEAM solidaire et social
- › La TEAM communication, pour valoriser la démarche RSE

Les teams se réunissent une fois par mois environ, et ont mené diverses actions à destination de l'interne :

- › Distribution de couverts en métal pour éviter les couverts jetables des repas pris à l'agence et mise en place de bornes de stockage des sacs en kraft pour réutilisation chaque jour
- › Sensibilisation au tri des déchets en interne
- › Réalisation d'une vidéo en Motion Design résumant la politique RSE de Hopscotch GROUPE
- › Kit de produits ménagers naturels DIY au Marché de Noël Réunissant des équipes pluridisciplinaires, les TEAM favorisent la transmission de valeurs RSE dans chacune des agences du Groupe

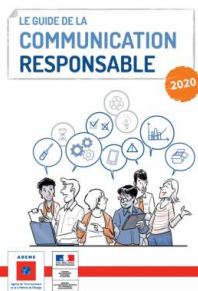
CONNECTER TOUTES LES COMMUNAUTÉS

Responsabilité sociétale

Les actions du Groupe Hopscotch sont animées par une conviction : la communication est un levier essentiel de promotion des enjeux du développement durable et des solutions portées par tous les acteurs. Dans cet objectif, Hopscotch est soucieux d'organiser un dialogue avec l'ensemble de ses parties prenantes, et tout particulièrement au sein de la filière événementielle. La création d'événements propriétaires à vocation d'intérêt sociétal permet également d'organiser et de nourrir la rencontre entre tous les acteurs engagés dans une démarche responsable. Ouvert sur le monde, Hopscotch est soucieux de répondre aux grands défis engendrés par les transformations de notre société, et de soutenir les actions de solidarité

27.1. Animer un dialogue au sein de la filière

Convaincu qu'il faut réunir les forces vives du secteur pour faire bouger les lignes en matière de développement durable, le groupe Hopscotch s'est très tôt impliqué au sein de ses filières et syndicats professionnels sur la thématique RSE.



Dans cet esprit, Benoît Desveaux DG de Hopscotch, a fondé et animé divers collectifs ces dernières années : éco-événement de l'ANAE, Commission du développement durable de l'AACC, ou encore Commission du développement durable de Croissance Plus. Les travaux menés au sein de ces organismes ont notamment permis de créer des outils comme ADERE (Auto Diagnostic Environnement pour les Responsables d'Événements).

Il intervient également à l'adaptation d'un label RSE au SCRP et a participé à la rédaction du Guide de la Communication Responsable rédigé par l'ADEME.



Depuis 2017, Isabelle Luoni, Directrice du service Performance siège à la commission développement durable de l'UNIMEV et travaille plus particulièrement sur la question des déchets événementiels.

Hopscotch est par ailleurs régulièrement sollicité pour animer et participer à des actions de formation auprès des professionnels de l'événementiel : par exemple, à l'occasion du OUAÏ en août 2020 afin de présenter notre événement éco-conçu de la REF, ou lors du salon

Handiachat. Cet événement ayant été certifié ISO 20121, nous avons souhaité organiser une remise de certificat et une intervention sur le plateau TV de la REF afin de faire valoir cet exemple d'événement éco-responsable à tous les participants.

En 2020, la directrice juridique de Hopscotch Groupe a participé à l'élaboration d'un guide pratique RGPD à destination des métiers des relations publics pour le compte du Syndicat du Conseil en Relations Publics.

Depuis de nombreuses années, la filiale Sagarmatha et Hopscotch Event sont adhérents de l'association l'Événement qui en appelle à davantage de responsabilités des annonceurs vis-à-vis des procédures de référencement, des contrats cadre mais également de leur responsabilité sociale et environnementale.

Les engagements pris dans le cadre de l'Association :

- › Partages de bonnes pratiques, d'idées, de problématiques tous les jeudis matin avec les patrons d'agence membres de l'Événement,
- › Participation à des tables rondes et débats d'idées sur le métier et ses évolutions
- › Participation active à la rédaction du guide « agence - annonceur », l'Essentiel (guide pédagogique, qui a pour objectif de mettre en lumière la valeur ajoutée des agences à travers les spécificités, les engagements et les valeurs qui les animent, afin d'instaurer une relation durable)
- › Groupe de travail avec les Traiteurs Parisiens et Traiteurs de France afin de co-construire les prestations culinaires de demain, le service achat apportant sa contribution grâce à son expertise sur le sujet

Le jeudi 10 décembre au Carrousel du Louvre, Sylviane Girardo, Directrice Général Sagarmatha a pris la parole lors de l'événement « L'Event de l'Avent » sur la thématique « À quoi vont ressembler les événements de demain ? » en rebond du contexte 2020 et de l'actualité 2021 marquée par l'onde de choc de la pandémie de COVID-19.

Pour finir, lorsque le COVID nous a obligés à mettre à l'arrêt nos activités événementielles, notre président Frederic Bedin a été très actif au sein de l'UNIMEV afin de trouver des solutions pour notre profession.

27.2. Accompagner la Société, nos clients et nos prestataires dans leur transition

27.2.1. Innover et créer des offres dédiées aux besoins de nos clients

En 2018, l'exigence de transversalité et d'innovation s'est concrétisée avec la création de STRIKE, le « Lab Innovation » d'Hopscotch GROUPE. Sous la forme d'ateliers d'intelligence collective, STRIKE réunit des ambassadeurs issus de chaque direction et équipes du groupe, les STRIKERS, afin de partager les pratiques et d'enrichir les recommandations pour nos clients. L'idée est de se réunir pendant 4h afin de co-construire des stratégies de communication au moyen d'ateliers d'intelligence collective et de méthodologie agile inspirée de la culture start-up.

Au total en 2020 ce sont près de 14 STRIKE qui ont été menés pour le compte de clients externes dont plusieurs en digital pour s'adapter au contexte COVID. Ce chiffre est en baisse par rapport à 2019 où nous en avons organisé 23, lié bien évidemment au COVID et aux confinements.

Innovation : Créer une offre post-covid pour accompagner nos clients



Les premiers retours de nos clients et de notre réseau nous ont indiqué que les situations de crise pouvaient amener à prendre des décisions stratégiques de manière verticale, que l'on sait déjà plus longues et coûteuses à mettre en œuvre.

Or, dans un contexte d'incertitude, le collectif a besoin d'être rassuré mais aussi de partager son expérience pour se réinventer et coconstruire des solutions pertinentes et durables.

Nous avons donc mis au point des Str!ke dédiés à la situation COVID pour permettre à nos clients d'entendre leurs équipes, de vérifier qu'elles sont dans les bonnes dispositions pour dépasser cette épreuve collective et préparer les virages stratégiques.

5 offres ont donc vu le jour :

- › **Str !ke Care et Str !ke Organize** pour remobiliser les équipes, recréer du bien-être et de l'adhésion à l'entreprise, se réaligner sur les enjeux de la BU ou de l'entreprise, mieux travailler ensemble, recréer du commun,
- › **Str !ke Vision** pour d'approfondir en collectif la Raison d'être et les engagements de l'entreprise,
- › **Str !ke Innovation** pour se réinventer, faire évoluer ses offres et co-concevoir de l'innovation
- › **Str !ke communication** pour aligner les équipes sur les bons messages.

Depuis la mise en place de cette offre, plusieurs clients ont exprimé le besoin de remobiliser leurs équipes dans un contexte où certaines d'entre elles ne se sont pas vues depuis plus d'un an

27.2.2. Accompagner les nouveaux usages numériques et la protection de la réputation

La gestion de l'image est au cœur des activités de Hopscotch GROUPE. En 2019, les offres du groupe se sont particulièrement attachées aux nouveaux enjeux de la communication digitale et de la réputation des entreprises, notamment sur les réseaux sociaux.

À ce titre, Hopscotch GROUPE développe son offre selon les axes suivants :

- › La veille online des parties-prenantes de l'entreprise pour détecter au plus tôt les sujets d'opinion sensibles,
- › Les cartographies d'opinion pour comprendre les jeux d'acteurs,
- › Les actions correctives : production de contenu, repositionnement éditorial ...

Focus : Bodyguard

Faire connaître la solution de Bodyguard en matière de protection de la réputation et de lutte contre le cyberharcèlement

Hopscotch PR accompagne Bodyguard depuis 2020. Créée en 2017, Bodyguard s'est fixé comme mission d'en finir avec la haine en ligne, pour un environnement digital toujours plus respectueux et bienveillant.

Emmenée par Charles Cohen, jeune entrepreneur de 25 ans, l'équipe Bodyguard a passé plus de trois ans à développer et perfectionner une solution technologique pour détecter les contenus nocifs en ligne. La solution Bodyguard de modération de texte ultra-performante aide les individus, les familles et les entreprises à se protéger des contenus toxiques, du cyberharcèlement et des discours de haine. Derrière Bodyguard se trouve une équipe dévouée et passionnée qui croient en la liberté d'expression, la possibilité de créer des contenus et de s'exprimer en ligne, sans crainte.

Hopscotch PR et Bodyguard se sont rencontrés à la faveur d'une conviction commune : le capital relationnel est pour les entreprises l'un de leurs assets les plus précieux. C'est pourquoi après avoir accompagné les particuliers, Bodyguard aide maintenant les entreprises et les médias à protéger leur réputation en garantissant des échanges numériques respectueux avec leurs audiences.

27.2.3. Structurer des grands projets sociétaux

Au-delà du soutien apporté à des causes solidaires, le groupe Hopscotch accompagne des grands projets sociétaux.

Un grand projet sociétal soutenu et accompagné par Hopscotch GROUPE : la transmission du goût et du bien manger pour contribuer à lutter contre les inégalités sociales et les exclusions en matière d'alimentation.

LA SEMAINE DU GOÛT
DU 12 AU 18 OCTOBRE 2020



Initiée en 2016, la Fondation pour l'innovation et la transmission du goût, a vu le jour en février 2017. Créée par Hopscotch GROUPE et SOPEXA, la fondation oriente ses actions autour de 4 axes majeurs :

- › Soutenir des actions pédagogiques auprès des publics sensibles
- › Mettre en place des mesures prospectives en faveur de l'innovation sociétale
- › Produire des travaux et diffuser des messages auprès d'un large public
- › Soutenir des projets de recherche-action pluridisciplinaires en lien avec l'alimentation

Accompagner la Communauté des entreprises à mission



Depuis novembre 2020, Hopscotch PR met à disposition de la Communauté des entreprises à mission du temps de consultants à titre gracieux pour les soutenir dans leurs initiatives PR. La Communauté des entreprises à mission est une association née de la conviction que les entreprises ont un rôle à jouer dans la résolution des défis sociaux et environnementaux du XXI^e siècle. Ce collectif rassemble des entrepreneurs, des dirigeants, des chercheurs, des experts, des actionnaires et des salariés. Après quasiment deux ans d'existence, la Communauté des Entreprises à Mission s'engage dans un changement d'échelle pour encourager le déploiement de ce nouveau modèle d'entreprise, et la communication est l'un de leviers pour atteindre cet objectif.

Les Universités Solidaires de la Communication

Depuis plusieurs années, Hopscotch GROUPE a établi un partenariat avec l'ISCOM (Ecole Supérieure de Communication et de Publicité) afin d'accompagner et former des TPE/PME aux bases de la communication dans le cadre des Universités Solidaires de la Communication.

L'objectif est de pouvoir fournir aux dirigeants et fondateurs de ces entreprises des techniques de base pour développer leur notoriété et leur business. Au travers d'une partie théorique (connaissance des médias et influenceurs, les outils presse, les techniques de base de l'interview) et d'ateliers pratiques adaptés à leurs problématiques, les participants acquièrent rapidement quelques notions pour lancer leur campagne de communication à l'échelle de leurs moyens.

Au regard de cet échange, l'ISCOM favorise la candidature de ses étudiants pour des stages au sein de Hopscotch GROUPE.

Mettre nos compétences pour amplifier les projets sociétaux de nos clients



Lancée le 15 mars avec un concert en Live de Jean-Louis Aubert sur sa page Facebook, l'initiative #ensembleàlamaison a permis aux Français de découvrir et prendre part à des activités culturelles, ludiques, éducatives et sportives en Live sur Facebook et Instagram. Ainsi, de nombreux artistes et créateurs de contenus ont pu maintenir le lien avec leur communauté pendant le confinement. Durant les deux mois de confinement, plus de

5700 publications ont été réalisées sur Facebook dans le cadre du programme #ensembleàlamaison et ont ainsi généré plus de 13 millions d'interactions sur la plateforme.

27.3. Accompagner les partenaires et les fournisseurs dans leur démarche de progrès (achats responsables)

Un travail de fond est réalisé depuis plusieurs années par le service achats du groupe, auprès des fournisseurs et partenaires.

En effet, la démarche de sélection et d'évaluation des prestataires d'Hopscotch GROUPE est effectuée dans l'optique d'accompagner une démarche de progrès et d'amélioration.

De manière générale, l'objectif poursuivi par le service Performance d'Hopscotch GROUPE réside dans la montée en compétences de ses fournisseurs sur les questions RSE. Pour commencer, nous avons insérer une clause environnementale dans les contrats de matériaux.

Chaque réunion avec les fournisseurs comporte en outre un point RSE, pour lequel le service Performance d'Hopscotch GROUPE exerce un rôle d'accompagnement et de conseil. Comme nous l'avions présenté à plusieurs reprises, Hopscotch GROUPE organise durant l'année des ateliers par secteur pour partager avec tous les prestataires sur les avancées en matière de RSE, les éventuels points de blocage et co-construire ensemble la feuille de route.

En 2020 et pour renforcer l'application de la politique sociale du Groupe, le service Achats a intégré une clause sociale dans son contrat de collaboration avec ses

partenaires. Pour obtenir des résultats concluants, la démarche sociale et ses enjeux ont été présentés lors de toutes les supplier review. Depuis, la classification PRESTATAIRE HANDICAP et PRESTATAIRE ESS a été intégrée dans notre outil ODOO afin de suivre le volume d'achats auprès des entreprises issues de ces marchés.

La co-construction avec ses prestataires n'a pas été ralentie par le COVID :

Pour la 2eme année consécutive, Hopscotch GROUPE a reçu le 6 février dernier ses partenaires de construction/décoration pour faire un point d'avancement sur la démarche Zéro déchet, partager les succès et tenter de trouver des solutions tous ensemble sur les points d'amélioration.

En 2020, 10 commandes ont été passées à des fournisseurs liés au handicap (ESAT ou EA).

Enfin, pour répondre à tous les enjeux économiques, sociaux et environnementaux, le service Achats a reformulé les attendus prestataires par le biais de construction de tableau avec des cahiers de charges et kpi plus précis. Ainsi, les prestataires ont connaissance de manière détaillée des objectifs de notre Groupe et peuvent présenter leurs actions et solutions pour les atteindre. Ces tableaux sont qualifiés à plusieurs reprises dans le temps.

Alimentation Responsable, équitable et durable

Nous participons également à des groupes de travail avec nos Traiteurs référencés afin de promouvoir une alimentation responsable. Nous essayons de promouvoir des produits responsables sur nos événements et demandons : de réduire les options avec de la viande de bœuf, de privilégier les produits labellisés (Label Rouge, MSC...), de chercher des circuits courts pour les fruits et légumes ou les jus notamment, et des produits issus du commerce équitable pour le café, thé et chocolat.

27.4. Rendre les actions de communication accessibles à tous les publics

Hopscotch GROUPE défend une vision ambitieuse et responsable de l'accessibilité.

Bien souvent dans les métiers de la communication et de l'événementiel, l'accessibilité est réduite à la seule mise aux normes des structures d'accueil, de stationnement, ou de circulation au sein des espaces, notamment pour les PMR.

Dès la conception de ses offres, Hopscotch GROUPE envisage de produire des campagnes et des événements inclusifs. À destination des publics en situation de handicap, mais aussi vers les publics les plus éloignés des actions de communication. Dans le cadre de son accompagnement auprès de Pôle emploi, Hopscotch GROUPE a ainsi décliné un grand nombre de messages et de publications en « Français pour Tous », afin d'adresser et d'inclure les publics éloignés du Français, du langage juridique, ou peu familiarisés avec les démarches administratives.

Cette vision de l'accessibilité universelle participe d'une communication d'intérêt général, améliorant à terme la qualité de tous les messages, et faisant progresser les standards de communication vers une plus grande efficacité.

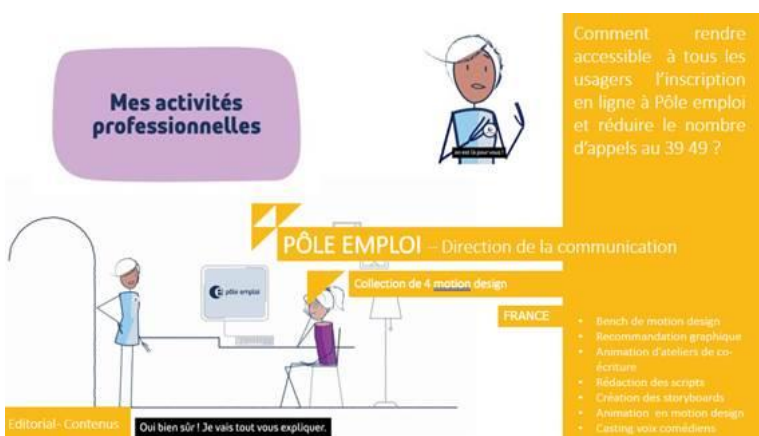
Hopscotch PR x Heaven x Microsoft

Fin 2020, Hopscotch PR et Heaven ont accompagné Microsoft France dans la création de son nouveau site institutionnel AMBITIONS, reflet de sa mission : donner à chaque individu et organisation les moyens de réaliser ses ambitions. Vitrine des valeurs de

l'entreprise, et de ses engagements en matière d'ouverture, de business modèle, ou d'innovation responsable, durable et inclusive, cette plateforme de contenus a également été pensée comme une galerie de portraits illustratifs de l'impact de la technologie dans nos vies.

Ce projet imaginé et co-construit avec notre partenaire Microsoft a constitué l'opportunité de travailler sur une approche globale, contenus et digital, incarnant de manière singulière le capital relationnel de Microsoft en France. Ce site démontre la capacité du Groupe Hopscotch à accompagner un client sur un projet ambitieux, de manière créative, en maîtrisant les codes d'accessibilité incontournables pour un client de cette envergure.

Hopscotch PR x Pole Emploi



Hopscotch PR a réalisé pour la direction de la communication de Pôle emploi une collection de 4 vidéos en motion design.

L'objectif : faciliter l'inscription en ligne à Pôle emploi pour tous les usagers, grâce à des supports clairs et didactiques, aisément compréhensibles par le plus grand nombre.

L'accessibilité des vidéos réalisées passe par un graphisme épuré, une approche pédagogique détaillée étape par étape, une écriture en « français pour tous », et bien entendu le sous-titrage et la voix off.

27.5. Soutenir des causes et des actions solidaires

Depuis sa création, le Groupe Hopscotch soutient différentes structures œuvrant dans le domaine social ou la protection de l'environnement.

Nos quartiers ont du talent

Plus de 10 ans de partenariat entre NQT et Sagarmatha : l'objectif est d'accompagner des filleuls/lles dans leur recherche d'emploi et insertion dans le monde du travail. La solidarité, une valeur forte dans la filiale Sagarmatha, s'exprime avec beaucoup de passion dans ce partenariat.

NQT est une association En 2020, un atelier a été organisé le 14 décembre dernier, depuis les bureaux de Sagarmatha Lille sur les bonnes pratiques dans la recherche d'un emploi et également sur l'angle d'attaque de son projet professionnel (Elevator Pitch).

Un format en visio de 2h d'échanges avec un référent Directeur Général Sagarmatha, 3 collaborateurs impliqués du bureau de Lille et, 10 talents NQT connectés.

En 2020, près de 76 454 euros ont été affectés aux causes solidaires, sous la forme de financements directs ou de mécénat de compétences (vs 205 043 en 2019, chiffre en forte baisse car le Groupe a dû faire face à une baisse de l'activité liée au COVID et à l'interdiction de réaliser des événements : nous avons donc dû réduire nos coûts le plus possible).



En 2019, Sagarmatha a mis en place un mécénat de compétences avec l'association REVES, pour l'organisation de leur 25^{ème} anniversaire. Dans cet objectif, une équipe Sagarmatha transverse Lyon-Paris-Lille a été mise en place dès le mois d'octobre 2018.

Tout au long de l'année, le Groupe Hopscotch a soutenu un grand nombre d'actions de solidarité. Sa participation en mai 2019 à l'opération « Je marche pour les Apprentis d'Auteuil » a mobilisé plusieurs équipes du siège.

Soutien des communautés locales et de nos partenaires :



Festival du Rire : en 2020, Sopexa a contribué à créer le premier Festival du Rire en Belgique dans l'objectif de soutenir des jeunes humoristes belges qui n'avaient



plus de scène suite au lock down du secteur culturel. Sopexa Belgique a mobilisé deux de ses

clients phares –Pineau des Charentes et Comté - qui ont ainsi soutenu ce festival.

Ce dernier s'est tenu durant tout l'été, tous les vendredis et samedis, avec l'accord du gouvernement, et ainsi procuré une scène à des artistes belges francophones connus et moins connus. Au final, cet événement a été le seul autorisé pour un public important (5000 au total) tout en respectant les normes sanitaires (tout était organisé à l'extérieur). Une nouvelle édition aura lieu en 2021.

Soutien aux sommeliers américains - Sopexa



Sopexa USA
2,268 followers
9mo • 🌐

Are you an unemployed hospitality worker looking to expand your wine knowledge? Sommelier Cristie Norman's The Online Wine Course, dubbed "Driver's Ed for wine," is waiving registration costs for out of work staff ...see more

WHAT ARE
SOMMS
UP TO?

SOPEXA | HOPSCOTCH GROUPE

Pour soutenir les sommeliers américains frappés de plein fouet par la fermeture des restaurants et autres bars à vin, Sopexa USA a lancé une offensive de communication sur LinkedIn.

L'objectif était de leur offrir – pendant toute la durée du confinement – une visibilité sur nos réseaux sociaux et ce, afin de développer leurs opportunités professionnelles.

Innovation

Marché de Noël en temps de COVID

Chaque année, Hopscotch GROUPE organise un « Marché de Noël solidaire ». L'idée est de fabriquer par équipe des petits objets (upcycler des pots de verre en bougies, sacs à vrac ou guirlandes lumineuses avec des balles de ping-pong d'un événement passé), ce qui offre déjà un moment convivial en équipe.

Pendant 2 jours, des stands sont tenus par chaque équipe à l'image d'un marché et tous les collaborateurs sont invités à acheter des cadeaux et l'argent récolté sera reversé à l'association « Le Rire Médecin ».

Cette année, ne pouvant pas faire le marché solidaire en physique, nous avons monté une plateforme sur internet pour permettre aux collaborateurs d'acheter les objets qu'ils souhaitaient, et maintenir cette opération solidaire !



27.6. Focus Innovation - All Wr !te

All Wr !te – Former à la relation

La relation et le capital relationnel sont au cœur du positionnement de Hopscotch GROUPE. En Octobre 2019, le groupe engage une démarche en collectif sur l'expression de sa raison d'être : la cellule Str!ke d'innovation et d'intelligence collective propose le projet ALL WRITE.

C'est un livre à écrire avec la participation de tous ; son thème : la relation à l'ère du digital. Prendre soin de nos relations dans nos communautés est au cœur du projet de l'agence.

Rapidement le contexte COVID transforme l'intitulé en « La relation à l'ère COVID et POST COVID ». Dans ce livre, 39 collaborateurs de tous les postes y donnent leur vision de la manière dont une marque ou une organisation doit créer, nourrir ses relations avec ses communautés et se mettre à leur service ; on y pose les bases de ce que représente le capital relationnel pour les entreprises et de la manière de l'identifier, de le faire grandir, de le fructifier et de l'évaluer. Ce capital relationnel, bien connu des entreprises de l'ESS est fondateur dans un contexte de transition où l'entreprise est sollicitée sur sa capacité à contribuer à son écosystème.

Le projet ALL WRITE représente l'incarnation du WHY de l'agence ; il délivre aussi du savoir-faire et des outils méthodologiques. Il a pour objectif de sensibiliser les parties prenantes de l'univers de la communication à la démarche spécifique de Hopscotch GROUPE et aussi de former les collaborateurs et les étudiants à cette nouvelle façon écosystémique d'adresser la communication. Il devrait sortir en librairies pour septembre 2021.

28 # ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX

28.1. Éthique et lutte contre la corruption au sein du Groupe Hopscotch

En 2019, la direction des ressources humaines et la direction juridique du groupe Hopscotch ont déployé 4 dispositifs, en conformité avec la Loi Sapin II.

- › Le comité éthique recueille et traite les alertes qui lui sont signalées. Il est composé d'un membre du directoire, de la directrice des ressources humaines, de la directrice juridique et de la directrice de la Performance Globale.
- › Le code de conduite : organisé autour de 6 thématiques
- › Dons à des organisations caritatives et/ou politiques
- › Cadeaux et invitations
- › Trafic d'influence
- › Corruption active et passive
- › Mécénat, sponsoring
- › Paiement de facilitation
- › La procédure d'alerte
- › La politique cadeaux : afin d'encadrer les pratiques et de réduire le risque de corruption ou trafic d'influence.

Le code de conduite est mis à disposition sur le site internet du groupe Hopscotch.

■ En 2020, le comité éthique n'a recueilli aucune alerte.

28.2. Le respect des droits de l'homme

Nous sommes membres du Global compact et signataire des 10 principes de l'ONU depuis 2009. Ces engagements attestent notre respect des Droits de l'Homme, Normes internationales du Travail, l'Environnement et la Lutte contre la corruption. La lutte contre l'évasion fiscale

Hopscotch GROUPE est signataire de la Charte de la Diversité, dont les dispositions ont été intégrées au sein du dernier accord « Qualité de vie au travail ».

Par ailleurs, et au titre de ses activités de communication, le groupe Hopscotch est une entreprise attentive au respect de la liberté d'expression. Il encourage la pluralité des opinions et des idées dans le cadre de son accompagnement auprès de clients externes.

La sensibilité de Hopscotch GROUPE au respect des droits de l'homme se traduit également en interne par l'encouragement d'un esprit critique et de méthodes collaboratives.

28.3. La lutte contre l'évasion fiscale

Le groupe Hopscotch est une entreprise basée en France, qui répond à toutes les obligations légales en vigueur. Sa structure financière est saine et stable.

Les instances de gouvernance du Groupe sont vigilantes et attentives au respect de la réglementation notamment française et européenne en matière de fiscalité.

28.4. Le respect du bien-être animal

Le bien-être animal n'est pas une thématique applicable aux activités de Hopscotch GROUPE.

Le groupe Hopscotch déploie des actions de promotion pour une meilleure alimentation, et pour lutter contre la précarité alimentaire. Si le respect du bien-être animal ne figure pas en tant que tel dans les objectifs de la « Fondation pour l'innovation et la transmission du goût », il participe néanmoins à une meilleure qualité de l'alimentation.

28.5. La sécurité des données personnelles

En vertu de la réglementation européenne « RGPD », le groupe Hopscotch met en œuvre les principes de la protection des données personnelles. Cette mise en œuvre intervient dans le cadre de ses activités de prospection, et d'accompagnement de ses clients mais aussi en interne, à destination de ses collaborateurs.

Afin d'assurer la bonne application de cette réglementation, des formations régulières sont assurées pour les équipes par le service juridique, et un Guide réalisé par la SCRIP (avec la participation de notre Directrice Juridique) a été notamment diffusé aux équipes PR.

■ En 2020, 47 salariés ont été formés à la RGPD.

29 # MÉTHODOLOGIE

29.1. Avant-propos

Le présent rapport a été réalisé selon les indications des articles L.225-102-1, R.225-105 et R.225-105-1 du Code du Commerce portant sur les indicateurs extra-financiers de l'entreprise.

La présente déclaration porte sur la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020.

La responsabilité générale du reporting RSE incombe au Chargé de RSE désigné au moment de la réalisation du rapport. Celui-ci s'appuie sur les différents services concernés et consolide les données des entités au niveau Groupe.

L'organigramme du Groupe est disponible auprès de la Direction Juridique et est publié dans la rubrique « Organigramme » du Document Universel d'Enregistrement; il sert de base au périmètre du reporting (cf. infra).

29.2. Définition du périmètre

- › Le périmètre du reporting concerne l'ensemble des données sociales, sociétales et environnementales telles que précisées par les articles L.225-102-1, R.225-105 et R.225-105-1 du code de commerce, ainsi que d'autres indicateurs pertinents par rapport à l'activité de Hopscotch GROUPE et en cohérence avec la politique RSE du Groupe.

En 2020, Sopexa a été intégralement pris en compte dans ce rapport, comptabilisant ainsi en plus 197 salariés (dont 42 en France).

L'ensemble des entités du Groupe est pris en compte exception faite :

- › des entités situées à l'étranger (seule la masse salariale inclut les entités situées à l'étranger) : HOPSCOTCH Europe et HOPSCOTCH Africa Casablanca soit 3,7% des effectifs totaux
- › Le périmètre est basé sur le dernier organigramme en date, au 31/12 de l'année N, fourni par la Direction juridique et inclus dans la rubrique « Organigramme » du Document Universel d'Enregistrement.

29.3. Organisation du reporting

29.3.1. Période et fréquence

Le reporting est réalisé une fois par an, dans le courant du mois de mars de l'année n pour l'exercice n-1.

29.3.2. Planning

Date	Qui	Quoi	A qui
Mi-février	Chargé RSE ou Responsable Administratif et Financier Groupe	Envoi tableau des indicateurs aux entités hors siège social	Référénts reporting par entité hors siège social
Fin février	Référénts reporting par entité hors siège social	Envoi tableau des indicateurs entités renseigné	Chargé RSE ou Responsable Administratif et Financier Groupe
Mi-février à première semaine de mars	Chargé RSE	Récupération des différentes données individuelles auprès des contacts siège social	Référénts reporting par entité siège social + référents métiers
Première quinzaine de mars	Chargé RSE	Consolidation des différentes données récupérées et rédaction du rapport RSE	
Fin-mars	Direction Générale	Relecture Rapport RSE et modifications pour validation	-
Mi-avril	Chargé RSE	Remise du rapport RSE par l'organisme tiers certificateur	-

29.4. Contrôles internes et externes

Les différents contributeurs effectuent eux-mêmes un premier niveau de contrôle avant remise de leur(s) fichier(s) de suivi au Chargé RSE.

Un second niveau de contrôle est effectué par le/la Chargé RSE qui réalise des contrôles de cohérence entre les données n et les données n-1.

Le cas échéant, le/la Chargé RSE peut être amené(e) à demander des pièces justificatives.

29.5. Définition des indicateurs

« Les contrats à durée déterminée d'usage sont exclus dans les données « mouvements » c'est-à-dire les embauches et les départs. Ces contrats, spécifiques à l'activité d'Hopscotch GROUPE, concernent l'embauche de collaborateurs sur des durées ponctuelles, directement liée à un surcroît d'activité non prévisible lié à la signature d'un contrat pour un client.

L'exclusion se justifie par une impossibilité technique pour l'entreprise de suivre les données relatives aux contrats à durée déterminée d'usage de façon fiable compte tenu des outils actuels, néanmoins, Hopscotch GROUPE s'engage sur un délai raisonnable de trois ans pour mettre en place des actions pour collecter et publier ces données sur les prochains exercices. »

Nbre de cas contaminés chez Hopscotch. Nombre de personnes déclarées positives sur nos événements ou au siège, chiffre suivi par le département RH. *Périmètre : France – tous contrats confondus (CDI, CDD, contrats de professionnalisation, apprentis, stagiaires).*

Quantité de matériaux donnés à des associations (en m3) : Quantité de matériaux de nos événements effectivement donnés à des associations, chiffre consolidé par l'équipe RSE et Production. *Périmètre : France.*

Nombre d'incidents sur les événements : Nombre d'accidents relevés sur nos événements pour nos équipes internes et free-lances, chiffre consolidé par le département RH, la production et notre responsable des free-lances. *Périmètre : France.*

Nombre de commandes passées à des fournisseurs liés au handicap (EA et ESAT). Notre outil de gestion de commandes interne contient une option à cocher par chaque acheteur « EA ou ESAT » : une extraction nous permet de connaître le nombre de commandes passés à ces fournisseurs, chiffre suivi par le département Achats. *Périmètre : France.*

Taux de travailleurs handicapés. Chiffre suivi par le département RH grâce aux salariés présentant leurs RQTH. *Périmètre : France – CDD & CDI*

Taux de femmes managers. Comptabilise toutes les femmes ayant un rôle de manager (au moins une personne sous leur responsabilité). Chiffre suivi par le département RH dans son document unique. *Périmètre : France – CDD & CDI*

Nombre de personnes recrutées en 2020. Comptabilise toutes les personnes recrutées sous forme de CDD ou CDI dans l'année, chiffre suivi par le département RH dans son document unique. *Périmètre : Monde – CDD & CDI*

Nombre d'heures de formations suivies. Correspond au nombre d'heures de formation suivies par l'ensemble des équipes, chiffre suivi par le département RH selon les feuilles de présence des formations. *Périmètre : France – tous contrats confondus*

Nombre de salariés formés. Correspond au nombre de salariés ayant reçu au moins une session de formation dans l'année, chiffre suivi par le département RH selon les feuilles de présences des formations. *Périmètre : France – tous contrats confondus*

Nombre d'alertes reçues. Notre comité éthique peut recevoir par différents moyens des alertes de la part des salariés pour identifier des situations à risque (par mail, par oral, remonté par leur manager, etc.). Une adresse mail a été créée pour cela, consultable uniquement par le comité éthique. Chaque année, le comité se réunit afin de gérer ces alertes. *Périmètre : France – tous contrats confondus*

Montant total des dons et mécénats aux associations. Notre contrôle de gestion suit ce chiffre renseigné par chaque agence réalisant ces dons/mécénats. Le montant n'est pris en compte dans l'indicateur qu'à la réception du reçu fiscal. *Périmètre : Monde*

Nombre de strike organisés. Nombre effectif de réunions strike organisées par le département Innovation, chiffre suivi par le département Innovation. *Périmètre : France.*

Quantité de déchets recyclés au siège (kg). Quantité de déchets déclarés par notre collecteur de déchets Paprec. Sont collectés : papier, cartons, bouteilles plastiques, canettes. La quantité de verre est estimée. Les déchets de mégots ne sont pas comptabilisés car la quantité n'est pas renseignée par notre collecteur mais la quantité est infime comparée à la totalité des déchets traités. Chiffre suivi par nos Services Généraux. *Périmètre : Siège Hopscotch Groupe, Paris 2ème*

Nombre de salariés formés à la RGPD. Correspond au nombre de salariés ayant reçu la formation RGPD dispensée par le service Juridique au cours de l'exercice. Ne sont comptés que les équipes pouvant être comptabilisées. *Périmètre : France – tous contrats confondus*

Périmètres :

Monde	= 629 personnes = 100% des effectifs (CDD & CDI)
Paris (siège)	= 408 personnes = 64,9% des effectifs (CDD & CDI)
France	= 451 personnes = 71,1% des effectifs (CDD & CDI)

29.6. Précisions concernant la définition du Modèle d'affaires et du tableau des risques et opportunités

Le modèle d'affaires de Hopscotch Groupe a été défini de la façon suivante :

- › Concertation au sein de la direction générale du groupe, entre Benoît DESVEAUX, Pierre-Franck MOLEY, Frédéric BEDIN : à partir d'un canevas de business modèle, les membres de la Direction générale ont défini une première version.
- › Partage des premiers modèles avec les directions supports concernés : direction des ressources humaines, direction juridique, ainsi que la directrice générale adjointe du Groupe Valérie BONNEMENT.
- › Validation finale de la direction générale du Groupe
- › Réécriture et mise en page : intervention du chargé RSE.

N.B / Sur la base du modèle d'affaires ainsi validé, le travail de définition des risques a pu démarrer. Les informations présentées dans le modèle d'affaires et dans le tableau des risques sont en cohérence et concordance.

Les risques et les opportunités liés à l'activité du Groupe ont été définis de la façon suivante :

- › Concertation avec un panel représentatif de l'ensemble des métiers Hopscotch (Direction générale, Sagarmatha, service Achat, RSE, PR, Sopexa, Juridique... pour mettre à jour les risques 2019
- › Rédaction et hiérarchisation des risques finalisée avec la Direction Générale et le service RSE
- › Proposition et partage de la nouvelle cartographie des risques avec les métiers concernés puis validation finale de la Direction Générale.
- › Partage de la première version avec le cabinet d'Audit KPMG
- › Validation finale de la direction générale

ANNEXE 4 - RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DESIGNE ORGANISME TIERS INDEPENDANT, SUR LA DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre groupe (ci-après « entité ») désigné organisme tiers indépendant (OTI), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1049², nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2020 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion de l'entité en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

RESPONSABILITE DE L'ENTITE

Il appartient au Directoire d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur demande au siège de l'entité.

INDEPENDANCE ET CONTROLE QUALITE

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

RESPONSABILITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DESIGNE OTI

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- › la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- › la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de

² Accréditation Cofrac Inspection, n°3-1049, portée disponible sur le site www.cofrac.fr

plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ni sur la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

NATURE ET ETENDUE DES TRAVAUX

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, et à la norme internationale ISAE 3000³ :

- › Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- › Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- › Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que les informations prévues au 2^{ème} alinéa de l'article L. 22-10-36 en matière de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- › Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- › Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services, ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- › Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés ;
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes⁽⁴⁾. Nos travaux ont été menés au siège de l'entité consolidante.
- › Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- › Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;

3 ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

4 Mesures prises pour assurer la sécurité du personnel dans le contexte de la crise sanitaire : Actions en faveur de l'insertion des personnes handicapées ; Actions de promotion de l'insertion professionnelle et de l'accès à l'emploi ; Politique relative au développement en continu des compétences des collaborateurs ; Code des règles de conduite relatif à la lutte contre la corruption ; Actions de partenariats et de mécénats ; Promouvoir des achats responsables ; Application des principes de protection des données personnelles ; Engagement et actions de réduction de l'impact environnemental des activités.

- › Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants⁵, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés au siège de l'entité⁶ et couvrent 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- › Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

MOYENS ET RESSOURCES

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre février 2021 et avril 2021 sur une durée totale d'intervention de deux semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris-La Défense, le 29 avril 2021

KPMG S.A.

Anne Garans
Associée
Sustainability Services

Eric Lefebvre
Associé

⁵ Effectif total au 31/12 ; Taux de femmes managers ; Nombre de cas contaminés chez Hopscotch ; Quantité de matériaux donnés à des associations ; Nombres d'incidents sur les événements ; Nombre de commandes passées à des fournisseurs liés au handicap (EA et ESAT) ; Nombre d'heures de formations suivies ; Nombre de salariés formés ; Nombre d'alertes reçues ; Montant total des dons et mécénats aux associations ; Quantité totale de déchets recyclés au siège ; Nombre de salariés formés à la RGPD.

⁶ Mesures prises pour assurer la sécurité du personnel dans le contexte de la crise sanitaire ; Actions en faveur de l'insertion des personnes handicapées ; Actions de promotion de l'insertion professionnelle et de l'accès à l'emploi ; Politique relative au développement en continu des compétences des collaborateurs ; Code des règles de conduite relatif à la lutte contre la corruption ; Actions de partenariats et de mécénats ; Promouvoir des achats responsables ; Application des principes de protection des données personnelles ; Engagement et actions de réduction de l'impact environnemental des activités.

ANNEXE 5 - OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 27 MAI 2021

Mesdames, Messieurs,

Nous vous rappelons qu'en application de l'article L.225-68 du Code de commerce, le Conseil de Surveillance doit présenter à l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires ses observations sur les comptes annuels arrêtés par le Directoire, ainsi que sur le rapport de gestion soumis à l'Assemblée.

Nous vous précisons que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et le rapport de gestion ont été communiqués au Conseil de Surveillance dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 font apparaître les principaux postes suivants :

CHIFFRES CLES

En milliers d'euros	2020	2019	2018	2017
Chiffre d'affaires	121 941	197 920	145 629	149 034
Marge Brute*	55 169	70 314	54 798	54 277
Rés. Opérationnel Courant	-2 306	3 408	3 310	2 835
Résultat Net Part du Groupe	-8 686	1 562	2 918	2 641
BNPA (€ / action)	-3,19	1,50	1,13	1,08
Capitaux Propres	9 093	17 923	18 359	16 710
Trésorerie	38 157	20 968	7 038	9 051
Effectif moyen	644	522	520	528

* La marge brute de gestion est obtenue en diminuant le chiffre d'affaires dégagé par les activités de toutes les dépenses opérationnelles directement engagées pour la réalisation de celles-ci. Cette donnée de gestion n'est pas directement accessible à partir des comptes consolidés ; elle donne toutefois une mesure exacte du niveau d'activité du Groupe.

Par ailleurs, le Conseil de Surveillance déclare avoir eu connaissance des comptes consolidés ainsi que du texte des projets de résolutions.

Compte tenu de ce qui précède, nous n'avons aucune observation particulière à formuler, au titre des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et des éléments y afférent.

Fait à Paris, le 31 mars 2021

Le Conseil de Surveillance
Par son Président